



HAL
open science

Agricultures périurbaines en Méditerranée : coexistence d'une diversité d'agriculteurs dans des espaces en mutation. Le cas du secteur SCOT Plaine Ouest de la Métropole de Montpellier

Laura Étienne

► **To cite this version:**

Laura Étienne. Agricultures périurbaines en Méditerranée : coexistence d'une diversité d'agriculteurs dans des espaces en mutation. Le cas du secteur SCOT Plaine Ouest de la Métropole de Montpellier. Agronomie. 2017. dumas-03805361

HAL Id: dumas-03805361

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03805361>

Submitted on 11 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de fin d'études

Présenté pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Agronome
Option Développement Agricole et Rural au Sud [DARS]
Spécialité Ressources, Systèmes Agricoles et Développement [RESAD]

Agricultures périurbaines en Méditerranée : coexistence d'une diversité d'agriculteurs dans des espaces en mutation

Le cas du secteur SCOT Plaine Ouest de la Métropole de Montpellier

Par Laura Etienne



Soutenu le 23 octobre 2017, devant le jury :

Isabelle MICHEL, (INRA UMR Innovation)

Nabil HASNAOUI AMRI, (INRA, UMR Innovation)

Christophe SOULARD, (INRA UMR Innovation)

Patrick DUGUE, (CIRAD, UMR Innovation)

Maxime MARIE, (CNRS, UMR ESO)

Mémoire de fin d'études

Présenté pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Agronome
Option Développement Agricole et Rural au Sud [DARS]
Spécialité Ressources, Systèmes Agricoles et Développement [RESAD]

Agricultures périurbaines en Méditerranée : coexistence d'une diversité d'agriculteurs dans des espaces en mutation

Le cas du secteur SCOT Plaine Ouest de la Métropole de Montpellier

Par Laura Etienne

Année de soutenance : 2017

Mémoire préparé sous la direction de : Isabelle Michel (INRA, UMR Innovation)

Encadrants de stage : Nabil HASNAOUI AMRI (INRA, UMR Innovation) ; Christophe SOULARD (INRA, UMR Innovation)

Soutenu le 23 octobre 2017, devant le jury :

Isabelle MICHEL, (INRA UMR Innovation)

Nabil HASNAOUI AMRI, (INRA, UMR Innovation)

Christophe SOULARD, (INRA UMR Innovation)

Patrick DUGUE, (CIRAD, UMR Innovation)

Maxime MARIE, (CNRS, UMR ESO)

Remerciements

Parce que ce travail n'aurait jamais existé sans eux, je tiens à remercier du fond du cœur les agriculteurs qui ont partagé quelques heures de leur quotidien avec moi. J'espère qu'ils auront trouvé en moi une écoute bienveillante, et une restitution fidèle de leurs propos, trop peu entendus. Merci, de m'avoir reçue, parfois plusieurs fois, avec gentillesse, pour partager vos savoirs et savoirs faire si précieux.

Je tiens ensuite à remercier chaleureusement mon encadrant de stage, Nabil Hasnaoui Amri. Merci pour ton aide et ton soutien tout au long du stage, nos discussions passionnantes et enjouées. Si faire le lien entre agricultures, agriculteurs et collectivités n'est pas chose aisée, c'est une tâche essentielle. Je suis sûre que ton travail de thèse atteindra son objectif. Merci à Christophe Soulard, qui même depuis l'autre côté de l'Atlantique, a pu continuer à garder un œil sur ce travail et à prodiguer ses précieux conseils. Merci à Isabelle Michel, pour les séances de travail très motivantes et sa capacité à donner confiance.

Je voudrais également remercier tous mes collègues de l'UMR Innovation, stagiaires, doctorants, chercheurs... ces quelques mois passés ensemble ont été riches de rencontres et moments partagés, soutiens mutuels.

Merci à mes camarades de la spécialité RESAD, pour cette formidable année d'apprentissages, les amitiés liées, les projets, rêves et débats communs. Je n'aurais pas pu imaginer meilleure année pour terminer mes études.

Merci à Bastien, sans ses talents artistiques, sa relecture et son soutien, l'écriture de ce mémoire n'aurait pas été la même !

Enfin, je voudrais remercier ma famille, mon frère et mes parents. Voilà que se clôturent des études qui n'auraient pas été possible sans vous. Merci de m'avoir épaulée, poussée plus loin. Merci de m'avoir donné confiance et de m'avoir confortée dans mes convictions et mes choix.

Résumé

La Métropole de Montpellier développe depuis 2015 une politique agroécologique et alimentaire, issue de la demande citoyenne pour une alimentation saine, respectueuse de l'environnement, locale et créatrice d'emploi. Dans le contexte d'un milieu périurbain méditerranéen historiquement viticole, où la démographie et l'urbanisation sont en croissance forte, les volontés politiques et les mutations des espaces agricoles en cours interrogent quant à la pratique du métier d'agriculteur. Le travail présenté dans ce mémoire propose d'étudier par les pratiques agricoles un territoire situé à l'ouest de Montpellier, composé d'une diversité de milieux, d'agricultures et d'un gradient ville-campagne. Ce territoire permet d'étudier les relations ville-agriculture du point de vue d'une diversité d'agriculteurs. Pour cela, 12 enquêtes complètes ont été réalisées avec des agriculteurs, étudiant leur trajectoire, leurs pratiques dans l'espace et leur réseau professionnel. A partir de ces trois variables, il est possible de construire une diversité de « figures d'agriculteurs », qui nous renseignent sur les recompositions en cours et le fonctionnement agricole de ce territoire périurbain. Négociations pour l'usage des espaces, arrangements fonciers, positionnement sur des marchés de niche, utilisation de l'animal pour valoriser les espaces en marge ou dynamiser l'activité viticole, sont autant d'enseignements issus des enquêtes, au sein d'une diversité d'espaces. Il est alors possible de construire un « espace vécu » par les agriculteurs, d'analyser les mutations agricoles à l'œuvre et de questionner les politiques publiques au regard des nouvelles façons d'agir sur le territoire, d'être agriculteur, que le travail de terrain permet de révéler.

Abstract

Since 2015, the Métropole de Montpellier has been developing an agro-ecological and food policy, coming from the citizens' demand for a healthy, environmentally-friendly, local and job-creating food and agriculture. In the context of a historically viticultural Mediterranean peri-urban environment, where demography and urbanization are growing rapidly, the political will and the changes in the agricultural areas are questioning the practice of farming. The work presented in this work proposes to study a territory located to the west of Montpellier, composed of a diversity of environments, agriculture and a gradient city-countryside. This territory has been chosen to study the relations between city and agriculture from the point of view of a diversity of farmers. For this purpose, 12 comprehensive surveys were carried out with farmers, studying their trajectory, their practices in space and their professional and local social network. From these three variables it is possible to build "*figures d'agriculteurs*", ideal cases who are helping us to understand the recompositions in progress and the agricultural functioning of this periurban territory. Negotiations for the use of spaces, land tenure arrangements, positioning in « marchés de niche », using animals to enhance marginal areas or boosting wine-growing activities, are new farmers' behaviour, among a diversity of spaces. It is then possible to imagine a « territoire vécu », daily lived by farmers, and to question public policies on new ways of acting on the territory, to be a farmer, which the fieldwork allows to reveal.

Table des matières

Résumé.....	II
Abstract	III
Table des illustrations.....	VI
Sigles.....	VII
Introduction.....	- 1 -
I. Problématique d'étude.....	- 1 -
A. Contexte de l'étude.....	- 1 -
1. Du développement durable au projet alimentaire territorial.....	- 1 -
2. Construction d'une politique agricole et alimentaire à Montpellier	- 1 -
3. Multifonctionnalité agricole, un renouveau du métier d'agriculteur ?	- 4 -
B. Problématique étudiée et hypothèses de travail.....	- 6 -
1. Problématique.....	- 6 -
2. Hypothèse 1.....	- 6 -
3. Hypothèse 2.....	- 6 -
4. Hypothèse 3.....	- 6 -
II. Dispositif d'étude.....	- 7 -
A. Agriculture et alimentation à Montpellier	- 7 -
1. Occupation du sol : importance des espaces agricoles.....	- 7 -
2. Des productions diversifiées malgré la prédominance de la vigne.....	- 8 -
3. Profil alimentaire : des productions valorisables localement	- 10 -
B. La Plaine Ouest de Montpellier, une zone d'enjeux pour la construction d'une politique agricole et alimentaire	- 11 -
C. Concepts et méthodes mobilisés	- 14 -
1. Concepts globaux	- 14 -
2. Méthode d'enquête	- 15 -
3. Analyse	- 19 -
III. La Plaine Ouest de Montpellier, un contexte historique et géographique particulier	20
A. Trajectoire agraire du territoire	20
1. Du Moyen Age à la révolution : un système agraire féodal	20
2. De 1800 à 1872, l'âge d'or de la viticulture.....	21
3. Post phylloxera : vigne et surproduction (1870-1950).....	22
4. Une viticulture et une agriculture « moderne », en rupture avec Montpellier	24
B. Diversité des espaces et paysages présents au sein de la Plaine Ouest	27
IV. Être agriculteur en milieu périurbain : approche par les pratiques	29
A. Description des logiques temporelles, spatiales et relationnelles.....	29
1. Etude des trajectoires	29
2. Etude de l'organisation spatiale	33

3.	Etude des relations professionnelles	35
B.	Monographies : illustration de 3 figures majeures	39
1.	Sébastien, « viticulteur héritier paysan ».....	39
2.	André, « viticulteur hérité réorienté »	49
3.	Henri, maraîcher-éleveur « lié à la ville ».....	58
C.	Diversité des figures d'agriculteurs périurbains.....	69
1.	La figure du « viticulteur héritier paysan »	69
2.	La figure du « viticulteur héritier réorienté ».....	69
3.	La figure de « l'agriculteur au système lié à la ville » (intensif ou extensif).....	69
4.	La figure du « viticulteur héritier en décroissance ».....	70
5.	La figure de « l'agriculteur nomade au sein du petit territoire ».....	70
6.	La figure du « gérant de centre équestre ».....	71
V.	Fonctionnement agricole du territoire	- 73 -
A.	Figures d'agriculteurs et fonctionnement du territoire	- 73 -
1.	Nouveaux marchés.....	- 73 -
2.	Jeu foncier et déprise agricole de certains territoires.....	- 74 -
3.	Nouveaux usages, nouvelles pratiques, nouvelles alliances.....	- 76 -
4.	Nouveaux voisins.....	- 77 -
B.	Perceptions du territoire par les agriculteurs	- 78 -
C.	Figures d'agriculteurs et dynamiques territoriales : l'espace vécu.....	- 80 -
1.	Organisation des figures d'agriculteurs dans l'espace	- 80 -
2.	Mutations à l'œuvre dans les espaces agricoles de la Plaine Ouest de Montpellier	- 82 -
VI.	Le projet politique au regard des mutations agricoles en cours.....	- 84 -
A.	Figures d'agriculteurs et relations ville-agriculture.....	- 84 -
B.	La politique agricole et alimentaire de la Métropole de Montpellier : déclinaisons au sein de la plaine Ouest.....	- 85 -
1.	L'agriculture vue par les acteurs de la P2A	- 85 -
2.	Les projets de redéploiement agricole et pastoral, projection des attentes de la ville sur l'espace rural ?.....	- 86 -
3.	La révision du SCOT, enjeux pour l'agriculture	- 87 -
4.	Des appels à projets au projet agricole pour le territoire	- 88 -
	Conclusion et perspectives.....	- 91 -
	Bibliographie.....	- 93 -
	Annexes	- 96 -
I.	Annexe 1 : Délibération cadre de la P2A	- 96 -
II.	Annexe 2 : Carte des Unités agro-phisionomiques de Montpellier.....	- 102 -
III.	Annexe 3 : Guide d'enquête agriculteurs.....	103
IV.	Annexe 4 : Exemple de guide d'entretien avec une acteur (Elu)	- 109 -

V.	Annexe 5 : Transects dans le temps	- 110 -
VI.	Annexe 6 : Diversité des paysages étudiés au sein de la Plaine Ouest	- 111 -
VII.	Annexe 7 : Carte des milieux	- 113 -
VIII.	Annexe 8 : Carte de l'espace perçu	- 114 -
IX.	Annexe 9 : Carte de l'espace vécu.....	- 115 -
X.	Annexe 10 : Carte des mutations agricoles	- 116 -
XI.	Annexe 11 : Espace projeté : le SCOT 2017.....	- 117 -
XII.	Annexe 12 : Document de synthèse – Redéploiement agricole	- 118 -

Table des illustrations

Figure 1 : Carte de Montpellier et des secteurs SCOT. D'après Montpellier Méditerranée Métropole- 2	-
Figure 2: Extrait du XIV ^e congrès fédéral de la FNSEA, 1960 (Archives FNSEA, 1965)	- 4 -
Figure 3 : Extrait du projet de territoire pour la Métropole de Montpellier, Agence François Leclercq, 2017.....	- 5 -
Figure 4 : Occupation des sols en 2015, Métropole de Montpellier, Source Montpellier Méditerranée Métropole DUH 2017	- 7 -
Figure 5 : Occupation des sols selon les secteurs SCOT. Sources : Montpellier Méditerranée Métropole – DFAO - Base de donnée occupation du sol, 2015 - DUH.....	- 8 -
Figure 6 : Surfaces nécessaires pour nourrir l'Hérault, adapté de (Bollon and Bricas, 2013).....	- 10 -
Figure 7 : Carte de la zone étudiée : le secteur SCOT Plaine Ouest	- 11 -
Figure 8 : Transect type du Nord-Ouest au Sud-Est dans la zone étudiée : une plaine agricole entourée de reliefs en garrigue.....	- 12 -
Figure 9 : Le système agri-urbain (C-T Soulard et C. Aubry, 2011).....	- 15 -
Figure 10: Description de l'échantillon (agriculteurs)	- 16 -
Figure 11 : Description de l'échantillon (acteurs liés à la P2A)	- 18 -
Figure 12 : Transect de la zone d'étude avant 1800 : polyculture polyélevage	21
Figure 13 : Répartition des surfaces cultivées en 1820, adapté de (L. Secondy, 1985)	21
Figure 14 : Transect de la zone d'étude de 1820 à 1950 : essor de la vigne.....	22
Figure 15 : Transect de la zone d'étude, 1950 – 1980 : modernisation viticole, extension des villages	25
Figure 16 : Transect de la zone d'étude, 1980-2000, arrachage et urbanisation.....	26
Figure 17: Carte des différents milieux au sein de la Plaine Ouest. Réalisation personnelle	28
Figure 18 : Agriculteurs récemment installés.....	30
Figure 19 : Trajectoires viticoles : expansion, repli, reconversion qualitative	31
Figure 20 : Trajectoires agricoles et para-agricoles en marge du vignoble.....	32
Figure 21 : Trajectoire de l'exploitation de Sébastien.....	40
Figure 22 : Carte de l'espace perçu par l'agriculteur, Sébastien	42
Figure 23 : Carte des conduites de la vigne (Sébastien).....	44
Figure 24: Carte des conduites du troupeau de Sébastien	45
Figure 25 : Carte des logiques d'exploitation de Sébastien	46
Figure 26 : Représentation graphique des relations de Sébastien selon la distance géographique	48
Figure 27 : Trajectoire de l'exploitation d'André.....	51
Figure 28 : Espace perçu au sein de l'exploitation (André)	52
Figure 29 : Conduite de la vigne (André).....	53
Figure 30: Logiques d'exploitation (André)	55

Figure 31: Relations professionnelles (André), selon la distance géographique	57
Figure 32 : Trajectoire de l'exploitation de Henri.....	60
Figure 33 : Carte de l'espace perçu (Henri)	62
Figure 34 : Carte des conduites de cultures maraîchères, Henri	63
Figure 35 : Carte des conduites du troupeau, Henri	64
Figure 36 : Carte des logiques d'exploitations dans l'espace, Henri	65
Figure 37 : Relations professionnelles de Henri, selon la distance géographique.....	67
Figure 38 : Tableau de synthèse, diversité des figures d'agriculteurs périurbains	72
Figure 39 : Circuits de commercialisation et produits vendus des agriculteurs enquêtés	- 73 -
Figure 40 : Espace perçu par les agriculteurs enquêtés (entre guillemets : lieux dits selon les agriculteurs) aussi en Annexe 8 : Carte de l'espace perçu.....	- 78 -
Figure 41 : Carte du territoire vécu et des dynamiques spatiales à l'œuvre (aussi en Annexe 9 : Carte de l'espace vécu	- 80 -
Figure 42: Carte des mutations des espaces agricoles (aussi en Annexe 10 : Carte des mutations agricoles.....	- 82 -
Figure 43 : Généalogie des figures d'agriculteurs, inspiré de (Robineau and Dugué, 2017)	- 84 -

Sigles

AOC	Appellation d'origine contrôlée
BPREA	Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
DAUME	Projet ANR INRA, Durabilité des Agricultures Urbaines en Méditerranée
DEA	Direction de l'Eau et de l'Assainissement
DFAO	Département de Montpellier Méditerranée Métropole. Direction du Foncier et de l'Aménagement Opérationnel
DJA	Aide de la Politique Agricole Commune : Dotation Jeunes Agriculteurs
DUH	Département de Montpellier Méditerranée Métropole. Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
ITK	Itinéraire Technique
Loi SRU	Loi Solidarité et Renouvellement Urbain
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
P2A	Politique Agricole et Alimentaire
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
SAU	Surface Agricole Utile

SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
VDP	Vin de Pays
VDT	Vin de Table
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

Introduction

A partir des années 2000, de nouvelles attentes citoyennes concernant l'alimentation, la santé, l'environnement se traduisent dans les politiques publiques par un intérêt nouveau pour l'agriculture, abordée sous un angle multifonctionnel. L'agriculture peut non seulement fournir des biens nécessaires pour une alimentation saine, mais également des services de protection de l'environnement, d'élaboration de paysages, d'éducation. C'est au sein de ce mouvement que la Métropole de Montpellier développe depuis 2015 une politique agricole et alimentaires (P2A).

Alors que l'agriculture montpelliéraine est principalement orientée vers la viticulture depuis la spécialisation agricole au XIXe siècle, ce contexte semble favorable à un renouvellement agricole, à l'échelle des agriculteurs et du territoire afin de répondre à de nouveaux besoins. Le travail présenté ici s'inscrit dans la réflexion plus complète d'un travail de thèse se focalisant sur la participation des agriculteurs à la construction de la P2A comme grille de lecture des recompositions en cours au sein du monde agricole. Il s'agit d'étudier la pratique agricole et de questionner les orientations politiques au regard des enseignements issus d'une connaissance plus précise du fonctionnement agricole du territoire.

L'agriculture sera ici étudiée non pas dans une visée statistique, représentative, mais en partant de la compréhension de ce que font les agriculteurs, et de ce que projettent les autres acteurs en lien avec la P2A. Le travail proposé se base ainsi sur des enquêtes compréhensives, réalisées auprès d'une diversité d'agriculteurs, éleveurs, élus, salariés de collectivités locales et d'institutions. Le secteur SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Plaine Ouest de Montpellier a été choisi comme terrain d'étude, concentrant de nombreux enjeux agricoles et politiques, au sein d'une diversité de milieux et de situations périurbaines.

Dans un premier temps, nous détaillerons le contexte de l'étude ainsi que les problématiques et hypothèses qui y sont associées. Le dispositif d'étude mis en place pour permettre de répondre à nos interrogations est ensuite expliqué. La suite du mémoire détaille les différents résultats, selon une approche multi-scalaire. L'étude historique et géographique du territoire choisi amène à comprendre le contexte dans lequel évoluent les agriculteurs. Les enquêtes avec les agriculteurs nous permettent ensuite de bien comprendre le métier d'agriculteur en milieu périurbain, puis l'articulation entre métier et fonctionnement agricole du territoire. Enfin la dernière partie, revenant sur les différents instruments politiques mis en place dans le cadre de la politique agricole et alimentaire nous permettra de la questionner, au regard des connaissances nouvelles sur le fonctionnement agricole du territoire.

I. Problématique d'étude

A. Contexte de l'étude

1. Du développement durable au projet alimentaire territorial

Le développement durable est un concept démocratisé en 1992 à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio. Il est alors défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », en accord avec la définition du Rapport Brundtland (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987). Le développement doit se faire selon trois piliers : progrès économique, justice sociale et préservation de l'environnement. Lors de ce sommet, l'Agenda 21, plan d'action pour le XXI^e siècle, est adopté par 178 chefs d'Etats. Il s'agit de traduire le concept de développement durable à l'échelle des collectivités territoriales, dans de multiples domaines : pauvreté, santé, logement, pollution, gestion des espaces naturels, gestion des ressources naturelles, gestion de l'agriculture. Celles-ci sont invitées à rédiger des Agenda 21 locaux, permettant d'adopter les principes de l'Agenda 21 à leur échelle. Ce document lie le développement des collectivités territoriales à des questions de développement durable, qui jusque-là étaient peu considérées. Cette démarche est confortée par les propositions du Grenelle de l'Environnement sur la ville durable. L'extension très importante de certaines villes, l'occupation de terres agricoles pour d'autres usages, des lois comme la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), aboutissent à la rédaction des SCOT¹ et PLU, qui permettent de mieux contrôler l'artificialisation des terres agricoles.

L'industrialisation de l'alimentation, sa globalisation, puis les crises alimentaires ou les crises économiques ont dans un premier temps déstructuré et déconnecté l'agriculture des villes, jusque-là profondément liées, puis suscité un intérêt nouveau pour la question alimentaire (Aubry and Chiffolleau, 2009). Cela se traduit par exemple depuis les années 2000 par le développement des circuits courts et de l'agriculture biologique, qui reflètent des préoccupations nouvelles de protection de l'environnement, de la santé et de justice sociale. La loi LAAF (Loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt, 2014), fait émerger le « projet alimentaire territorial », qui vise à « donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire » (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2017)

2. Construction d'une politique agricole et alimentaire à Montpellier

D'abord réunies en 1965 en District urbain, les communes proches de Montpellier forment la Communauté d'agglomération en 2001 (CAM) (31 communes) réunies par la volonté de porter un projet de territoire commun. Cependant cette structuration a peu d'impact sur l'artificialisation des terres agricoles : en 2004, la zone urbaine au sein de la CAM s'étend sur 10 000 ha, alors qu'elle n'occupait que 1000 ha en 1960 (Jarrige et al., 2009), une croissance effrénée, qui est l'une des plus importantes en France (1,7% par an entre 1965 et 1999). En 2006, l'élaboration du SCOT, en application de la loi SRU, amène à une « inversion du regard » sur les différents espaces de l'agglomération de Montpellier : la ville est envisagée sein au d'une armature d'espaces agro-naturels. Le territoire est composé équitablement entre les espaces naturels (37%), agricoles (32 %) et urbain (31 %), (2010) pour une surface totale de 43 890 ha (Montpellier Méditerranée Métropole, 2017a). Depuis 2006, « Le Schéma de Cohérence Territoriale définit les grandes orientations en terme d'aménagement et de développement durable : [...] freiner l'étalement urbain des décennies précédentes et d'organiser le développement du territoire autour des lignes de transports en commun »

¹ Le lecteur est invité à se rendre à la liste des sigles pour les abréviations

(Montpellier Méditerranée Métropole, 2015). Il s'agit alors d'intégrer l'agriculture dans le développement de l'agglomération.

En 2015 est créée la Métropole de Montpellier, dans le cadre de la métropolisation (loi NOTRe). Montpellier Méditerranée Métropole rassemble 31 communes autour de sept axes de développement communs : santé, développement numérique, mobilité, développement économique touristique et industriel, culture patrimoine et université, commerce et artisanat, agroécologie et alimentation. Ce dernier axe implique une politique de développement agricole, « d'une logique de proximité dans les circuits alimentaires » (Montpellier Méditerranée Métropole, 2017b). Les différentes communes de la Métropole sont réparties selon des secteurs du SCOT 2006 (Figure 1).



Figure 1 : Carte de Montpellier et des secteurs SCOT. D'après Montpellier Méditerranée Métropole

En 2014, la future Métropole sollicite l'INRA pour établir un diagnostic collectif de la situation agricole et alimentaire et pour travailler à la définition collective des orientations prioritaires d'une « politique agricole et alimentaire » (P2A) (INRA, 2015). Cette phase de travail avec les élus de la Métropole permet de distinguer plusieurs dynamiques contraires au sein de la Métropole. L'importance économique de l'agriculture pour la Métropole est certaine, de par la présence d'acteurs aval et amont des filières agricoles (production, formation agricole, intrants, transformation alimentaire, biotechnologies, distribution). L'enjeu en termes de productions est à la consolidation des filières qualitatives pour la vigne, mais aussi à la diversification des productions nourricières. Un problème majeur est le non renouvellement des exploitations agricoles. L'accès au foncier est crucial pour le redéploiement agricole, du foncier en attente sous forme de friche pouvant être mobilisé. On note des installations (récentes ou non) d'agriculteurs sur des productions nourricières, avec de la vente directe,

qui cultivent un lien fort avec la population citadine. De plus en plus, la pratique agricole apparaît pour les citoyens comme un moyen d'accéder à d'autres objectifs que la production nourricière (lien social, éducation, qualité de vie...), qui s'accompagne d'une demande croissante pour une alimentation de qualité, locale, accessible. Les objectifs définis en 2015 pour la P2A suite à ce travail sont transversaux :

- Alimentation saine et locale pour tous
- Soutien à l'économie et à l'emploi agricole et agro-alimentaire
- Préservation des ressources naturelles et du patrimoine paysager
- Limitation des émissions de gaz à effet de serre
- Impact positif sur la cohésion sociale et le renforcement des liens entre urbain et rural.

La Métropole invite les communes à mettre en œuvre ces objectifs selon leurs propres priorités et moyens. Le cadre d'action est basé sur 6 axes opérationnels : **consolider le tissu des fermes agro-écologiques** en vente directe, favoriser l'approvisionnement local en ville et en particulier celui de la restauration collective, mobiliser les citoyens autour de l'alimentation et du lien producteur consommateur, **soutenir les entreprises innovantes** dans le domaine de l'agroalimentaire et des services à l'agriculture, promouvoir la diversité des produits emblématiques du territoire et développer l'agro/œnotourisme, construire une démarche cohérente d'intégration de l'agriculture dans les projets d'aménagement. Trois thèmes transversaux aux différentes actions sont également définis : mobiliser le foncier public et privé, communiquer, s'informer, partager et se former. Les axes opérationnels s'adressent donc à une multitude d'acteurs de l'alimentation et de l'agriculture. La délibération cadre de la P2A, votée le 29 juin 2015, est proposée en Annexe 1 : Délibération cadre de la P2A. Annexe 1 : Délibération cadre de la P2A L'INRA continue d'accompagner le développement de la P2A, au sein d'un travail de recherche-action, le projet Abeille, qui a pour objectif de « produire des connaissances sur la manière dont les enjeux agro-écologiques et alimentaires sont pris en compte à l'échelle des territoires et mettre en réseau acteurs territoriaux et chercheurs autour de cette problématique (INRA UMR Innovation, 2015) ».

La politique agricole et alimentaire de Montpellier semble donc être une traduction des attentes citoyennes et gouvernementales en actions sur le territoire, gérées par la Métropole, les communes, ainsi que divers acteurs agricoles concernées, comme la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. Il est important pour cette étude de remarquer que les agriculteurs n'ont pas pris part à la définition des objectifs de la P2A, mais étaient représentés par les élus municipaux. Pour le monde agricole, la mise en œuvre de la P2A peut se résumer comme une écologisation des pratiques agricoles (agroécologie) et une relocalisation des pratiques de commercialisation (nourricier et local). Compte tenu du contexte agricole et alimentaire présenté plus haut, ces objectifs ambitieux questionnent le modèle agricole actuellement présent, l'agriculture urbaine montpelliéraine peut-elle répondre aux objectifs énoncés par la P2A ? Cette politique est une initiative des collectivités territoriales, dans un contexte métropolitain qui donne du poids aux communes rurales (une voix par maire au conseil de la Métropole). « *Aujourd'hui, dynamisme urbain, crise viticole et diversification agricole sont des processus qui touchent l'ensemble de la région montpelliéraine. Les interactions entre la ville et l'agriculture passent par des actions inscrites dans les politiques publiques – notamment à l'échelle intercommunale – mais aussi par une multitude de pratiques, initiatives et projets locaux* » (Perrin, Jarrige, & Soulard, 2013). L'intervention de ces acteurs urbains dans l'agriculture est nouvelle, et questionne la place du monde agricole au sein de décisions politiques qui le concernent.

La construction d'une politique alimentaire et agricole est difficilement envisageable sans la participation active d'une diversité d'agriculteurs issus du territoire. C'est pourquoi a débuté en 2015 un travail de thèse questionnant les relations ville-agriculture à Montpellier. La participation des agriculteurs dans la construction de la P2A y est abordée comme grille de lecture des recompositions agricoles, du fait de l'articulation des mondes socioprofessionnels agricoles et urbain. Le regard sur les relations ville-agriculture est double, d'une part le vécu, via les pratiques des agriculteur, l'intégration de la ville dans leur projet et d'autre part le prescrit, via la façon dont est envisagée l'agriculture dans les projets urbains. Il s'agit donc de questionner la compatibilité d'un projet politique et des

compétences d'un territoire avec les pratiques et projets des agriculteurs. C'est dans le cadre de cette thèse que ce mémoire s'inscrit. Il s'agit ici de comprendre ce que signifie être agriculteur dans un territoire comme celui de la Métropole.

3. Multifonctionnalité agricole, un renouveau du métier d'agriculteur ?

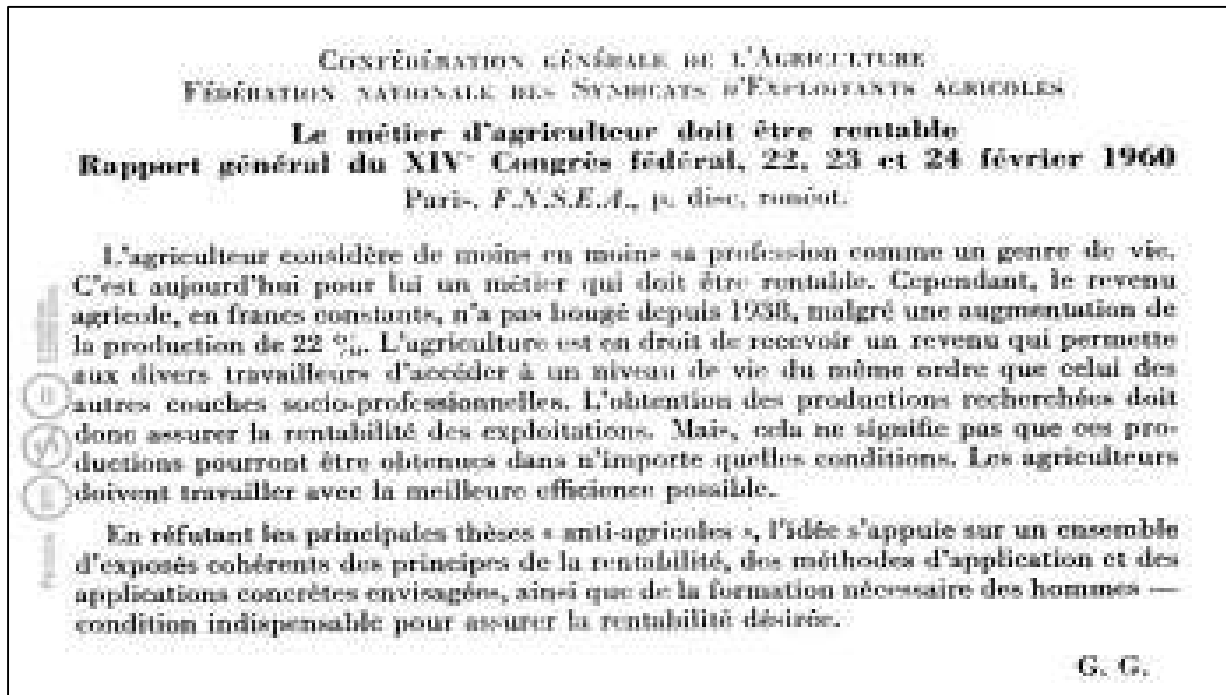


Figure 2: Extrait du XIV^e congrès fédéral de la FNSEA, 1960 (Archives FNSEA, 1965)

La Figure 2 nous donne un aperçu d'une première transformation du métier d'agriculteur : d'un paysan pour lequel l'agriculture est un « genre de vie » on passe dans les années 55-60 à « l'exploitant agricole », la ferme familiale devenant une « exploitation », entreprise agricole « qui doit être rentable ». Cette vision de l'agriculture correspond à la révolution verte et aux nécessités de production de cette époque, à la modernisation de l'agriculture et aux revendications pour une meilleure considération du monde paysan. Aujourd'hui, la notion de multifonctionnalité de l'agriculture, intègre à la production de ressources marchandes d'autres ressources. Il est reconnu que ces nouvelles fonctions doivent être prise en compte dans le projet politique (Bernard et al., 2005).

La P2A traduit cette multifonctionnalité, et l'agriculteur n'est plus simplement un producteur de céréales, de légumes ou de raisins, mais bien un acteur essentiel du développement du territoire, qui en plus de la production alimentaire, doit protéger son environnement, fournir des services ludo-éducatifs, s'impliquer pour le territoire. Le métier d'agriculteur est remis en question, dès lors qu'on lui attribue de nouvelles fonctions (Bernard et al., 2005). Le milieu périurbain Montpelliérain, parce qu'il concentre activités, populations, centres de recherche, est très favorable à l'expression de la multifonctionnalité de l'agriculture. « Dans la langue anglaise, on parle depuis longtemps de ces fonctions en les représentant par les quatre « P » des fonctions des espaces ruraux périurbains : des fonctions impliquant la localisation, la proximité ou l'accessibilité (place functions) ; des fonctions associées au tourisme et à la récréation (play functions) ; des fonctions associées à un processus de production (production functions) ; et des fonctions impliquant la protection (protection functions). » (Bryant, 2006)

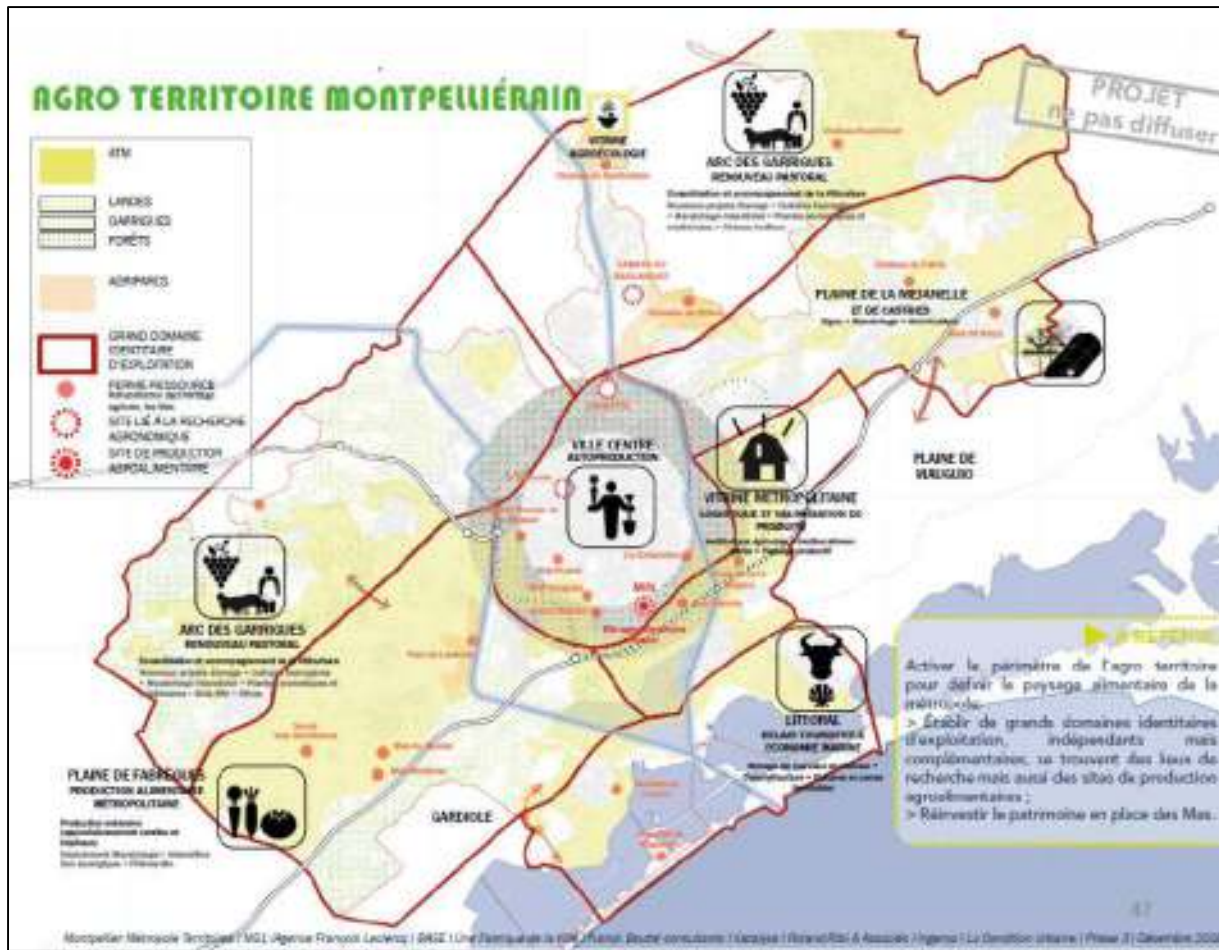


Figure 3 : Extrait du projet de territoire pour la Métropole de Montpellier, Agence François Leclercq, 2017

La Figure 3 (Montpellier Méditerranée Métropole, 2017c) est extraite d'une présentation faite lors des réunions publiques organisées par la Métropole à l'occasion de la révision du SCOT en 2017. Cet extrait, nous montre un nouveau statut pour l'agriculture, qui entre dans les projets territoriaux. L'espace agro-naturel de la Métropole est fonctionnalisé :

- Les zones de garrigues deviennent zones de « renouveau pastoral et de consolidation et d'accompagnement de la viticulture »
- La plaine de Fabrègues est une zone de « production alimentaire métropolitaine », avec une « production extensive (approvisionnement cantines et hôpitaux) »
- Le littoral est un « relais touristique et économie marine »
- La plaine de la Méjanelle est une zone de production mixte, pour l'export
- La production par les citadins est intégrée dans la ville centre
- Le périurbain proche est une « vitrine de la Métropole » et concentre les activités de logistique et de valorisation des produits

Ce document est significatif de la manière d'envisager l'agriculture dans le projet politique et le projet territorial. C'est la vision des planificateurs, urbanistes, mise en image par un bureau d'étude mandaté projetée sur l'agriculture de la Métropole. Il y a ainsi une transition, opérée dans la P2A, d'une agriculture sectorielle à la construction d'un projet d'agriculture multifonctionnelle que s'approprient les collectivités territoriales (Lasbleiz, 2017). L'adéquation entre de telles projections et l'agriculture pratiquée au sein de la Métropole de Montpellier pose alors question.

B. Problématique étudiée et hypothèses de travail

1. Problématique

Dans le cadre du travail de thèse présenté plus haut, nous voyons l'intérêt d'étudier l'agriculture sur le territoire de la Métropole de Montpellier, afin de mieux connaître les pratiquants agricoles, leur métier et leurs espaces, en pleine recomposition, dans un contexte périurbain de demande d'écologisation des pratiques et de relocalisation de la commercialisation. La prise en compte de l'agriculture dans le projet politique ne peut se faire sans une connaissance précise des agriculteurs, de leurs pratiques, des logiques développées et du rapport à la ville. Le travail proposé dans ce mémoire se centrera sur les questions suivantes :

Dans un contexte périurbain qui offre des externalités positives et négatives aux agriculteurs, quelles sont les mutations des espaces et des usages agricoles en cours ?

Quelle compatibilité existe-t-il entre le métier d'agriculteur tel qu'il est actuellement pratiqué en milieu périurbain et l'appropriation de la question agricole par la Métropole de Montpellier ?

2. Hypothèse 1

Nous faisons l'hypothèse de l'existence d'une diversité de formes d'agriculture et de pratiquants agricoles dont la répartition spatiale s'organise stratégiquement selon les différents milieux naturels ou urbains présents au sein du territoire, et selon les externalités positives ou négatives offertes par le contexte périurbain.

3. Hypothèse 2

La proximité à la ville offre au monde agricole des opportunités et contraintes, auxquels les pratiquants agricoles doivent s'adapter. Cette adaptation constituerait un renouvellement du métier d'agriculteur, qui s'exprimerait à travers une mutation des espaces agricoles périurbains, une mutation des usages agricoles et sociaux, aboutissant à un nouveau fonctionnement du territoire.

4. Hypothèse 3

L'appropriation de la question agricole par la Métropole de Montpellier constitue une demande d'écologisation et de relocalisation de la commercialisation. En l'état, les exigences de la P2A prennent peu en compte la pratique actuelle du métier d'agriculteur en milieu périurbain, qui posent des problèmes de compatibilité entre ce qui est projeté et la réalité agricole.

II. Dispositif d'étude

A. Agriculture et alimentation à Montpellier

1. Occupation du sol : importance des espaces agricoles

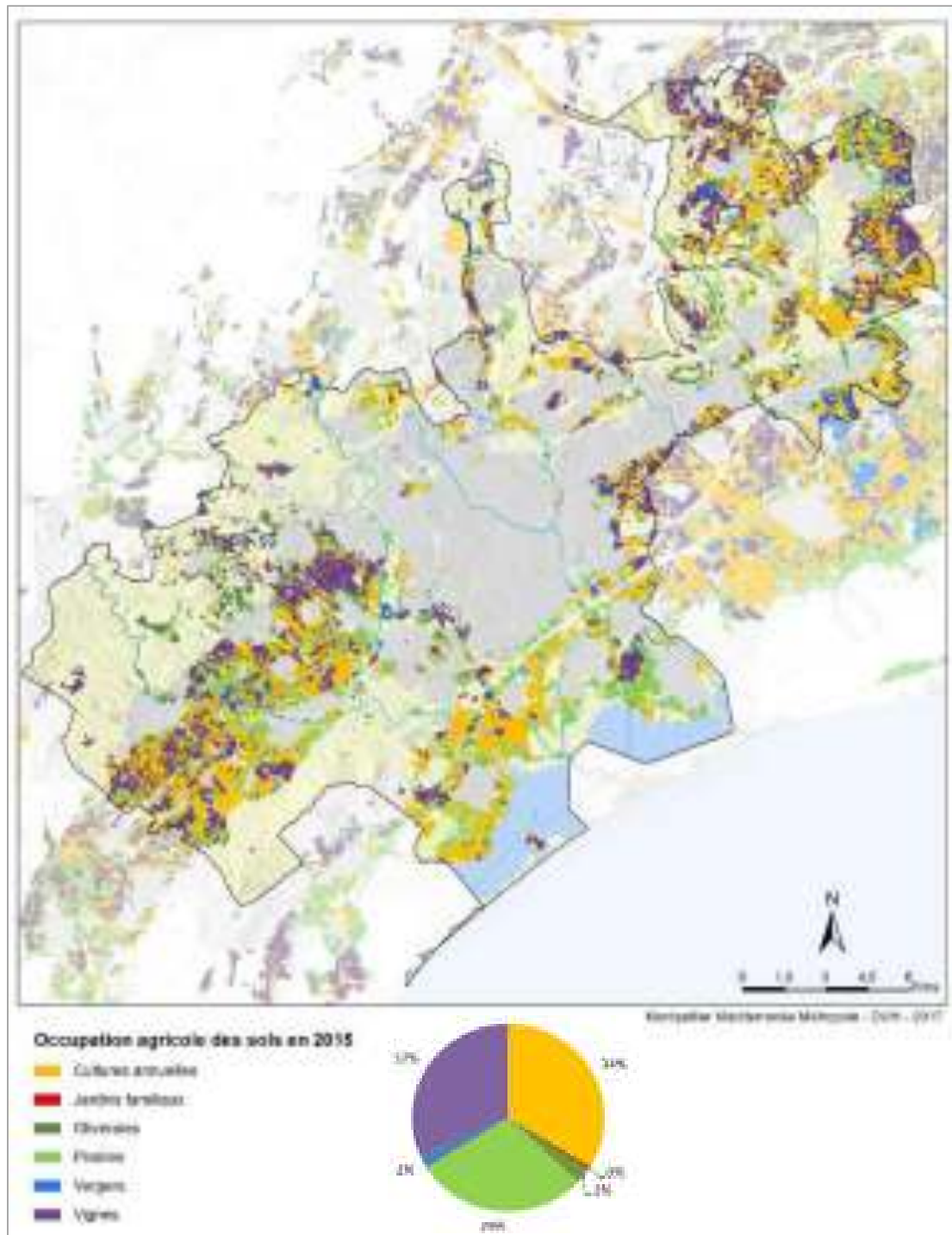


Figure 4 : Occupation des sols en 2015, Métropole de Montpellier, Source Montpellier Méditerranée Métropole DUH 2017

Ville viticole de 145 000 habitants jusqu'en 1960, Montpellier s'est construite autour de la vigne (Perrin et al., 2013). Il existe deux caves coopératives dans la ville, qui est également un centre de commerce du vin. Montpellier est le lieu de résidence de nombreux négociants en vin. Les habitants ont des vignes dans les villages autour de Montpellier : les liens entre ville et viticulture sont donc très forts, l'impact économique de l'agriculture sur la ville très important. Entre 1960 et 2000, la population est multipliée par 2,5 et la ville oriente ses activités vers le tertiaire (informatique, santé, recherche). Montpellier tourne le dos à la viticulture. Dans le même temps, la situation viticole évolue : les crises viticoles s'enchaînent, la population agricole diminue, la viticulture se mécanise et les coopératives se développent, de nouvelles activités agricoles émergent. Pendant cette période, qui dure jusque dans les années 2000, Montpellier et le tissu agricole dans lequel la ville s'insère ont peu d'interactions. Les filières présentes sur le territoire se structurent majoritairement vers l'export et la production de masse. L'agriculture est en concurrence avec la ville pour le foncier agricole, ce phénomène encouragé par la prime à l'arrachage viticole (Arnal, 2015).

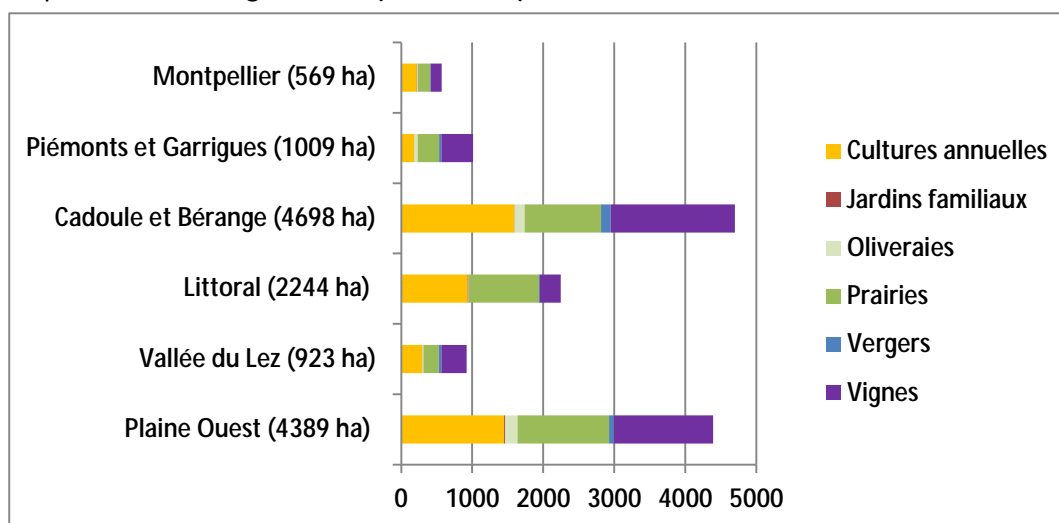


Figure 5 : Occupation des sols selon les secteurs SCOT. Sources : Montpellier Méditerranée Métropole – DFAO - Base de donnée occupation du sol, 2015 - DUH

Un diagnostic agricole a été réalisé en 2016 dans le cadre de la révision du SCOT en 2017 (Montpellier Méditerranée Métropole, 2016). Cela nous permet de dresser un portrait succinct de l'agriculture présente sur le territoire, et de son évolution récente (Figure 4). Les secteurs les plus « agricoles » en termes de surface sont les secteurs au Nord Est de Cadoule et Bérange et au Sud Ouest de la Plaine Ouest (Figure 5).

Le territoire comporte 640 exploitations agricoles en 2010, avec une diminution de 35% entre 2000 et 2010. L'activité agricole reste très importante pour le développement économique de la Métropole, avec la présence sur le territoire d'acteurs amont et aval des filières agricoles. La population agricole est vieillissante, et son renouvellement pose problème « selon le fichier élection de la CA34, près de 43 % des exploitants professionnels avaient plus de 55 ans en 2013 », (Montpellier Méditerranée Métropole, 2016) parmi les exploitants, seuls 16% déclarent avoir un successeur (en 2010).

2. Des productions diversifiées malgré la prédominance de la vigne

La Métropole est un territoire accueillant 21 appellations d'origines, dont une majorité sont viticoles et créées depuis les années 2000. Il existe donc un haut potentiel qualitatif. La culture majoritaire sur le territoire est la vigne, bien que le nombre d'exploitations ai diminué de 57% entre 2000 et 2010. Au total 6 caves coopératives ont leur siège dans la Métropole. La présence de cave particulières est également forte (Montpellier Méditerranée Métropole, 2016).

L'agriculture biologique est en augmentation, 52 exploitations sont présentes en 2014, dont 32 en viticulture. Les opérateurs aval sont bien présents dans le territoire (artisans, distributeurs, restaurants, commerces) (Sud & bio, 2015).

L'agriculture en milieu urbain présente une géographie particulière, de par les enjeux fonciers liés à la situation urbaine (Soulard, 2014a). On assiste à « l'abandon agricole des terres en attente d'urbanisation ». Les mutations récentes et passées du vignoble de la Métropole montrent deux grandes tendances : requalification en vin de qualité (appellation, vente directe), et arrachage, pour les terres potentiellement urbanisables. Sur les terres libérées par la vigne se développent les friches, la culture du blé dur, les prés et le melon, en attendant l'urbanisation. Cette agriculture est qualifiée de nomade, spécifique du périurbain, « l'ensemble des utilisations agricoles du sol qui se développent en colonisant des surfaces temporairement disponibles » (Soulard, 2014a). Les grandes cultures concernent à 75% la culture du blé dur, associée à celle des semences (maïs).

Les cultures céréalières entrent souvent en rotation avec des cultures maraichères (légumes plein champ), principalement le melon, notamment pour des raisons de maladies. Les entreprises maraichères spécialisées dans la culture du melon sont donc en constante recherche de surfaces irrigables avec précédent céréale. Ces exploitations diminuent en nombre mais s'agrandissent, surtout sur le secteur littoral, irrigué, autour de l'étang de l'Or. Selon la chambre d'agriculture (Montpellier Méditerranée Métropole, 2016), la mise en place d'un réseau d'irrigation BRL en 2016 sur la zone ouest (Plaine de Fabrègues) pourrait avoir comme effet un développement des grandes cultures en association avec du melon. Par ailleurs, le maraichage diversifié, sur petites surfaces, est l'orientation qui attire le plus les installations, toujours selon cette même source.

Les exploitations en élevage sont globalement en recul, avec cependant des zones dans lesquelles les communes ont favorisé l'installation d'éleveurs ovins (Montaud), 3 exploitations se sont installées en bovin viande sur les secteurs Cadoule et Bérange. Selon le diagnostic agricole, l'élevage est absent de la plaine Ouest, mais par contre plutôt présent sur le littoral (équin, ovin et bovin) (Montpellier Méditerranée Métropole, 2016)

L'arboriculture est également présente sur le territoire, principalement pour la production de pomme spécialisée à destination de l'export. Les vergers d'autres fruits sont également présents pour l'export (pêches, abricots...). L'oléiculture est traditionnellement bien développée, avec 7 oléiculteurs spécialisés sur la Plaine de Fabrègues, mais certainement beaucoup d'autres qui font de l'oléiculture une culture secondaire.

Les agriculteurs ne sont pas les seuls à cultiver au sein de l'aire urbaine de Montpellier. Le rapprochement entre nature et ville s'opère aussi par les urbains. La ville de Montpellier accueille de nombreux interstices verts composés de parcs (Scheromm et al., 2013). La Métropole, les instituts de recherche, les entreprises possèdent également des surfaces agricoles : Agriparc du Mas du Nouguier (Montpellier), Agriparc du domaine de Viviers (Jacou), (110 ha de terres arables et 80ha de bois, sur lesquels sont installés des viticulteurs, maraîchers, céréaliers, espace test agricole de la coopérative Terracoopa sur 10ha, jardins collectifs des entreprises (11ha au total dans la ville de Montpellier) (Montpellier Méditerranée Métropole, 2015). Ces espaces suivent une dynamique inverse de celle des espaces agricoles : préservés voire développés à la demande des urbains, notamment pour les jardins collectifs. Les jardins familiaux ont une fonction avant tout récréative, sociale, éducative, puis nourricière. Ils constituent une nouvelle forme d'agriculture en ville. Les « pratiquants agricoles » sont donc divers, avec, en complément de l'agriculture professionnelle, la présence d'une agriculture faite par ou pour les urbains (agriculture loisir, agriculture éducation). Plus que d'exploitations agricoles, on peut donc parler dans ce contexte urbain d'unités d'activités agricoles.

3. Profil alimentaire : des productions valorisables localement

Produits	Surface nécessaire (Hérault)	Surface cultivée (Hérault)	Surface cultivée par rapport à la surface nécessaire
Céréales	36 200	25 400	70 %
Viandes et œufs	296 700	48 800	16 %
Produits laitiers	10 000	2 500	25 %
Huiles végétales	45 300	1 100	2 %
Légumes	7 600	4 700	62 %
Légumineuses	1200	100	9 %
Fruits	12 300	12 700	103 %
Sucres	3 400	0	0 %
Boissons alcoolisées	5400	85 000	1576 %
Café, thé, cacao	47 400	0	0 %
TOTAL	465 300	180 400	39 %

Figure 6 : Surfaces nécessaires pour nourrir l'Hérault, adapté de (Bollon and Bricas, 2013)

L'étude de préfiguration réalisée par l'INRA en 2014 pour la définition des objectifs de la P2A dresse le portrait alimentaire de la Métropole (INRA, 2015). En ce qui concerne le secteur et les besoins alimentaires, la capacité de production locale est insuffisante pour satisfaire les besoins locaux. La surface cultivée en Hérault, 180 000 ha, peut permettre de couvrir 39% des besoins et presque 100% pour la région de Montpellier (Bollon and Bricas, 2013). Cependant, une coopération avec d'autres territoires proches est envisageable, comme par exemple le bassin de Mauguio, zone de production maraîchère. Certains fruits et légumes pourraient être produits et consommés localement. Les dernières années ont vu un fort développement des circuits courts, ce qui montre une demande des consommateurs pour des produits locaux. Les possibilités sont variées : AMAP, magasins de producteurs, drive fermiers, groupement d'achat... Les GMS restent les acteurs alimentaires principaux, (70% des dépenses alimentaires en 2000) et doivent être intégrés dans la démarche politique pour pouvoir offrir une alimentation locale à un maximum de personnes.

La restauration hors domicile, concerne 14% des repas en 2000, c'est donc un point central pour une politique alimentaire, 65 000 repas sont distribués par jour dans la ville de Montpellier. Les questions de santé et de précarité alimentaire sont des sujets sensibles : 3% de la population est en situation de précarité alimentaire en Languedoc Roussillon, 16 000 personnes bénéficient d'une aide alimentaire dans la ville de Montpellier et 36,6% de la population était en surpoids en 2008. Ce sont donc des sujets d'une grande importance. Enfin, la gestion des déchets pose également question : 11000 repas jetés par jours par la restauration collective et 30% des déchets collectés dans la ville d'origine alimentaire (INRA, 2015).

B. La Plaine Ouest de Montpellier, une zone d'enjeu pour la construction d'une politique agricole et alimentaire

Afin de pouvoir répondre à la question initiale, il s'agit de définir une zone d'étude selon plusieurs critères :

- Diversité des productions
- Présence d'une diversité de milieux
- Présence d'une armature urbaine de densité variée
- Zone identifiée comme ayant un rôle important dans la politique agricole et alimentaire de la Métropole

L'espace métropolitain, nous l'avons vu (Figure 1), est découpé en secteurs plus ou moins urbanisés autour de la ville de Montpellier. Parmi les secteurs du SCOT 2006, la zone « Plaine Ouest » remplit plusieurs critères.



Figure 7 : Carte de la zone étudiée : le secteur SCOT Plaine Ouest

La Plaine Ouest est un des secteurs les plus agricoles, regroupant une diversité de production (Figure 5), avec une majorité de vignes, prairies et cultures céréalières.

Une étude des espaces agricoles et naturels dans l'agglomération de Montpellier (Thinon et al., 2003) inventorie et analyse les différents espaces agricoles présents, à l'époque au sein de l'agglomération de Montpellier. Elle se base sur la démarche des unités agro-physionomiques (lectures de paysage, analyse de photographies aériennes...). Au sein de la zone Plaine Ouest, plusieurs espaces sont identifiés en 2003 :

- « Espaces urbanisés » : zones urbanisées, zones d'activités etc.,
- « Landes, garrigues et bois » : milieux hétérogènes, principalement sur roche mère calcaire, avec une végétation plus ou moins dense selon le niveau de fermeture du milieu, anciennement plus utilisé pour des usages pastoraux. Nombreux chemins, zones de chasse.

- « Oliveraies en friches ou en production » : disséminées dans le territoire, souvent sur des sols peu profonds et calcaires. Certaines parcelles en bon état, d'autres très mitées par l'urbain
- « Vignes sur garrigues » : quelques parcelles, valorisation en AOC, considéré comme zone d'extension possible de la vigne.
- « Vignoble rénové de qualité VDP » : petites à moyennes parcelles, en vigne, cépages améliorateurs, palissage. Sols profonds, eau disponible.
- « Espace mixte ouest et nord (vigne, céréales, fourrage, friches) » : zones de plaine avec une diversité de culture, petits cours d'eau, cabanisation et mitage
- « Grandes parcelles en céréales ou fourrage » : souvent attachées à des mas, ces unités peuvent atteindre 10ha
- « Zone agricole de plaine et coteaux en déprise » : parcelles enfrichées, sur coteaux ou plaine, souvent utilisés pour les chevaux de loisir. Cabanisation et mitage résidentiel. Anticipation de constructibilité
- « Ripisylves et prairies inondables associés » : linéaires boisées le long des principaux cours d'eau et prairies inondables, sols profonds, hydromorphes. Lieu de promenade et de gestion des crues.

La carte résultante est présentée en Annexe 2 : Carte des Unités agro-physionomiques de Montpellier. Sur la zone d'étude choisie, on peut donc distinguer deux grands espaces. Comme le montre la Figure 8, le terme de « plaine » est assez réducteur.

Les collines de la Moure, ne font pas directement partie du périmètre, mais l'interaction avec la plaine est importante. Ce sont des espaces de garrigues et pelouses sèches, sur un massif calcaire.

La plaine agricole est « coincée » entre deux reliefs, la montagne de la Moure et la montagne de la Gardiole. Alluvionnaire, elle se découpe en trois espaces : une zone au nord proche des collines de la Moure, avec quelques reliefs ponctuels, sur les communes de Cournonsec, Cournonterral, Pignan, Saussan, une zone sud très plane sur la commune de Fabrègues, un troisième espace constitue les ripisylves des berges de la Mosson et du Coulazou. Les berges de rivières constituent des réservoirs de biodiversité important, « corridors verts ». Une partie du Coulazou se trouve en zone Natura 2000, il s'agit de la zone nord de la plaine, plus vallonnée. Le zonage Natura 2000 de cette zone correspond à la sauvegarde de plusieurs espèces d'oiseaux, notamment le Milan noir qui niche sur les berges du Coulazou et l'outarde canepetière, qui peut nicher dans les vignes et les friches. Les zones de la Mosson et du Coulazou présentent d'importants risques d'inondation, les crues dues aux orages cévenoles à l'automne sont parfois très fortes.

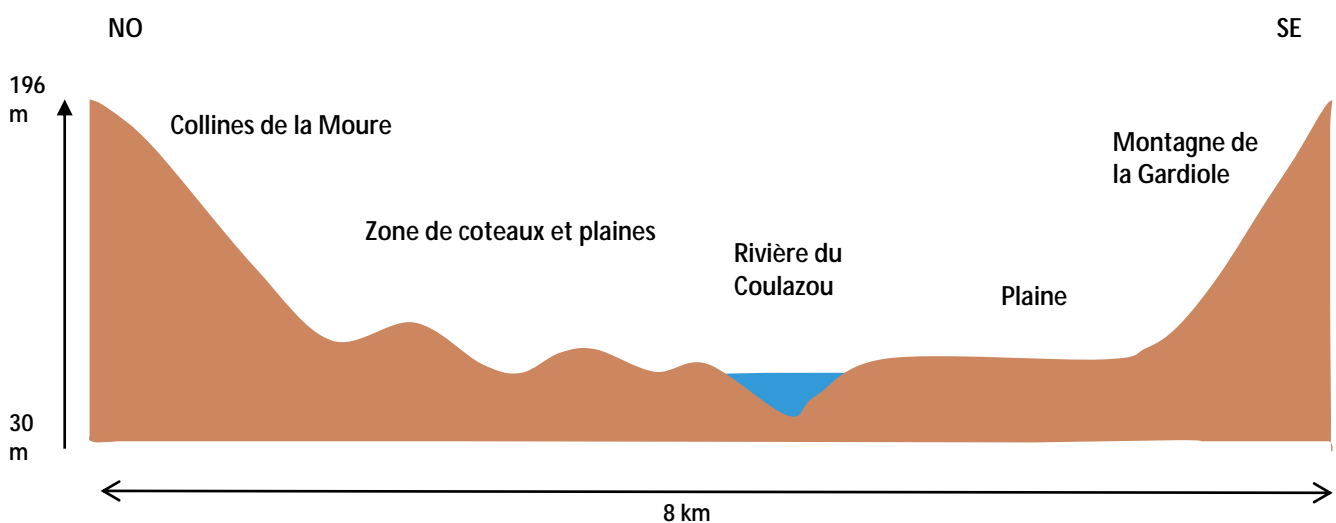


Figure 8 : Transect type du Nord-Ouest au Sud-Est dans la zone étudiée : une plaine agricole entourée de reliefs en garrigue

La montagne de la Gardiole culmine à 196m. Massif calcaire au relief tabulaire, les sols y sont ferrallitiques, et abritent une diversité typique de ces milieux : pelouses à aphyllantes, (particulièrement appétant pour les ovins), pelouses clairsemées, landes plus ou moins fermées, habitées par le chêne vert et kermès.

La présence d'une diversité d'espaces agro-naturels et d'espaces urbanisés en fait une zone au sein de laquelle une diversité d'agriculteurs sont à priori en contact important avec la ville. « Les paysages ouverts de la plaine agricole sont ponctués de villages en croissance. A l'est le mitage est important. La pression foncière est importante le long des axes de la N113... » « Le vignoble est d'autant plus fragilisé que l'on est proche de Montpellier ». (Thinon et al., 2003) On peut parler d'un gradient ville-campagne, entre des communes plus étalées, urbaines proches de Montpellier, et des communes plus rurales à mesure que l'on s'éloigne (Figure 7). Une composante intéressante de cette zone est également la présence d'axes de communications importants, dont certains, comme la Via Domitia ou l'ancienne ligne de chemin de fer, sont historiques. Ces axes Nord-Est / Sud-Ouest structurent le paysage et les activités (Figure 7). La Plaine Ouest de Montpellier est donc traversée par deux gradients perpendiculaires : en termes de milieux, de la garrigue à la plaine agricole (Figure 8), et en termes agricoles, de Saint Jean de Védas, très urbain, à des villages plus ruraux.

Cette zone est également stratégique de par les recompositions agricoles qui pourraient avoir lieu dans les années proches, avec l'installation en 2016 du projet Aqua Domitia, extension du réseau d'irrigation BRL dans une zone qui n'était jusque-là que très peu irriguée : « Le programme Aqua Domitia vise à amener l'eau du Rhône jusqu'à Narbonne et de sécuriser ainsi l'alimentation en eau dans les départements du Gard, de la Lozère, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Il s'agit d'un chantier de 330 millions d'euros, dont l'achèvement est annoncé par la Région en 2020. » (Montpellier Méditerranée Métropole, 2016). L'impact de l'arrivée de l'eau dans cette zone pose question, et pourrait mener à des changements dans les cultures, en favorisant par exemple les productions maraîchères spécialisées (melon) et les semences, face à la vigne. L'irrigation en vigne peut cependant être une façon de sécuriser la production lors des années sèches, plus fréquentes avec le réchauffement climatique. Par ailleurs, le projet de territoire (Figure 3) nous montre un certain intérêt de la Métropole pour ce secteur, voulant en faire un lieu de production alimentaire à destination de la Métropole. Trois projets de redéploiement agricole sont en cours, en lien avec la P2A, sur les communes de Lavérune, Cournonterral, Fabrègues.

Ainsi, la plaine Ouest de Montpellier, associée aux garrigues de la montagne de la Gardiole, cristallise de multiples enjeux au regard de notre question : coexistence et pérennité d'une diversité d'activités agricoles plus ou moins proches des villes, au sein d'une diversité de milieux, incertitudes quant à l'irrigation et ses conséquences, projets de redéploiement agricole...

C. Concepts et méthodes mobilisés

1. Concepts globaux

Ce travail s'inscrit dans la réflexion globale menée par les encadrants de stage, chercheurs en géographie, se positionnant à l'interface de plusieurs disciplines (Soulard, 2014b) : agronomie des pratiques, sociologie de l'action (travaux du GERDAL (Groupe d'expérimentation et de recherche : développement et actions locales), géographie. Il a fallu s'approprier une approche géographique de l'agronomie, plaçant les relations entre l'agriculteur et son milieu au centre de l'étude. Cette discipline est nommée **géoagronomie**, définie comme l'étude de « la façon dont les agriculteurs présents dans un territoire organisent les occupations du sol et les usages en fonction des objectifs propres à chaque exploitation et des interactions avec les autres exploitations et les autres usages du territoire » (Deffontaines, 1996), cité par (Soulard, 2014b).

Le travail de thèse de Christophe Soulard, s'intéressant aux relations des agriculteurs à l'environnement, dans le cadre de pollutions des eaux par les nitrates, s'inscrit en filiation avec ces concepts et disciplines, et amène à construire une « géographie de l'environnement appliquée à l'agriculture » (Soulard, 2014b). Ce travail articule plusieurs échelles, globale à micro-locale (parcelle), afin d'aborder les problèmes liés à la pollution des eaux. A l'interface entre agronomie, sociologie et géographie, l'étude des relations entre l'agriculture et l'environnement se fait via l'étude des pratiques des agriculteurs, une « géographie des pratiques ». Par pratique agricole, du point de vue de la géographie, on entend le fait technique, généralement considéré en agronomie, associé aux « façons de voir et de faire » de l'agriculteur, ce qui relève des sciences sociales (Soulard, 1999). Plus que la technique pour elle-même, il s'agit donc également du raisonnement qui mène à l'action. L'étude des pratiques agricoles mène à une étude des relations à l'espace des agriculteurs, s'intéressant à la fois à la pratique matérielle, spatiale et au construit social.

L'espace de l'agriculteur peut être envisagé comme différentes « couches », se superposant. On distinguera :

- L'espace « support » du travail agricole, qualifié selon sa configuration, ses dimensions, les localisations, c'est l'espace physique
- L'espace « perçu » : résultant de combinaisons historiques, sociales, de perceptions émotionnelles, sensorielles, c'est le ressenti de l'agriculteur au sein de son espace
- L'espace « vécu » : issu de la pratique quotidienne, la conduite des cultures, des troupeaux, les relations sociales au travail (voisins, autres usagers...) (Soulard, 2017)

Dans son travail de thèse, Christophe Soulard amène le concept de « logiques pratiques des agriculteurs », qui vient faire le lien entre les « conceptions et l'utilisation de l'espace de travail », c'est-à-dire « un ensemble de jugements sur les choses, produits d'un ensemble d'interactions entre des conceptions et des actions, dont on cherche à décrire le degré de cohérence à travers un système d'argumentations », en analysant le discours des agriculteurs (Soulard, 1999). Par logique, on entend les règles, issues des « façons de voir », qui amènent à l'action. Au sein du discours, il s'agit de distinguer les faits, des règles, ou principes d'actions et des façons des concevoir les choses, rapportés à l'espace de l'agriculteur.

Développée pour l'étude des relations agriculture-environnement, la géographie des pratiques est ici proposée pour l'étude des relations ville-agriculture, à la suite et au sein du travail de master puis de thèse effectué par Nabil Hasnaoui-Amri (Hasnaoui Amri, 2015). Il s'agit donc ici d'appliquer les concepts de la **géoagronomie** à l'étude d'un système agricole périurbain. L'agriculture urbaine est définie ici selon les travaux de Christine Aubry et de Christophe Soulard : « les formes d'agricultures coproduites par les villes, que celles-ci se situent à l'intérieur de la cité ou en périphérie urbaine » (Soulard and Aubry, 2011). Et de façon plus précise comme « l'activité de production de denrées alimentaires (ou ornementales, fourragères, médicinales, énergétiques...) qu'elle soit professionnelle ou amateur, pratiquée sur les terres agricoles ou sur tout autre lieu aménagé pour produire »

(Scheromm et al., 2013). Les différentes formes d'agricultures présentes au sein de la Métropole peuvent donc être qualifiées d'agricultures urbaines.

Le projet de recherche DAUME a défini le concept de système agri-urbain durable, qui « désigne l'ensemble des interactions qui s'établissent entre l'agriculture et l'urbain [...] historiques, géographiques, économiques, écologiques, sociales », ayant pour ambition de permettre l'étude des « relations ville-agriculture dans toutes leurs dimensions » (Soulard, 2014b). Ce concept s'appuie sur celui du système agraire. La définition du système agri-urbain sur laquelle se base ce mémoire, qui a ensuite été précisée (cf (Soulard, 2014b), se propose de ne pas considérer seulement les exploitations agricoles, avec des agriculteurs professionnels (au sens de la MSA et de l'INSEE), mais plus généralement les « unités d'activités agricoles », définies comme une unité qui « réunit un ou plusieurs pratiquants agricoles [...] réalisant des productions agricoles destinées à des fins alimentaires ou non, commercialisées ou pas, dans un ou plusieurs lieux d'activités. Cette unité pourra être une exploitation familiale, une entreprise agricole, un jardin... » (Soulard, 2014b). Il s'agit d'étudier l'unité d'activités agricoles à travers le prisme de ses relations avec le système urbain (Soulard and Aubry, 2011).

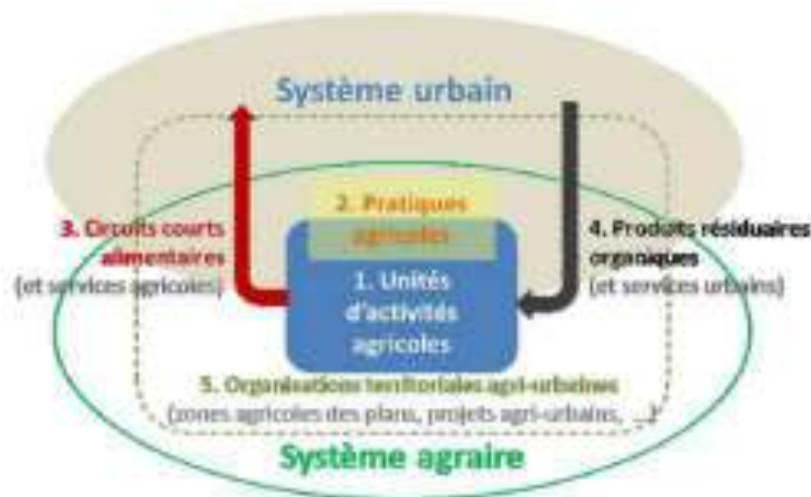


Figure 9 : Le système agri-urbain (C-T Soulard et C. Aubry, 2011)

Afin de répondre à notre question de recherche, au sein du système agri-urbain, il s'agira de comprendre les pratiques des agriculteurs et leurs logiques pratiques.

2. Méthode d'enquête

Suite à la définition des principaux concepts et de la zone d'étude, les résultats présentés au sein de ce mémoire s'appuient principalement sur une série d'enquêtes complètes réalisées auprès d'une diversité d'agriculteurs.

Auparavant, une étude de l'histoire agraire du territoire a été réalisée, se basant sur des recherches bibliographiques, un entretien avec un ancien régisseur de domaine viticole et un entretien avec un élu de la commune de Lavérune. Egalement, le paysage de la zone étudiée a été caractérisé, d'abord d'après une étude bibliographique, puis par une méthode de carroyage. La zone d'étude est découpée en carrés de 250ha, à partir d'une vue aérienne. 6 « carrés » ont ensuite été choisis, selon le type de milieu observable sur la vue aérienne. Sans procéder à un recensement, un travail de terrain a ensuite permis de caractériser précisément ces « carrés » du point de vue du paysage, des activités agricoles ou autres, et de faire état de la diversité des paysages présents au sein de la zone étudiée.

Le positionnement au sein d'une géographie des pratiques comme précisé plus haut, dans le temps imparti, justifie une méthode d'enquête délibérément non représentative. Afin de répondre à nos questions de recherche, il ne s'agit pas d'étudier la Plaine Ouest sous un angle statistique, comme présenté plus haut (II.A. Agriculture et alimentation à Montpellier) mais au contraire, de l'aborder à

une échelle individuelle, significative, compréhensive, amenant par la suite à considérer l'ensemble du territoire. Il s'agit donc bien de comprendre la pratique des agriculteurs (professionnels ou non) au sein de leur(s) espace(s), pour ensuite en tirer des enseignements sur le fonctionnement agricole du territoire, et mettre en miroir avec les objectifs affichés dans les politiques publiques. Deux types d'enquêtes ont été réalisées. D'abord, une série de 12 enquêtes ont été conduites avec une diversité d'agriculteurs, présentée dans la Figure 10. Ensuite, des enquêtes ou réunions avec 8 acteurs impliqués dans la P2A ont permis de comprendre leur positionnement vis-à-vis de l'agriculture, de recueillir une vision extérieure sur les dynamiques à l'œuvre (Figure 11).

La construction de l'échantillon d'agriculteurs s'est faite au fur et à mesure, en partant d'une base de données produite par Sud & bio en 2016 (Sud & bio, 2016), de recherches internet (agriculteurs référencés au sein des réseaux Bienvenue à la Ferme, de Ferme en Ferme, Guide des vins de la Métropole de Montpellier) et de prospections sur le terrain. Par ailleurs, chaque entretien avec un agriculteur se terminait par la sollicitation de contacts intéressants pour l'étude. Sans opposition avec la définition donnée plus haute de « pratiquant agricole » au sein d'une « unité d'activité agricole », seuls des agriculteurs « professionnels » ont été enquêtés, principalement pour des raisons de référencement et de temporalité de l'étude. Lors des enquêtes et prospections sur le terrain, une diversité de pratiquants agricoles a bel et bien été observée, certains agriculteurs faisant mention de pluri-actifs au sein de leur réseau professionnel (personnes ayant une activité agricole rémunérée et un travail non agricole).

Nom ²	Commune (siège ³)	Système de production ⁴	Production 1	Production 2	SAU (ha)	Année installation	Age
Félix	St Jean de Vedas	Raisonné	Arboriculture		7	1989	59
Roland	Courmonterral	Raisonné	Viticulture cave coopérative	Viticulture cave particulière	80	1989	55
Guy	Lavérune	Conventionnel	Viticulture coopérative		8	1989	50
André	St Jean de Védas	Biologique	Viticulture cave particulière		45	1990	63
Benoît	Lavérune	Raisonné	Fourrages Céréales	Oleiculture	100	1998	53
Sébastien	Fabrègues	Biologique	Viticulture coopérative	Elevage ovin viande	42	2005	37
François	Cournonsec	Biologique	Viticulture cave particulière		12	2010	35
Céline	Saussan	Conventionnel	Centre équestre		8	2012	38
Pascal	Pignan	Biologique	Maraîchage diversifié	Petit élevage	8	2013	37
Thomas	Lavérune	Raisonné	Maraîchage diversifié	Elevage volailles	1,5	2014	48
Henri	St Jean de Védas	Biologique	Maraîchage diversifié	Elevage bovin viande	16	2014	32
Robin	Fabrègues	Conventionnel	Elevage ovin		550	2017	38

Figure 10: Description de l'échantillon (agriculteurs)

La sélection des agriculteurs s'est faite sur plusieurs critères. Il s'est d'abord agi d'avoir une certaine diversité dans les productions, sans ambition d'exhaustivité ou de représentativité à l'échelle de la

² Les prénoms ont été modifiés pour anonymisation

³ Ou lieu de stockage du matériel pour les agriculteurs n'ayant pas de siège sur la Plaine Ouest (ou ailleurs)

⁴ Selon ce qui est déclaré par l'agriculteur

zone d'étude. On note ainsi une importance de la viticulture, qui se distingue en cave particulière ou cave coopérative, avec un viticulteur en système mixte. Le maraîchage et l'élevage sont aussi bien présents, parfois dans des systèmes associés. Les superficies sont très diverses, allant de systèmes très extensifs (550ha) à des systèmes très intensifs, (1,5ha).

En comparaison avec le portrait agricole esquissé en II. A, le maraîchage est sur-représenté, tandis que les productions annuelles (Grandes cultures) sont sous-représentées. Qualifiées d'« agricultures nomades » (Soulard, 2014a), ce type d'agriculteur, évoluant sur de très grandes superficies (de plusieurs centaines à plus de mille hectares), avec une tenure foncière parfois précaire et un itinéraire technique mécanisé, uniformisé, sont très difficiles à rencontrer, d'une part par la quantité et la surface de travail qu'elles représentent, d'autre part à cause des temporalités agricoles (les traitements et moissons ont eu lieu pendant la phase d'enquête). Il n'a donc pas été possible d'enquêter ce type d'agriculteurs. Toutefois, dans le cadre d'un travail réalisé sur la Plaine Ouest en 2015, Nabil Hasnaoui Amri a eu l'occasion d'enquêter un agriculteur, producteur de semences (blé dur, maïs) et de fruitiers (Hasnaoui Amri, 2015). Pour certains aspects, nous pourrions nous référer à cette enquête. L'origine de la base de données utilisée (Sud & bio) explique l'importance des producteurs en agriculture biologique, tandis que les recherches internet au sein des réseaux destinés à l'agri-tourisme expliquent la proportion de maraîchers, tous référencés pour des questions de commercialisation. Paradoxalement, car en surface cela constitue la majorité de la viticulture sur la Plaine Ouest, les viticulteurs coopérateurs ont été les plus difficiles à rencontrer, l'accès aux listes de coopérateurs étant rarement publique. C'est une enquête avec la coopérative qui a permis d'identifier des coopérateurs intéressés pour participer à l'étude. Globalement, les refus ont été assez rares (2). Parmi l'ensemble des agriculteurs identifiés, certains n'ont pas été entretenus pour éviter que les agriculteurs soient « sur-enquêtés », d'autres étudiants ou chercheurs, s'intéressant à des problématiques apparentées, les ayant déjà rencontrés. L'échantillon a également été restreint par le temps disponible pour l'enquête et le calendrier agricole.

Suite à une présentation des objectifs de l'enquête par téléphone, un rendez-vous est pris avec l'agriculteur. Le matériel d'enquête se compose du guide d'enquête (Annexe 3 : Guide d'enquête agriculteurs), d'une vue aérienne de la Plaine Ouest grand format (A2) et de stylos de couleurs pour l'annoter. Tous les agriculteurs annotent sur le même plan. L'entretien se déroule en quatre temps. Il s'agit d'abord de présenter les objectifs de l'enquête, soit la compréhension du métier de l'agriculteur, dans sa pratique quotidienne, et de vérifier que l'agriculteur a bien compris de quoi il s'agissait. L'entretien est enregistré avec l'accord de l'enquêté.

La première partie concerne la trajectoire de l'exploitation ainsi qu'une présentation des activités principales. Dans une démarche compréhensive, une question très générale est posée à l'agriculteur, puis si besoin, des questions plus précises réorientent la conversation.

Cette partie est suivie d'un travail sur le plan. Il est d'abord demandé à l'agriculteur d'entourer ses parcelles, son lieu d'habitation, les lieux de commercialisation, puis de nommer et commenter les différents lieux. Il s'agit d'identifier la perception qu'a l'agriculteur de son espace, les lieux préférés, les dénominations, les différentes qualités d'espace. Pour chaque distinction entre les espaces, il est demandé à l'agriculteur de justifier les critères qui l'amènent à faire ces différences. Ce peut être des raisons agronomiques, mais aussi topologiques, sociales, historiques...

Ensuite, il s'agit d'entrer plus précisément dans la pratique de l'agriculteur. Souvent, le travail sur le plan a permis de faire émerger des ensembles d'espaces sur lesquels l'agriculteur semble avoir la même perception. Cette intuition est vérifiée avec lui. Elle permet ensuite de dérouler une année de culture en localisant les différentes activités selon les blocs identifiés précédemment, ce qui permet éventuellement de valider ces différences. De même que précédemment, il est demandé à l'agriculteur de justifier les différences de pratiques selon les blocs identifiés. D'autres fois, c'est l'approche par le calendrier qui fait émerger des ensembles d'espaces non identifiés jusque-là. Des questions relatives à l'environnement, sa perception et les pratiques associées sont également posées, puis il est demandé

à l'agriculteur de détailler son système de commercialisation, sans entrer dans des considérations économiques.

La dernière partie de l'entretien concerne les relations sociales, avec le monde agricole et non agricole. La vue aérienne peut parfois servir d'approche, en rebondissant sur les commentaires de l'agriculteur, qui précise parfois ses relations avec ses voisins, ou bien avec un agriculteur ayant déjà été enquêté (parcelles entourées). Cette méthode a souvent permis d'établir des liens entre les agriculteurs au sein de l'échantillon ou avec d'autres agriculteurs qui n'ont pas pu être enquêtés. Elle a aussi permis de faire ressortir des débats autour des pratiques des uns et des autres par exemple. Autrement, il est demandé à l'agriculteur de détailler ses relations avec ses pairs (même production) ou non pairs, l'appartenance à des groupes, des relations d'entraide, d'échange de conseils, de matériel, les relations avec les organismes professionnels, instituts agricoles. Il est difficile d'être exhaustif, cependant l'intention a été de balayer une diversité de liens qui peuvent s'établir entre agriculteurs, et d'identifier le réseau professionnel. Il s'agit de bien comprendre ce qui est discuté au sein du réseau professionnel, ce qui fait débat, en lien avec notre question de départ sur l'écologisation des pratiques et la relocalisation de la commercialisation. On s'intéresse aussi aux lieux de discussions, formalisés, privilégiés ou non. Sont également abordées les relations avec les citoyens, dans l'optique de comprendre le positionnement de l'agriculteur vis-à-vis de ceux-ci. Enfin, l'entretien est orienté vers la relation plus globale au territoire : municipalité, Métropole, évolution du territoire. L'entretien est conclu par les perspectives d'évolution de l'exploitation.

En parallèle des enquêtes agriculteurs, des entretiens ont été menés avec une diversité d'acteurs en lien avec la P2A. Un exemple de guide d'enquête est disponible en Annexe 4 : Exemple de guide d'entretien avec un acteur (Elu).

Fonction	Lieu de rencontre	Type de rencontre	Prise de notes /Enregistrement
Elu au conseil municipal de Laverune	Mairie de Laverune	Entretien partagée	Enregistrement
Agent DFAO	Locaux de la Métropole	Réunion	Enregistrement
Agent DUH	Locaux de la Métropole	Entretien partagé	Enregistrement
Agent DEA	Locaux de la Métropole	Entretien partagé	Prise de notes
Chargé de projets CEN	Locaux du CEN	Entretien partagé	Enregistrement
Gérant de coopérative	Locaux de la coopérative	Entretien	Enregistrement
Association environnementale	INRA	Entretien partagé	Prise de notes
Animateur CIVAM	Locaux CIVAM	Entretien partagé	Enregistrement

Figure 11 : Description de l'échantillon (acteurs liés à la P2A)

Souvent, les entretiens se faisaient en présence d'autres étudiants ou chercheurs, intéressés par des thématiques apparentées. L'entretien était alors préparé antérieurement, et les thématiques réparties entre les intéressés. La constitution de l'échantillon, n'est une fois encore pas basée sur une représentativité des acteurs intéressés par la P2A, mais plutôt au gré des opportunités de rencontre, des réunions organisées par d'autres étudiants ou chercheurs. Les questions posées concernent principalement le positionnement de l'acteur par rapport à l'agriculture, à ses fonctions et au rôle des agriculteurs. Lorsque la personne est concernée, les questions concernent aussi sa connaissance du fonctionnement de la Plaine Ouest, le diagnostic porté par la personne sur l'agriculture actuelle, son évolution possible et son évolution souhaitable. Ces enquêtes ont également été complétées par la participation à l'organisation d'une journée terrain intitulée « Vers des instruments territoriaux pour (re) déployer une agroécologie nourricière ? », organisée par l'encadrant de stage, avec comme objectif de partager l'avancée des projets de redéploiement agricole avec la diversité des personnes concernées (Annexe 12 : Document de synthèse – Redéploiement agricole

Pour des raisons de temporalité, ces entretiens ont été moins exploités que les entretiens avec les agriculteurs. Ils permettent cependant d'éclairer l'analyse du fonctionnement du territoire par le point de vue d'une diversité d'acteurs.

3. Analyse

Suite aux entretiens (agriculteurs comme acteurs) une phase de retranscription a lieu. Les entretiens agriculteurs sont ensuite analysés selon 3 axes : trajectoire, organisation de l'espace, relations professionnelles. Pour la trajectoire, il s'agit d'identifier les déterminants du changement au cours du temps. Pour la composante spatiale, l'analyse se centre sur l'identification et la caractérisation de l'espace perçu et vécu, et de l'organisation spatiale de l'exploitation. Pour se faire, à partir du plan annoté et du discours retranscrit, une série de schémas thématiques sont réalisés, sur l'espace perçu, la conduite des cultures, la conduite du troupeau, puis ces informations sont agrégées afin de construire le schéma d'organisation de l'exploitation. Ce procédé se base sur la méthode d'élaboration du schéma d'organisation territoriale de l'exploitation, (Soulard et al., 2002). Enfin, pour les relations professionnelles, l'analyse du discours permet d'identifier la diversité des personnes qui font partie du réseau, caractériser la diversité des liens avec celles-ci.

Après avoir analysé chaque entretien agriculteur, la comparaison entre agriculteurs au sein d'une seule variable permet de dégager de grands ensembles de trajectoires, organisation de l'espace, type de réseau professionnel. Cette étape nous amène à construire des figures d'agriculteurs, idéaux-types, qui ne se veulent pas être des groupes représentatifs. Il ne s'agit pas ici de construire une typologie représentative du monde agricole sur notre zone d'étude, mais de dégager des figures d'agriculteurs marquantes, significatives du fonctionnement agricole du territoire étudié. En se basant sur nos figures, on peut tirer des enseignements sur le fonctionnement du territoire, les dynamiques agraires à l'œuvre, croisant façons de voir et façons de faire pour comprendre les pratiques des agriculteurs. Les entretiens acteurs sont analysés d'après le discours retranscrit, afin de comprendre le point de vue sur l'agriculture et ses fonctions, les principaux problèmes, les dynamiques à l'œuvre et les perspectives d'évolution. Ces entretiens ainsi que des documents produits par la Métropole de Montpellier, la participation à des réunions permettent de comprendre la P2A du point de vue des acteurs, et des agriculteurs.

III. La Plaine Ouest de Montpellier, un contexte historique et géographique particulier

A. Trajectoire agraire du territoire

L'histoire de la plaine ouest de Montpellier a été fortement marquée par la viticulture, mais initialement, c'est une plaine de polyculture polyélevage, où la vigne prend plus ou moins d'importance selon les villages. Dans cette partie, nous nous proposons de retracer l'histoire agraire de cet espace, afin de mieux comprendre la genèse des systèmes actuels. Nous nous appuyons sur des ressources bibliographiques locales et régionales et sur des entretiens réalisés avec des personnes ressources, notamment une personne retraitée ayant travaillé comme régisseur de domaine viticole jusqu'en 1990 ainsi qu'un élu d'une des communes de la zone. Cette démarche permet ainsi de croiser les informations de la littérature avec le vécu des habitants de ces villages.

1. Du Moyen Age à la révolution : un système agraire féodal

Du Moyen âge à la révolution, le système est traditionnellement féodal, avec de grands domaines agricoles qui appartiennent à un seigneur. Le clergé possède beaucoup de terres, comme par exemple à Lavérune, sur les terres du château des évêques. Les paysans peuvent être métayers, fermiers ou même parfois petits propriétaires sous l'ancien régime. Les guerres de religions endettent certaines familles qui revendent alors des terres aux familles bourgeoises de Montpellier. (Secondy, 1985)

Schématiquement, un transect (Figure 12) entre colline de la Moure et montagne de la Gardiole donne une répartition suivant le traditionnel Hortus/Ager/Saltus/Sylva. Les garrigues sont très exploitées, pour la pâture des brebis, le ramassage de bois et la fabrication de charbon, ressources importantes pour les habitants de ces localités (Cournonsec, Cournonterral, Pignan, Fabrègues, St Jean de Védas), puisque le bois et le charbon sont vendus jusqu'à Montpellier. C'est aussi le lieu de diverses cueillettes : baies, champignons, plantes médicinales, aromatiques... En aval des garrigues, où sur les petits reliefs de la plaine formant des garrigues, sont plantés de vignes, d'oliviers et de fruitiers. La plaine est occupée par des céréales comme le seigle, l'avoine, l'orge. Les abords de rivières (Coulazou et Mosson) et de ruisseaux sont une ressource importante de fourrage (pâture et fauche). Les bêtes ayant la fonction première d'amender les cultures, il y a une adéquation importante entre le nombre, (brebis principalement), les prairies, assez rares, et les surfaces à fertiliser. Le seigneur peut éditer des règles pour limiter le nombre de bêtes, par exemple, à Lavérune (localité qui possède le plus de prairies, mais pas de garrigue) en 1400, aucun habitant ne peut posséder plus de 200 brebis, et les zones de pâtures sont bien délimitées (Collectif histoire de Lavérune, 2000). Dans et autour de chaque hameau, près des puits et ruisseaux, des terrains « hortaniers » fournissent les légumes. A propos du vignoble, on retrouve déjà dans certaines localités des différences d'orientation et d'importance : sous l'ancien régime, Pignan et St Georges d'Orques se démarquent, Pignan produisant du raisin de quantité pour la distillation, St Georges exportant jusqu'en Angleterre un vin d'une qualité déjà reconnue. Les villages se distinguent par l'accès plus ou moins important à la garrigue, aux abords de cours d'eau, aux coteaux et aux plaines, qui influence les cultures (Secondy, 1985).

La Révolution redistribue les domaines, vendus comme « biens nationaux ». Les domaines n'étant pas morcelés lors de la vente, seuls les plus aisés peuvent acheter : ce sont des familles fortunées de Montpellier qui achètent et ne vivront pas sur place. La famille Cambon par exemple, achète le domaine de Launac à Fabrègues et possède ainsi 1/3 du territoire de la commune. Le domaine du Terral est également acheté par la même famille. Certains biens plus petits peuvent être achetés par des notables moins aisés. La tenure des terres change, mais les cultures et la vie restent globalement inchangés pour ces villages, les paysans travaillent comme journaliers, aux différentes tâches des domaines.

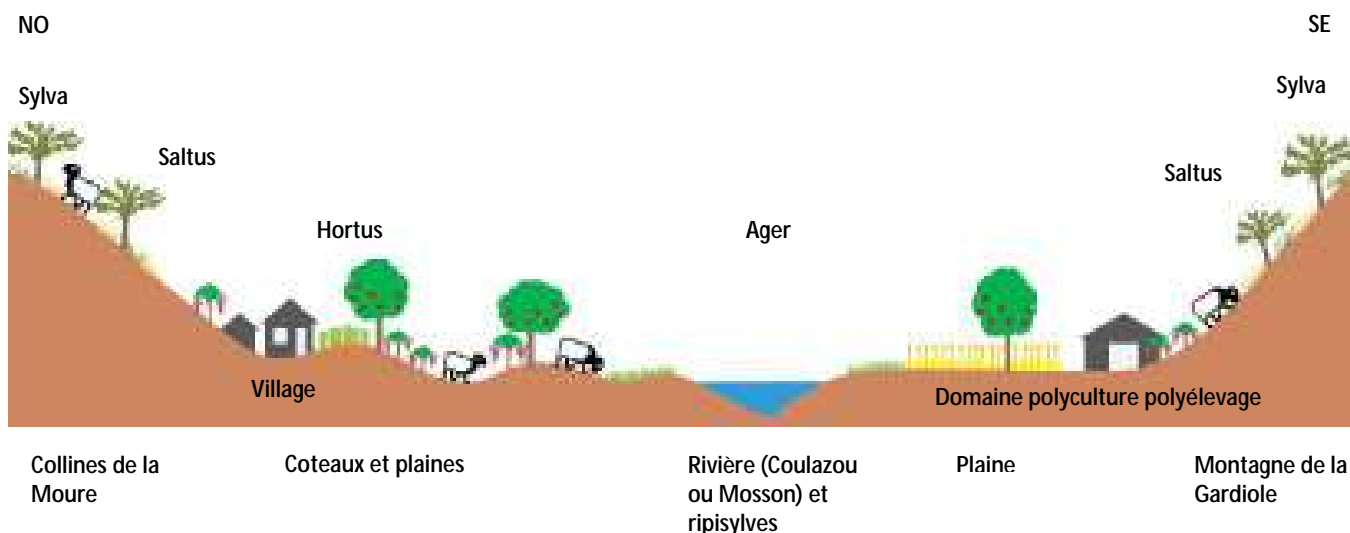


Figure 12 : Transect de la zone d'étude avant 1800 : polyculture polyélevage

2. De 1800 à 1872, l'âge d'or de la viticulture

De 1800 à 1850, c'est l'âge d'or de la viticulture, qui entraîne d'importantes recompositions dans le paysage et les cultures. En 1820, la vigne occupe déjà une proportion importante dans les surfaces, mais ce n'est pas encore la première activité dans tous les villages.

	Commune (ha)	Cultivé (ha)	Cultivé/Commune (%)	Vignes (% cultivé)	Terres labourées (% cultivé)	Olivettes (% cultivé)	Prés (% cultivé)	Jardins (% cultivé)
Pignan	2030	1368	67,4	75,4	17,5	5,3	1,4	0,3
Cournonsec	1206	726	60,2	57,7	41,3	4,2	0,2	0,1
Cournonterral	2845	1925	67,6	57,1	41,6	0,5	0,5	0,2
Fabrègues	3144	1545	49,2	45,3	52,3	0,3	0,7	0,6
St Jean de Védas	1287	932	72,4	40,6	51,7	3,4	3,8	0,14
Saussan	358	332	92,7	39,7	50,3	0,7	8,4	0,7
Lavérune	718	666	92,8	38,9	43,3	0,5	15,5	1,3
TOTAL	14612	9145	62,6	53,5	41,1	2,2	2,7	0,4

Figure 13 : Répartition des surfaces cultivées en 1820, adapté de (L. Secondy, 1985)

Les communes ayant le plus de coteaux sont celles qui, en 1820 ont le plus de vignes. Entre 1800 et 1820, 60% du vin produit dans la zone est distillé en eau de vie, 20% du vin est consommé localement et 20 % est exporté. A partir de 1820, les surfaces en vignes croissent rapidement. Les domaines sont parfois morcelés, certaines familles vendant une partie des terres acquises lors de la Révolution : des ouvriers ou artisans peuvent alors avoir accès à quelques ares, et travaillent leurs terres en plus de celles des plus gros propriétaires. Les cours du blé et des céréales sont bas (Collectif histoire de Lavérune, 2000), à l'inverse du marché viticole, qui s'oriente vers une production de quantité suite à la suppression d'une réglementation des cépages, qui imposait une proportion de cépage de qualité dans les vignobles, afin de pouvoir exporter un vin de qualité. Les nouvelles plantations se font donc avec des cépages productifs, sur des surfaces auparavant en céréales (Figure 14).

Sur les toutes petites surfaces, la vigne se travaille à la main par les journaliers, sans besoin d'emprunt pour du matériel ou des ânes pour la traction. Peu à peu, les ouvriers peuvent économiser grâce à la vente du vin plus que ce qu'ils ne pouvaient le faire avec leur salaire de journalier et la culture de céréales : ils peuvent acheter de nouvelles terres, planter en vigne. La vigne est partout la même : une production moyenne de 38hl/ ha, 4200 pieds/ha avec pour destination majeure le vin de table et le

« vin à brûler ». Pour 100ha dans la zone, en 1820, on trouve 56 ha de vignes et 44 ha de terres labourables, tandis qu'en 1850, la vigne occupe 84 ha, avec plantation de 1279 ha de vigne en 30 ans, au détriment des céréales. La vigne descend dans la plaine (Figure 14). L'arrivée du train en 1850, encourage encore à la croissance des surfaces : les possibilités accrues d'export soutiennent la production. (Secondy, 1985)

Les troupeaux restent importants, et participent à la fertilité de la vigne par la pâture en hiver. Les mulets sont peu à peu remplacés par les chevaux, la vigne se modernise (Figure 14). Certains vigneron louent alors leurs chevaux à d'autres. On trouve quelques champs de luzerne, et on fauche les prés pour les chevaux. En 1850, on compte très peu de journaliers, la plupart cultivent leurs vignes et se louent (ainsi que femme et enfant) chez les propriétaires moyens et gros. Il y a ainsi deux sources de revenus. En 1860, à Lavérune, 90% de la population vit indirectement ou directement de la vigne, tous les chefs de famille sont propriétaires et le meunier a arrêté son activité, signes d'une spécialisation très poussée⁵.

On comprend alors bien que la crise du phylloxera, dans les années 1870, a particulièrement touché la population, détruisant presque toute cette nouvelle économie mise en place pendant 50 ans. Tous les vignobles sont touchés, les vignes arrachées. Les paysans reviennent alors à de la polyculture (blé orge, légumineuses, pommes de terre...) polyélevage et à la vente du bois, et pendant quelques années, le paysage retrouve une diversité perdue jusque-là.

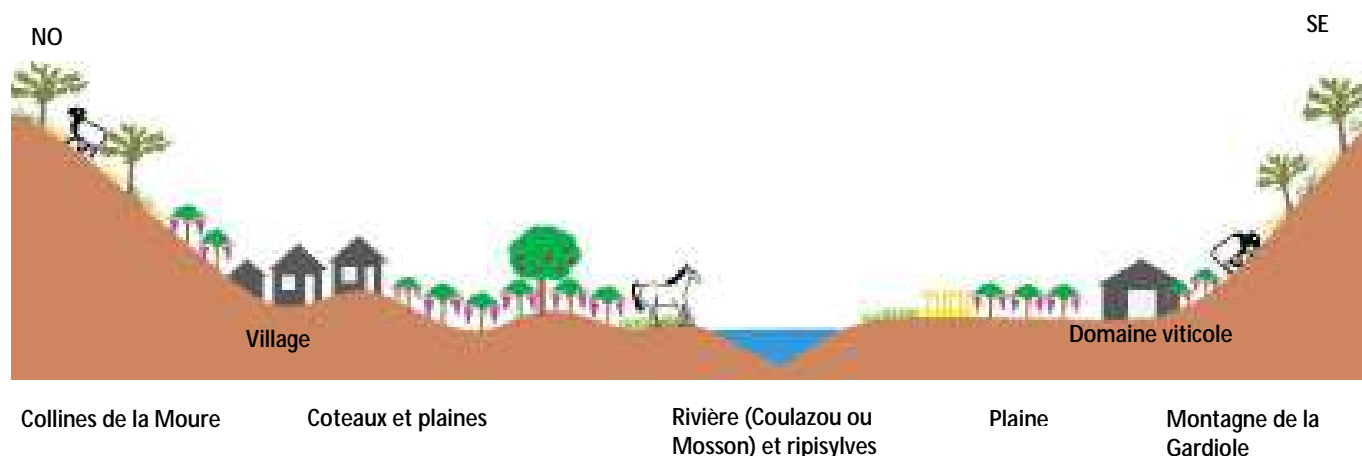


Figure 14 : Transect de la zone d'étude de 1820 à 1950 : essor de la vigne

3. Post phylloxera : vigne et surproduction (1870-1950)

Le renouveau de la vigne par greffe sur des plants américains comporte des aléas : les paysans s'endettent pour acheter les nouveaux pieds, qui demandent plus d'engrais et de traitements (contre le mildiou notamment) que les pieds antérieurs. Le renouvellement du vignoble a un coût. L'afflux de vin sur le marché crée des crises de surproduction successives. L'élevage ovin décline peu à peu, relégué aux garrigues, face à la demande de main d'œuvre dans les vignes et aux méthodes plus modernes de fertilisation qui se répandent peu à peu face aux besoins des nouvelles vignes (Figure 14).

Fabrègues est à la tête en termes de volumes produits, avec 21% de la production de la plaine, suivi par Courdonterral, Pignan, et St Jean de Védas. En 1907, les vigneron manifestent à Montpellier contre l'apparition de « vins industriels » et l'import de vins espagnols qui font chuter les prix. Les

⁵ La Figure 14 couvre une période importante. Sans prétention d'exhaustivité, elle permet de montrer schématiquement l'organisation des activités, similaires sur cette période, sans tenir compte des arrachages/plantations du vignoble suite au phylloxera, changements de cépages et de modes de conduite, morcellement des domaines. La place de l'élevage a été décroissante, l'association avec les vignes diminuant progressivement

syndicats, créés depuis la loi de 1886 œuvrent pour des prix plus justes. Malgré la possibilité de créer des coopératives, les premières tentatives sont un échec, comme à St Georges d'Orques (limite nord de la zone) avec l'Union des propriétaires de grand crus St Georges qui se crée de 1914 à 1920 seulement. Dès 1911, par manque de main d'œuvre, les propriétaires font appel aux espagnols, les conditions de vies misérables dans les provinces littorales d'Almeria, Murcia, Valencia poussant les ouvriers à l'émigration. (Collectif histoire de Lavérune, 2000) Pendant la première guerre mondiale, la population ouvrière est renouvelée avec ces immigrés espagnols.

Entre deux guerres, des changements importants occurrent : les grands domaines se morcellent, affaiblis par les crises successives, décimés par la guerre ou divisés par les héritages. Petits et moyens propriétaires, immigrés, peuvent alors acheter des terres. En 1913, on compte 106 producteurs à plus de 1000hl, ils sont 31 en 1938 (Secondy, 1985). Les terres que peuvent acheter les ouvriers les plus modestes, sont les terres de coteaux, peu productives, caillouteuses (Figure 14). Comme nous l'avons vu, la « plaine » de Fabrègues est parcourue d'une ligne de reliefs, appelés « Puech ». Ces terres de coteaux, intéressent moins les propriétaires qui les vendent à bas prix. Les parcelles individuelles sont très morcelées, la plupart des propriétaires ont entre 1 et 3ha, mais 2 ha peuvent correspondre à 8 parcelles, non limitrophes. La majorité des producteurs sont modestes, produisant de 100 à 300hl du vin en mélange Aramon, Carignan, Alicante-Bouchet, de 8 à 10°. Il est nécessaire de travailler comme ouvrier chez les plus gros propriétaires.

Il est possible de faire une distinction selon les communes : les communes au Nord de la zone, comme Cournonsec, Cournonterral, Pignan, Saussan, sont des communes qui présentent un habitat groupé, autour des châteaux historiques, avec plus de coteaux et de garrigues. Au contraire les communes de la plaine comme Fabrègues, St Jean de Védas, Lavérune, possèdent de grand domaines dispersés : Launac, Mujolan, Le Claud, L'Engarran, Le Terral, avec des vignobles presque exclusivement en plaine, et une proximité aux axes de circulation (Figure 14). Les grands propriétaires se trouvent essentiellement dans cette partie.

Les années 30 sont les années de début de la coopération pour la plaine Ouest de Montpellier : la cave coopérative de Pignan est créée en 1938. Cela correspond dans tout le midi à une phase d'expansion des caves coopératives, jusqu'en 1955, et bientôt on trouve une cave dans presque chaque village : St Georges d'Orques, Murviel-lès-Montpellier, Cournonsec, Cournonterral, St Jean de Védas. Les motivations à la coopération sont multiples : une vision unitaire, corporatiste, favorisée par la construction du droit coopératif (1935 et 1947), moins idéologique qu'aux débuts de la coopération. C'est un moyen d'affirmation sociale, qui joue un rôle très important dans le développement des caves : un moyen pour les petits producteurs de s'affranchir des grands propriétaires. Tous ne sont pas viticulteurs à titre principal. Beaucoup sont artisans, commerçants, fonctionnaires, ont hérité de vignes, qui viennent compléter les revenus familiaux. (Gavignaud-Fontaine, 1998). Les motivations économiques sont les plus importantes : les économies d'échelle réalisées (commerciales et technologiques) sont intéressantes pour les petits producteurs. Il y a aussi des subventions et incitations fiscales de l'Etat, qui veut pouvoir exporter le vin et approvisionner les villes croissantes, en quantité et avec une qualité mieux maîtrisée. L'organisation au sein de la coopérative, avec des activités bien encadrées, collecte du raisin, vinification, stockage et vente, avec embauche croissante au cours du temps de personnel spécialisé permet une production de grands volumes de vins de même qualité. La cave coopérative devient une institution économique et politique locale qui rassemble les petits producteurs « contre » les grands propriétaires. La croissance du nombre de coopératives (Touzard, 2011) s'accompagne d'une première modernisation du vignoble : en 1939, on trouve 3 tracteurs sur la zone.

La seconde Guerre mondiale et le rationnement diminuent la ferveur viticole. Certains arrachent des vignes pour semer des céréales ou plantent des légumineuses entre les rangs (!) de vigne. Les prés aux bords de Mosson et Coulazou sont utilisés au maximum. A Lavérune, on rapporte la présence de nombreuses chèvres qui paissent dans les vignes. Après-guerre, par manque de personnel, on

embauche beaucoup dans les vignes, ce qui engendre des migrations de population, notamment depuis l'Espagne.

4. Une viticulture et une agriculture « moderne », en rupture avec Montpellier

A partir des années 1955, le nombre de caves se stabilise, mais le nombre d'adhérents et les volumes produits continuent d'augmenter. La modernisation agricole débute dans les années 50 et touche aussi la vigne : de nouveaux cépages à hauts rendements sont plantés, les labours sont mécanisés. La relation entre viticulture et élevage, ovin ou équin, disparaît. Les moutons remplacés par les engrais chimiques et les chevaux par les tracteurs viticoles. L'élevage ovin ne concerne plus que la production de viande. Seule la garrigue est accessible au pâturage, les champs devenant plus rares et les vignes désherbées chimiquement. Le cheptel diminue et les garrigues se ferment (Figure 15). Il faut garder les troupeaux, ce qui est contraignant en termes de main d'œuvre. La filière ovin viande est fragilisée par l'ouverture des marchés, en concurrence avec les pays importateurs comme l'Irlande, la Grande Bretagne, l'Argentine, qui font baisser les prix du marché national. Les éleveurs des garrigues, peu productifs, sont parmi les plus touchés... Il reste cependant quelques troupeaux, par exemple St Jean de Védas compte encore 500 brebis en 1970 (Ibanez et al., 2013).

Les investissements nécessaires pour la modernisation poussent certains grands propriétaires, comme le Domaine Guizard à Lavérune (source entretien), à rejoindre les caves coopératives (ici St Georges). D'autant que le nombre d'ouvriers disponibles diminue, et les salaires augmentent, dans le contexte économique d'après-guerre. Les domaines emploient des régisseurs, qui s'occupent de la culture et de la transformation, de la gestion du domaine et des ouvriers. Le renouvellement du vignoble et le personnel coûte cher, aussi, déléguer la transformation aux caves est avantageux. « Toutes les vignes se ressemblent », la taille se fait en gobelet, les cépages sont uniformes. Plus que jamais, ce sont les vignes productives de la plaine qui sont les plus intéressantes. La production principale est le vin de table, gamme de vin consommée majoritairement, que les coopératives vendent en vrac à des négociants de Montpellier. « L'industrialisation » de la production du vin et du raisin, augmente les économies d'échelles, et permet aux viticulteurs et aux caves une bonne rentabilité, malgré la fluctuation des prix du vin.

Alors que d'autres villes en France s'orientent à cette époque vers une industrialisation croissante, Montpellier tourne le dos à la viticulture à partir des années 1960, pour s'orienter vers le développement des technologies : informatique, santé, recherche. Pour autant, il ne se produit pas comme dans d'autres villes d'exode rural massif. La viticulture reste une activité relativement prospère, bien que moins en lien commercial direct avec Montpellier que par le passé (Jarrige et al., 2009). La croissance démographique se nourrit de la décolonisation de l'Afrique du nord et de l'héliotropisme. La croissance Montpelliéraine atteint aussi les communes limitrophes, comme Lavérune, St Jean de Védas, Fabrègues... L'urbanisation se gère à l'échelle communale, et non à l'échelle plus globale de la plaine. Des lotissements sont construits, comme par exemple à Lavérune, en 1958, lorsque le domaine Guizard vend un terrain d'1 ha. Les villages se modernisent, avec l'installation d'un réseau d'assainissement et l'eau potable. Localement, l'aménagement du littoral, le tourisme croissant à Montpellier diminue l'influence sociale des viticulteurs et de la viticulture, les activités se diversifient. (Martin, 1998).

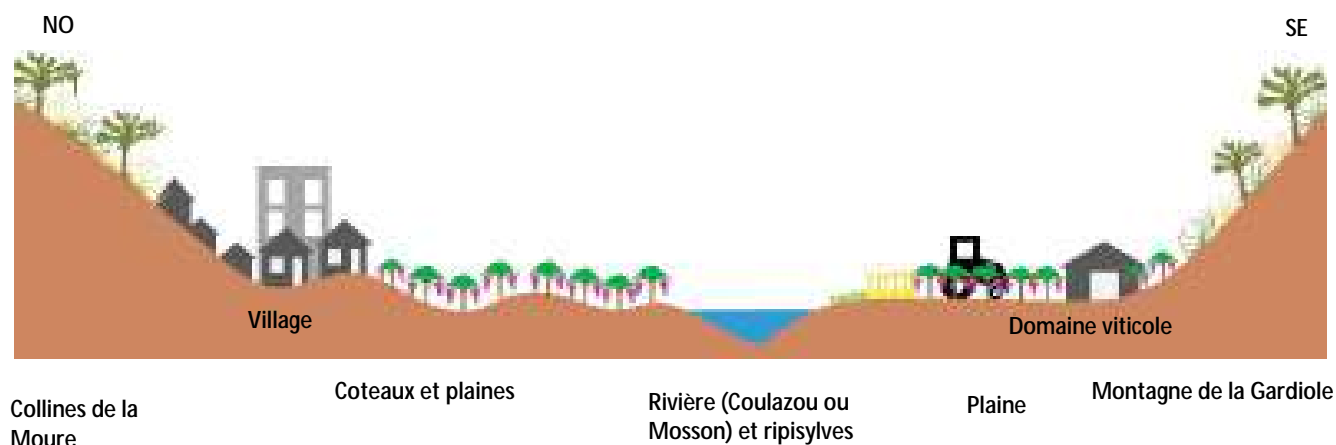


Figure 15 : Transect de la zone d'étude, 1950 – 1980 : modernisation viticole, extension des villages

Les lois « d'orientation agricole » de 1960-62, visant à intégrer l'agriculture à l'économie du pays, répondent aux nouvelles exigences d'économie ouverte, vers une libéralisation des marchés. Il s'agit de moderniser, et de supprimer les petites exploitations pour favoriser le remembrement en exploitations plus grandes, productives, performantes. On donne ainsi une indemnité aux agriculteurs de plus de 60 ans s'ils arrêtent leur activité (Indemnité Viagère de Départ) et cèdent leurs parcelles. Ceux qui en ont les moyens acquièrent plus de terres et les modernisent, rassemblant les parcelles, enlevant oliviers et fruitiers qui gênent les tracteurs (Figure 15). L'augmentation des surfaces permet d'amortir les investissements et d'augmenter la production, maintenant la viabilité économique. Les plus petites exploitations, de moins de 5ha, majoritaires en 1955 (2/3 des exploitations en Languedoc) ne pouvant faire face à de tels investissements, sont confrontés à des difficultés et abandonnent. Les modernisations se font au moyen d'un endettement important, pratique nouvelle chez les viticulteurs (Gavignaud-Fontaine, 1998). Les modernisations du vignoble, la capacité productive des caves, qui se sont elles aussi équipées, entraînent des crises de surproduction, accrues au fil du temps par un changement dans les modes de consommation : moins de vin de table pour plus de vins de qualité (AOC et IGP) et en moins grande quantité (consommation par personne par an réduite de plus de la moitié entre 1970 et 2000 (de 100L/hab/an à 40)).

La concurrence internationale est de plus en plus importante, avec de nouveaux et anciens pays viticoles : la création de la CEE ouvre le marché. Les politiques européennes amorcent le recul du vignoble de masse et une orientation plus qualitative : des primes à l'arrachage sont mises en place, majorées en cas de renoncement au droit de plantation. Les exploitations de 5-10ha, endettées, non rentables, avec souvent à leur tête un chef d'exploitation proche de la retraite, ou pluriactif sont celles qui, sans repreneurs, bénéficient le plus des primes. Les primes de 79-80 encouragent l'arrachage définitif et sont proportionnelles au rendement, visant les plus productifs. Elles sont reconduites jusqu'en 1996. Par ailleurs, des aides pour la plantation de cépages dits améliorateurs, moins productifs, favorisent la réorientation du vignoble. Les rendements diminuent en Hérault, de 80hl/ha en moyenne pour les VDP et VDT en 1974 à 65hl/ha en 2003. (Observatoire Viticole – Conseil général de l'Hérault, 2005)

Pour les villages de la zone d'étude, le changement est important : « suite à ces arrachages, une grande partie de la population, des actifs sont partis travailler à Montpellier, surtout les petits exploitants. Souvent ils étaient salariés agricoles mais ils avaient quelques ha. C'était un complément. Ce qui a maintenu une certaine activité se sont les coopératives, elles ont permis à cette catégorie de personnes de pouvoir poursuivre leur petite exploitation. Sachant qu'ensuite quand il y a eu les transmissions, les enfants qui avaient d'autres métiers hors de l'agriculture, ont de plus en plus abandonnés ces petites exploitations. Les terres sont devenues des terres herbes, il y a beaucoup de terres qui sont pas cultivées sur la commune parce que les personnes, les enfants qui sont venus après ont pas souhaité continuer.

En plus comme il y a eu de l'urbanisation, souvent on pense que ces terrains deviendront un jour constructibles. » (Elu de la commune de Lavérune).

Selon (Observatoire Viticole – Conseil général de l'Hérault, 2005), Fabrègues fait partie des villages de l'Hérault les plus touchés par les arrachages de 88-96, avec une réduction des surfaces viticoles de 63%, passant de 648 ha en 1988 à 241ha en 2000. Dans la zone ouest de Montpellier, l'arrachage concerne en majorité les vignes de plaine, et vient nourrir une urbanisation parfois désordonnée, en raison de l'absence de gestion globale. Ainsi Fabrègues est souvent citée en exemple pour le mitage. (Jarrige et al., 2009). La crise atteint également les coopératives, en déclin depuis 1985. Elles subissent de nombreuses restructurations, ferment ou fusionnent, face à l'arrachage et le déclin du nombre de coopérateurs. La coopérative de St Georges est la première à fusionner avec Celleneuve en 1980. La coopérative de Pignan voit son nombre d'adhérents diminuer. La cave de St Jean de Védas ferme. Plus récemment, la coopérative de Fabrègues-Gigean fusionne pour devenir Cave de Terroirs de la voie Domitienne (2006), de même pour la cave de Cournonterral, qui devient Cave de l'Ormarine, en association avec les terroirs de Villeveyrac et Pinet (2013)

L'arrachage est poursuivi jusqu'en 2011. Les espaces en frange urbaine sont ceux qui sont le plus arrachés, les viticulteurs pouvant cumuler prime à l'abandon et vente de terres urbanisables : « la dynamique interne à la filière viticole s'est conjuguée à la pression urbaine » (Arnal, 2015). Entre attractivité de Montpellier, croissance démographique et arrachage viticole une synergie opère, l'urbanisation s'accélère, amplifiée par l'habitat individuel. Pour les exploitations en difficulté, l'urbanisation permet d'arrêter l'activité tout en retirant un profit intéressant. Les terres arrachées qui ne sont pas construites (ou pas encore constructibles) sont utilisées pour les cultures annuelles. De nouvelles activités, comme l'élevage équin, font leur apparition, dès les années 80, en lien avec le développement des activités de loisir à proximité de Montpellier. Des propriétaires font appel à des agriculteurs récemment installés sur de nouvelles cultures : céréales et fourrages. D'autres surfaces, environ 50% en Hérault, seront laissées en friche (Figure 16).

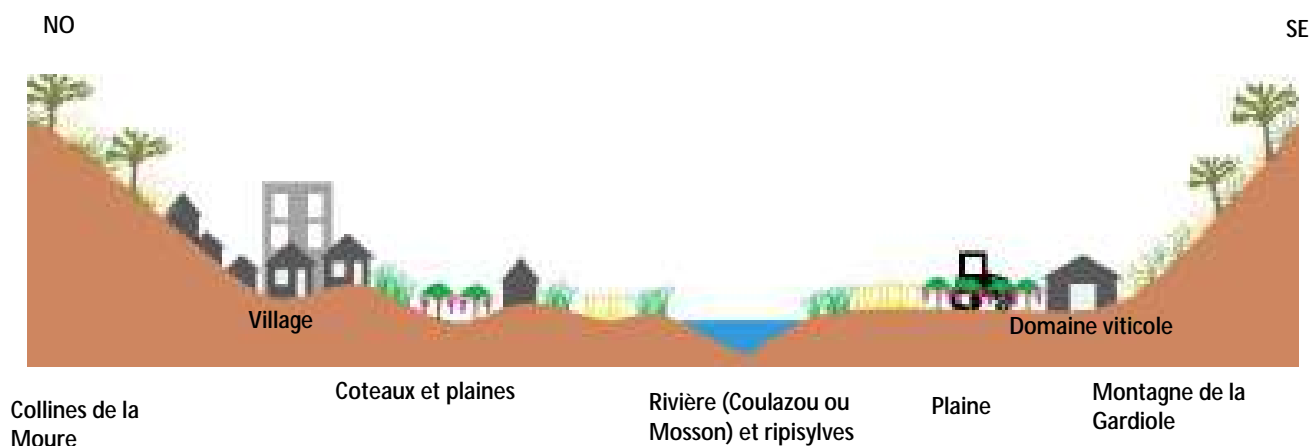


Figure 16 : Transect de la zone d'étude, 1980-2000, arrachage et urbanisation

La succession des transects (Figure 12, Figure 14, Figure 15, Figure 16), placés ensemble dans l'Annexe 5 : Transects dans le temps nous montre la trajectoire de ce territoire agricole, d'une polyculture polyélevage sur un modèle féodal, à l'extension des vignes, dans la plaine, sur des surfaces prises sur les cultures annuelles et les prés. L'élevage disparaît peu à peu, d'abord par le remplacement des brebis par les chevaux, puis, la mécanisation entraîne une disparition presque totale. Suite à l'occupation presque totale de la plaine et des coteaux par la vigne, l'arrachage viticole a provoqué une importante mutation des espaces et des activités agricoles. Aujourd'hui, la viticulture reste très présente dans la zone, malgré les friches et l'extension des villages, sous la forme de systèmes viticoles

hérités qui côtoient d'autres activités nées de la période d'arrachage : grandes cultures, élevage équin, ainsi que des cultures maraîchères, de façon plus ponctuelle.

L'étude de la trajectoire agraire du territoire nous montre les changements dans l'occupation de l'espace, les manières de vivre et de travailler des agriculteurs. Cette connaissance nous permet à présent d'étudier la diversité des paysages présents au sein de la zone d'étude, afin de bien connaître le contexte dans lequel travaillent les agriculteurs aujourd'hui.

B. Diversité des espaces et paysages présents au sein de la Plaine Ouest

L'étude du paysage comme décrite dans la partie II.B.2 Méthode d'enquête, amène à distinguer une diversité de paysage, illustrée par des photographies annotées en Annexe 6 : Diversité des paysages étudiés au sein de la Plaine Ouest.

Une première zone notée « A » sur la Figure 17 correspond à une zone vallonnée, en contrebas des collines de la Moure, en occitan, les reliefs se nomment « Pioch », et culminent à 72m. Sur les coteaux calcaires et caillouteux, on trouve des vignes sur de petites parcelles, conduites en palissé, soutenues par des murets. Quelques olivettes abandonnées ou entretenues se situent sous les hauts de reliefs boisés. Dans la plaine les sols sont plus profonds, certaines vignes sont irriguées, on trouve quelques parcelles de céréales et de fourrages. Toutes les parcelles font moins de 1ha. La zone est essentiellement agricole, on retrouve très peu de mitage. Les communes de Cournonsec, Cournonterral sont limitées par la route D5. Ce type de paysage correspond aux « plaines et coteaux dynamiques » (Figure 17).

La zone notée « B », est au contraire une zone de plaine, avec très peu de relief, la vue est bien dégagée. Ici, on trouve un parcellaire très grand en comparaison avec la zone A, avec des parcelles de 1 à 2ha pouvant aller jusqu'à 4ha. Les cultures principales sont la vigne, des céréales et des prés de fauche, et le melon. Ces parcelles sont l'héritage de grands domaines et d'anciens bourgs : Launac, Mas de Mirabeau, Mas de la Barthe, Mas de Lavergne, Mas Vert. Il s'agit des anciens Mas à l'origine en polyculture-polyélevage, puis spécialisés en vigne. Le bâti des mas forme une porte d'entrée à l'urbanisation, et sur certains secteurs, proche des routes, on trouve de l'habitat dispersé, sans forcément d'autorisations. Certaines zones ont également été utilisées pour les activités industrielles. D'autres pour les activités de loisir, comme les activités équines. Ce type de paysage correspond aux « grandes parcelles de cultures annuelles et vignes ».

La zone « C », comme la zone « A », est vallonnée, un peu à l'écart des routes, avec peu de visibilité. Cependant, elle se distingue des zones précédentes par un mitage important et la multiplication des « terrains de loisir », anciennes parcelles agricoles généralement clôturées, utilisées comme jardin, et autres loisirs. On trouve également des campements de gens du voyage, qui développent de petites activités agricoles (petit élevage), mais également des zones de dépôt de métal et ordures. Le parcellaire est très morcelé. On peut noter la présence de nombreuses friches, de prés de fauche, de prés utilisés pour les chevaux de loisirs. La vigne est bien présente mais par ilots, surtout aux abords des routes, et au bord du Coulazou, parfois irriguée. Ce type de paysage correspond à une zone de « coteaux et plaines en déprise ».

L'étude du paysage entre Saussan et Fabrègues, (carrés D et E) permet d'observer une zone relativement plane, culminée par le village de Saussan, qui forme une colline, pente douce jusqu'au bas de Saussan puis plaine. C'est une zone nette de recul de la vigne : on constate de nombreuses friches viticoles, prés de fauche ou autres cultures d'attente. Il reste quelques vignes mais elles sont minoritaires. De nombreuses cabanes vigneronnes témoignent de l'activité viticole dynamique par le passé. Beaucoup de terrains sont clos, abandonnés en « terrains de loisirs ». On observe beaucoup de mitage, avec de l'habitat dispersé. Certaines vignes persistent surtout à proximité des routes. Il s'agit d'une zone en attente d'urbanisation, avec une forte déprise et une multiplication d'usages illégaux principalement des constructions.

Enfin, l'étude du carré F nous permet d'observer une zone peu utilisée pour les activités agricoles, avec la présence de plusieurs milieux : ripisylves de bord de Mosson et garrigues sur roche mère calcaire pour le début de la montagne de la Gardiole, avec différents stades de fermeture, entre des pelouses sèches, des zones arbustives puis un milieu fermé, avec des pins.

Combinée à l'étude de la bibliographie, l'analyse de 6 carrés nous permet de réaliser la Figure 17

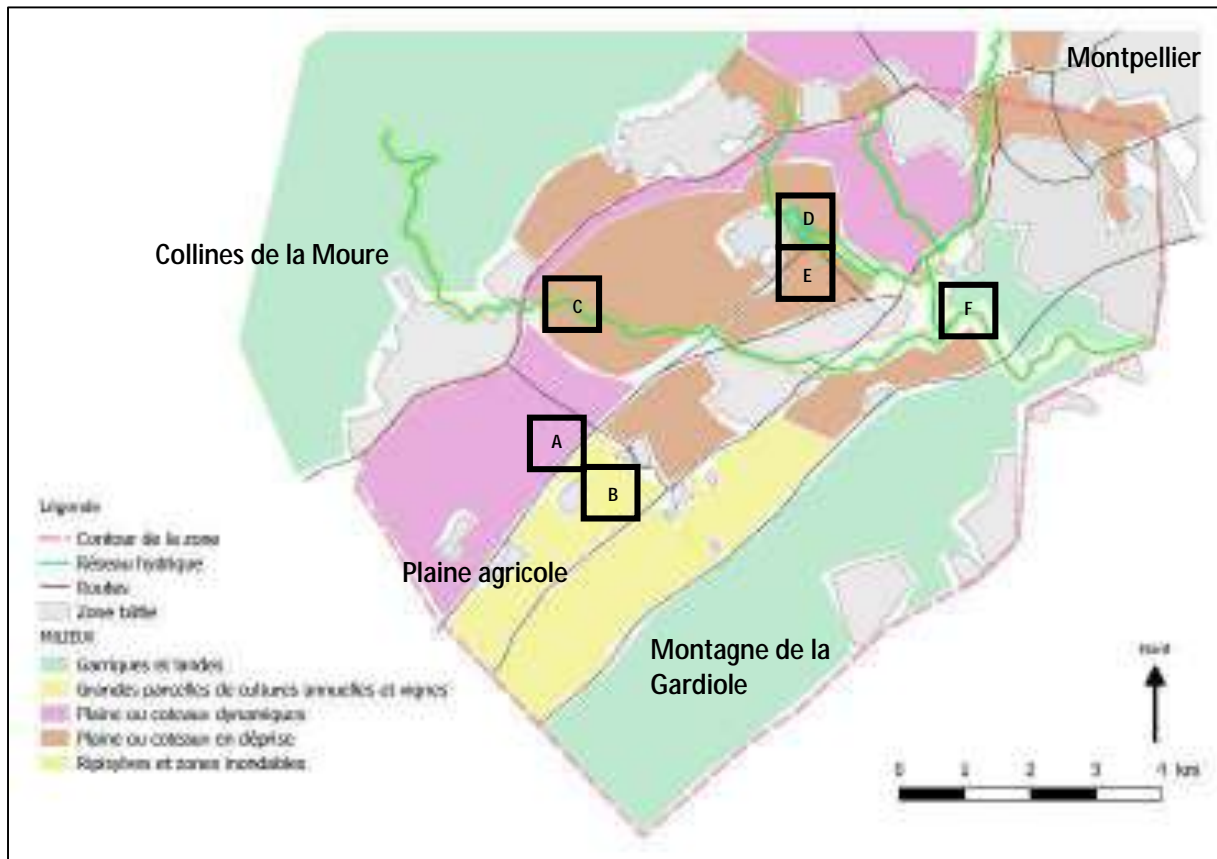


Figure 17: Carte des différents milieux au sein de la Plaine Ouest. Réalisation personnelle

Evoluant au sein d'un territoire marqué par une histoire agraire riche, les agriculteurs sont donc confrontés à une diversité d'espaces, en termes de topologie, cultures présentes, sols, milieux et dynamiques agraires, proximité et influence de la ville. Il s'agit à présent d'étudier la pratique à l'échelle individuelle, afin de mieux comprendre le fonctionnement du territoire.

IV. Être agriculteur en milieu périurbain : approche par les pratiques

Dans cette partie, il s'agira de détailler les résultats principaux issus des enquêtes individuelles avec les agriculteurs. Quelles sont leurs trajectoires, organisation spatiales, relations professionnelles ? Nous aurons pour répondre à ces questions une approche monographique, qui nous amènera à construire des « figures » d'agriculteurs, idéaux types, illustrant les réalités de la pratique du métier d'agriculteur en milieu périurbain.

A. Description des logiques temporelles, spatiales et relationnelles

1. Etude des trajectoires

a. Les agriculteurs récemment installés

Ces 4 agriculteurs se sont installés au plus tôt en 2012 (Figure 18). Les productions concernées sont le maraîchage diversifié (production de légumes et petit élevage) et l'élevage ovin. Tous les producteurs vendent leur production en direct. Pour les maraîchers, les parcours sont comparables.

Certains peuvent bénéficier d'un accès au foncier appartenant leur famille, viticulteurs (anciens ou toujours en activité), et c'est la disponibilité de ce foncier qui est déterminante du choix et de la localisation de la production. Le maraîchage n'est pas toujours la motivation première. Il résulte parfois de la conjonction entre petite surface disponible et préexistence d'une demande locale. « Je voulais m'installer en Lozère, à la base, en vaches laitières, mais je n'ai pas trouvé. Le vin, je n'en bois pas, travailler dans les vignes ça va, mais pas pour s'installer, la cave ne m'intéresse pas. Je cherchais en quoi m'installer sur le foncier familial et c'est vrai qu'ici, il y a de la demande en légumes, et moi j'ai toujours fait le jardin... » (Henri, Maraîcher diversifié).

Pour les 3 agriculteurs qui n'ont pas de capital foncier familial, la recherche s'avère très difficile, même quand le débouché est déjà assuré. Le contact avec des propriétaires fonciers non agriculteurs semble ne jamais aboutir. L'intervention d'une tierce personne est souvent clé dans l'installation : « Je suis gardien de la propriété, ici je ne paie pas l'hébergement. Autrement j'aurais pas pu m'installer, c'est impossible. Un jeune qui a des diplômes agricoles, qui veut s'installer ici en zone périurbaine où on peut quand même gagner sa vie, c'est impossible. J'ai pu m'installer vraiment grâce à mes propriétaires, pas la mairie, pas la Métropole. » (Thomas, Maraîcher diversifié). Ce maraîcher s'est installé grâce au cumul d'un emploi de gardien de propriété, chez ses propriétaires. Cette tenure foncière est assez précaire, puisque rien n'est en propriété. D'autres producteurs ont pu s'installer grâce à l'intervention de la SAFER, ou bien grâce à un appel à candidatures du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), dans le cadre de compensations environnementales. « J'ai cherché pendant très longtemps du foncier mais le problème c'est que les propriétaires pensent que même un secteur comme la Gardiole peut devenir constructible, les prix sont inaccessibles. [...] Sans l'appel à candidature, ça n'aurait pas été possible, je serais pas là, je chercherais encore » (Robin, Eleveur Ovin).

Les maraîchers commencent sur de petites surfaces (par exemple 5000m²) par une phase de test, d'essai-erreur, avec de nombreuses variétés. Il s'agit de voir celles qui sont les mieux adaptées au milieu ou pour les maraîchers bio, les variétés les moins sujettes aux maladies et correspondant à la demande, par exemple en se positionnant sur des variétés peu présentes dans le commerce, ou encore attrayantes par le goût ou la couleur. « De 2014 à 2015, j'ai épuré les variétés et les espèces. Par exemple j'ai arrêté les haricots, c'est trop de travail à ramasser. L'andine cornue c'est l'horreur, il y a trop de maladies. J'essaie surtout d'avoir des couleurs différentes, pour faire joli, le goût il n'y a pas trop de différence en poivron courgettes, mais ça me facilite la revente, dans les magasins locaux par exemple, c'est des couleurs que d'autres n'ont pas, donc ils me les prennent facilement, c'est aussi dans l'optique des paniers. » (Henri, Maraîcher diversifié). Cette phase est décisive pour la constitution d'une clientèle en vente directe ou à des revendeurs, et pour la sécurisation de la production, elle peut

durer jusqu'à 10 ans pour certains, pendant lesquels les activités et/ou la commercialisation ne sont pas fixes, varient beaucoup.

Autre caractéristique commune des trois maraîchers : l'installation se fait sur des productions végétales et animales, de façon plus ou moins importante. L'élevage vient compléter le maraîchage, soit pendant la « phase test » soit après. L'objectif partagé est de pouvoir vendre en direct des productions animales qui sont très peu présentes sur le territoire, alors que la demande existe. Les productions animales sont diversifiées : volailles, bovins allaitants, bovin laitiers, caprin. Globalement le développement de la partie production animale est moins rapide que les productions végétales et donc encore en croissance ou test pour certains.

Ceux qui le peuvent développent leur activité en augmentant les surfaces dans le cas où du foncier est disponible, en diversifiant les productions et en intensifiant les pratiques (permettant d'améliorer le sol par exemple) pour augmenter les rendements. En parallèle du développement et de la diversification de la production, la constitution de la clientèle est une autre phase cruciale. Certains des maraîchers enquêtés ont beaucoup utilisé les marchés locaux « pour se faire connaître », avant de diminuer ce canal de vente pour privilégier la vente à la ferme ou à des revendeurs locaux.

Agriculteur/rice	Pascal	Thomas	Henri	Robin
Production principale	Maraîchage biologique	Maraîchage	Maraîchage biologique	Elevage ovin
Production secondaire	Petit élevage (volailles, lapins...) Projet élevage laitier	Elevage volailles	Elevage bovin allaitant	-
Date installation	2014	2012	2012	2017
Capital foncier familial	Non	Non	Oui	Non
Foncier	Achat de friches (intervention SAFER)	Gardiennage d'une propriété, habitation et location de 1ha en échange	Parcelles familiales en friches	Appel à projet – AFA libre – Bail environnemental
Principales évolutions	Essais et fixation des variétés, sur 5000m ² Augmentation de la SAU 2ha Augmentation production maraîchage Diversification activités (introduction de l'élevage), transformation	2000m ² maraîchage + 160 poules pondeuses Augmentation SAU (1ha) et nombre animaux (200) Augmentation de la production maraîchage Stabilisation maraîchage	Essais et fixation des variétés, sur 8000m ² Augmentation rendements / intensification Diversification en bovins viande	Accès au foncier aidé par un appel à projet Début avec 50 animaux, augmentation à 200 en 2018 Insertion locale, découverte du milieu
Trajectoire	Installation sur des productions à haute valeur ajoutée (HVA) vendues en direct, accès difficile au foncier, diversification, intensification/extensification au cours du temps			

Figure 18 : Agriculteurs récemment installés

Tous gardent une diversité dans les débouchés, toujours en direct. « Quand j'ai commencé j'ai fait plein de marchés, pour me faire connaître. 5 ou 6 par semaine, j'ai galéré. Après le vendredi j'ai ouvert le magasin à la ferme, j'avais entre 10-20 clients. Maintenant j'ai gardé un seul marché, et je voudrais pouvoir vendre seulement ici » (Thomas, Maraîcher diversifié). Le cas de l'éleveur Ovin est un peu différent puisqu'il dispose d'une surface importante, cependant, venant de s'installer, il s'inscrit dans

la même logique d'apprentissage, exploration de son environnement, constitution d'une force de production (troupeau) et d'une clientèle.

La trajectoire de ces exploitants a donc été d'abord de rechercher et d'adapter leur production au foncier disponible, puis de croître en surface si possible, diversifier les productions et/ou augmenter les rendements. Ces changements s'expliquent pour les maraîchers par la difficulté de rentabiliser l'activité sur petite surface. Tous disent encore être en installation, développant de nouvelles activités, où intensifiant leur production. Les débouchés suivent une logique inverse, d'un nombre important demandant une quantité de temps de travail conséquente à quelques canaux locaux, voire un seul.

b. Les trajectoires viticoles : expansion, repli, reconversion qualitative

Tous les viticulteurs ont hérité de parcelles familiales, soit directement des parents soit des grands parents, entre 1989 et 2010. Cela concerne 5 agriculteurs sur 12 (Figure 19). Cet accès à un capital familial est indispensable pour l'installation. Dans les années 90 les trois viticulteurs installés à cette époque peuvent accéder à du foncier et augmentent leur surface, parfois jusqu'à 80ha. Ce mouvement est encouragé par l'arrachage (la prime à l'arrachage est attachée à l'exploitation, et non aux parcelles). Des surfaces ayant bénéficié de primes à l'arrachage sont transmises et replantées avec de nouveaux cépages, améliorateurs (Syrah, Merlot, Cabernet Sauvignon, Chardonnay). L'accès au foncier se fait aussi par la multiplication des métayages, plus courants que le fermage. La logique d'expansion foncière dure jusque 2000, après quoi l'urbanisation et les crises viticoles conduisent à une diminution des surfaces et à une réorientation des stratégies. En effet, pour 4 exploitations, les années 2000 sont des années de réorientation qualitative et/ou de diversification des activités : conversion en bio, modification des cépages, labellisation AOC, diversification des canaux de vente (cave particulière et coopérative) et des productions (élevage).

Agriculteur/rice	François	Sébastien	André	Roland	Guy
Production principale	Vigne bio cave particulière	Vigne bio cave coopérative	Vigne bio cave particulière	Vigne coopérative	Vigne coopérative
Production secondaire		Elevage ovin		Vigne Cave particulière	
Date installation	2010	2005	1990	1989	1989
Capital foncier familial	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Principales évolutions	Transmission Conversion bio Organisation événements	Augmentation surfaces Conversion bio Elevage ovin	Augmentation des surfaces Délocalisation en zone AOC Conversion bio	Vignes, cultures annuelles, salariat domaine Spécialisation vigne et augmentation surface Diversification cave particulière	Augmentation surface Diversification cépages Diminution surfaces Pluriactivité
Trajectoire	Réorienter ses activités face aux crises foncières et sectorielles				

Figure 19 : Trajectoires viticoles : expansion, repli, reconversion qualitative

Ceux qui ont trop diminué leur force de production suite à la perte de métayages et de mauvaises années pour le prix du vin et qui ne se sont pas réorientés font face à des difficultés financières, et compensent par des activités non agricoles (pluri-activité). « En 2008 ce qui a commencé à me décourager du système, l'ancien président m'avais toujours dit 'il te faut faire 1000hl de vin pour gagner ta vie'. En 2008 j'ai fait 1200hl, et quand j'ai fait le compte, j'avais 12ha, il me restait 150€/ha net quand j'avais tout déduit. Donc ça fait 150€ / mois... C'est grave et triste, on a dû brader le vin. 2008 c'est la grosse chute de la cave, on faisait 45000hl et ça a commencé à décliner, certains ont arraché, d'autres

ont donné en fermage ou changé de cave. A ce moment-là, j'ai arraché 3ha, c'était des parcelles Carignan gobelet et Aramon, il fallait faire une grosse partie à la main ». (Guy, Viticulteur coopérateur)

La trajectoire de ces viticulteurs a donc été une augmentation de surface permettant de réaliser des économies d'échelles en période de crise, puis une réorientation qualitative avec moins de surfaces et parfois conversion en bio, et ou diversification. Ces changements s'expliquent à la fois par la situation de la filière et par la situation foncière locale.

c. Les trajectoires agricoles et para-agricoles en marge du vignoble

Occupant l'espace libéré par les vignes, ces agriculteurs se sont installés entre 1989 et 2012, sur des productions non viticoles ou de loisir : grandes cultures, arboriculture, centre équestre. Cela concerne 3 agriculteurs sur 12 (Figure 20). L'accès au foncier se fait sur d'anciennes vignes, suite à la phase d'arrachage ou en reprise d'activité arboricole. Pour les grandes cultures, suite à l'installation, il y a une phase d'augmentation du foncier facilitée par le fait que ce type de production s'accommode d'une tenure foncière précaire, et que beaucoup de propriétaires ne veulent pas s'engager dans des baux, mais sont par contre demandeurs d'entretien sur leurs parcelles, pour éviter qu'elles ne s'enfrichent. « Les parcelles, j'en perds, j'en reprends. Il y en a qui les vendent ou ça passe en constructible, il y a des terrains que je cultive plus et puis j'en trouve des nouveaux. Je n'ai rien en propriété c'est tout des fermages. Pas forcément des baux, des fois c'est que du bouche à oreille pour que le terrain soit propre, qu'il soit bien entretenu, et je paye pas. C'est des arrangements. Tout est précaire ». (Benoît, Céréaliériste)

Agriculteur/rice	Benoît	Félix	Céline
Production principale	Grandes cultures, fourrages	Arboriculture	Centre équestre
Production secondaire	Oléiculture		
Date installation	1998	1989	2012
Capital foncier familial	Non	Oui	Non
Principales évolutions	Augmentation des surfaces Diversification Maintien de la surface	Augmentation des surfaces Diversification Vitesse de croisière	Reprise du centre équestre Orientation concours et sport
Trajectoire	S'installer et développer ses activités sur des surfaces libérées par la vigne, atteindre un rythme de croisière		

Figure 20 : Trajectoires agricoles et para-agricoles en marge du vignoble

En même temps que l'augmentation des surfaces, les activités se diversifient, par exemple d'une production de fourrages à une rotation fourrages, céréales et pois, ou une production de fruits plus diversifiée, passant à 5 espèces au lieu d'une. La vente peut se faire en direct : vente de fourrages à un centre équestre, ou la vente directe de fruits. Elle se fait aussi via des circuits longs : contrats avec des grandes entreprises (coopératives céréalières). Il y a comme précédemment une phase de constitution de la clientèle. Le centre équestre est un cas à part, tourné vers le loisir sportif, mais il a lui aussi diversifié ses activités et acquis plus de foncier au cours du temps, sans forcément acheter mais par accords verbaux, pour entretien des parcelles.

La trajectoire de ces exploitations agricoles ou para-agricoles a donc été d'augmenter les surfaces puis de diversifier les activités, pour ensuite atteindre une certaine stabilité, en termes de surface et d'activités.

2. Etude de l'organisation spatiale

Les enquêtes réalisées avec les agriculteurs, au cours desquelles ils décrivent leur espace et expliquent leurs pratiques permettent de construire et spatialiser l'organisation de l'exploitation.

a. L'organisation spatiale par terroir

Ce type d'organisation spatiale se retrouve chez 4 viticulteurs. Il s'agit d'exploitations qui combinent différents types d'espaces, en associant des espaces jugés très qualitatifs, parfois valorisé par un AOC et des espaces de plaine, plus quantitatifs. Les AOC Languedoc (ici Grès de Montpellier et St Georges d'Orques) sont situées sur des parcelles de coteaux, de garrigues ou en dehors de la zone étudié (St Georges d'Orques), et produisent des vins qui contribuent à la notoriété du domaine. Par terroir qualitatif, les viticulteurs entendent climat, sols, exposition, qualité de la récolte. « *C'est à peu près à 400m d'altitude, avec des nuits bien plus fraîches, et au niveau de la maturité pour le blanc, c'est top. Les vermontido, merlot, muscat, c'est des gros rendements, de belles récoltes, donc pour faire du cubi ou du bas de gamme, du 150 hx, on peut faire beaucoup de bouteilles pour pas cher, tu peux faire 30 ou 40 000€. Mais tu es plus fier de ça là-haut que de ça en bas. Même si ça fait des bons produits, mais niveau notoriété, il faut quand même le reste. Ça c'est du vin que tout le monde peut faire, là-haut non.* » (Roland, Viticulteur coopérateur et cave particulière).

Les productions issues de ces parcelles sont destinées à de petites cuvées, en général vendues en direct ou à des cavistes. Pour ces viticulteurs, le terroir, les cépages, les conduites, le soin apporté aux vignes, le choix de mécaniser ou non, la récolte, sont scindés entre les deux types d'espaces. « *Il y a tellement de différences entre le bas et le haut ! La garrigue c'est impressionnant, c'est pour ça qu'on aime bien, on a l'impression qu'il n'y a rien, que des pierres, mais les années où il a pas plu, les vignes d'en bas elles ont végété, la garrigue se porte toujours bien. C'est plus constant, quelles que soient les années, alors qu'en bas...* » (François, Viticulteur bio, cave particulière). Il y a parfois des espaces intermédiaires, mixant par exemple des cépages assez productifs à une vendange manuelle.

Les viticulteurs avec une cave particulière adoptent ainsi en majorité une organisation spatiale selon différents terroirs qualitatifs ou (plus) quantitatifs, constitutive de leur stratégie viticole.

b. L'organisation selon un dualisme spatial (intensif/extensif) et temporel (hiver/été)

On retrouve chez plusieurs agriculteurs une dualité dans l'organisation spatiale, qui ne relève pas, comme pour les viticulteurs, d'une notion de terroir, mais plutôt d'une complémentarité entre des espaces conduits de manière intensive ou extensive, (en travail ou en surface par exemple), avec des espaces qui vont permettre de se diversifier. Certains agriculteurs diversifient leurs activités, par exemple maraîchage diversifié par de l'élevage, sur des espaces dédiés. L'exploitation associe alors du maraîchage sur petite surface (de 0,8 à 2ha), gérée de façon intensive, avec des espaces dédiés aux animaux, plus extensifs (jusqu'à 15 ha par exemple), qui demandent souvent moins de temps de travail. Même au sein d'une exploitation d'élevage ovin, qui concerne ici un éleveur disposant de 550 ha, on peut retrouver cette dualité extensif/intensif, répartie selon une notion de proximité : les surfaces les plus proches du siège d'exploitation, demandant moins d'effort aux brebis, seront pâturées de manière plus intensive que les surfaces plus éloignées (sans aller jusqu'au surpâturage). Au-delà de la diversification par la combinaison de plusieurs activités, les exploitations se diversifient au sein d'une même production (maraîchage ou arboriculture avec plusieurs variétés et espèces). Ils distinguent également des espaces plus intensifs, liés à la surface disponible, par exemple pour des maraîchers disposant de très peu de surface, qui essaient de produire le plus tôt possible et dont les clients exigent une diversité de produits. L'exploitation peut alors posséder deux logiques complémentaires au sein de deux espaces : diversifier en plein champ pour offrir une gamme variée et intensifier sous serre afin de produire tôt et/ou tard en saison (meilleurs prix).

La nécessité de devoir produire ou nourrir son troupeau toute l'année, pour les productions comme le maraîchage, l'arboriculture, ou l'élevage, amène à fonctionnaliser des espaces selon les saisons, principalement selon hiver/été. Par exemple, une parcelle exposée au sud, avec une faible réserve hydrique, correspondra mieux à la plantation de fruits à noyaux, dont la période de production est

assez courte, et une parcelle de pommiers sera plantée dans une zone bien drainante. Il y a ainsi deux sites de production avec des temporalités et caractéristiques différentes. « *Le problème c'est qu'ici on a peu de ressources en eau, ce n'est pas commode de faire des cycles de végétation très long comme les pommiers, donc c'est pour ça que les cerises et abricots sont ici, et les pommiers là-bas. L'avantage c'est d'étaler les 5 espèces pour que l'une fasse la trésorerie de l'EA de la suivante, donc on est toujours en positif* » (Félix, Arboriculteur). Sur les 3 maraîchers rencontrés, 2 ont des parcelles en zone inondable, ce qui influe sur la répartition des cultures dans l'espace et le temps : « *Je suis contraint par les inondations, le champ en bas c'est inondable, donc je fais toujours les citrouilles en haut, là je fais les choux et là les trucs d'été parce qu'après fin septembre souvent avec les orages cévenols ça s'inonde.* » (Thomas, Maraîcher diversifié). De même, pour la gestion d'un troupeau, l'organisation spatiale suit une logique temporelle, certains espaces étant dédiés au pâturage en hiver (par exemple des vignes), d'autres en été (prés ombragés). Dans le cas où le troupeau est déplacé au cours de la journée, il y a même une distinction entre espaces du matin et espaces de l'après midi, qui varie au cours de l'année : « *Le matin, on marche loin, et l'après-midi c'est plutôt là, le bord de la Mosson, c'est ombragé. Je ne veux pas qu'elles fassent de grandes distance pour peu d'herbe. En juillet je vais m'attaquer à ça, et en aout je les mettrais sous les pins, à l'ombre et dans les landes* » (Robin, Eleveur ovin).

Les maraîchers-éleveurs, arboriculteurs et éleveurs adoptent donc une organisation dans l'espace conjuguant plusieurs temporalités et des espaces intensifs/extensifs, en lien avec leurs objectifs de production et de diversification, souvent dans des systèmes très liés à la ville.

c. L'organisation spatiale mobile

Ce type d'organisation concerne des exploitations dont l'espace est contraint par différents paramètres, ce qui amène les agriculteurs à se déplacer (mobilité sur le territoire) ou bien à agir différemment selon un gradient spatial.

Certains agriculteurs développent une adaptation au milieu périurbain, lorsqu'ils sont fréquemment confrontés à ses externalités négatives. Ils adaptent leur pratique à la circulation, modifiant par exemple l'organisation du travail, certains espaces étant évités, mis en gel ou abandonnés car peu accessibles à cause de la circulation. « *A St Jean de Védas j'avais des parcelles, mais je les ai abandonnées, la circulation était impossible. C'était trop compliqué pour y aller, la moissonneuse ne passait plus...* » (Benoît, Céréalière). Cela est vrai aussi pour les éleveurs, qui évitent certains espaces aux heures de pointe, sous peine de ne pas pouvoir conduire le troupeau « *Là, entre 17h et 19h c'est pas la peine d'y aller, trop de voitures, on ne peut pas conduire le troupeau, c'est pas gérable.* » (Robin, Eleveur ovin). Lorsqu'une zone est entourée d'habitation, le voisinage avec les urbains peut poser problème, les travaux agricoles constituant des nuisances (sonores, olfactives, santé...) pour les citadins. Cela peut amener les agriculteurs à décaler leurs horaires de travail. Dans les zones reculées, il y a souvent des dépôts d'ordures qui contraignent les agriculteurs dans la conduite des chantiers agricoles, et les amènent à changer leur organisation. Dans les zones d'expansion urbaine, les agriculteurs peuvent être contraint d'abandonner leurs parcelles, étant expropriés, par exemple dans le cas d'une construction réalisée par une collectivité territoriale. Ils vont alors réinvestir d'autres secteurs, éloignés de la ville, après avoir négocié financièrement l'expropriation pour pouvoir maintenir leur activité ailleurs.

Les agriculteurs développent des logiques qui relèvent de leur perception du lieu : des endroits de conflits vont être évités, et préférés à des endroits non isolés par exemple, comme des parcelles proches d'une route fréquentée ou d'habitations. Dans ces cas-là, la perception impacte directement la pratique agricole, en portant plus de soin, d'attention, de travail sur les espaces où on se sent en sécurité par exemple. D'autres vont au contraire occuper un espace qu'ils jugent dangereux, pour lutter contre certaines externalités du périurbain, « *Tous les WE je fais un tour ici, soit avec les brebis soit en 4x4, histoire d'occuper, de dire que c'est à quelqu'un, ce n'est pas vraiment à moi mais je le dis.* » (Robin, Eleveur ovin). Enfin, certains travaillent des espaces viticoles peu productifs, peu cohérents avec leur système de production, mais en lien avec la généalogie des parcelles, par affectif.

La localisation des parcelles dans l'espace, selon la distance au siège de l'exploitation ou au lieu de stockage du matériel amène les agriculteurs à développer des logiques de simplification des itinéraires techniques dans les zones éloignées, afin de limiter les trajets. L'organisation des productions dans l'espace est donc impactée par la distance au siège. « Ce qui fait que je mette du foin ou des céréales, c'est la difficulté d'y aller. Les céréales, une fois semé, je retourne pour récolter. Le foin, il me faut le faucher, le faner, l'andainer, le presser le transporter, ça fait 5 voyages ». (Benoît, Céréalière). De la même manière, dans la conduite d'un troupeau de brebis, l'agriculteur essaie d'exploiter au mieux les espaces les plus proches pour limiter les déplacements du troupeau, par exemple en demandant aux voisins de pouvoir paître leurs champs si le troupeau est déplacé de pré en pré.

Confrontés à la ville, ces agriculteurs ont donc une organisation mobile, au sens propre, abandonnant certains espaces pour en réinvestir d'autres (si possible), modifiant les espaces cultivés dans le temps. La mobilité peut aussi s'exprimer selon un gradient dans l'espace, selon par exemple la distance au siège, ou le ressenti de l'agriculteur (isolé ou non).

3. Etude des relations professionnelles

L'étude du réseau nous permet de comprendre la densité et la diversité des relations entre agriculteurs, et les sujets qui font débat entre agriculteurs. Les entretiens permettent de lister (non exhaustivement) les professionnels agricoles avec lesquels l'agriculteur est en relation et de déterminer le type de lien avec ceux-ci. L'analyse nous a permis de distinguer quatre types de réseaux professionnels selon la diversité des personnes (seulement entre pairs, ou aussi avec des non-pairs, et autres usagers qu'agriculteurs) avec lesquels les agriculteurs sont en lien et selon le type de relations entretenues et de structuration du réseau (formel, informel). Par réseau fermé, on comprendra un réseau principalement composé de pairs, c'est-à-dire ici d'agriculteurs ayant des systèmes similaires (même production). Par réseau ouvert, on comprendra au contraire un réseau composé d'une diversité de pairs, non-pairs et non agriculteurs.

a. Le réseau « fermé, structuré autour de la filière »

Ce type de réseau concerne une majorité d'agriculteurs, appartenant à des coopératives viticoles, ou à la filière arboricole par exemple. Ces agriculteurs sont principalement en lien avec leurs pairs, sur les mêmes productions, localement à l'échelle de la Plaine Ouest ou bien pour l'arboriculteur à l'échelle de tout le sud de la France. Les liens sont de l'ordre du conseil technique, des orientations stratégiques de la filière, la formation, l'organisation d'évènements, prêt de matériel. Il y a donc une diversité de liens qui sont principalement orientés vers la performance technique et économique.

La filière arboricole est très structurée, autour du groupe « Sud Arbo », qui met en lien tous les techniciens et arboriculteurs du Sud de France, « c'est un truc commun, avec tous les techniciens en arboriculture privés, professionnels, etc, qui se réunissent et chacun fait remonter ses infos, le CEHM, tous les centres, stations expérimentales. Le monde entier nous envie ! » (Félix, Arboriculteur). Dans la Plaine Ouest il n'y a pas de relation avec des pairs, ceux-ci sont plutôt situés sur la plaine de Mauguio, avec des échelles et des marchés différents, dirigés vers l'export. L'organisation de formations sur l'exploitation, ou la participation à des journées de réunion permettent néanmoins la constitution d'un réseau structuré, avec des espaces de dialogue. Les discussions se centrent essentiellement sur les risques ravageurs et maladies et les méthodes de lutte, le suivi des populations, des pressions.

Le monde équin entre également dans cette catégorie, les centres équestres de la région étant essentiellement en lien entre eux, notamment en organisant des concours de façon régulière qui constituent des lieux de dialogue, ou en mutualisant les achats de fourrage par exemple. Les discussions se centrent sur l'alimentation des équins, les soins, performances, adhérents. Le réseau est un peu plus ouvert, notamment par le don de fumier à des maraîchers locaux, mais peu de dialogue s'instaure entre les deux.

Pour les viticulteurs coopérateurs, la coopérative est le lieu de dialogue, qui se centre principalement sur les orientations stratégiques de la cave, et également pour certaines, sur de nouvelles méthodes de lutte comme la confusion sexuelle, qui donnent lieu à des formations et de l'entraide pour la mise

en place. Cette structuration permet à la fois une évolution des pratiques à échelle large pour les plus grosses coopératives, mais également une certaine uniformisation des conduites.

L'éleveur ovin à un réseau professionnel essentiellement composé d'autres éleveurs, au nord de Montpellier, hors de la Métropole. Ces éleveurs ont activement participé à la formation du berger et à son installation, lui vendant des brebis pré-réforme pour démarrer son troupeau, puis allant avec lui sur son terrain pour donner des conseils concernant les endroits de passage. Ce réseau s'apparente au type décrit précédemment, par sa composante « entre pairs », cependant, plus qu'une relation de conseil, c'est un parrainage qui est mis en place, et qui concerne plus la conduite du troupeau, son alimentation que la commercialisation. « ...et les éleveurs qui me donnent leur avis, F, B, R, plein d'autres... Comme eux sont passés par là, ils peuvent me dire. A un moment donné on m'a parlé de la bergerie pour mars 2018, et en en parlant avec F il m'a dit c'est impossible tu l'auras beaucoup plus tard, et au final ça s'est confirmé ». (Robin, éleveur ovin). Il n'y a pas de lieu de dialogue formalisé, les éleveurs se rendent visite ou se téléphonent. Le conseil est prodigué par la chambre d'agriculture pour la partie technique et par le CEN pour la connaissance et découverte du territoire (milieu et habitants).

b. Le réseau « fermé, élitiste et hérité »

Ce réseau concerne des viticulteurs en cave particulière, ancrés dans la viticulture locale et très liés aux actions politiques de la Métropole de Montpellier pour cultiver l'image d'une viticulture de marque, orientée vers le tourisme. Le réseau est formalisé par l'appartenance aux syndicats des appellations d'origine locales (Grès de Montpellier), ou par l'ancienneté des domaines, hérités parfois des domaines religieux de l'époque féodale. Ces viticulteurs sont pour la plupart référencés dans les guides touristiques de la Métropole et participent à l'organisation d'évènements de promotion des produits, par exemple par l'organisation de la « Balade des grès ». Le lien à la ville est très fort. Ces évènements et leur préparation constituent des lieux de dialogue. Les principaux liens relèvent de la discussion autour de stratégies commerciales et de communication, ainsi que des cahiers des charges qui régissent les appellations. Ces viticulteurs obtiennent des conseils techniques d'organismes « classiques », principalement la chambre d'agriculture.

c. Le réseau « peu structuré et non formalisé »

Cette catégorie de réseau concerne surtout les maraîchers et le céréalier. Si les 3 maraîchers enquêtés se connaissent tous entre eux, ils n'ont néanmoins pas créé de lien fort (démarche de vente commune, prêt de matériel, échange de conseils), les liens relèvent plus de la discussion sur des pratiques. Il peut même y avoir une concurrence ou une relation de conflit. « Notre collègue, le concurrent d'à côté, on se n'entend pas trop avec lui, lui il fait comme nous, de la vente directe, mais la différence c'est qu'il a pas ses serres à côté donc il a pas à se justifier ⁶ » (Pascal, Maraîcher diversifié). Les liens de nature commerciale sont cachés, et se font avec des maraîchers qui ne se situent pas sur la Plaine Ouest, avec lesquels il y a moins de concurrence « On se dépanne, avec d'autres producteurs, des œufs pour des radis par exemple, avec un producteur situé sur le littoral. Par contre si vous le rencontrez ne lui dites pas que vous êtes au courant que je lui vends des œufs, c'est entre nous normalement... Parce que moi les radis j'arrive pas toujours à en avoir, mais les gens, la clientèle, ils en veulent tout le temps, ils comprennent pas, et puis j'ai pas le temps. Des fois je prends des salades aussi, je n'ai pas les rotations... » (Thomas, Maraîcher diversifié). Il n'existe pas de lieux de dialogue en dehors des lieux de commercialisation (marchés, MIN), situation dans laquelle ces agriculteurs sont en concurrence. Tous sont en lien avec un centre équestre pour récupérer du fumier.

La diversité des activités (maraîchage, élevage, accueil pédagogique) ne semble pas enrichir le réseau, il s'agit plutôt d'un objet d'exclusion, de démarcation, qu'ensemblier. Entre pairs, c'est une source de concurrence. Vis-à-vis des productions plus « classiques », avec les non-pairs (exclusion par rapport

⁶ C'est-à-dire que le concurrent n'a pas les terres à côté du magasin, donc les gens doivent le croire sur parole, tandis que pour Pascal, les clients ont possibilité de visiter les lieux de production, attenants au magasin, il leur arrive de demander à vérifier que les produits étiquetés « c'est d'ici » sont bien présents dans les champs.

aux viticulteurs héritiers, peu présents dans le réseau alors que très présent sur le territoire) l'exclusion s'explique par la confrontation avec des idées nouvelles. « Ici ils me prennent tous pour un fou parce que je veux faire des vaches laitières, bien sûr ils n'y connaissent rien, sorti de la vigne... ».

La chambre d'agriculture est essentiellement un relais lors de l'installation, pour la partie administrative, mais peu pour les références techniques. Deux maraîchers font partie d'un groupe Civam, mais n'y participent plus actuellement, cela a plutôt été un relai pour se former, au moment de l'installation en maraîchage. Pour le céréalier également, le réseau n'est pas structuré par un groupe, il concerne peu de personnes, essentiellement de la même production, sans lieu de dialogue identifié. Les relations concernent des arrangements fonciers ou de la prestation d'activité à une ETA, sur laquelle se structure l'exploitation. Il y a peu de liens avec la chambre d'agriculture, le relai technique principal est un technico-commercial d'une entreprise de produits agricoles.

d. Le réseau « ouvert et multi-acteurs »

Cette catégorie de réseau concerne un seul agriculteur, qui se caractérise par la diversité des agriculteurs avec lesquels il est en relation, à la fois en termes de production, de localisation et de type de lien (conseil, formation, achat d'animaux, discussion, conflit...). Les discussions concernent à la fois le positionnement politique par rapport à des types d'agricultures (bio/conventionnel), des techniques de production, des arrangements fonciers ou bien des conflits. Le réseau est détaillé plus loin, ci-dessous.

e. Internet, nouveau relais pour les agriculteurs ?

Le recours à Internet comme réseau de formation, conseil ou réseau de commercialisation est très important pour beaucoup de producteurs. Internet est le premier outil consulté pour certains, avant les pairs. Cela s'explique pour les réseaux « peu structuré et non formalisé » par la faiblesse du réseau, Internet est plus accessible, plus facile à la fois pour obtenir de l'information ou pour faire connaître ses activités, vendre en direct. « Je n'ai pas de conseiller Civam ou Chambre, j'ai déjà appelé, mais bon j'avais pas trop eu de conseils... Je regarde sur internet, c'est ce que je fais en premier » (Henri, Maraîcher bio diversifié).

Pour les agriculteurs qui ont un réseau de type « élitiste et hérité », cela concerne le plus jeune d'entre eux, qui, impressionné par ses pairs, ne peut s'appuyer sur eux en cas de problème, par peur de paraître ignorant : « Faut assumer sa jeunesse, mais il y a que X avec lequel je demande, je sais qu'il va pas se moquer, et ça peut aussi donner mauvaise image, c'est assumer son ignorance, je préfère regarder internet que demander au voisin » (François, Viticulteur bio cave particulière). Internet peut être source d'innovation ou conforter un agriculteur dans une nouvelle technique par exemple. « On a parlé rolofaca je sais pas si vous connaissez, c'est un outil qui permet de ne pas labourer les vignes, on laisse pousser l'herbe, on la couche avec un rouleau, et du coup ça fait un espèce de mulch, et comme il y a des petits couteaux, ça la pince, ça lui permet de sécher rapidement, on passe pas de tondeuse, on ne détruit rien. Quand j'ai commencé à m'intéresser à cela ça n'existait pas je l'ai trouvé sur internet, et c'est des techniques qui sont tirées des grandes cultures céréalières, mais des grandes cultures plutôt d'Amérique, Brésil, TCS » (Sébastien, Viticulteur éleveur). De façon plus globale, tous les producteurs faisant de la vente directe sont référencés ou ont un site internet.

La diversité des réseaux professionnels observée fait écho aux travaux de sociologie rurale qui décrivent un éclatement des réseaux professionnels, avec peu de liens au voisinage (Ruault and Vitry, 2017). Les filières sont les principaux éléments structurants des réseaux, ainsi que les relations avec des non-agriculteurs, pour des questions commerciales, matérielles et réglementaires (vente, foncier, bâti). Les institutions agricoles classiques (Chambre d'agriculture...), ont peu été mentionnées par les agriculteurs, signe d'une certaine fracture, inadéquation entre producteurs et institutions professionnelles. Au contraire, la mention d'internet est un autre signe clair de la dislocation des réseaux professionnels, avec une conséquence double : d'une part l'accès à de nouvelles pratiques, sur d'autres territoires voire d'autres pays, l'accès à de nouveaux réseaux, d'autre part, le renforcement de l'isolement de certains producteurs. Dans ces conditions, fédérer un groupe

d'agriculteur autour du redéploiement agricole et pastoral comme **ambitionné dans la P2A** est une tâche difficile, rien que dans l'identification et le choix d'acteurs fédérateurs et mobilisateurs.

Trois types de trajectoires ressortent des enquêtes : ***l'installation récente***, les trajectoires viticoles ***d'extension, repli et reconversion qualitative et les trajectoires en marges du vignoble***. Les organisations spatiales sont de trois types : distinction de terroirs, dualité spatiale et temporelle et mobilité. Enfin, quatre types de réseaux professionnels se démarquent : structurés par la filière, élitiste et hérité, non structuré ou ouvert et multi-acteurs. Internet est une autre forme de réseau ***qui est symptomatique d'une fracturation des réseaux professionnels locaux***.

Cette analyse nous permet à présent ***d'expliquer comment se combinent les variables de trajectoire, d'espace et de réseau professionnel au sein de l'exploitation agricole***. Nous nous attacherons à décrire trois figures majeures, significatives du fonctionnement du territoire.

B. Monographies : illustration de 3 figures majeures

1. Sébastien, « viticulteur héritier paysan »

a. Trajectoire

Sébastien, viticulteur né en 1980, a hérité de vignes familiales qui appartenaient à son grand-père. Après le décès de celui-ci, les parents continuent d'entretenir les 4ha de vignes tout en exerçant leur activité professionnelle de fonctionnaires. Un ouvrier s'occupe des travaux des vignes et toute la famille participe les week-ends et les vacances. Jusque dans les années 1990, les vendanges se font à la main, puis les parents achètent une machine à vendanger. Ils sont la dernière famille locale à « se moderniser ». Viticulteurs coopérateurs, le raisin est apporté à la coopérative de Pignan. Sébastien fait des études jusqu'au DEUG, puis ayant travaillé comme saisonnier en coopérative, il décide de passer un BPREA viticulture œnologie. Suite au BPREA, il réalise un stage dans un domaine viticole en agriculture biologique, à Faugères (Hérault), qui élève également des bovins, et qui pratique le pâturage dans les vignes en hiver. Cette formation est décisive. En 2005, il s'installe et récupère les 4ha familiaux, puis des surfaces en fermages à des membres de sa famille, en général sans payer de loyer. *« Dans mon parcours d'installation, j'ai commencé par prendre des vignes, j'avais vu ce gars qui mettait ses vaches dans ses vignes donc c'était sûr que j'allais aller vers quelque chose comme ça, le problème c'est que les vaches c'est plus volumineux, il faut se sentir... nous à la base on a pas d'animaux chez moi, on n'est pas éleveurs, on était... viticulteurs conventionnels ».*

En 2007, Sébastien décide de passer en bio. En 2008, suite à une rencontre avec un éleveur, il achète 5 agneaux. Il choisit une race rustique, originaire des Cévennes, la Raïole. Malheureusement, les agneaux sont attaqués par un chien errant. Sébastien réfléchit avec l'éleveur à la construction du troupeau et acquiert de nouvelles connaissances sur l'élevage et la conduite de troupeau. Il recommence avec 2 brebis de réforme, une brebis pleine et une agnelle. L'éleveur « mentor » lui prête un bélier tous les ans. Les agnelles sont gardées et les agneaux vendus. Sébastien appelle régulièrement l'éleveur lorsqu'il a des questions et échange aussi avec d'autres. *« Pendant longtemps je croyais ne pas savoir grand-chose, j'étais toujours à l'écoute, dans l'observation, et maintenant quand je parle avec des gens, oui on est d'accord, leur savoir, je l'ai observé, alors c'est vrai que quand ils vous le racontent, ça devient un réel savoir, parce que vous pouvez faire le lien entre l'observation, et le théorique. Je me suis formé sur les brebis comme ça ».*

En 2010, la coopérative de Pignan fait face à d'importantes difficultés (diminution des volumes apportés, crises sectorielles) et décide d'arrêter la vinification et d'apporter le raisin à la coopérative de Quarante, près de Béziers. En désaccord avec cette décision, il change de cave et adhère à la coopérative de St Georges d'Orques, où il a déjà travaillé, et qui vinifie en plus petites cuves. Sébastien agrandit peu à peu son troupeau, arrache les vignes qui ne sont ni intéressante qualitativement ni quantitativement pour les mettre en prés, en replante d'autres sur des endroits plus propices... Peu à peu il rassemble 42ha, dont 4 en propriété, des fermages familiaux et des fermages à des propriétaires locaux auxquels il paie un loyer. *« Petit à petit j'ai commencé à avoir des naissances, et j'ai agrandi mon troupeau en gardant toutes les agnelles. Maintenant j'ai 90 brebis, c'est super intéressant ».* Les agneaux sont vendus vifs, en direct, principalement pour les fêtes religieuses musulmanes. Une partie est autoconsommée. Cette année, des agnelles ont été vendues à un autre éleveur qui possède la même race. *« Ça m'a fait plaisir de lui vendre, de faire vivre l'association ».* L'évolution du nombre de brebis s'est accompagnée d'évolutions de ses pratiques. Par exemple, il lui arrive maintenant de parquer ses brebis afin de récolter le fumier et la paille pour faire du compost, ce qu'il ne faisait pas avant, préférant laisser les animaux plus libre. *« La chance que j'ai eue, c'est que j'ai repris les vignes et on m'a laissé faire comme je voulais faire. J'ai eu des conseils ou des critiques, mais on ne m'a jamais dit quoi faire. J'ai pu mener l'agriculture que je voulais, et ça compte. Le regard des autres je m'en fiche et je sais que c'est une nouvelle génération, de nouvelles pratiques. »*

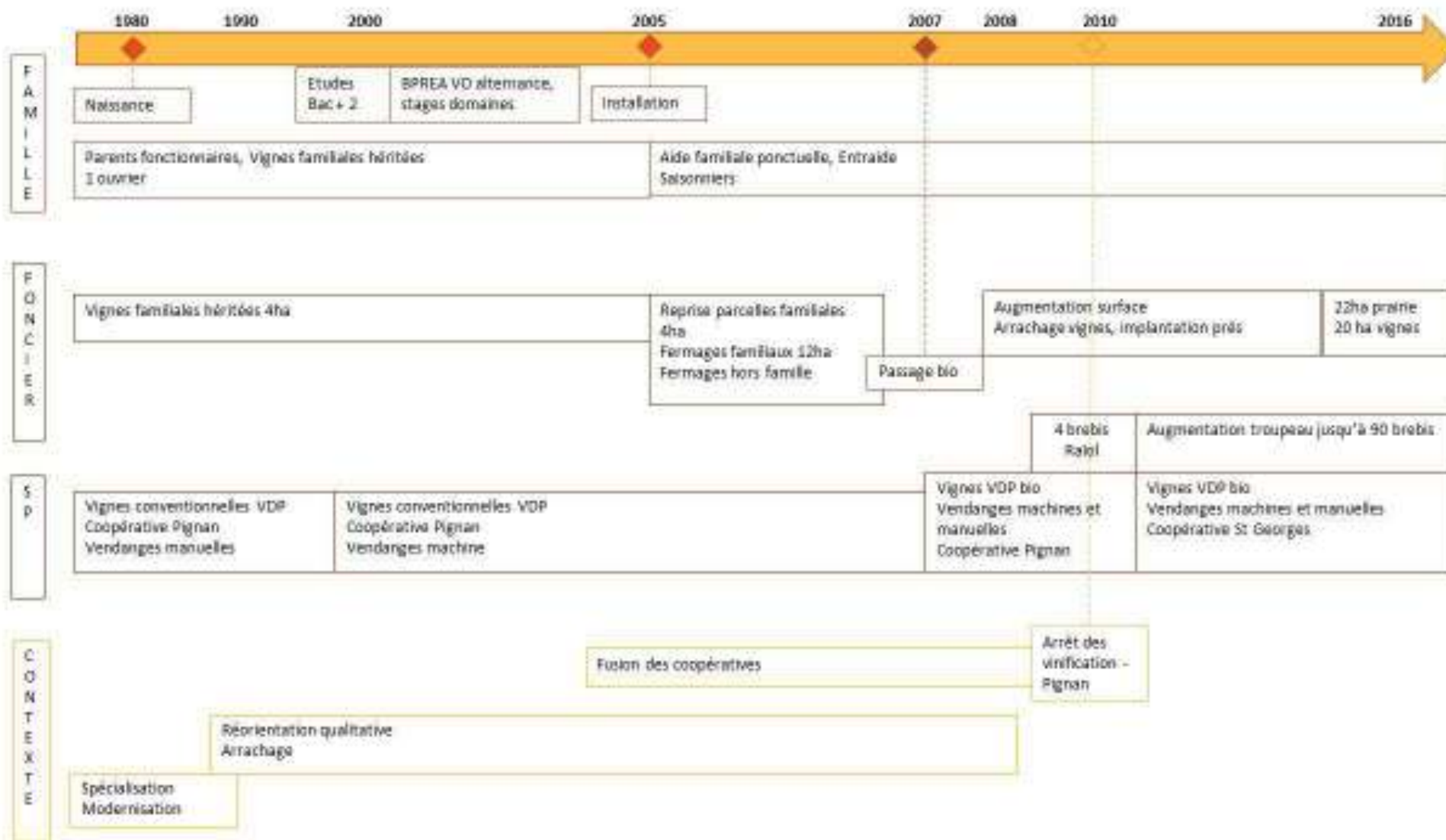


Figure 21 : Trajectoire de l'exploitation de Sébastien

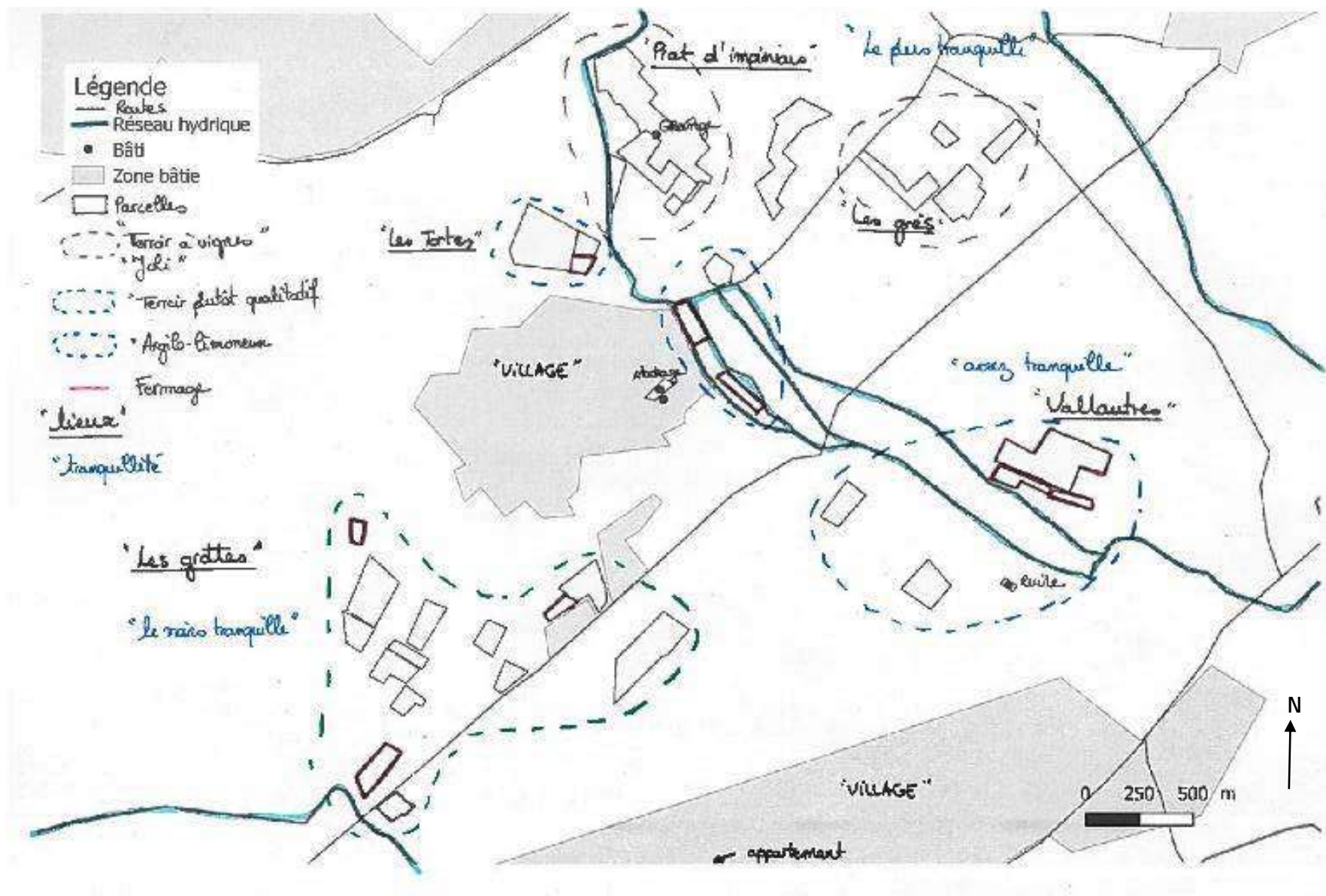
b. Logiques spatiales

Sébastien possède des espaces hérités de sa famille et des espaces acquis grâce à des fermages, sur lesquels il paie des loyers, ce qui influence son rapport à ces espaces : « il faut quand même que ça fasse un peu de raisin, parce que en plus lui je lui paye un loyer » « c'est selon les parcelles je le fais un peu sur les fermages, mais là où je suis propriétaire, je fais pas ça... » (à propos d'un traitement insecticide). Il distingue trois types d'espaces : les « terroirs à vigne », là où c'est « joli » (soit en qualifiant les vignes, la production, soit en qualifiant le paysage qu'il a sous les yeux au moment du travail) « j'ai des objectifs plutôt qualitatifs, parce que le terroir est joli, et c'est aussi le paysage qui me dicte ça il y a beaucoup de murets, des oliviers des amandiers, on est dans une logique où je ne vais pas tout foutre à plat pour regrouper. Je conserve le petit parcellaire, tout ça par exemple je l'ai planté en gobelet. ». Sébastien distingue un second terroir, qualifié d'« argilo limoneux », qui « est censé porter à vigueur et faire beaucoup de fruits ». Cela correspond à des terres en plaine, avec une bonne disponibilité en eau. L'inconvénient de ces terres est d'une part la qualité inférieure du raisin selon le viticulteur et le risque de gel. Un troisième terroir est mixte, qualifié de « plutôt qualitatif ». Sébastien nomme ses parcelles par rapport à la topologie, mais aussi par rapport aux propriétaires : « la syrah de... », ce qui montre son ancrage au territoire, à son histoire. Particularité liée à l'héritage, il ne possède pas de bâti, et habite en appartement dans un village proche de ses parcelles. D'autres membres de sa famille ont hérité des bâtiments agricoles familiaux. Il utilise en conséquence un terrain pour y entreposer son matériel et construit une grange en pierre sèche pour pouvoir y entreposer du foin et rentrer occasionnellement les brebis (récupération du fumier). Dans son espace de travail, Sébastien distingue des lieux plus tranquilles que d'autres, nous verrons que cela impacte sur la conduite de la vigne et du troupeau. La Figure 22 : Carte de l'espace perçu par l'agriculteur reprend les éléments décrits ici.

Au sein de ses parcelles en vigne, Sébastien adopte des conduites différentes selon les endroits (Figure 23 : Carte des conduites de la vigne). Certaines vignes correspondent à des « objectifs de qualité », ce sont plutôt celles situées sur la zone des « terroirs à vigne ». La raison principale évoquée est le sol « des grès fins, c'est super pour la vigne ». Il s'agit principalement de petites parcelles, dont certaines sont plantées en gobelet, parfois sur des cépages traditionnels, cinsault, picpoul, carignan et vendangées à la main le plus possible. Il revendique son impact sur le paysage dans ce secteur « Je veux faire une agriculture avec un impact sur le paysage, mais c'est conserver les petites parcelles, les murs en pierre, un arbre même s'il peut gêner, qu'on préférerait l'arracher pour tirer droit, conserver le relief. Ce qui est important chez nous c'est le relief, le peu de relief qu'on a, parce qu'on est plutôt en plaine mais malgré tout on a de la petite colline, tout ça c'est souligné par des murs en pierre, mais voilà, tout ça ça se fait pas ».

A l'inverse, des secteurs plantés avec d'autres cépages où sur des sols qui selon Sébastien portent à vigueur sont conduits de façon à avoir des rendements plus importants. Un bon rendement c'est 10t/ha, comparé à des conventionnels qui seront plutôt à 15t/ha. Le principal cépage est le merlot, conduit avec une taille longue, sur fil de fer « j'ai pas de sentiments avec le merlot ». Les vendanges se font à la machine. Enfin, une troisième conduite est qualifiée d'intermédiaire, ce sont des parcelles qui se trouvent sur les terroirs « plutôt qualitatifs » ou argilo-limoneux, qui sont conduits sur fil de fer mais parfois vendangés à la main selon les parcelles. Il s'agit de vignes plantées par les parents de Sébastien ou de fermages. « C'est une vigne que j'ai en fermage, donc il faut quand même que ça fasse un peu de raisin, parce que en plus lui je lui paye un loyer, mais c'est quand même plutôt qualitatif car c'est des vieux cinsaults et des vieux grenaches, c'est pour ça que je lui ai pris, donc ça j'essaie de trouver le compromis entre les deux » Un autre déterminant dans la conduite est le risque de gel : les vignes gélives sont parfois labourées pendant l'hiver et pâturées tardivement, afin de retarder la repousse de l'herbe au printemps, qui favorise le gel en retenant l'humidité.

Figure 22 : Carte de l'espace perçu par l'agriculteur, Sébastien



L'herbe dans les vignes est une ressource importante, l'objectif est l'autonomie fourragère. Ces parcelles font intégralement partie de la gestion du troupeau (Figure 24: Carte des conduites du troupeau). Plusieurs pratiques permettent de gérer l'herbe dans les vignes. «les vignes les plus chimiques, où il n'y avait pas d'herbe, j'ai quand même mis les brebis pour qu'elles mangent le peu qu'il y avait et j'ai donné du foin [...] un foin de Crau c'est très riche, il y a une flore chouette, si il y a un peu de graines, on amène de la diversité, il y a eu des endroits où je faisais des couvertures de foin, je l'étais au sol, et les bêtes mangent et puis on voit vraiment que là où on a donné à manger il y a la graine qui a germé et ça vous fait de grosses plaques, de pelouse... et ça part comme ça, elles montent en graine, ça se resème, et petit à petit, petit à petit. C'est intéressant à faire et à observer ». Le pâturage dans les vignes se fait après les vendanges, en commençant en général par le secteur vendangé en premier. Le pâturage en hiver est donc régi par deux principes, adaptés selon les années : pâturer les vignes vendangées en premier et pâturer en dernier les vignes gélives. A partir du débourrement des vignes, les brebis sont placées sur les parcours, qui sèchent en premier, puis dans des prés proches, et enfin sur le secteur « les grottes ». Selon l'état de la végétation, un complément en foin peut être réalisé : « Là, au début c'est un peu délicat, parce que l'herbe a pas encore bien poussé, je vais donner un peu de foin, pour pas abîmer trop les prairies, je les mets dans un endroit, je laisse pousser, pour pas tout racler durant le mois d'avril, mai, sinon ça ne va pas. Je retiens un peu les bêtes comme ça ».

Certains prés sont fauchés, notamment quand ils ne sont pas clôturés, ou lorsque l'herbe risque de se perdre. Il ne vend pas de foin et essaie de le redistribuer à ses brebis sur les parcelles où l'herbe a été fauchée, afin de respecter les cycles de matière : « Je préfère auto-consommer, parce que j'aime pas faire partir des gros volumes de masse végétale de mon exploitation. Si je vends du foin ce sera sur une terre qui est pas à moi ». En complément, le viticulteur-éleveur fait pâturer les bords de chemins, et parfois les chaumes des parcelles de ses voisins céréaliers, afin de limiter les déplacements du troupeau et la tenue des clôtures qui sont contraignants. Il s'agit à la fois de suivre la pousse de l'herbe, d'être dans les périodes les plus chaudes sur des endroits ombragés, mais aussi de suivre le travail dans les vignes. En effet, Sébastien qualifie le secteur des grottes de « moins tranquille », il a plusieurs fois eu ses clôtures abîmées, ou des attaques de chiens errants, et il y a de la décharge sauvage. Placer ses animaux sur ce secteur nécessite donc plus de surveillance, aussi, il essaie d'emmener ses brebis au moment où il a moins de travail à la vigne, généralement en juillet-août. Ce secteur est problématique pour le viticulteur-éleveur : « je fais un compromis, j'aime bien avoir une certaine tranquillité, je sais que le secteur des grottes j'ai des problèmes avec des chiens errants, l'année dernière je me suis fait bouffer une dizaine de bêtes quand même. Donc ça fait du dégât. Ces derniers temps j'y suis pas allé, j'ai pas eu envie... Mais je vais y retourner par contre, [...] là où il y a des problèmes de décharge sauvage, mettre des bêtes dans un champs, c'est lutter contre la décharge sauvage, indirectement, ça occupe l'espace, c'est super important ».

Figure 23 : Carte des conduites de la vigne (Sébastien)

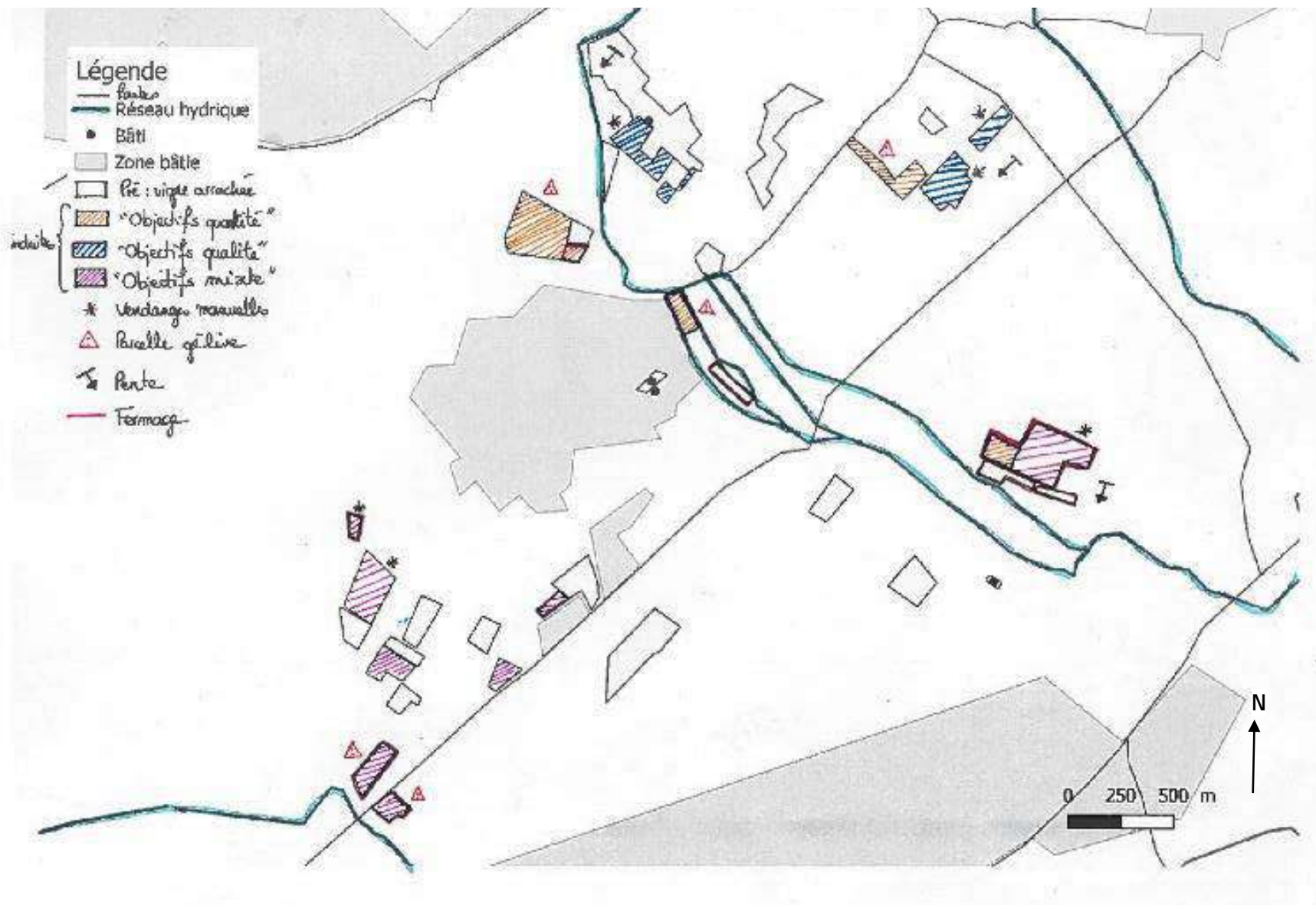


Figure 24: Carte des conduites du troupeau de Sébastien

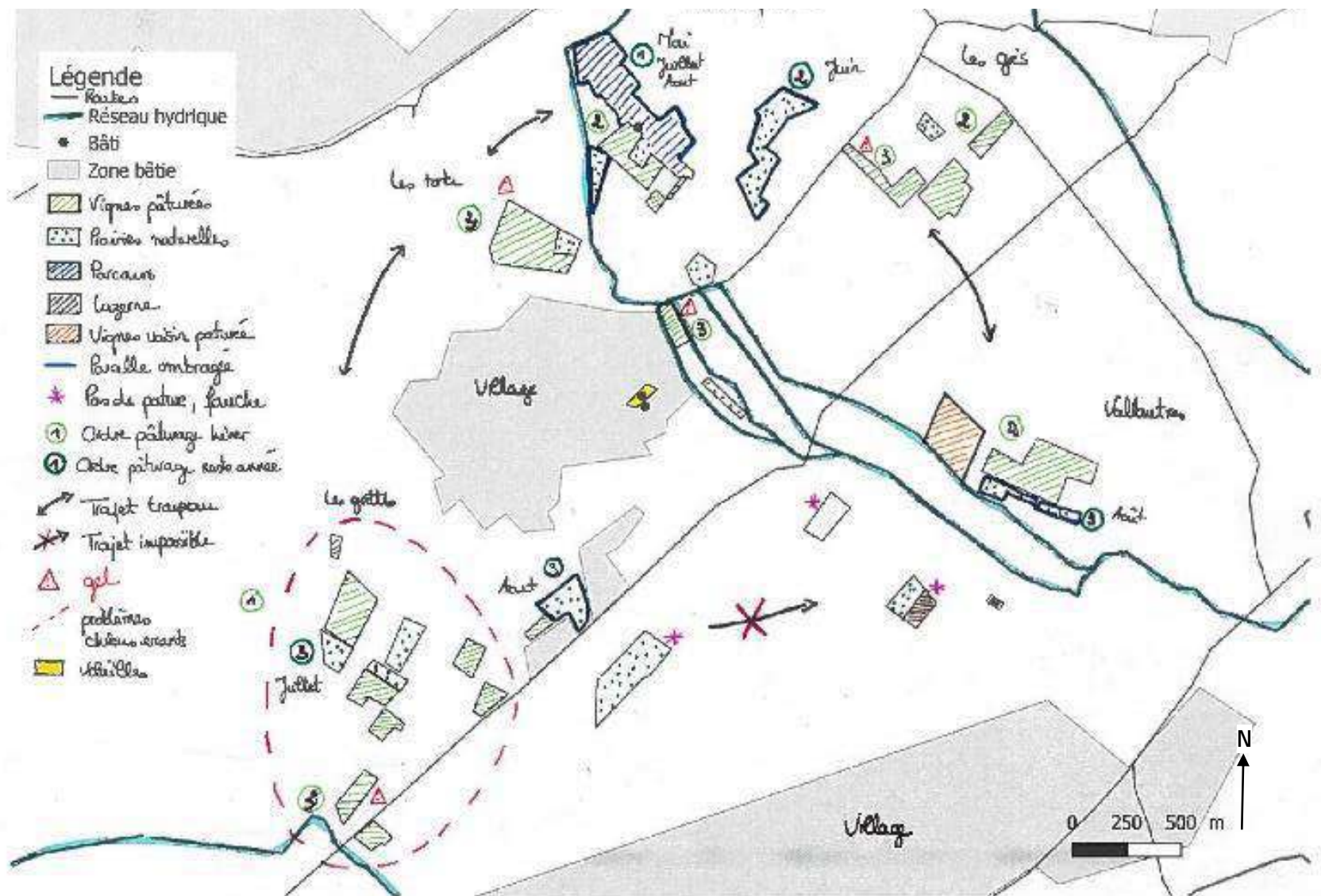
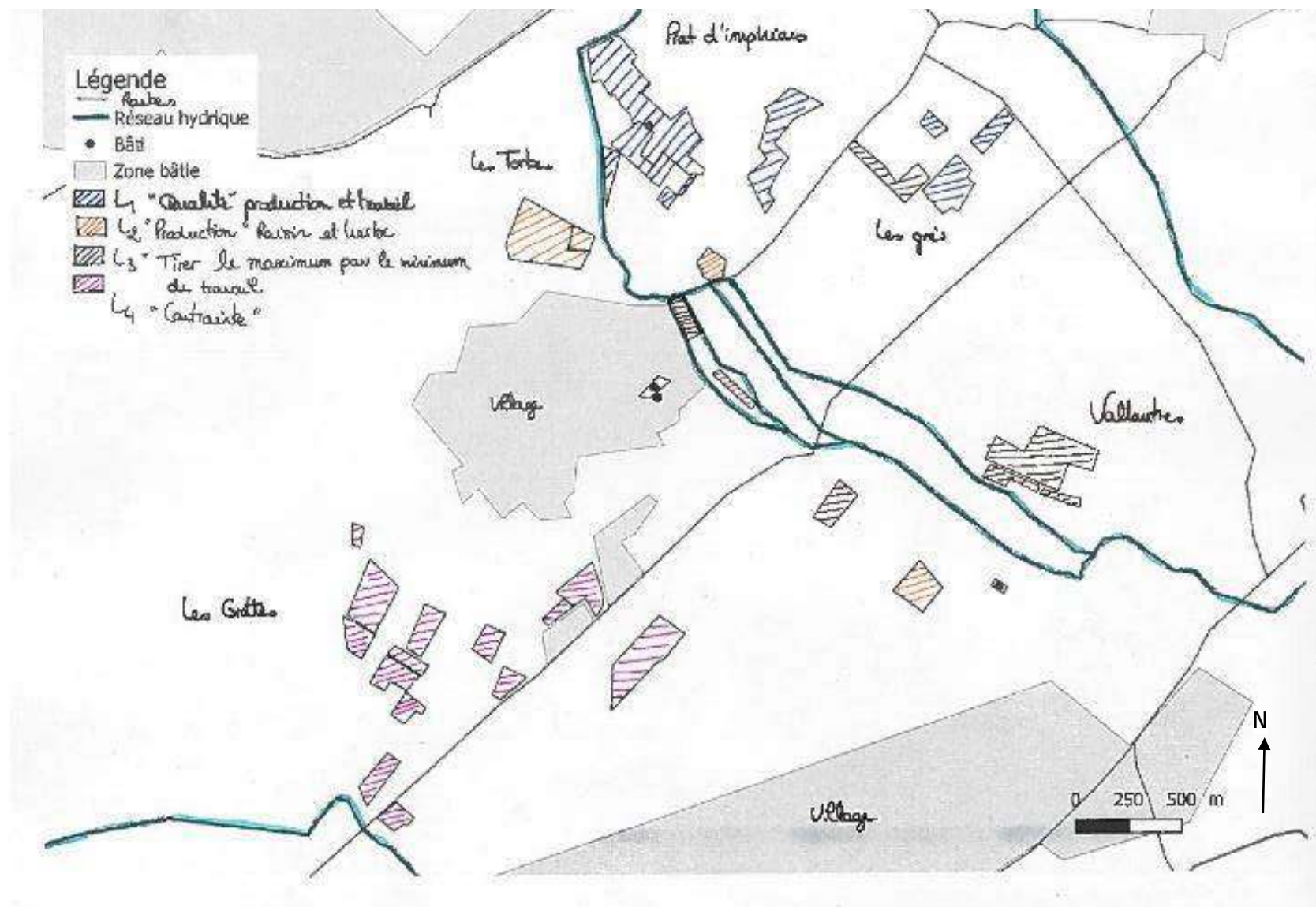


Figure 25 : Carte des logiques d'exploitation de Sébastien



La perception des lieux, la conduite de la vigne et celle du troupeau sont liées, et mènent Sébastien à adopter différentes logiques selon les espaces :

- L1 : Logique de « qualité », soit qualité de la production, soit qualité des conditions de travail.
- L2 : Logique de « production » de raisin ou de foin.
- L3 : Logique de « profit », c'est-à-dire des espaces où il faut tirer le maximum pour un minimum d'investissements en temps et travail
- L4 : Logique de « contrainte », espaces moins tranquilles où il faut adapter les pratiques pour protéger le troupeau.

Ces différentes logiques dans l'espace sont représentées sur la Figure 25 : Carte des logiques d'exploitation. La particularité de l'exploitation repose sur les complémentarités vigne-élevage, dans un souci d'autosuffisance.

c. Relations avec le monde agricole

Le réseau professionnel de Sébastien est complexe, à la croisée entre le monde viticole et le monde de l'élevage. Le choix d'une race locale, menacée, crée un groupe informel d'éleveurs qui s'échangent des animaux et des conseils. Les réunions et lieux de discussion ne sont pas formalisés, il s'agit plutôt d'achats de matériel, de prêts ou achats d'animaux par exemple. Les éleveurs avec qui Sébastien est en contact sont éloignés de Montpellier, dans le département de l'Hérault ou de l'Aveyron. Il connaît peu les éleveurs plus proches, qui n'ont pas la même race. Les relations s'apparentent à un parrainage. Les relations avec les autres viticulteurs ne sont pas les mêmes. La coopérative de St Georges étant assez éloignée géographiquement, Sébastien entretient peu de liens avec les viticulteurs de sa cave, ce n'est pas vraiment un lieu de discussion : « ils sont plus âgés, il y a quelques jeunes mais pas beaucoup, qui reprennent derrière leur père, donc ils n'ont pas trop de marge de manœuvre ». Un déterminant important dans le choix des relations professionnelles est la manière de travailler et de « voir les choses ». On peut analyser ces relations à travers le prisme des concepts d'agroécologie faible ou forte : « lui, c'est un bio différent, je pense » « il y a bio et bio, j'aime bien les bios de Murviel [...] ils font une agriculture qui me plaît » « Moi l'agriculture biologique sans herbe, tout labourée, sans innovation non plus, ça m'intéresse pas trop ». Les relations avec les viticulteurs locaux ou voisins sont peu développées, le modèle agricole mis en place est en rupture avec une viticulture plus traditionnelle. Les voisins ne comprennent pas forcément ses pratiques, l'herbe dans les vignes étant synonyme pour certains de négligence. « Nous les viticulteurs ils voient l'herbe comme un danger, ils ne voient pas ça comme une ressource, moi j'ai eu parlé de ce que je faisais à des bergers, de dire que je coupe l'herbe de mes vignes pour les donner à mes brebis et les mecs ils disent, ah oui mais en Italie ils font tous ça, il y a que chez nous qu'on fait pas ça ». Avec les autres viticulteurs, il s'agit plutôt de discussions sur les pratiques, d'échanges de conseils.

Posséder des animaux est cependant un vecteur de lien : Sébastien doit souvent entrer en contact avec ses voisins ou des propriétaires de terrain pour pouvoir pâturer des chaumes, ou passer avec le troupeau. Ces échanges ont une double conséquence : ses voisins sont mieux informés de ses pratiques, et peuvent mieux en comprendre la logique, tandis que lui bénéficie de façon ponctuelle de surfaces à pâturer supplémentaires, sur la base d'un accord foncier. Autre type de relation, Sébastien partage le chantier de fauche avec un maraîcher bio-éleveur qui possède également des prés. La complémentarité est établie sur le matériel, l'un fournissant les tracteurs, l'autre le matériel de fauche. Cette relation s'est établie par l'activité d'élevage, la proximité géographique et une définition de l'agriculture biologique. Le viticulteur-éleveur pratique également l'entraide pour la taille avec un viticulteur bio situé en dehors de la Métropole et avec un voisin qui fait partie de sa famille.

Parmi les institutions agricoles, Sébastien ne trouve pas de relais qui le satisfasse, il n'entretient pas de lien avec un conseiller agricole par exemple. Le seul lien est avec le CEN, pour des questions de biodiversité dans les parcelles. Par contre, il se documente sur internet, ce qui l'a amené à développer certaines techniques (par exemple coucher l'herbe au lieu de la faucher (Rolofaca), technique inspirée des techniques culturales simplifiées).

La Figure 26 représente les personnes avec lesquelles Sébastien est en relation, classées selon la distance géographique, le type de personne et le type de relation.

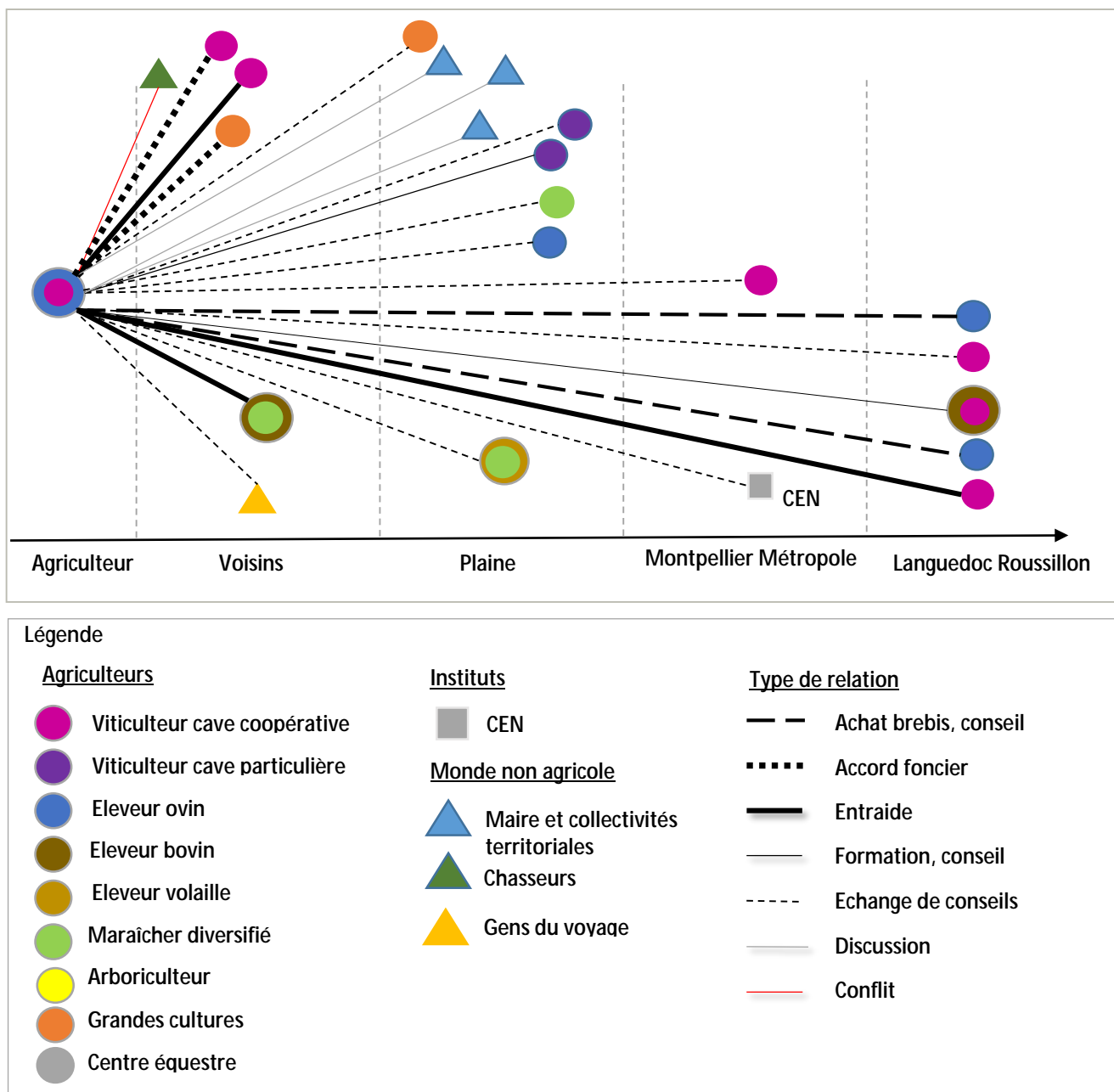


Figure 26 : Représentation graphique des relations de Sébastien selon la distance géographique

d. Relations avec le monde non agricole

Un nombre important de campements de gens du voyage se trouvent autour des parcelles de Sébastien. Les relations sont parfois conflictuelles. Les décharges sauvages, voitures, pneus brûlés sont une nuisance pour le viticulteur : « si vous voulez faire de la viticulture industrielle, que vous passez le soir pour sulfater, une fois tous les 15 jours le soir sans regarder personne, comme il y a marqué sur les bidons, et que vous venez avec la machine à vendanger à 4h, vous voyez personne, vous vous en foutez, mais si vous voulez faire une agriculture paysagère, bio, avec une caractère particulier où le temps passé et la qualité du temps passé sur vos terres compte, là c'est différent ». Sébastien a cependant noué des liens avec tous, prêtant des animaux pour la reproduction, ou donnant des conseils « je fais beaucoup de social avec les gitans, j'essaie de leur expliquer des choses, le travail, leur potentiel, leurs ressources, leur mode de vie, ils ont la chance de vivre en campagne, en dehors du système » « je leur

ai prêté un bélier ». Il apprend aussi d'eux, par exemple les usages de certaines plantes, ou la langue. Là où beaucoup de viticulteurs ou agriculteur sont dans une position conflictuelle, Sébastien se place en médiateur : en les connaissant, les aidant, parfois les embauchant pour les travaux saisonniers, il négocie l'usage : les gens du voyage passent sur ses parcelles, mais il a très peu de conflits avec eux, en comparaison avec d'autres agriculteurs. « Il y en a quelques un qui ont de bon contacts mais pas beaucoup. La majorité les prennent pour des moins que rien ».

Les relations avec d'autres usagers sont par contre source de conflits où tensions, comme avec certains chasseurs ou promeneurs qui abîment les clôtures, compliquant ainsi la gestion du troupeau et sa protection contre les chiens errants.

Enfin, le viticulteur-éleveur est impliqué dans la vie communale, il connaît et échange régulièrement avec les maires des communes alentour, et est lui-même élu de l'opposition dans sa commune.

e. Caractérisation d'une figure : le viticulteur héritier paysan

La trajectoire de Sébastien suit principalement une logique d'augmentation des surfaces, conversion bio puis diversification avec diminution des surfaces en vignes et introduction d'un élevage. Basée sur un système hérité, l'exploitation est néanmoins en rupture avec les autres viticulteurs du territoire. Il constitue une variante des trajectoires viticoles avec expansion, repli, reconversion qualitative, et diversification. L'organisation de l'espace est liée à la distinction de terroirs viticoles, combinés à une mobilité liée à la présence du troupeau et aux externalités de la ville, qui amènent à percevoir certaines zones comme dangereuses pour le troupeau. Enfin, le réseau professionnel est de type ouvert, multi-acteur, avec une diversité de liens et une diversité de personnes : entraide, achats, conseils, accords fonciers. « L'animal fait lien », et pousse à établir des relations avec des agriculteurs ayant d'autres productions : céréales, maraîchage. L'espace nécessaire contraint à développer plus de relations sociales, dans un contexte d'une pratique qualifiée d'originale, plus ou moins bien reçue, qui oblige à prendre des positions fortes et choisir le type de personnes avec lesquelles on va être en relation.

2. André, « viticulteur hérité réorienté »

a. Trajectoire.

La famille d'André possède le domaine depuis 1784, à l'origine, il faisait 240ha, en polyculture-polyélevage. Au fil des héritages, il est morcelé, et se spécialise en viticulture. Puis lorsque le village se développe, des parcelles sont vendues pour la construction : « Il y en a beaucoup qui sont construites maintenant, on avait toute cette parcelle, celle-là... C'étaient des parcelles qui étaient à la famille, c'est mes parents qui ont vendus, juste avant qu'on reprenne ». Jusqu'en 1990, André est salarié sur le domaine familial, où il travaille avec ses parents, ses frères et des salariés. En 1990 il prend la suite de ses parents avec deux de ses frères, formant une SCEA. André s'occupe de la production, alors que ses autres frères s'occupent de la commercialisation et communication. Avec ses 8 frères et sœurs ils forment une indivision sur l'ensemble du foncier familial, qui loue une partie des terres à la SCEA formée par André et ses deux frères. En 1990, il y a 35 ha de vignes. La SCEA augmente sa surface jusqu'à 80ha en 2000, en prenant en fermage des vignes d'autres familles de viticulteurs. Beaucoup de ces familles n'ont pas de repreneurs et laissent les vignes en fermage ou en métayage à d'autres domaines. Dans le contexte de prime à l'arrachage viticole, d'urbanisation des villages attenants à Montpellier, et de crise viticole, certaines parcelles de l'indivision, exploitées par la SCEA sont vendues pour être construites. Il s'opère donc une sorte de transfert de terre, avec une surface qui reste constante : les terres constructibles sont vendues, des fermages plus éloignés de la ville sont contractés.

En 2003, la SCEA d'André prend en fermage un ilot classé AOC Grès de Montpellier, sur une autre commune. Les parcelles s'éloignent encore plus du domaine, et celui-ci peut se positionner sur un vin plus qualitatif, labellisé, au moment de l'essor des appellations d'origine. « En 2003 quand on a eu les AOC de Juvignac puis de St Georges c'était une nouveauté parce qu'on n'avait pas ces gammes de vins, on avait des vins de pays. Là, on a eu des AOC, ça a donné un plus à l'exploitation ». Les vignes situées très proche de la ville, en zone constructible, sont peu à peu vendues. La surface en vigne diminue à

45ha. Cette baisse de volume produit est compensée par une meilleure valorisation des AOC. En 2009, le fermage est arrêté, dû à la construction du tram et à une expulsion. André trouve un nouvel îlot en fermage de la même surface, toujours en AOC, St Georges d'Orques et Grès de Montpellier.

Ayant diminué les surfaces de productions, dans un contexte d'évolution de la demande, le domaine se convertit en bio en 2010, pour des raisons financières, et de santé. Depuis toujours, tout est vinifié au domaine, situé au cœur du village (il s'est fait englober par le village au cours du temps). La vente du vin se fait au caveau du domaine, mais aussi à des restaurants, et dans d'autres magasins locaux. Une partie est vendue en négoce. Aujourd'hui encore, des terres sont achetées par la commune ou la Métropole pour la construction d'infrastructure. Depuis deux ans, le domaine a également développé une activité de prestation, justifiée par le fait que certains domaines voisins sont travaillés par des exploitants pluriactifs. La surface vendangée en 2016 était de 120ha.

b. Logiques au sein de l'espace de l'exploitation

L'exploitation s'étend sur deux espaces bien distincts. Il y a les parcelles AOC St Georges d'Orques et Grès de Montpellier, situées à une dizaine de kilomètres du domaine, cette zone est appelée « Bellevue », en lien avec l'ancien domaine auquel les vignes appartenaient. Cette ensemble de 11 ha comprend une partie plane, et une partie de coteaux. Le foncier sur cette zone est sécurisé par un bail à long terme. Sur les parcelles proches du domaine « parcelles de St Jean », les vignes ne sont pas labellisées AOC, mais IGP Pays d'Oc. « alors c'est plus compliqué parce que dans l'esprit des gens, ici ce n'est pas un terroir de vigneron, ce qui est une erreur car il y a des coteaux qui sont remarquables ». De nombreuses parcelles en plaine ont été vendues ou sont menacées d'expropriation. En réponse, le domaine réalise des plantations sur une parcelle de 17 ha, en dehors de la ville, afin de conserver une force de production. « Là j'exploite actuellement mais il est question qu'on vende à la Métropole qui veut nous l'acheter depuis 10 ans. Là j'avais un magnifique plantier mais on a été exproprié par la Métropole, pour construire une clinique ». Malgré les mouvements fonciers, il s'agit de conserver le patrimoine et la force de production, afin de conserver une production de qualité (Figure 28)

A Bellevue, les cépages correspondent au cahier des charges des AOC Grès de Montpellier pour les rouges et AOC Coteaux du Languedoc pour le blanc et rosé : Grenache, Syrah, Carignan. Ces cépages sont complétés par du Cinsault, Grenache blanc, Roussane et Vermontino. Les vendanges se font à la main, à partir du 10 septembre. Il s'agit des parcelles qui sont utilisées pour les cuvées prestigieuses du domaine. Les vieilles vignes sont en gobelet (Carignan), tandis que les autres sont sur fil de fer. Les vignes sont désherbées mécaniquement. « je ne passe pratiquement plus pour des traitements comme lorsque on était en conventionnel et par contre je passe beaucoup plus dans les vignes, avec le bio. Je fais beaucoup plus de passages de tracteurs, entre les labours, le broyeur, l'intercep. Je désherbaïs le rang et je broyais et je passais une fois, les vignes étaient propres, maintenant il faut que je passe au printemps, au début, et à la fin, là on a passé l'intercep partout on va recommencer et je pense le faire encore avant les vendanges. »

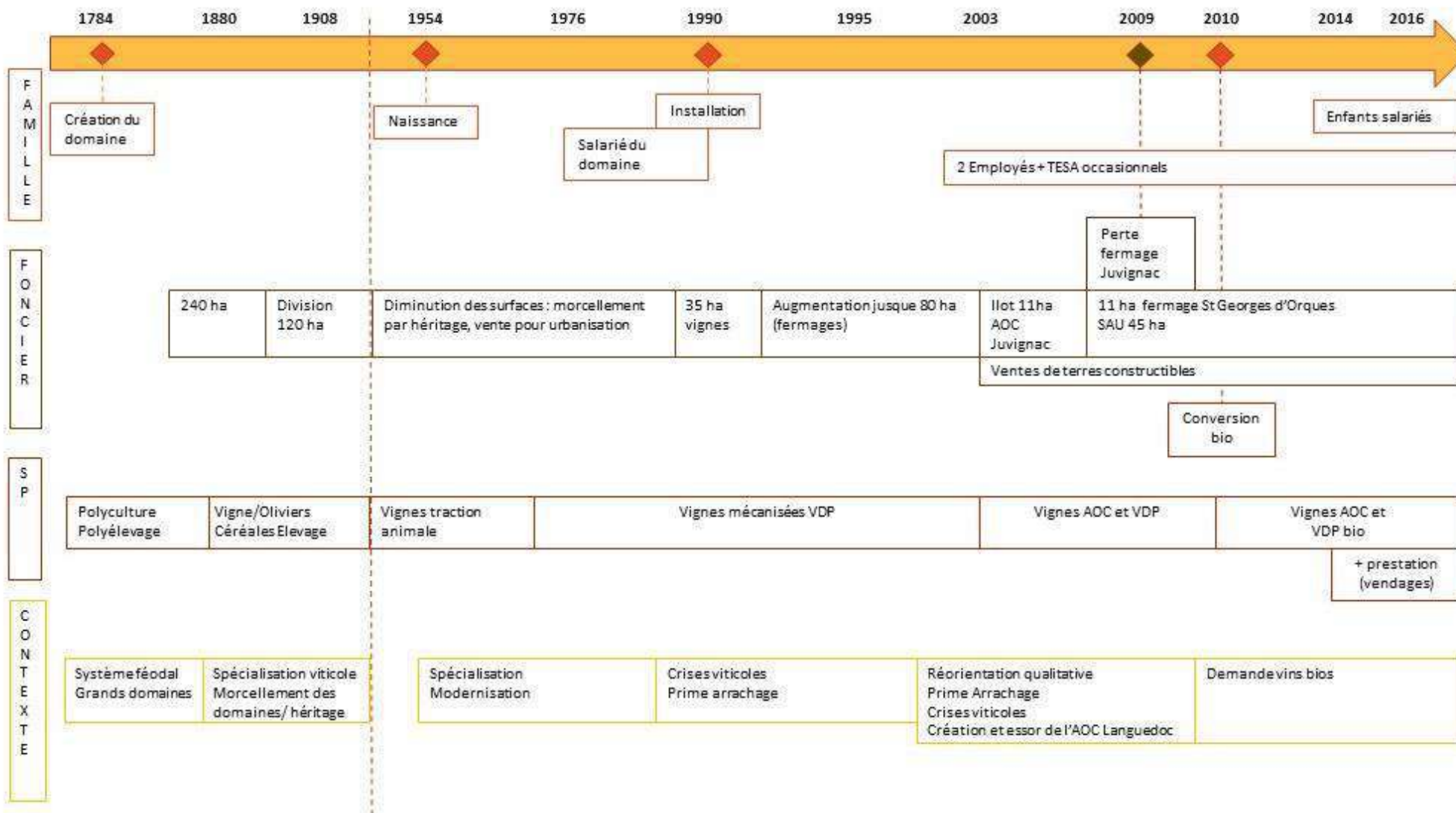


Figure 27 : Trajectoire de l'exploitation d'André

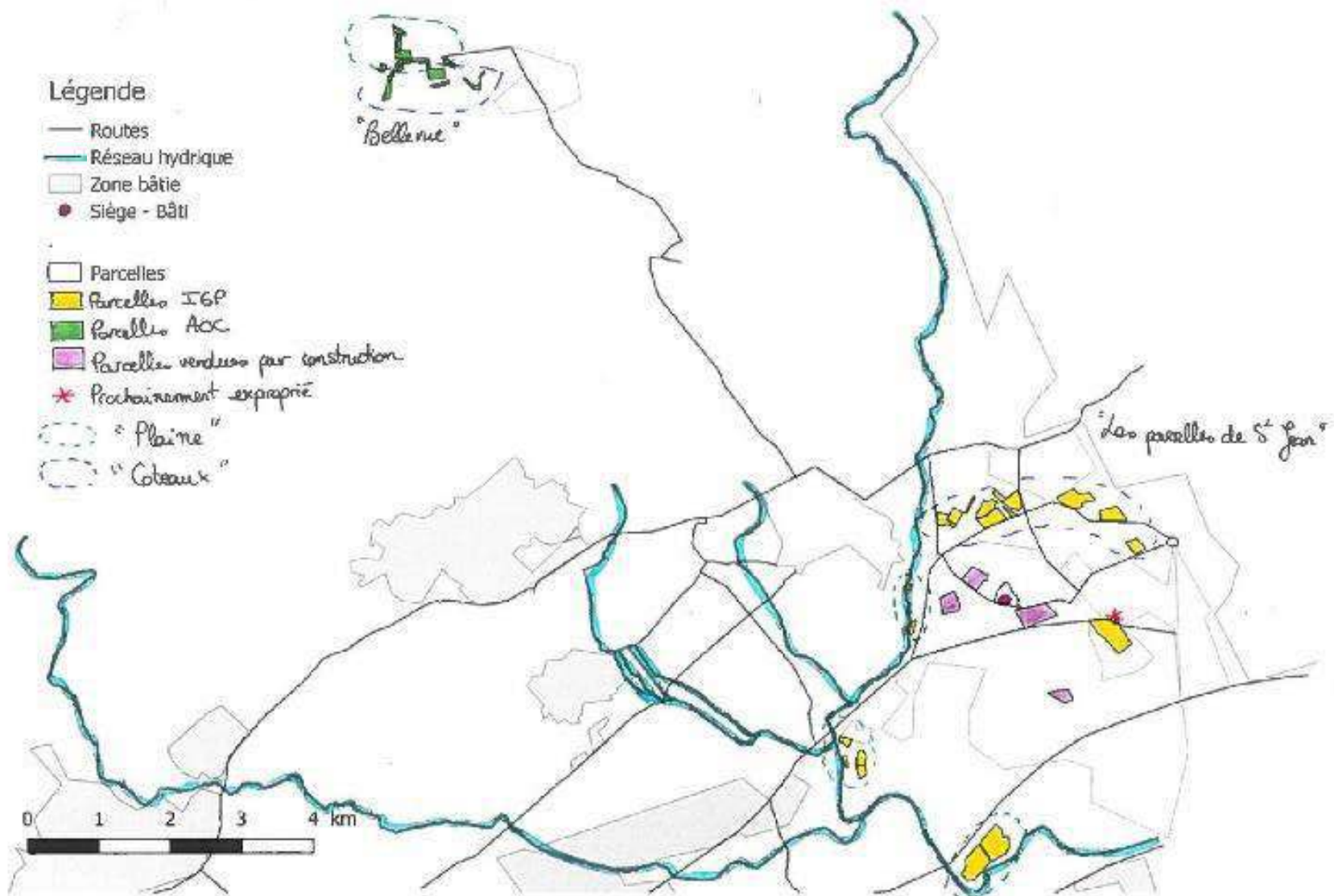


Figure 28 : Espace perçu au sein de l'exploitation (André)

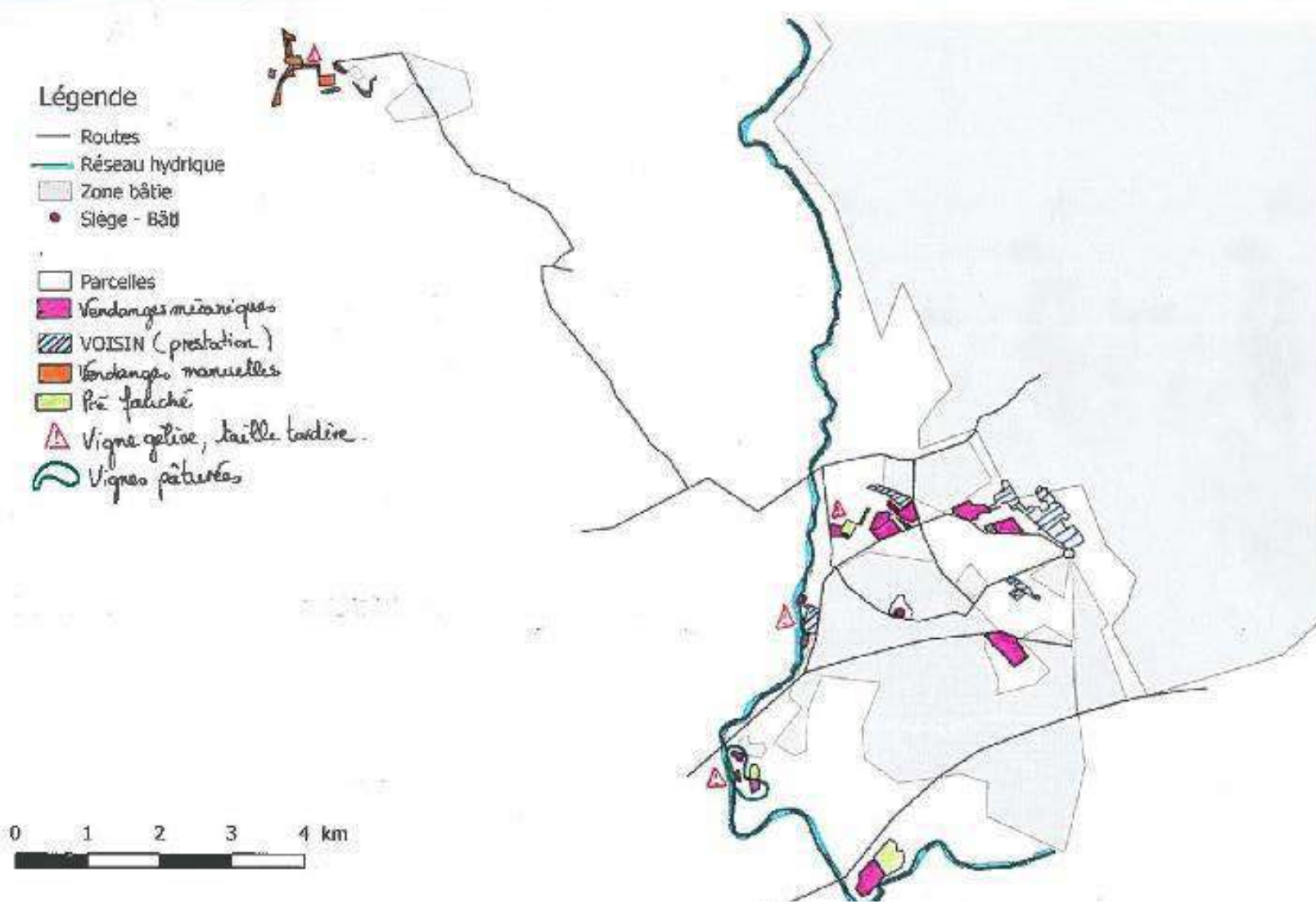


Figure 29 : Conduite de la vigne (André)

Les vignes de « St Jean », sont plantées avec d'autres cépages : Mourvèdre, Merlot, Grenache, Syrah, Sauvignon, Cabernet et Cabernet franc, Marssane, Muscat, Chardonnay, Viognier. Certains cépages sont utilisés pour des vins de cépage, en rouge, les autres pour les assemblages. La diversité des cépages permet de faire un nombre important de petites cuvées, et de proposer une diversité de bouteilles « *on fait de l'épicerie* ». Ces parcelles sont en IGP Pays d'Oc. Les vendanges se font à la machine, sauf une parcelle de vieilles vignes, en gobelet. Elles sont plus précoces que les vendanges des AOC, qui sont situées plus haut en altitude. Cette différence de quelques semaines permet d'étaler les vendanges et le travail dans l'année. La gestion de l'herbe est la même que sur l'autre îlot, mais la zone comporte des parcelles gélives qui sont traitées différemment. La taille y est plus tardive : « *Oui parce que la vigne non taillée quand vous avez une gelée du matin comme cette année, ça a duré 15min, au lever du soleil, ce n'est pas toute la nuit, c'est pas les gelées qu'on a l'hiver, la gelée de printemps, elle dure pas dans le temps et quand vous avez une vigne non taillée, ce qu'elle attrape c'est des bourgeons qui sont sortis au bout, donc vous retaillez après, vous taillez tard et ça repart tranquillement* ». Ce sont aussi des parcelles qui sont plus sensibles au mildou, surtout près des cours d'eau. Une partie de ces vignes sont pâturées l'hiver par des bovins (voir monographie suivante). Des essais sont également envisagés avec un berger, pour pâturer d'autres parcelles.

La perception des lieux, la complémentarité entre deux îlots amènent André à adopter plusieurs logiques au sein de son espace, représentées sur la Figure 30:

L1 : Production de qualité sur les espaces AOC (ancienne délocalisation)

L2 : Production plus quantitative, diversité de cépages et de cuvées sur des espaces IGP

L3 : Délocalisation actuelle des zones de production quantitatives face aux mouvements fonciers et à l'expansion de la ville.

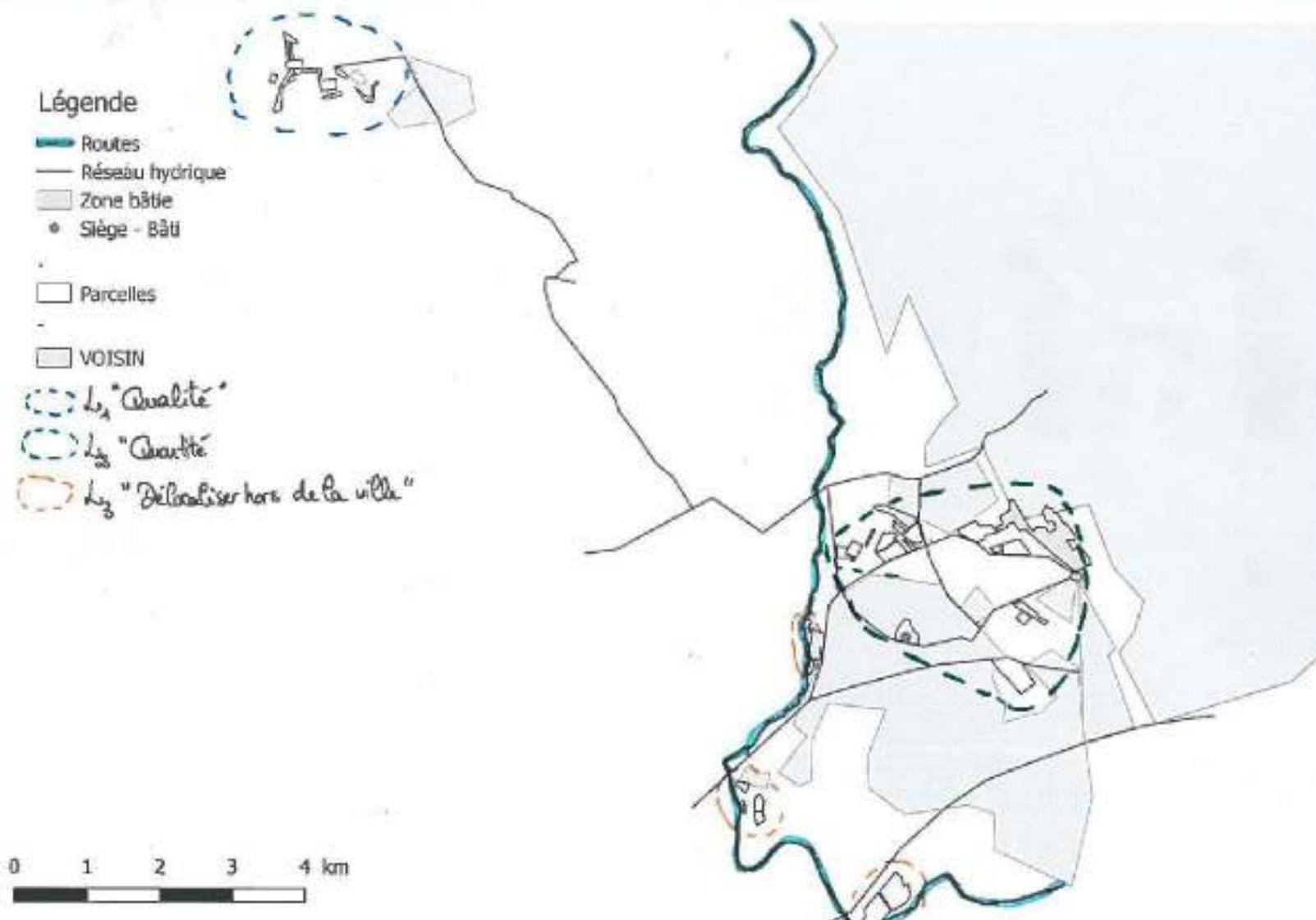


Figure 30: Logiques d'exploitation (André)

c. Relations professionnelles

Le réseau d'André et de ses frères est très structuré par l'appartenance au syndicat des Grès de Montpellier (Figure 31). La majorité des viticulteurs avec lesquels il échange fait partie de ce groupe. Les locaux du syndicat constituent un lieu de dialogue, qui permettent d'établir une stratégie commerciale, d'organiser des événements promotionnels : ballade des Grès, marchés, estivales... André est également en relation avec deux viticulteurs pour de la prestation de service (vendanges). Afin de pouvoir vendre leurs vins dans plusieurs lieux, André et ses frères sont associés à un magasin avec deux arboriculteurs et un maraîcher (famille éloignée), afin de proposer une diversité de produits. Le domaine est accompagné par la chambre d'agriculture, sollicité pour du conseil phyto ou bien pour des analyses de sols par exemple. André fait partie d'un GEDON, groupe de conseil sur l'application de phytosanitaire dédié à la cicadelle. Le groupe échangeait au début, maintenant il s'agit plus d'une aide par un technicien pour faire des comptages et raisonner l'application du traitement cicadelle obligatoire. André est également en lien avec un éleveur ovin local, afin de développer le pâturage dans ses vignes, en plus de celui mis en place par son fils : « là en bas, aux deux vesces, mon fils met ses vaches tout l'hiver. Et là on pourrait très bien s'orienter vers des structures comme ça plutôt que de laisser des terrains s'enherber ». Les parcelles sont souvent visitées par des sangliers, André a parfois l'occasion de discuter avec des chasseurs. Ces relations sont peu développées.

La famille est très ancrée dans le village, les relations avec la mairie et la Métropole sont bonnes, consolidées par des arrangements fonciers : « maintenant ça se passe très bien avec la mairie de Montpellier, on a de très bonne relations, là par exemple on a été exproprié par la Métropole, je vous ai dit sur cette parcelle-là, ils vont faire un bassin de rétention, pour le contournement ouest. Les négociations ont été bonnes. Pareil à Juvignac, quand on a été exproprié, ça été fait en accord avec le promoteur qui avait acheté ». Au cours du temps, une partie importante du village s'est construite sur les terres de la famille. Des négociations ont eu lieu, ce qui est une particularité forte et révélatrice de cette figure. La rente foncière a d'une part permis à l'exploitation de se maintenir, mais elle l'a aussi contraint à se délocaliser, d'abord sur les surfaces qualitatives, et aujourd'hui pour les parcelles plus quantitatives.

Beaucoup de parcelles sont en frontière d'habitations. Même si l'exploitation est en bio, la cohabitation n'est pas toujours facile, des conflits ponctuels existent parfois en lien avec les nuisances sonores et les traitements. « Il y a l'incompréhension entre le monde agricole et l'urbain, l'autre jour on a vu un gars qui disait : « l'agriculteur il a pas le droit de cité en ville, et si on fait des zones industrielles c'est fait pour aller là », ça prouve qu'on est des mondes quand même... » « En traitant cette parcelle, le voisin m'a demandé ce que je mettais je lui ai dit, 'vous voyez bien que je suis en bio', donc il n'y a rien de dangereux.

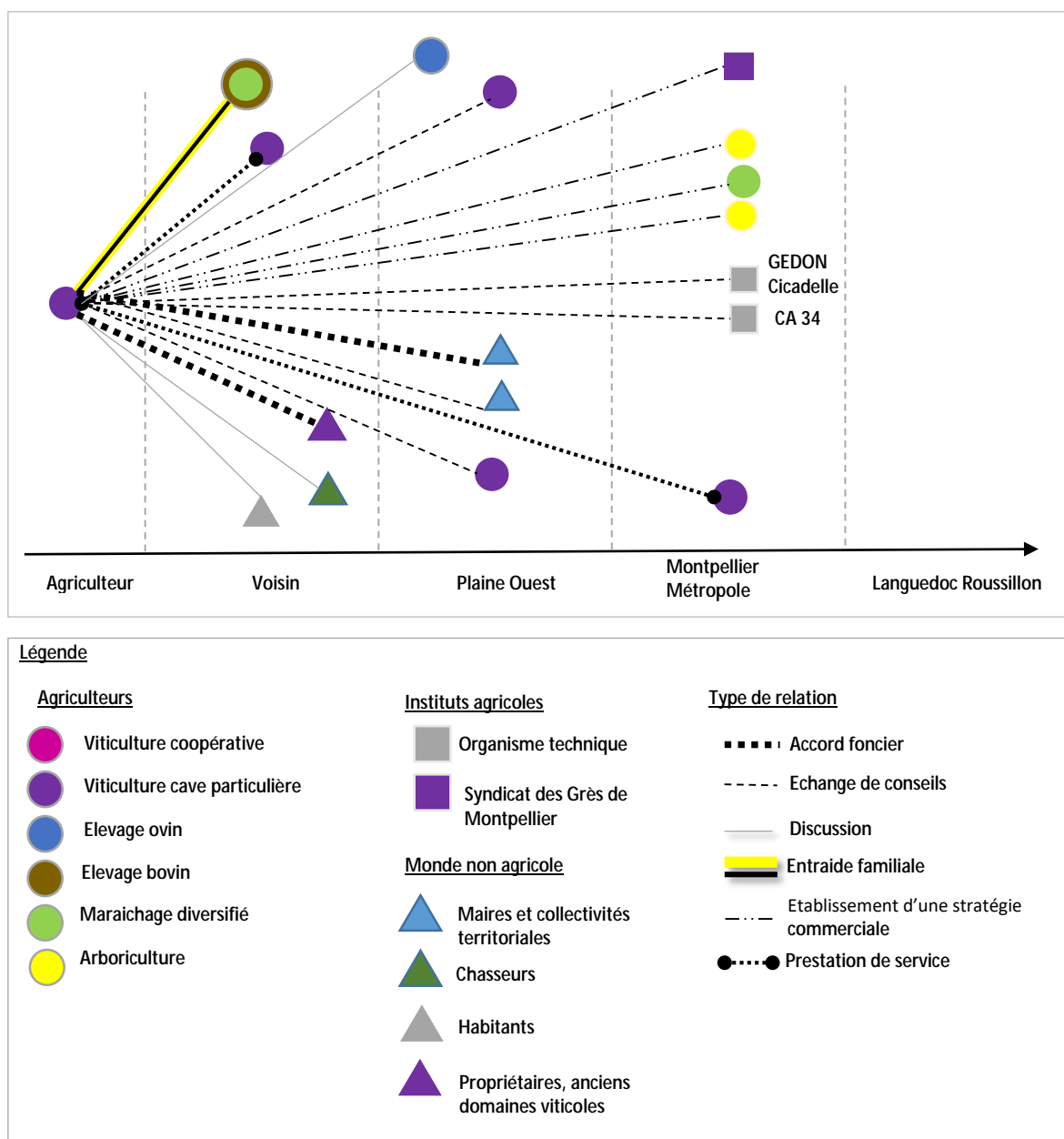


Figure 31: Relations professionnelles (André), selon la distance géographique

d. Caractérisation d'une figure : le viticulteur héritier réorienté

La trajectoire du domaine d'André est typique, très liée aux enjeux fonciers et aux évolutions du territoire. Traversant les époques, le domaine s'est adapté, de la polyculture polyélevage, à la viticulture très spécialisée, et aujourd'hui, une viticulture biologique sur territoire d'appellation. Le capital foncier a permis de maintenir un appareil productif, avec des restructurations qualitatives pour rester rentable dans un contexte de crise viticole, d'arrachage et primes et urbanisation. Aujourd'hui l'avenir du domaine n'est pas en péril, puisque les enfants reprendront le domaine. De nouvelles activités voient le jour face à la conjoncture actuelle (diminution du nombre d'agriculteur, pluriactivité...) comme le développement d'activités de prestation. L'organisation spatiale est typiquement celle des terroirs, mais aussi celle de la mobilité, devant la pression urbaine, avec délocalisation des surfaces productives. Le réseau professionnel est hérité et élitiste, très structuré par les organisations viticoles traditionnelles, centrées sur une viticulture de marque. Le passage en bio, amenant de nouvelles problématiques comme la gestion de l'herbe, laisse entrevoir une ouverture du réseau avec des éleveurs. Les logiques foncières et la pratique de la viticulture dans un milieu proche

urbain transparaissent dans le réseau, lié à la ville, créé au gré des négociations foncières. Cela montre le poids qu'ont eu et ont encore certaines familles de viticulteurs dans l'accès au foncier.

3. Henri, maraîcher-éleveur « lié à la ville »

a. Trajectoire

Henri, né en 1985, est originaire d'une famille de viticulteurs depuis des générations (son père est André) (Figure 32). Le domaine familial sera repris par ses frères et sœurs, mais lui a suivi une formation en BTS spécialisé en élevage bovin laitier, et a travaillé 5 ans au service de remplacement en Lozère, où il espérait s'installer. Ne trouvant pas de foncier, il revient au domaine familial et commence à défricher une petite parcelle en bord de rivière, non utilisée depuis 30 ans, anciennement exploitée pour de l'horticulture. Certaines serres sont encore en place, à remettre en état. Cette parcelle appartient à la famille, sans quoi il ne pense pas qu'il aurait pu trouver du foncier « *c'était des friches, je suis en fermage avec l'indivision familiale. C'est pour ça ce que j'ai pu m'installer, parce qu'ici, c'est infaisable, il y a beaucoup de friches mais les gens ne veulent pas les lâcher, ils disent que ça sera constructible un jour, alors...* ». Le défrichage dure 2 ans, pendant lesquels Henri aide également au domaine familial. Il fait ensuite des essais de plantation, en maraîchage biologique. Il s'installe officiellement en 2014 avec DJA, sur 0,85 ha. Tout n'est pas encore remis en état.

Il suit des formations à la chambre d'agriculture et au Civam bio pour l'installation et le maraîchage. Les formations Chambre concernent le parcours d'installation, les études de marché, stratégies commerciales, les prix... Les formations Civam concernent plutôt la production biologique, en hiver, l'irrigation, être rentable sur petite surface. Sur la partie défrichée, Henri commence avec une grande quantité de variétés, pour les tester. « *J'ai essayé beaucoup de variétés, et je suis resté sur une cœur de bœuf, une jaune, les green zebra, black zebra, dans les paniers ça fait joli, et je mets aussi des tomates cerises, des 3 couleurs. Je voulais avoir des variétés anciennes, les couleurs j'aime bien, et j'ai goûté, j'ai éliminé, ce qui est fragile ou pas. Chaque année, il augmente un peu plus la surface, pour arriver en 2016 au maximum, 8500m². Au début tout n'était pas nettoyé et prêt à mettre en culture, depuis l'an dernier je suis au max, mes rendements augmentent chaque année, je ne fais plus les mêmes erreurs. La surface est maximale, mais maintenant je dois augmenter mes rendements. Il y a toujours plus de demande que d'offre.* ». Il se focalise beaucoup sur l'amélioration des sols, d'année en année, pour permettre l'augmentation des rendements. Les légumes sont vendus sous forme de paniers de poids constant, disponibles au caveau familial. L'autre débouché commercial est un magasin de produits locaux, qui revend les productions de producteurs situés au maximum à 150 km (en moyenne 40 km). Ce magasin est situé dans le même village, et constitue donc un débouché très intéressant en termes de public touché, et de logistique pour les approvisionnements... « *C'est un dépôt vente, ils prennent moins de marge, on a un prix intéressant, ils veulent vraiment du local et je suis le plus près, ils m'écoulent facilement mes produits, en priorité, on a une bonne relation* ». Jusqu'en 2016, Henri avait des débouchés chez plusieurs revendeurs. Aujourd'hui il préfère en garder un seul pour plus de facilité dans la gestion des livraisons, et parce que c'est le débouché le plus intéressant économiquement. Henri livre selon ce qu'il a de disponible. Produire des variétés colorées, rares, est une stratégie qui permet à Henri de se démarquer des autres producteurs locaux.

En 2015, Henri commence un élevage bovin de race Aubrac avec 2 vaches et une génisse. Il loue 15 ha de garrigues (en dehors et au sein de l'indivision), et place aussi les vaches sur les vignes bio familiales les plus proches en hiver. Pour l'instant, la ressource est faible, il n'a pas accès à plus de friches pour faire du foin et ne veut pas compléter, il garde donc un troupeau de taille réduite. Il fauche un terrain proche de son exploitation, appartenant à sa famille. « *l'idée c'est d'être autonome* ». La viande n'est pas encore commercialisée, mais le sera au même lieu de revente local que les légumes. Aujourd'hui, Henri possède 3 vaches, 3 veaux et 1 génisse.

La principale contrainte pour cette exploitation est le milieu naturel : situé en zone inondable, Henri a eu ses champs inondés en 2015 et 2016, et du gel cette année. Ces aléas climatiques fragilisent l'exploitation puisqu'ils ont détruit les cultures d'hiver. « 0,85ha, ça peut être viable, mais la moindre intempérie, ça a de grosses répercussions ». Le développement d'une activité d'élevage extensif et autonome permet à Henri de diversifier ses revenus, notamment quand les conditions climatiques ne lui permettent pas d'assurer une production hivernale. « Je voudrais faire moitié moitié maraîchage élevage, ça permet de faire une diversification. S'il y a un coup dur ce sera bien. C'est complémentaire aussi, pour le fumier, je ferai un petit bâtiment pour récupérer, et puis ça nettoie les garrigues et les vignes ».

b. Logiques au sein de l'espace de l'exploitation

Aucune parcelle n'est en propriété directe, mais la majorité des 16 ha est en fermage à l'indivision familiale, sur laquelle il paie de petits loyers. Au sein des parcelles en maraîchage, on peut distinguer deux espaces bien différents. Une partie de 0,5 ha, plus basse, avec un sol constitué de « limons », est inondable en automne, tandis que l'autre, où se situe la serre, est installée sur un remblais. Le sol y est moins propice, jugé « plus dur à travailler » par Henri, mais surélevé par rapport à l'autre parcelle, non inondable. Chaque espace a donc une temporalité et un sol différent, qui influent sur l'organisation des activités dans l'espace et dans l'année. Henri n'utilise pas de noms liés à la toponymie pour ses parcelles. L'ensemble de la zone est nommée « Les deux vesces ». Autrement, ce sont plutôt les fonctions et le dénivelé qui font les noms « la parcelle de maraîchage », « en haut », « en bas », le grand parc », « les garrigues » (Figure 33 : Carte de l'espace perçu (Henri)).

Au sein de l'espace plein champs, les rotations se font en faisant glisser les 9 planches de culture, ce qui permet d'alterner les familles de légumes (Figure 34 : Carte des conduites de cultures maraîchères (Henri)). Les productions sont très diverses, principalement des cultures de printemps et d'été : Tomates, courgettes, aubergines, concombres, poivrons, betterave, oignons, melons, fraises, pastèques, carottes, blettes, poireaux, pommes de terres, courges. Au sein de chaque espèces, Henri sème ou plante plusieurs variétés. Selon la culture, l'irrigation se fait au goutte à goutte (tomates, aubergines par exemple) ou au jet (pommes de terre, oignons par exemple). Cette parcelle est inondée presque tous les automnes lors des crues de la rivière attenante. La production se centre ainsi sur le printemps et l'été. Au sein de l'espace tunnel/serres, les rotations sont moins régulières, par manque de place. Les cultures sont des cultures de printemps, afin d'avoir des légumes précocement, (radis, salades, carottes, oignons) dans le plus grand tunnel et des légumes feuilles l'hiver. Le plus petit tunnel est réservé aux tomates. La serre est bétonnée en partie, elle permet de mettre les semis, du matériel, et cette année, des cultures pour l'hiver 2017-2018. Une importante partie de serre n'est pas remise en état : « Dans les serres j'ai un problème, j'ai du mal à faire des rotations, car je manque de place. J'espère pouvoir avoir plus de serres l'an prochain, comme ça je pourrais faire tourner les tomates ».

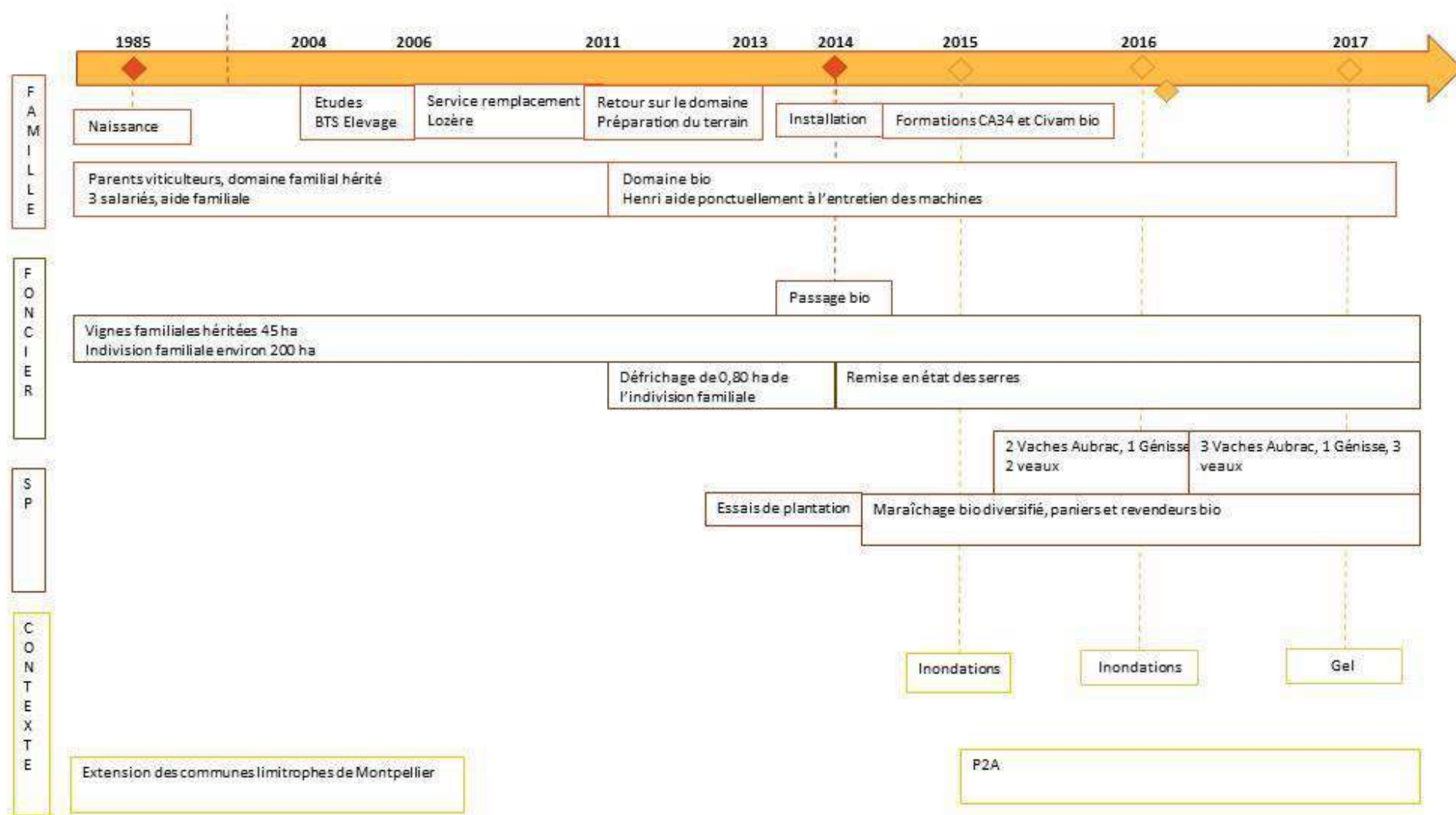


Figure 32 : Trajectoire de l'exploitation de Henri

Située sur la partie non inondable et moins gélive, la serre et les tunnels sont essentiels pour l'exploitation, ils permettent de produire des légumes phare tôt en saison, ainsi que des productions de légumes feuilles à l'automne – hiver, lorsque la partie plus basse risque de geler ou d'être inondée. La préparation du sol commence dès novembre : « *Tout l'hiver je fais des faux semis, puis je passe une charrue vigneronne, je passe très profond pour casser la semelle que fait le rotavator, je ne retourne pas la terre, je l'ouvre juste, et après je passe les disques, ça casse la motte, et quand l'herbe repousse je refais, ça fait germer les graines, et au printemps j'ai un peu moins de mauvaises herbes. Entre temps je mets le fumier donc ça le fait rentrer. Je passe le rotavator avant de planter. Ça me dessine la planche.* ». Le compost est fait à partir de fumier provenant d'un centre équestre et des déchets verts de deux paysagistes. Il permet au fur et à mesure des années d'homogénéiser les sols : « *j'ai une terre qui se tasse beaucoup, c'est du limon en bas, et en haut c'est du remblai, plus argileux. Je vois la différence, en bas c'est toujours mieux, après comme depuis 4 ans j'amende bien, j'en prends soin je vois l'amélioration, mais au début j'avais de grosses différences.* ».

Certaines cultures sont semées, d'autres sont achetées en plants, comme les tomates, produites par un pépiniériste avec les graines de l'année précédente récoltées par Henri. Les plantations se font entre mars et mi-mai. Pour les cultures phares comme les tomates, les semis et plantations sont faits par vagues, d'abord dans le tunnel puis en plein champ, afin de disposer de ce légume toute la saison (tôt et tard). Les cultures irriguées au goutte à goutte sont plastifiées. Pour limiter le désherbage, d'autres techniques, comme le BRF (bois raméal fragmenté) ont été testées, mais selon Henri, en milieu méditerranéen, le bois se décompose mal et crée une faim d'azote. Les autres cultures sont désherbées manuellement, avec de petits outils. Il y a peu de maladies, Henri pulvérise régulièrement un purin d'ortie et de prêle, parfois du soufre, exceptionnellement du cuivre. Les légumes d'hiver (choux, poireaux...) sont plantés en juillet dans la partie plein champs.

Un espace est à distinguer au sein de la zone de plein champs : « *Cette zone-là elle est encore plus bas que le reste, c'est volontaire, comme ça quand il y a trop d'eau elle vient là. Ça fait bassin de rétention et ça assèche rapidement le haut. Donc j'y mets des cultures de début de saison, qu'à la fin de l'été il n'y ait plus rien, il faut que ce soit récolté.* ». Au cours des années, Henri a fait quelques aménagements pour guider l'eau : « *il y a une digue, mais j'ai installé un système de clapets pour faire partir l'eau, j'ai fait un système avec une buse pour que l'eau s'évacue. Comme ça tant que l'eau ne rentre pas avec la digue ça va, et quand l'eau rentre elle est évacuée par la buse. Et j'ai creusé le chemin pour que l'eau n'aille pas dans les parcelles. Pour gagner un peu de temps. Souvent l'eau ne passe pas par la digue, mais elle inonde la vigne et après ça arrive sur moi. Je taille aussi les arbres pour qu'ils fassent des racines et pompent plus d'eau. Si l'eau reste, il y a tout qui meurt, avant ça restait 3 jours, maintenant l'eau reste 1 jour, donc ça va* ».

Figure 33 : Carte de l'espace perçu (Henri)

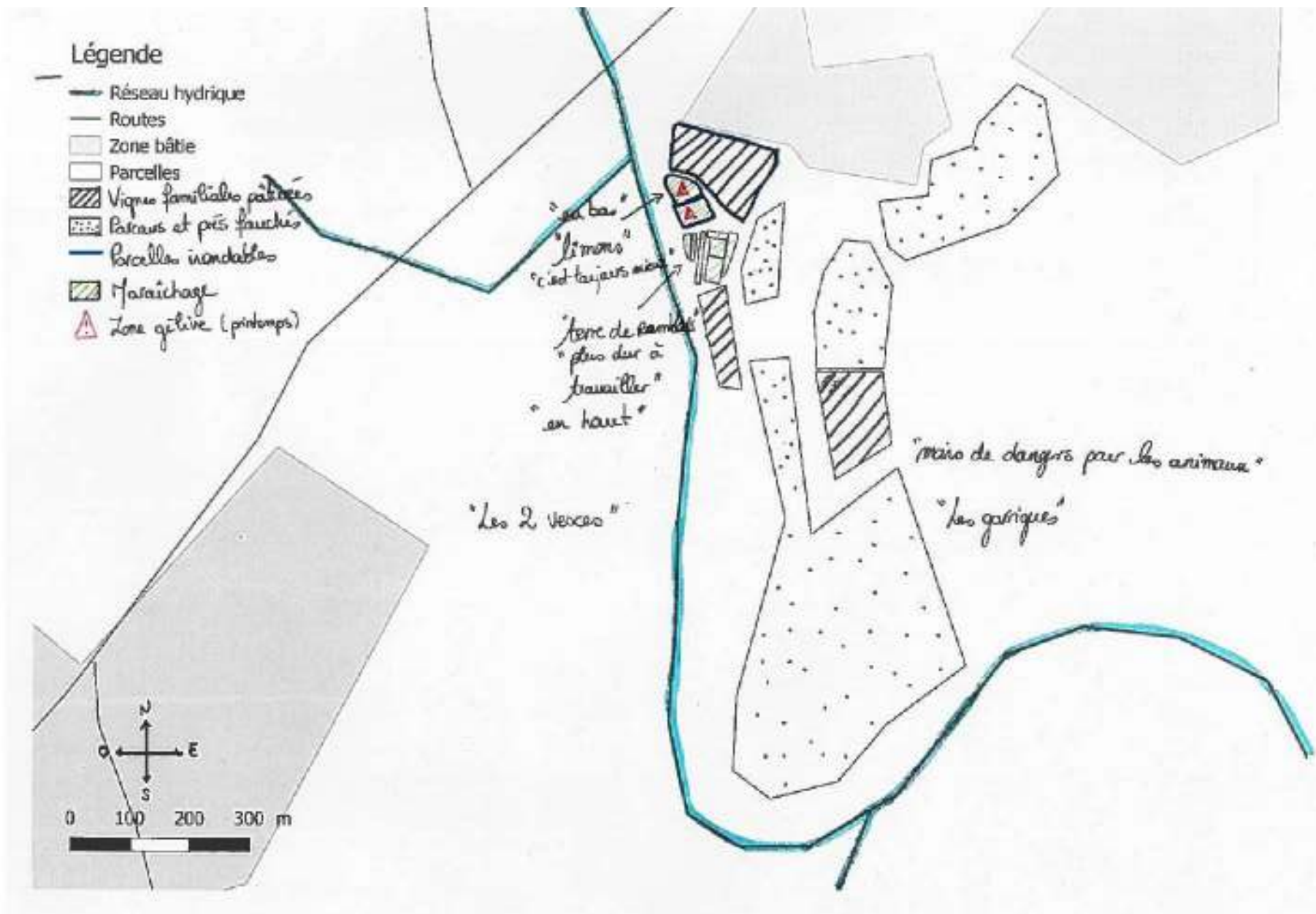


Figure 34 : Carte des conduites de cultures maraîchères, Henri

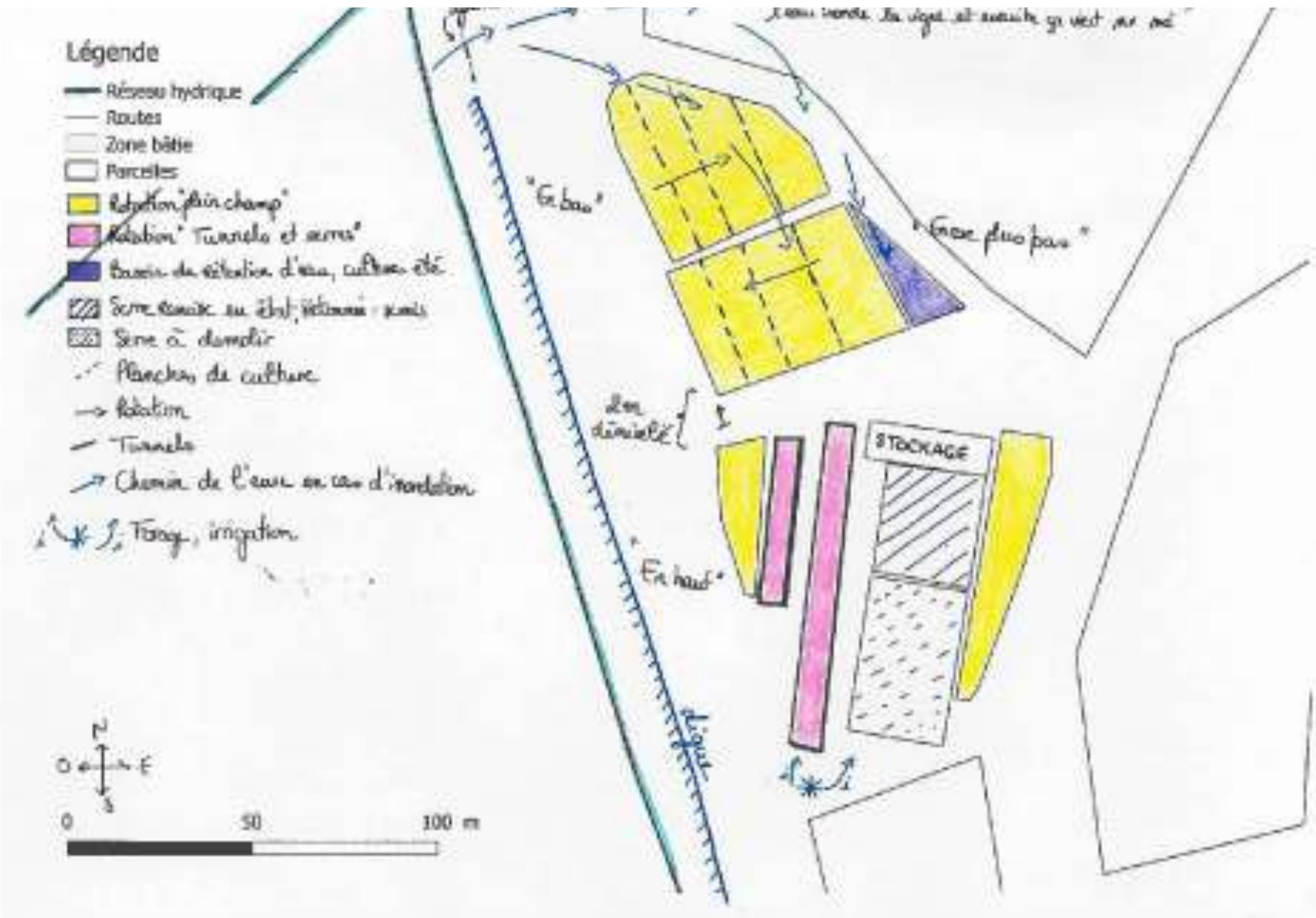
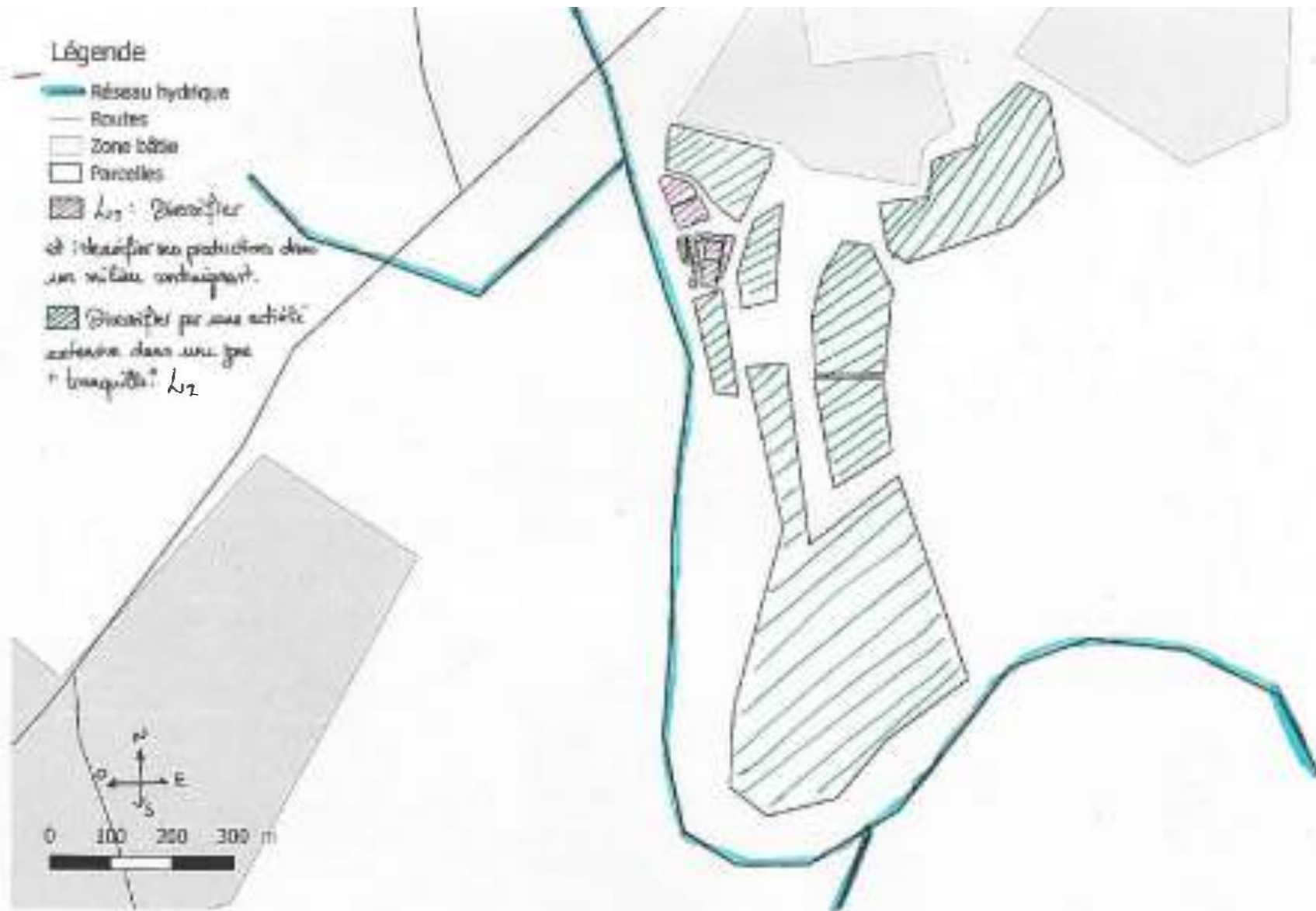


Figure 36 : Carte des logiques d'exploitations dans l'espace, Henri



Pour le moment, la complémentarité avec le troupeau n'est pas exploitée, Henri espère prochainement pouvoir installer un petit bâtiment pour son troupeau, et pouvoir récupérer le fumier, pour les parcelles de maraîchage. Le troupeau est à l'herbe toute l'année, complété en foin au moment des vêlages, pendant l'hiver. Henri les déplace de parc en parc selon les saisons. A partir de Juillet jusqu'à l'automne, les Aubracs sont dans le plus grand parc, ombragé, il permet de s'abriter des fortes chaleurs, et une partie surélevée protège des inondations. En hiver, les vaches sont placées dans les vignes biologiques « pour nettoyer ». Dès le débourement, Henri les met dans un parc proche, puis en mai les déplace dans un second parc, jusqu'en juillet. Tous les jours, la surveillance occupe quelques heures. Une parcelle est également fauchée pour permettre de compléter en foin si nécessaire. Tous les parcs sont clôturés, et Henri espère pouvoir étendre ses clôtures à mesure que son troupeau s'agrandira. Les garrigues et les bords de rivière sont des lieux de promenade des habitants, ce qui nécessite des aménagements pour que les deux activités coexistent : « les clôtures, je les ai bien aménagées pour que les gens referment derrière eux. J'ai mis des portillons, des chainettes... je savais qu'il ne fallait pas fermer, sinon ils allaient casser... les gens croient que c'est public donc ... je ferme et sur les passages je mets des portillons. Par contre on ne peut pas passer en voiture. ». De même, la zone en maraîchage est clôturée, il y a deux chiens pour protéger contre les sangliers, nombreux dans cette zone.

La perception des lieux, des sols, les hétérogénéités et aléas liés au milieu amènent Henri à adopter plusieurs logiques au sein de son espace (Figure 36: Carte des logiques d'exploitations dans l'espace, Henri):

- L1 : sur les espaces de maraîchage, une logique de diversification des productions, d'exploitation des complémentarités des espaces, d'intensification des productions, afin de tirer parti d'un milieu naturel contraignant.
- L2 : sur les espaces de garrigues et les vignes familiales, une diversification des activités par l'élevage extensif, sur une zone « tranquille »

c. Relation professionnelles

Initialement formé en Lozère sur de l'élevage laitier, Henri connaît des éleveurs qu'il consulte s'il a des incertitudes pour la conduite de son troupeau, cependant c'est assez rare. Le pâturage des vignes et des garrigues familiales est une forme d'entraide, qui favorise l'ouverture du milieu et limite le désherbage des vignes biologiques tout en permettant l'accès au foncier, crucial pour le maraîcher-éleveur. Le réseau professionnel de Henri se centre autour de son activité maraîchère (Figure 37). Comme décrit plus haut, la formation en maraîchage s'est et se fait par des formations avec la Chambre d'Agriculture et le CIVAM. Cependant, ce ne sont pas des relais techniques essentiels aux yeux de Henri, qui a été déçu par certains conseils. Il entretient des relations de type conseil avec deux des maraîchers de la Plaine Ouest, ces échanges sont très ponctuels, et étaient plus fréquents dans l'année d'installation qu'à présent : « au début on discutait un peu, mais j'ai plus trop le temps » « on s'appelle des fois pour des conseils, mais c'est tout ». Au cours de sa formation, Henri a passé quelques semaines chez un maraîcher conventionnel de Maugio, il l'appelle parfois. Il a également un contact proche de Perpignan, en biodynamie, qu'il peut également appeler en cas de question. Les relations avec d'autres maraîchers sont donc de l'ordre du conseil voire de la formation, mais ce sont des relations ponctuelles, non formalisées, sans lieu de dialogue. Henri ne participe pas aux marchés, et ne livre pas au MIN comme c'est le cas de certains autres, les relations commerciales ne sont pas vectrices de relations professionnelles avec des pairs.

La question de la fertilité, centrale en maraîchage sur petite surface, amène Henri à établir des liens avec d'autres productions : il va ainsi chercher du fumier au centre équestre le plus proche et a passé

un accord avec deux paysagistes locaux qui amènent leur broyat de déchets verts pour qu'il puisse composter le tout. Il y a aussi une forme d'entraide avec un pépiniériste, à qui il fournit des graines de tomates pour que celui-ci produise les plants dans ses serres chauffées. Cela a le double avantage de réduire le coût des plants et d'être sûr de cultiver des variétés parfaitement adaptées à son terrain.

Henri entretient peu de liens forts avec les collectivités territoriales, il connaît et discute parfois avec le maire, via sa famille. Une entreprise de travaux est installée sur la zone artisanale qui jouxte ses parcelles, il a de bonnes relations avec ces voisins, qui lui ont parfois prêté du matériel. Les promeneurs qui traversent ses parcelles sont plus perçus comme un aléa auquel il faut s'adapter en aménageant les clôtures que comme une potentialité d'expliquer son métier ou de diversifier sa clientèle. Pour le moment, tant qu'une partie de la serre n'est pas restaurée, il n'est pas possible d'accueillir du public ou des enfants, cependant Henri souhaiterait pouvoir installer un étal directement à côté des serres. *« J'estime toujours que ce n'est pas assez propre, pas assez prêt, et pas assez entretenu, et c'est différent, il faut avoir une relation avec les clients, être présents. Je voulais faire un étal au champs, que les gens voient, mais c'est beaucoup de temps. Donc c'est l'objectif, les gens sont demandeurs, le champ est bien placé ».*

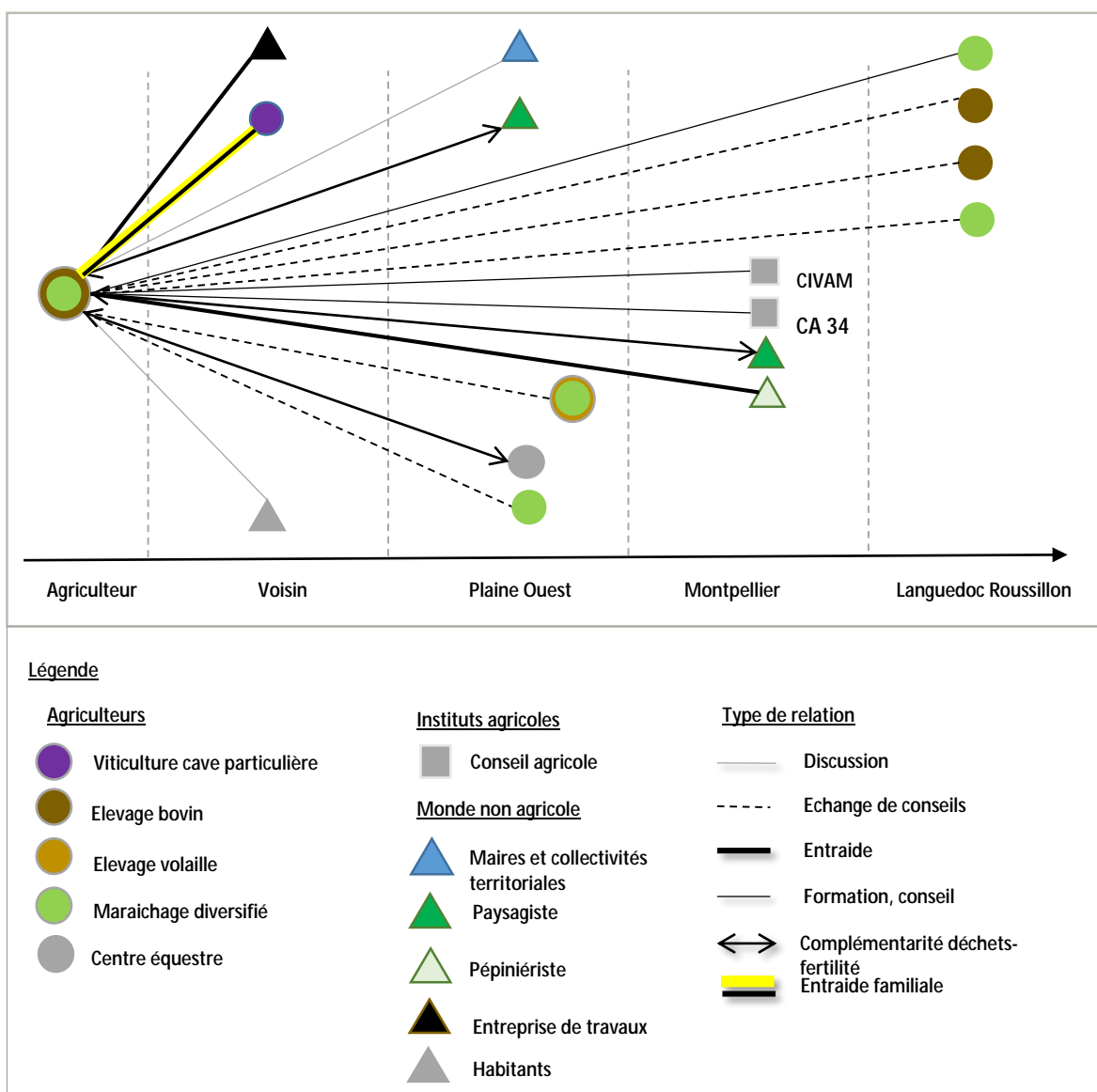


Figure 37 : Relations professionnelles de Henri, selon la distance géographique

d. Caractérisation d'une figure : agriculteur au système lié à la ville

La trajectoire de Henri ressemble à celle d'autres maraîchers de la zone, installés récemment sur très petites surfaces (pour le maraîchage), en zone inondable. Complémenter par un élevage bovin très extensif s'inscrit dans un processus d'extension et diversification des activités. L'organisation spatiale est duale et temporelle, avec une logique d'intensification/extensification pour la diversification des activités, et une adaptation à localisation en zone inondable dans l'année. Henri entretient en majorité des relations avec d'autres maraîchers locaux ou plus éloignés et des non-agriculteurs. Il possède également un réseau peu mobilisé d'éleveurs bovins en Lozère. Ses activités l'amènent en revanche à échanger avec des acteurs moins classiques, pour les besoins de sa production maraîchère. Le réseau est globalement diversifié en termes de personnes (agriculteurs et non agriculteurs). Les relations sont par contre informelles, peu structurées et peu mobilisées.

C. Diversité des figures d'agriculteurs périurbains

L'analyse des enquêtes selon la trajectoire, l'espace, les relations professionnelles nous amène à **construire des « figures d'agriculteurs », modèles qui ne se veulent ni représentatifs ni exhaustifs, mais plutôt significatifs** de ce qui a été vu sur le terrain. Il s'agit de rapprocher des agriculteurs d'après les logiques qu'ils développent au cours du temps, dans l'espace, dans la construction de leur réseau professionnel et dans une moindre mesure, leur production. Parfois, des agriculteurs sont impossibles à rapprocher d'autres : les logiques et les productions sont très différentes, difficilement comparables. Le parti pris a alors été de définir une figure à partir d'un seul cas, jugé significatif des dynamiques à l'œuvre au sein de la zone d'étude, en essayant de généraliser à partir de ce cas seul.

1. La figure du « viticulteur héritier paysan »

Par rapport à ce qui a été présenté sous forme de monographie, la figure du « viticulteur héritier paysan », correspond au cas seul de Sébastien. Pour généraliser et s'extraire du cas de Sébastien, on peut décrire cette figure comme héritière d'un système viticole coopératif, mais en rupture avec celui-ci, par l'introduction d'une composante animale à l'exploitation, motivée par un souci d'autonomie. Avant d'être une diversification sur le plan économique, l'animal est ici un outil dans le travail viticole. Le qualificatif de « paysan » indique un attachement fort au terroir, paysage agricole, traditions, mode de vie. En termes de trajectoire, on retrouve l'évolution suivie par les autres viticulteurs enquêtés, d'expansion, puis reconversion qualitative, fortement modifiée par la diversification en élevage. L'organisation de l'espace est mixte entre celle retrouvée chez d'autres viticulteurs, liée au terroir, et celle liée à la composante élevage, mobile. Les relations professionnelles sont décloisonnées par rapport aux filières traditionnelles, diversifiées en termes de liens et de personnes. Le réseau est à la fois fortement ancré dans le territoire, mais également ouvert à d'autres régions ou pays, via des connaissances ou internet. Par ailleurs, l'agriculteur et ses pratiques sont le centre de débats chez ses voisins (agriculteurs ou non).

2. La figure du « viticulteur héritier réorienté »

Par rapport à ce qui a été décrit dans la monographie de André, deux autres viticulteurs se rapprochent de ce cas, avec une combinaison des variables de trajectoire, espace et relations professionnelles semblables.

Le système viticole est hérité, à l'origine orienté sur la production, puis les activités sont réorientées face aux crises du secteur viticole et à la pression foncière, qu'il s'agisse au départ d'un système basé sur une coopérative ou une cave particulière. La réorientation qualitative peut se faire de différentes manières : conversion en agriculture biologique, localisation sur des zonages AOC, passage d'un système coopératif à un système combiné avec une cave particulière. A priori spécialisé en viticulture, la trajectoire a été de se diversifier au sein de la culture de la vigne : combinaison de multiples cépages, pour une production de vins en rouge, blanc et rosé, vendus en cave particulière. Cette réorientation mène à une organisation dans l'espace selon différents terroirs. L'organisation spatiale est également mobile, avec abandon des zones urbanisées. Le réseau professionnel est de type élitiste et hérité, mixte entre des relations essentiellement avec des pairs et des relations fortes aux collectivités territoriales, générées par des négociations ou arrangements fonciers.

3. La figure de « l'agriculteur au système lié à la ville » (intensif ou extensif)

L'agriculteur/ l'éleveur lié à la ville peut être décrit de la façon suivante. L'installation est récente, sur des productions autres que de la vigne. L'organisation dans l'espace découle principalement d'un dualisme spatial et temporel, dicté par le système de commercialisation, principalement en direct, au sein de marchés de niches, qui amènent à devoir produire toute l'année, et à être diversifié. Le réseau professionnel est peu structuré pour les systèmes intensifs en surface comme le maraîchage, malgré la diversité d'acteurs qui peut le composer. L'insertion dans le monde local professionnel pose problème du fait du système en rupture avec le monde viticole tandis que les relations entre pairs sont biaisées par la mise en concurrence. Pour les systèmes extensifs comme l'élevage ovin, le réseau est

de type « structuré par la filière ». Le système d'activité est directement lié à la situation en périurbain, que ce soit par la trajectoire, l'espace de l'exploitation, le réseau professionnel.

Par rapport à ce qui a été décrit dans la monographie de Henri, deux autres maraîchers ont une combinaison des variables de trajectoire, espace et relations professionnelles semblables, qui se rapproche de la figure de « l'agriculteur au système lié à la ville ». L'arboriculteur, qui a développé une vente de fruits avec cueillette directe et magasin à la ferme, installé sur une petite surface (7ha) se rapproche de cette figure, essentiellement parce que son système est en dépendance à la ville pour la commercialisation, et que l'organisation dans l'espace suit une organisation selon le temps.

L'éleveur ovin, dont l'installation récente sur 550 ha de garrigues et landes a été aidée par le CEN, via un appel à projet, se rapproche de la figure de l'agriculteur lié à la ville, sous plusieurs aspects. Le système de commercialisation est entièrement dédié à la vente directe à des habitants du village le plus proche et à des habitants de Montpellier, principalement pour la fête religieuse musulmane de l'aïd. L'organisation spatiale combine à la fois des surfaces pâturées intensivement (les plus proches du siège) et extensivement (les plus loin du siège), elle est également liée à la temporalité, afin d'assurer la sécurité alimentaire du troupeau toute l'année. L'organisation spatiale relève aussi de la mobilité, la conduite du troupeau est adaptée au milieu périurbain, évitant les zones de circulation aux heures de pointe, occupant fréquemment des zones sensibles avec dépôt d'ordure et squat pour limiter leur fréquentation. Par contre, le réseau professionnel est constitué d'éleveur « parrains », des collectivités locales et des habitants, impliqués dans l'installation et la commercialisation.

4. La figure du « viticulteur héritier en décroissance »

Un des viticulteurs étudiés permet de construire cette figure.

Viticulteur coopérateur, les crises sectorielles sont vécues difficilement, la structure foncière, essentiellement basée sur du métayage, instable, ne permet pas une restructuration ou réorientation qualitative. Au cours de la trajectoire, les parcelles les moins intéressantes et moins faciles à travailler, par exemple sur des cépages traditionnels, plantés en gobelet, sont arrachées et abandonnées. A cette diminution du potentiel de production, s'ajoutent des difficultés en lien avec les externalités négatives de la ville, par exemple le dépôt d'ordures, ou le voisinage de campements de gens du voyage. L'organisation spatiale de l'exploitation est mobile, elle repose essentiellement sur la perception des lieux, jugés isolés ou non, héritage familial ou non, abandon de certaines zones. Les lieux isolés et non hérités sont évités, les parcelles moins entretenues ont en conséquence des rendements décroissants, qui fragilisent la viabilité de l'exploitation. Le faible revenu tiré de la vente du raisin en coopérative amène à développer une double activité, par exemple de services d'aide à la personne, d'entretien d'espaces verts. Le réseau s'apparente à un réseau structuré par la filière, presque toutes les relations professionnelles sont intra coopérative et concernent des stratégies de production, de conseils techniques.

5. La figure de « l'agriculteur nomade au sein du petit territoire »

Un agriculteur, producteur de fourrages et de céréales, diversifié par de l'oléiculture permet de construire cette figure. Elle se rapproche de l'agriculteur nomade déjà décrite dans la littérature (Soulard, 2014a).

La trajectoire se construit en marge du vignoble, la constitution du foncier se fait sur des vignes arrachées, avec une tenure foncière précaire. Les propriétaires fonciers ne veulent en général pas de bail, seulement des accords verbaux, l'objectif étant d'éviter l'enfrichement des parcelles en vue d'une urbanisation. Les parcelles sont accumulées au cours du temps, jusqu'à arriver à une centaine d'hectares, semés en céréales et fourrages. La structure parcellaire est très morcelée et parfois éloignées du siège. L'organisation spatiale est mobile, d'une part les parcelles, sont « mouvantes » au cours du temps, selon les baux, les constructions, les successions (la surface totale reste sensiblement la même). Les parcelles rendues inaccessibles à cause de la circulation ou de dépôts d'ordures qui gênent les travaux agricoles sont abandonnées. D'autre part, le travail est organisé dans l'espace afin de s'adapter aux contraintes liées à une diversité de milieux (éclatement du parcellaire) et au

périurbain. Les zones les plus proches sont dédiées à la production de fourrages, en rotation avec des céréales. Les itinéraires techniques sont simplifiés et la localisation des cultures est pensée pour limiter au maximum les trajets : par exemple blé, avoine, orge, pois sont simplement semés et récoltés (pas de traitements). La moisson, nécessitant trop d'investissements par rapport aux rendements, est déléguée à une entreprise de travaux agricoles. Contrairement au système céréalier nomade « classique », parfois sur de plus grosses surfaces, dépendant des grosses coopératives céréalières et des prix mondiaux, les objectifs de rendements et de rentabilité sont faibles : le principal débouché est assuré par la vente directe du fourrage à des centres équestres, les prix sont fixes, les loyers peu élevés, il n'y a pas de charge de personnel, peu de matériel. Le réseau professionnel est peu structuré, peu diversifié, sans lieu de discussion identifiable, principalement composé des ETA contractées et de technico-commerciaux. Le lien au territoire se fait de par la localisation du siège mais aussi par la relation aux propriétaires

6. La figure du « gérant de centre équestre »

Apparentés au monde agricole plus qu'agriculteurs eux-mêmes (d'après l'enquête réalisée), les centres équestres sont bien présents sur la zone, ce qui justifie de les inclure au sein de la diversité des figures d'agriculteurs.

Installé sur d'anciennes vignes, les centres équestres développent des activités sportives et de loisirs. Certains sont implantés depuis de nombreuses années (1995 avec une transmission en 2012 dans le cas étudié), dans une phase de croisière, avec une diversité d'activités (loisir, pension, compétition, randonnées). L'organisation spatiale concerne la répartition du travail dans l'espace, entre espaces du cheval, destinés à l'alimentation, à la vie du cheval, et espaces du cavalier, destinés aux cours, entraînements, ballades et compétitions, comme cela est également montré dans la littérature (Soulard and Vial, 2010). Les relations avec des agriculteurs sont soit locales dans le cas où le foin est acheté localement soit éloignées, car l'approvisionnement se fait par exemple avec du foin de Crau. Si beaucoup de surface est fauchée dans la zone, elle l'est en réalité par un nombre important d'agriculteurs, en petite quantité pour chacun, ce qui complique l'approvisionnement en fourrage les gros centres équestres. Le réseau est essentiellement structuré autour du monde équestre, à l'exception d'échanges avec des maraîchers pour du fumier, domaines viticoles pour de l'œnotourisme et avec les propriétaires des terrains sur lesquels les cavaliers passent lors des randonnées.

Figure	Productions	Trajectoire	Organisation spatiale	Réseau professionnel
Viticulteur héritier paysan	Viticulture – Elevage	Réorientation qualitative et diversification face aux crises du secteur viticole et pressions foncières	Distinction selon les terroirs (qualité/quantité) Mobilité, adaptation selon perception de l'espace	Ouvert, multi-acteurs
Viticulteur héritier réorienté	Viticulture cave particulière	Réorientation qualitative du vignoble face aux crises du secteur viticole et pressions foncières	Distinction selon les terroirs (qualité/quantité) Mobile, abandon des zones urbanisées	Fermé, élitiste et hérité
Système lié à la ville (intensif ou extensif)	Maraîchage diversifié Arboriculture Elevage ovin extensif	Installation difficile sur petite surface ou grande, diversification et intensification	Dualisme spatial (intensif/extensif) et temporel (hiver/été)	Peu structuré, non formalisé Fermé, structuré autour de la filière
Viticulteur en décroissance	Viticulture coopérative	Réorientation des activités face aux crises du secteur viticole et pressions foncières, pluriactivité	Mobile, évitement et abandon selon la perception de l'espace	Fermé, structuré autour de la filière
Agriculteur nomade	Grandes cultures Fourrages	Installation sur des surfaces libérées par la vigne, expansion jusqu'à un rythme de croisière	Mobile, abandon des zones inaccessibles et organisation du travail dans l'espace selon proximité au siège	Fermé, peu structuré, non formalisé
Centre équestre	Loisirs équins diversifiés	Installation sur des surfaces libérées par la vigne, développement jusqu'à un rythme de croisière	Mobile, organisation du travail dans l'espace (espace du cavalier, espace du cheval)	Fermé, structuré autour de la filière

Figure 38 : Tableau de synthèse, diversité des figures d'agriculteurs périurbains

V. Fonctionnement agricole du territoire

A. Figures d'agriculteurs et fonctionnement du territoire

La construction des figures d'agriculteurs et l'illustration par des monographies permettent de faire ressortir des caractéristiques particulières de ce territoire périurbain et de son fonctionnement agricole.

1. Nouveaux marchés

L'étude des trajectoires pour les différentes figures nous montre que pour beaucoup, après 2010, le positionnement économique se fait sur des marchés de niche. C'est le cas de l'agriculteur au « système liés à la ville », intensif ou extensif en surface, du « viticulteur héritier réorienté », du « viticulteur héritier paysan ». Pour certains, c'est une réorientation du système de production et de commercialisation, tandis que pour d'autres, dès le départ le système est conçu pour répondre à un marché de niche.

Figure apparentée	Nom	Production	Vente directe à la ferme/marchés/Caveau ⁷	Magasin à la ferme ⁸	Circuits courts	Circuits longs
AGRICULTEUR AU SYSTEME LIE LA VILLE (INTENSIF OU EXTENSIF)	Fabien	Arboriculture	Fruits Cueillette directe	Complément légumes fruits, produits carnés	Magasin de producteurs	Vente au MIN
	Henri	Maraîchage bio diversifié Bovin viande	Paniers vendus au caveau familial		Légumes, magasin local	
	Pascal	Maraîchage bio diversifié, élevage	Légumes au magasin Marchés	Complément fruits, produits transformés	Livraison légumes restauration collective	Vente légumes au MIN
	Thomas	Maraîchage diversifié Volailles	Marchés	Complément fruits, légumes		
	Robin	Elevage ovin	Agneaux découpés			
VITICULTEURS HERITIERS REORIENTES	André	Cave particulière bio	Vins		Cavistes	Négoce
	François	Cave particulière bio	Vins		Cavistes	Négoce
	Roland	Coopérative et cave particulière	Vins		Cavistes	Raisins (coopérative)
VITICULTEUR EN DECROISSANCE	Guy	Coopérative				Raisins (coopérative)
VITICULTEUR PAYSAN	Sébastien	Vigne bio cave coopérative Ovin	Agneaux vifs			Raisin (coopérative)
AGRICULTEUR NOMADE	Benoît	Grandes cultures, fourrages	Fourrages pour centre équestre			
TOTAL	11 ⁹	-	10	3	4	6

Figure 39 : Circuits de commercialisation et produits vendus des agriculteurs enquêtés

⁷ Vente uniquement des produits de l'agriculteur

⁸ Revente de produits d'autres agriculteurs pour élargir la gamme présente dans le magasin

⁹ Le centre équestre n'est pas pris en compte ici

La vente se fait principalement en vente directe ou circuit courts (Figure 39). Pour ce qui est des caveaux, les différents circuits combinent en général une vente en caveau et une vente à des cavistes et aux négociants, selon la qualité produite. La combinaison d'espaces de production très qualitatifs et d'autres espaces plus quantitatifs permet aux vignerons de proposer une gamme large et de s'adresser à une diversité de marchés. La filière est bien plus structurée que pour les légumes. Par ailleurs, de nombreux événements organisés par les communes ou par la Métropole de Montpellier permettent de faire connaître les différents domaines : le guide des vins de la Métropole, les marchés estivaux organisés par les communes, les estivales de Montpellier... Tous les viticulteurs enquêtés (même en coopérative) participent à des événements promotionnels, pourtant le sentiment de concurrence ressort peu lors des enquêtes.

Si presque tous les agriculteurs vendent en direct via des marchés ou sur le siège de l'exploitation, certains vont jusqu'à créer leur propre magasin. Dans ce cas, l'enjeu est de proposer une diversité de produits qui permette de fidéliser les clients. Cela se retrouve dans les produits proposés au magasin mais aussi dans le choix d'une production diversifiée. *« J'achète et revend des fruits, c'est opération blanche, les fruits c'est cher. Ce n'est pas super rentable, mais c'est pour la clientèle. Là je suis obligé de faire le maraichage car les gens ne viendront pas que pour les œufs »* (Thomas, Maraîcher diversifié). Proposer ses produits à côté de ceux d'autres producteurs voire à côté de produits issus des circuits longs n'est pas toujours facile et peut poser des problèmes de transparence. *« Il faut toujours se justifier. Le problème c'est que si on n'avait pas de fruits ils viendraient pas. On est transparents, on fait visiter si les gens veulent voir, ce qui n'est pas de chez nous on le précise bien, on le marque »* (Pascal, Maraîcher diversifié). Ces marchés sont parfois secondés par des débouchés plus « sûrs », en circuits longs. Ce sont les maraîchers et l'arboriculteur qui ont le plus de circuits de vente différents. Cette diversité amène une certaine résilience économique pour l'exploitation, mais ne résout pas la question du changement d'échelle. La gestion des différents circuits de commercialisation prend beaucoup de temps, surtout dans le cas où il y a des livraisons ou de l'achat revente. Ce temps est pris sur la production, et s'il n'est pas possible d'embaucher, il peut y avoir un problème d'adéquation entre offre et demande. Par ailleurs les enquêtes révèlent une forme de concurrence au sein de la Plaine Ouest pour la production maraîchère, alors qu'à priori seuls quatre maraîchers sont installés sur cette zone, sur des offres assez différenciées et de très petites surfaces. Malgré une demande croissante et une production insuffisante, le sentiment de mise en concurrence est fort chez les maraîchers. Cela limite, nous l'avons vu, la structuration d'un réseau professionnel solide, et le dialogue autour de l'organisation de la commercialisation par exemple. Une explication peut être trouvée dans la rareté du foncier disponible et propice au maraichage, la difficulté de mener une installation, pouvoir construire du bâti, habiter sur son exploitation et être viable.

2. Jeu foncier et déprise agricole de certains territoires

Les conditions d'accès au foncier sont très restreintes, limitées d'une part par l'effective diminution des surfaces agricoles, mais aussi par l'évolution des propriétaires. A l'origine issus de familles agricoles, les héritiers aujourd'hui propriétaires de la plupart des terres agricoles n'habitent souvent plus la zone et ne pratiquent plus d'activité agricole. Alors que le métayage était la forme de bail majoritaire (d'après les entretiens), les propriétaires actuels ne sont plus intéressés par cette tenure foncière, et ne veulent pour la plupart pas s'engager dans des baux à long terme, attendant parfois que leur terrain puisse être constructible. De plus en plus, le foncier accessible aux agriculteurs est un foncier précaire, par accord verbal, sans bail signé. *« Les gens prêtent le terrain et veulent juste un peu de blé tendre pour leurs poules, pas de chèque, ils ne veulent surtout pas être lié, ils ont peur de signer un fermage »* (Benoît, Céréalière). Si des figures comme celle de l'agriculteur « nomade » peuvent s'en satisfaire, pour d'autres, ce peut être source d'arrêt de l'activité dans le cas du « viticulteur en décroissance », lorsque la surface diminue suite aux fins de métayages, qu'aucun fermage n'est trouvé et que la rentabilité de l'exploitation ne permet pas d'investir dans du foncier, dont les prix même agricoles sont élevés, environ 10 000€/ha selon les enquêtes, 8000€/ha selon la SAFER (pour une terre agricole nue hors AOC) (prix les plus élevés de l'Hérault).

Face à l'extension des villages sur les surfaces agricoles, différentes stratégies foncières sont observées : pour les agriculteurs propriétaires de foncier constructible, la vente permet un apport financier non négligeable, qui peut soutenir la viabilité de l'exploitation et favoriser des investissements : « *S'il y a des ventes ou des expropriations, et qu'on a des fonds, on se posera la question de faire avec des spécialistes un aménagement de cave appropriée. [...] de rajouter des cuves, de démolir certaines parties...* » (André, Viticulteur en cave particulière). Pour d'autres agriculteurs, au-delà du foncier et des fonds générés, c'est l'attachement au devenir agricole qui prime, l'héritage familial : « *sur cette parcelle je suis entouré de maisons et c'est constructible, il y a 23 ares, et je trouve ça scandaleux, pour moi c'est une terre agricole, donc on devrait être libre de l'exploiter ... on m'appelle toujours, me demande "votre terrain..." , pour moi ce n'est pas un terrain, c'est une vigne. Eux ils s'en fichent, ils veulent mettre du béton et faire du pognon* » (Guy, Viticulteur coopérateur). Cependant, la réduction des surfaces agricoles a une limite, il faut pouvoir trouver d'autres surfaces ailleurs, soit en mobilisant le foncier familial, soit en se reportant sur des espaces agricoles dynamiques, plus éloignés, ou encore en multipliant des accords fonciers précaires (baux verbaux). Cette « fuite en avant » a des limites, celles des surfaces agricoles existantes. Pour l'agriculteur, elle peut rendre compliqué le travail quotidien, quand le parcellaire est morcelé et situées à des endroits différents : se pose alors des problèmes d'organisation du travail, liés à la circulation. L'étude des figures nous montre par exemple le cas de l'agriculteur « nomade » : les parcelles les plus éloignées ou difficiles d'accès ont un itinéraire technique simplifié, parfois délégué à des ETA, ou même abandonnées lorsque le travail y est trop pénible. Ces espaces agricoles éloignés des cœurs d'activité posent un réel problème d'abandon, au-delà de la déprise, par une fréquentation très occasionnelle qui découle de la simplification des ITK, que ce soit en viticulture ou bien pour les céréales et fourrages. Moins habités, ces espaces sont théâtre d'activités illégales, principalement le dépôt sauvage d'ordures, cabanisation et vols.

Avec le foncier, le bâti agricole est une question très préoccupante pour les agriculteurs enquêtés. Dans les cas d'installation aidée (Robin, Eleveur Ovin et Thomas, Maraîcher diversifié), le bâti n'est pas en propriété. L'obtention d'un permis de construire pose beaucoup de problèmes selon les zones, par exemple pour les maraîchers installés en zone inondable. Les refus fréquents prennent racine dans les années 90 et 2000, de nombreux abus ont eu lieu, avec des constructions pour du bâti et de l'habitat agricole qui devenaient au bout de quelques années de l'habitat résidentiel, accélérant le mitage. Depuis la mise en place du SCOT 2006 et les modifications des PLU, les mairies et la Métropole sont plus strictes sur les conditions d'accès au bâti. Si l'impact sur le mitage est essentiel, cela limite aussi le développement des exploitations agricoles. Pour beaucoup d'activités, et notamment celles qui permettent le développement de la combinaison maraîchage-élevage, l'accès au bâti est essentiel : pouvoir accueillir du public dans de bonnes conditions, transformer dans les conditions d'hygiène réglementaires, pouvoir habiter sur son lieu d'exploitation. Les normes HACCP ajoutent des difficultés et des coûts pour la construction de bâtiments. Sur les 12 agriculteurs enquêtés, 2 vivent dans des appartements éloignés des parcelles et ont eu beaucoup de difficultés à accéder à un bâtiment de stockage (parfois construit illégalement), ils sont 5 au total à avoir eu des problèmes pour bâtir et où habiter en zone agricole. Au final, beaucoup abandonnent les démarches administratives et construisent ou installent des serres sans autorisation officielle. « *J'ai eu le permis refusé, avec, un bac agricole, un BTS gestion entreprise, un formation 6 de mois en agritourisme. Il faut un BPA normalement pour s'installer. L'an dernier ça faisait 4 ans que j'étais installé, j'ai un CA, j'ai les chiffres, je suis fils et petit-fils d'agriculteur. Il faut quoi de plus ? j'ai quand même un dossier béton. [...] Je n'ai pas pu construire, je ne peux pas faire de centre d'emballage pour vendre les œufs à un intermédiaire et je n'ai pas l'autorisation pour la serre. Je vais la faire quand même* » (Thomas, Maraîcher diversifié).

Cette question cristallise beaucoup d'incompréhensions, de conflits avec les municipalités. Elle pose des problèmes multiples, liés à la sécurité du matériel (vols), à l'acquisition d'un patrimoine, au développement de nouvelles activités. « *La retraite je sais j'aurais 700€ mais contrairement à mes grands-parents quand ils sont partis, ils avaient un capital, ils ont vendu le cheptel et loué les terres mais voilà, un capital, moi je n'en aurais pas* » (Thomas, maraîcher diversifié). Dans cette zone, en dehors du bâti des mas, l'habitat est groupé en villages, historiquement vigneron. Les maisons de

village ont toute une cave, pour certaines encore utilisées. Contrairement à d'autres régions, le bâti n'est traditionnellement pas en dehors des villages, à part pour les cabanes vigneronnes (stockage du matériel, abri). La construction en dehors des villages est inhérente à l'apparition de nouvelles activités, ce qui explique qu'elle pose plus de questions que dans d'autres territoires, en dehors de la question du mitage.

3. Nouveaux usages, nouvelles pratiques, nouvelles alliances

Si l'accord verbal entre propriétaire non agriculteur et agriculteur se révèle particulièrement précaire, les enquêtes nous montrent d'autres types d'accords, qui sont eux fondamentaux pour comprendre le fonctionnement de ce territoire. L'élevage, particulièrement contraignant en zone périurbaine méditerranéenne de par le mitage des espaces agricoles, la circulation et la ressource en herbe disponible limitée dans l'année amène à effectuer des arrangements entre agriculteurs ou propriétaires. Ces arrangements, nous l'avons vu, concernent le pâturage des vignes d'autrui, des chaumes du céréalier voisin, des bords de chemins... Parce que la ressource en herbe et en foncier sont des contraintes et que ces élevages ne sont pas suffisamment rentables pour pouvoir se passer d'herbe et acheter du foin, pouvoir passer avec son troupeau, pâturer des espaces qui ne sont pas à soi est essentiel pour ces éleveurs. Ce sont de nouvelles alliances qui se développent, des dialogues et des réseaux professionnels qui s'ouvrent. Il s'agit de négocier l'usage sur un espace qui n'est pas sien. Ces accords sont rendus légitimes par l'utilisation d'une ressource qui est un déchet ou une nuisance pour les autres usagers, c'est une forme de service, qui engage les deux parties : « Des fois des gens me disent, si tu veux tu peux faire paître. Mais ce n'est pas comme ça, il faut qu'ils clôturent, qu'ils s'investissent, que les gens aient conscience que le passage d'un troupeau ça leur apporte, si c'est pour me faire plaisir ça ne m'intéresse pas, pour moi les brebis c'est un outil pour l'exploitation » (Sébastien, viticulteur-éleveur). En dehors de l'utilisation du troupeau pour exploiter la ressource en herbe, le troupeau peut être utilisé pour gérer la fertilité du sol, en parquant les animaux puis en compostant le fumier pour fertiliser par la suite les vignes ou d'autres cultures. Le pâturage dans les vignes ou autres surfaces en herbe n'augmente pas directement la matière organique du sol, cependant, il permet de stimuler l'activité des microorganismes du sol, et d'améliorer la minéralisation de la matière organique, augmentant les minéraux disponibles pour le végétal.

L'animal, par la circulation, crée du lien au sein d'un territoire, d'où il avait pratiquement disparu suite à la spécialisation viticole et au développement des villages, que ce soient les brebis ou les chevaux. L'élevage semble être une piste de diversification intéressante, aussi bien pour des productions pérennes comme la vigne que pour des productions maraîchères, correspondant à une réelle demande pour des produits carnés et laitiers produits localement. Par diversification, on entend à l'intérieur même d'un système de production déjà existant mais également diversification des activités au sein du territoire via l'installation d'éleveurs : « moi ici quand je dis un élevage de vaches laitières, on me prend pour un illuminé, mais quelqu'un qui ferait du fromage, ou des chèvres, ça marcherait, quelqu'un qui s'installe avec des chèvres il va être le roi du pétrole. Il pourrait venir vendre des fromages de chèvre ici, moi je ne prendrai rien, ça ferai un plus pour le magasin » (Maraîcher diversifié, élevage de volailles). Il s'agit d'exploiter les complémentarités du territoire en termes d'espaces, d'activités et de marchés.

L'animal suscite des arrangements, des questionnements. Le passage du troupeau lors de son déplacement occasionne des débats entre l'éleveur et les voisins agriculteurs (viticulteurs et céréaliers essentiellement) autour de cette pratique : l'aspect visuel des vignes (enherbées) « gêne » les viticulteurs, les brebis échappées peuvent créer des conflits. Cette activité nouvellement redéployée dans la zone peut sembler étonnante, parfois mal vue, mal acceptée par d'autres agriculteurs, « ici, on n'est pas une zone d'élevage » (Viticulteur coopérateur diversifié en cave particulière). De manière générale, la diversification (avec élevage ou autre) crée un débat, au sein des pairs, parce qu'elle distingue certains agriculteurs d'autres, crée par exemple de la concurrence, ou entre pairs et non pairs, parce qu'elle constitue une nouveauté sur ce territoire historiquement viticole.

4. Nouveaux voisins

Les espaces de déprise agricole, les reliefs, éloignés des axes routiers, constituent des zones de marges, qui sont dans certains cas occupés par des campements de gens du voyage. Ces campements n'ont pour la plupart pas l'accès à l'eau ou à l'électricité. Ces pratiquants agricoles ont été rencontrés sur le terrain, n'ont pas fait l'objet d'un entretien comme d'autres agriculteurs. Cependant, la phase d'étude du paysage et les entretiens avec les agriculteurs montrent que les personnes appartenant à ces communautés pratiquent une petite agriculture : petit élevage, (volailles, ovin), oliviers... Ces pratiques sont parfois l'occasion d'échanges avec des agriculteurs : conseils, prêt de matériel, d'animaux... Malgré ces relations bienveillantes entre agriculteurs et gens du voyage, des conflits ont souvent lieu, liés au dépôt d'ordures, passages sur les parcelles en moto, voitures brûlées, et autres nuisances. Les dépôts d'ordures liés aux activités des gens du voyage ne sont cependant pas faciles à distinguer de ceux effectués par les habitants des villages alentours, où par des entreprises de travaux. Récemment, des restrictions à l'entrée des déchetteries présentes au sein de la Plaine Ouest ont eu pour conséquence une recrudescence des dépôts d'ordures sauvage.

Face à ces usages parfois concurrentiels de l'espace, les enquêtes ont permis de révéler une diversité des réactions et adaptations des agriculteurs. Comme présenté plus haut certains agriculteurs adoptent une position de médiateur, s'impliquant dans une relation d'apprentissage mutuel et d'entraide. Il y a toutefois négociation pour l'usage, mais la connaissance mutuelle permet d'établir la médiation. Parfois la position de l'agriculteur n'est plus dans la médiation, mais directement dans la négociation, électricité contre tranquillité par exemple : « La parcelle que j'ai achetée, les câbles électriques des gitans passent dessus. Donc cela m'a permis d'avoir de suite un moyen de pression sur eux. Ce qui fait qu'aujourd'hui ça se passe très bien avec eux » (Maraicher diversifié). Enfin pour d'autres, la relation est subie. Cela peut parfois être extrême, et s'ajouter à d'autres difficultés. « Il y avait la voiture calcinée. Le problème, c'est que le voisin de dessous, taillait. Le propriétaire a voulu voir sa voiture, et les gitans ont vu les gendarmes arriver avec lui, ils ont compris que quelqu'un avait appelé les gendarmes, ils pensaient que c'était le voisin de dessous. Et ils l'ont menacé de mort. Le voisin me dit, "la prochaine fois, n'appelle pas les flics parce que c'est moi qui y fait, donc tu dis rien". Depuis on est en froid. » (Viticulteur coopérateur). C'est le cas d'un viticulteur enquêté, des incidents et des confrontations avec une communauté de gens du voyage l'ont dissuadé de se rendre sur certaines parcelles. Le manque de soins à la vigne se répercute sur la récolte de l'année suivante, et fragilise la rentabilité de l'exploitation « C'est un traumatisme, je n'arrive pas à supporter ». Enfin certains adoptent le rapport de force opposé, menaçant directement les gens du voyage.

De manière générale, les vols sont récurrents dans la zone, sans localisation précise. Cela concerne le petit matériel, les piquets de vigne, les jeunes plants, les récoltes, les animaux... Cela limite le développement de certaines activités, notamment le petit élevage : « il faut être sur place, dans la nuit de samedi à dimanche je me suis fait voler des poules » (Thomas, Maraicher diversifié). Il est donc nécessaire de pouvoir habiter à proximité de ce type d'activités. « Si je ne fais pas de poules, c'est parce que je vais me les faire piquer » (Sébastien, Viticulteur-éleveur).

Au-delà des particularités liées à ces communautés, les enquêtes révèlent une fracture entre le monde urbain et le monde agricole, principalement fondée sur une méconnaissance de la part des citadins du métier d'agriculteur. La fréquentation des parcelles par des citadins, le dépôt d'ordures, donne aux agriculteurs le sentiment d'abandon de l'espace rural, que leur travail n'est pas respecté. « Ça devient compliqué, les riverains ont du mal à comprendre que les terrains sont cultivés, que c'est une source de revenus, pas le jardin du dimanche dans lequel on va se promener, les gens respectent de moins en moins, ils vont se promener dans les champs de blé, ils vous disent que la nature est à tout le monde. Donc ce n'est même pas la peine de discuter (Benoît, Céréalière). La croissance démographique se fait surtout par des habitants qui travaillent sur Montpellier, faisant de certains quartiers des « villes dortoirs ». Ce peut être une cause de fracture avec le monde rural, de plus faible implication des riverains sur leur territoire.

Les agriculteurs développent pour certains des actions pédagogiques en lien avec des écoles, ou l'organisation d'animations à la ferme, surtout à destination des enfants. Au quotidien, ils répondent aux questions des promeneurs, partagent leur savoir. Les viticulteurs en cave particulière organisent des événements autour du vin : soirées avec concert, dégustations, « ballades gourmandes ». Le syndicat des Grès de Montpellier propose par exemple de participer à une journée de vendanges. Si l'objectif premier est économique, ces actions contribuent également à la sensibilisation du public, à la reconnaissance, la considération et au respect du travail de l'agriculteur, de son impact sur le paysage et le territoire. La multiplication et l'accompagnement de telles actions peuvent contribuer à réduire la fracture entre monde rural et urbain.

Les enquêtes révèlent de nouvelles dynamiques agricoles au sein du territoire : de nouveaux marchés tournés vers la ville, des recompositions au sein de différents espaces avec de la déprise ***dans les espaces de marge, le développement de stratégies foncières face à l'extension des villages, l'introduction de nouvelles pratiques et usages de l'espace, notamment avec le développement de l'élevage, qui amène à des alliances*** entre agriculteurs, et la cohabitation avec de nouveaux voisins urbains et populations en difficultés.

B. Perceptions du territoire par les agriculteurs

Les enquêtes permettent de comprendre la perception du territoire par les enquêtés. Au-delà des considérations de sol, et de milieu, qui varient beaucoup d'un agriculteur à l'autre et d'une production à l'autre, les enquêtes ont mis en évidence l'importance de la notion de « tranquillité », d'« espace préféré », « plus agréable » du point de vue des agriculteurs. Il s'agit donc ici de spatialiser les ressentis des agriculteurs, de façon non exhaustive sur le territoire, à partir des enquêtes réalisées, qui

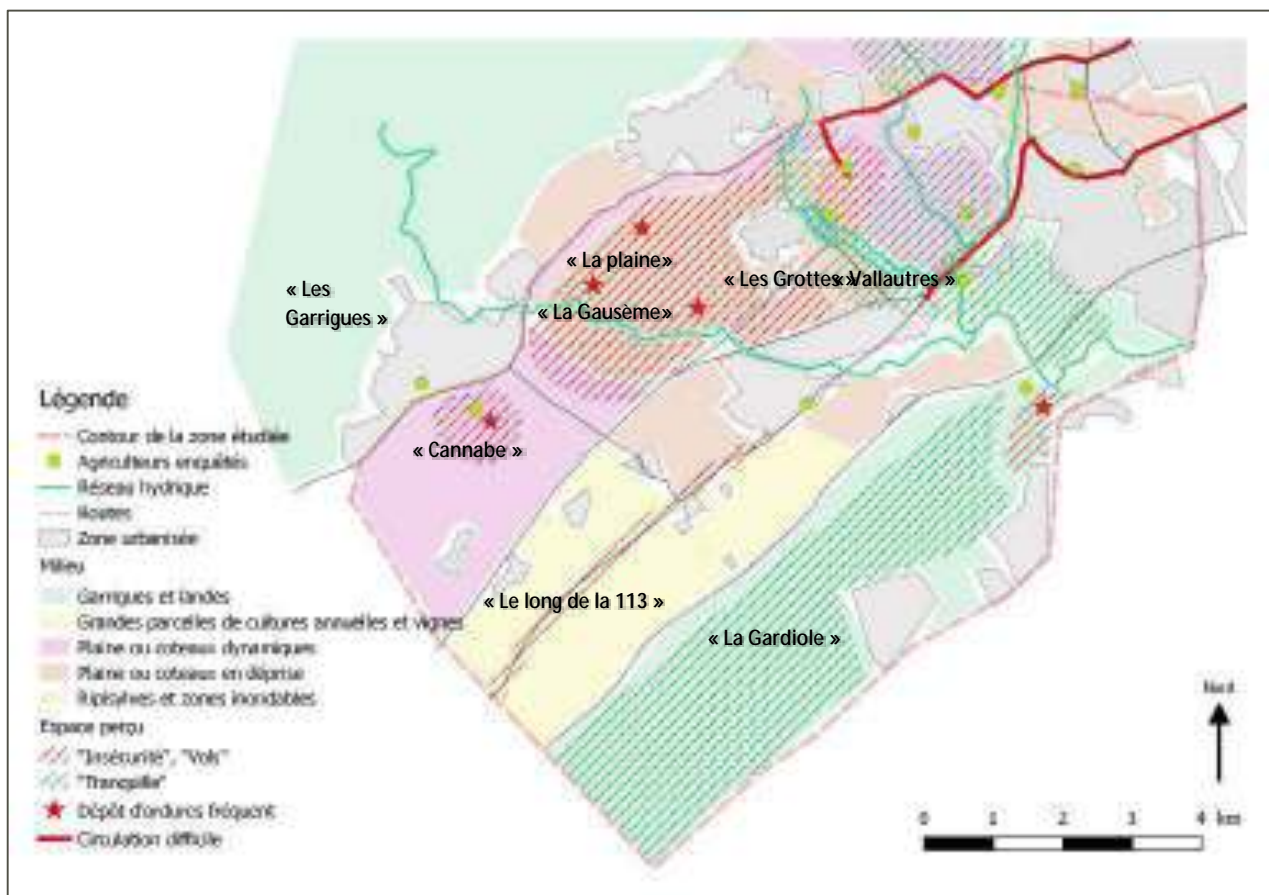


Figure 40 : Espace perçu par les agriculteurs enquêtés (entre guillemets : lieux dits selon les agriculteurs) aussi en Annexe 8 : Carte de l'espace perçu

permettent de définir une « habitabilité agri-urbaine » sur ce territoire, avec des endroits sur lesquels il est plus difficile de travailler que d'autres.

Les lieux d'insécurité, de vols sont des espaces décrits par plusieurs agriculteurs, ils correspondent aux zones délaissées, de « déprise », moins fréquentées par les agriculteurs et les citadins, vallonnées, mitées par des « terrains de loisir ». Les agriculteurs y limitent leurs opérations, ont des conflits avec le voisinage, surtout des campements de gens du voyage et des terrains de loisirs. « Il y a une différence au niveau de la tranquillité. Le plus tranquille, c'est ça, vers Saussan, parce que bon, c'est là où je suis le plus, et il y a le terrain des gens du voyage, mais ça va ils sont cool. Entre Saussan et Lavérune c'est assez tranquille, Vallautres c'est assez tranquille, le pire c'est vraiment les Grottes, à l'ouest de Saussan. Moi je ne suis même pas dans le pire au grottes, parce que malgré tout, le fait qu'on y soit, tout ça, ça se tient à peu près mais là toute cette zone-là, elle est... il y a des champs là... là il y a énormément de campements. Et en plus il y avait l'ancienne décharge de Saussan, là. La plaine de Saussan et Pignan, cet endroit est un peu dévasté ». (Sébastien, viticulteur éleveur).

Selon les productions et le temps passé, selon la localisation du siège, cela peut être une réelle nuisance, impactant les décisions de l'exploitation. « La mairie m'avait proposé une parcelle, j'ai refusé à cause du voisinage dans cette zone » (Guy, Viticulteur coopérateur). Les dépôts d'ordures y sont fréquents, allant même jusqu'à gêner l'accès aux parcelles avec les machines agricoles. « Là, cette zone, quand on va moissonner, je pars le matin avec la pelle sur la benne et je vais ouvrir le champ. C'est des buttes de terres... pour dégager tout ce qui a été déposé dans les champs. C'est incroyable ce qu'on arrive à être obligé de faire. Les terrains ne sont pas clôturés mais il nous faut une sacrée clé pour rentrer. Surtout dans la plaine, j'ai des soucis... » (Benoît, Céréalière). A l'inverse, d'autres zones sont jugées « tranquilles » par les agriculteurs, paradoxalement parce que ce sont des zones fréquentées, circulantes, où les citadins viennent se promener. La fréquentation par les habitants limite les usages illégaux, la cabanisation. « Une parcelle que j'aime bien, c'est l'Engarran, ce n'est pas trop isolé, passager, ça reste humain, ça fait plaisir, les gens demandent, je prends du temps, j'ai plaisir à expliquer, j'aime ça. A la Gausème, j'ai du mal à y aller, on est isolés. Les parcelles que j'avais en fermage j'ai arrêté parce qu'on ne voyait personne, du matin au soir, des fois un gitan, mais sinon c'était fini » (Guy, Viticulteur coopérateur). Cette notion de tranquillité est essentielle, directement liée au plaisir au travail, et très peu prise en compte ou reconnue. C'est pourtant une marque importante des mutations dans les dynamiques agricoles : la distinction d'espaces préférés, tranquilles, non isolés est très liée à la déprise agricole, qui se fait surtout dans les espaces de marges, isolés, source de mal être au travail, de sentiment d'insécurité. Les espaces tranquilles sont les espaces éloignés des villes, mais aussi les espaces habités, visibles, passagers, contrairement à ce qu'on pourrait attendre. Ce ressenti est plus présent chez les viticulteurs et les éleveurs qui passent du temps sur leurs parcelles, les « habitent », en comparaison par exemple des systèmes céréalières ou fourragers mécanisés, où le temps passé par hectare peut être réduit à quelques heures par an.

La circulation, croissante les 5 dernières années, est également vécue comme une contrainte, pour les agriculteurs utilisant de grosses machines agricoles ou pour les éleveurs principalement. Ils doivent alors adapter leurs horaires de travail en fonction, voir leurs lieux de travail. « Notre gros problème, et plus encore dans l'avenir, c'est la circulation. Toutes les communes, pour éviter que les gens passent vite, ils mettent des bordures, et moi je passe plus avec les machines (Benoît, Céréalière). Certains agriculteurs en viennent même à faire une partie du travail de nuit, par exemple pour déplacer les troupeaux. « La difficulté c'est comment emmener les brebis, traverser ça. Les routes il faut être 2, avec gilet jaune et un chien. Le mieux c'est de passer le dimanche très tôt, faire dormir les brebis sûrement par-là très proche de la route et dimanche matin on traverse » (Robin, Eleveur ovin).

La perception du territoire s'exprime principalement en lien avec les notions de tranquillité et d'isolement. Le métier d'agriculteur est plus difficile à exercer dans les espaces en déprise, tandis que les espaces ouverts, dynamiques, sont jugés plus tranquille, plus agréables. La circulation fragmente l'espace de l'agriculteur, il doit s'y adapter. Certains espaces agricoles sont donc plus « habitables » que d'autres pour l'agriculteur.

C. Figures d'agriculteurs et dynamiques territoriales : l'espace vécu

Les figures nous aident à mieux comprendre le territoire et son fonctionnement, la perception qu'en ont les agriculteurs. La partie de présentation du contexte géographique nous a permis de distinguer différentes zones au sein de la plaine Ouest suite à une étude du paysage et la bibliographie. Nous avons ainsi pu observer des zones de plaine ou de coteaux dynamiques, des zones au parcellaire plus grand, cultivées en vigne ou en céréales, d'autres zones de plaine ou de coteaux qui sont en déprise, des espaces de garrigues et landes, des ripisylves et zones inondables et enfin des zones urbanisées.

1. Organisation des figures d'agriculteurs dans l'espace

Il est possible de replacer les figures au sein de leurs espaces et d'observer les dynamiques spatiales que les agriculteurs mettent à l'œuvre. La Figure 41 ci-dessous a été construite en replaçant les figures au sein des différents espaces, en s'appuyant sur les enquêtes (positionnement des parcelles des exploitants), et les figures (« espaces types » fréquentés).

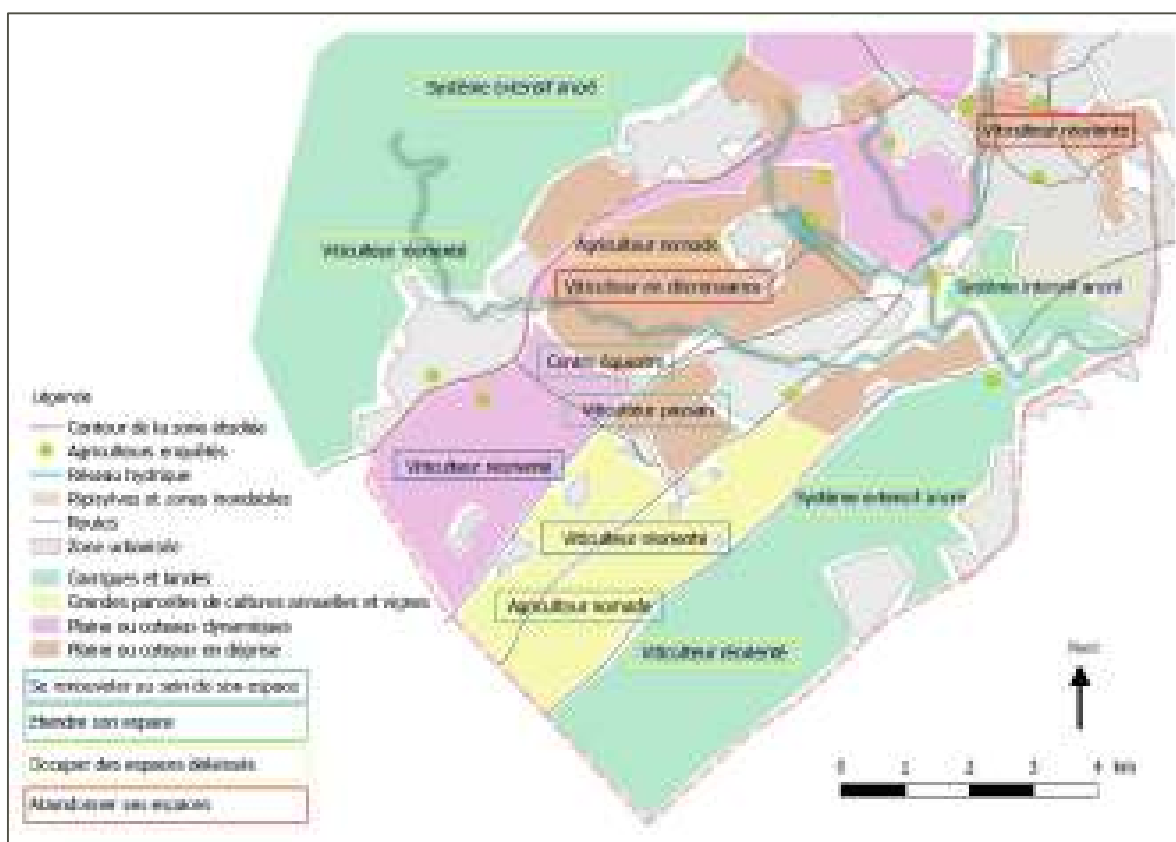


Figure 41 : Carte du territoire vécu et des dynamiques spatiales à l'œuvre (aussi en Annexe 9 : Carte de l'espace vécu

Les systèmes liés à la ville, que ce soit de manière intensive ou extensive, occupent les espaces dits de « marge » et de « trous », situés principalement dans les zones de garrigues et landes, ripisylves et zones inondables, ou les zones en déprise. Ce sont des zones où le foncier est disponible, même si son accès reste très difficile. La présence de l'eau est essentielle au maraîchage, d'autant plus en conditions méditerranéennes, ce qui restreint les zones propices. La dynamique à l'œuvre est celle d'un redéploiement sur des espaces délaissés : friches, garrigues en fermetures, ripisylves enrichies. Les zones de ripisylves, anciennement viticoles, ont été abandonnées dès les premières crises viticoles (et encore plus tôt pour les garrigues), étant a priori des terres moins propices à la viticulture, inondées à l'automne, sur des sols limoneux, à l'origine utilisées comme prés. Ces espaces permettent le développement de nouveaux marchés, d'accueil de public, à condition que l'accès y soit facilité (signalisation).

Les agriculteurs nomades déploient leurs activités dans les espaces délaissés par les viticulteurs, dans les zones de déprise, remplaçant la vigne par des céréales ou des fourrages. Leur accès à ces parcelles est renforcé par les jeux fonciers en cours dans ces zones, surtout proche des villes. Ils étendent leurs espaces au sein des grandes parcelles des anciens domaines viticoles, zone plane, avec un accès possible à l'eau, propice aux grandes cultures ou à la production de semences.

Les viticulteurs en décroissance occupent principalement des zones en déprise, au sein desquelles ils abandonnent peu à peu l'activité viticole. Cet abandon résulte de plusieurs facteurs combinés : l'éloignement pour certains endroits des axes de communication principaux, les chemins agricoles peu entretenus, le vallonnement, en font d'une part des zones peu propices à la mécanisation viticole, donc plus visées historiquement par les primes à l'arrachage et d'autre part des espaces moins visibles, où les activités illégales sont plus à même de se développer. Ces espaces voient se multiplier les usages non agricoles, comme les terrains de loisirs, qui peu à peu fragmentent l'espace rural et augmentent l'isolement et le sentiment d'insécurité des agriculteurs qui y travaillent, la relation avec les nouveaux voisins est subie. C'est principalement sur ces espaces de déprise que se développent les centres équestres, s'étendant sur d'anciennes vignes, négociant l'usage des parcelles en prés.

La figure du « viticulteur paysan » se positionne à la fois dans les plaines et coteaux dynamiques ou en déprise, essayant au sein des deux types d'espaces d'étendre son activité et d'occuper l'espace, prenant à revers les dynamiques foncières à l'œuvre, s'adaptant dans les zones les plus délaissées pour les occuper à certains moments de l'année, négociant l'usage si nécessaire avec les gens du voyage et les propriétaires fonciers, passant des alliances avec d'autres agriculteurs dont les activités sont complémentaires, par exemples les chaumes des céréales.

Les viticulteurs héritiers réorientés, possèdent des espaces hérités, le plus souvent en plaine ou coteau, ou dans des zones en déprise, et de nouveaux espaces, les garrigues, dans lesquels sont plantées des vignes avec des objectifs très qualitatifs. Au sein des zones en déprise, ces viticulteurs ont tendance à abandonner l'espace, pour cause de pression foncière principalement. Au sein des espaces dynamiques, ils se renouvellent, modifiant leur façon de travailler, les cépages, les conduites des vignes, accueillant du public, se positionnant sur de nouveaux marchés, ce qui les amènent à occuper de nouveaux espaces, en garrigues qui deviennent des espaces de redéploiement stratégique.

2. Mutations à l'œuvre dans les espaces agricoles de la Plaine Ouest de Montpellier

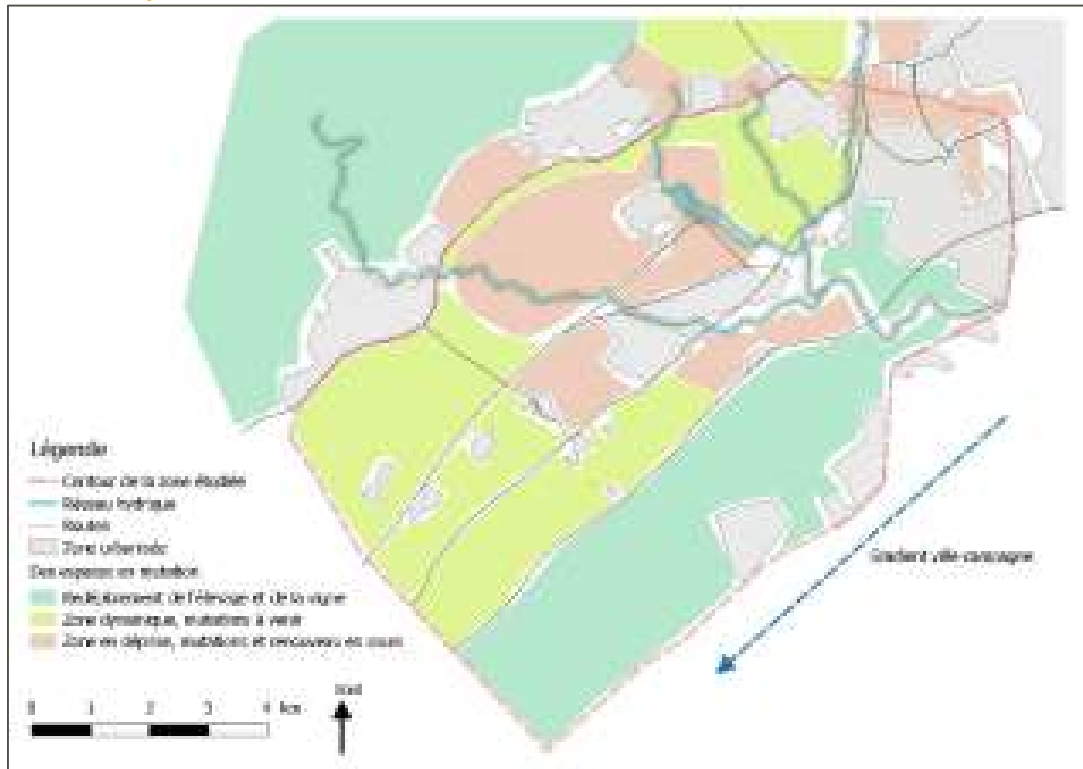


Figure 42: Carte des mutations des espaces agricoles (aussi en Annexe 10 : Carte des mutations agricoles)

Aussi, au sein de l'espace considéré, les différentes figures d'agriculteurs développent des dynamiques territoriales variées, qui révèlent les mutations en cours au sein de la Plaine Ouest, représentées dans la Figure 42.

L'abandon des espaces de marge ou d'attente (« zone en déprise ») par les viticulteurs ne signifie pas toujours développement des friches. Parmi les parcelles arrachées ou abandonnées, certaines s'enfrichent, d'autres se transforment en terrain de loisir. Certaines viennent renforcer le système foncier précaire, et le développement des activités agricoles nomades ou de loisir (grandes cultures, centre équestres). Mais certaines parcelles permettent la naissance de nouvelles activités, de nouveaux systèmes, combinant production végétale et animale. Les espaces de déprise ne sont donc pas que des espaces abandonnés, isolés, leur positionnement, en marge, semble favoriser l'innovation, la diversification, au moyen d'une négociation pour l'usage de l'espace (arrangements, alliances, négociations, médiations...). C'est dans ces espaces moins visibles que l'innovation vis-à-vis du système viticole semble la plus favorisée, dans les espaces mêmes où ce système majoritaire, de viticulture coopérative est en déclin. Dans le même registre, les ripisylves constituent également des espaces de déploiement de nouvelles activités, avec des systèmes combinant productions végétales, animales et accueil de public. Les zones de déprise sont animées d'une double logique : diminution des activités agricoles « traditionnelles » et émergence de nouvelles activités, très liées à la ville.

Les espaces agricoles dynamiques, qu'ils soient principalement viticoles ou bien orientés vers les grandes cultures et les semences, voient des mutations dans les systèmes de production, qui s'orientent pour la vigne vers une viticulture plus qualitative ou sur des systèmes mixtes, parfois irrigués. L'accès à l'eau récent pose des questions quant au devenir de ces espaces et au possible développement des cultures maraîchère spécialisées et irriguées (melons) et de l'agriculture nomade, principalement par des entreprises agricoles à l'échelle régionale ou départementale. Cet espace est particulièrement stratégique et convoité pour le développement ou le renouvellement de productions agricoles nourricières, et le développement de l'œnotourisme.

Enfin les garrigues constituent un espace jusque-là délaissé, au sein duquel se redéploie l'élevage, et se développe une viticulture d'appellation. Ces espaces cristallisent des enjeux environnementaux, de conservation de la biodiversité et de lutte contre les incendies. L'agriculture et l'élevage y ont pleinement leur place pour favoriser l'atteinte de ces objectifs.

L'observation de la Figure 42 nous montre que les 3 espaces ainsi caractérisés se répartissent au sein de la Plaine Ouest selon un gradient ville-campagne : les zones les plus urbanisées sont des espaces de déprise, d'attente foncière dans lesquelles le développement d'un système agricole autre que très innovant, intensif et orienté vers des marchés de niche est difficile. On voit bien se dessiner les périphéries de limite urbaine mais aussi les espaces interstitiels, entre les villages, où l'attente marque profondément le paysage. C'est pourquoi le développement de l'élevage et dans ces zones est étonnant et intéressant. Ces zones sont aussi théâtre d'un certain redéploiement maraîcher, avec des installations récentes, difficiles, sur des systèmes très diversifiés en vente directe, qui rappellent les anciennes ceintures maraîchères qui approvisionnaient autrefois les villes. Les zones plus éloignées des villes, correspondent aux espaces agricoles dynamiques et aux garrigues.

L'analyse des dynamiques agraires, issue de la définition du territoire vécu par les agriculteurs, nous montre deux choses : d'une part, l'agriculture se délocalise hors des villes, vers l'ouest pour les activités de plaine et au nord et au sud pour les activités pastorales et viticoles. Ce mouvement de fuite concerne principalement la vigne, et les grandes cultures, et se voit accompagné d'autre part par un mouvement inverse de développement de l'agriculture par petites tâches, sur des systèmes très dépendants de la ville, négociant difficilement l'usage de leurs espaces, se positionnant sur de nouveaux marchés.

VI. Le projet politique au regard des mutations agricoles en cours

A. Figures d'agriculteurs et relations ville-agriculture

La construction d'une diversité de figures d'agriculteurs nous montre bien que certaines incorporent la demande d'écologisation des pratiques et de relocalisation de la commercialisation. L'analyse des trajectoires nous permet de voir que l'émergence de ce renouveau agricole fait suite à l'arrachage viticole et aux pressions foncières, en parallèle de l'évolution des modes de consommation citadins. La proximité urbaine, de par ses externalités positives et négatives, combinée au contexte agricole local et global, fait émerger de nouvelles figures d'agriculteurs, comme le viticulteur héritier paysan, le viticulteur héritier réorienté, l'agriculteur lié à la ville et l'agriculteur nomade (Figure 43 : .

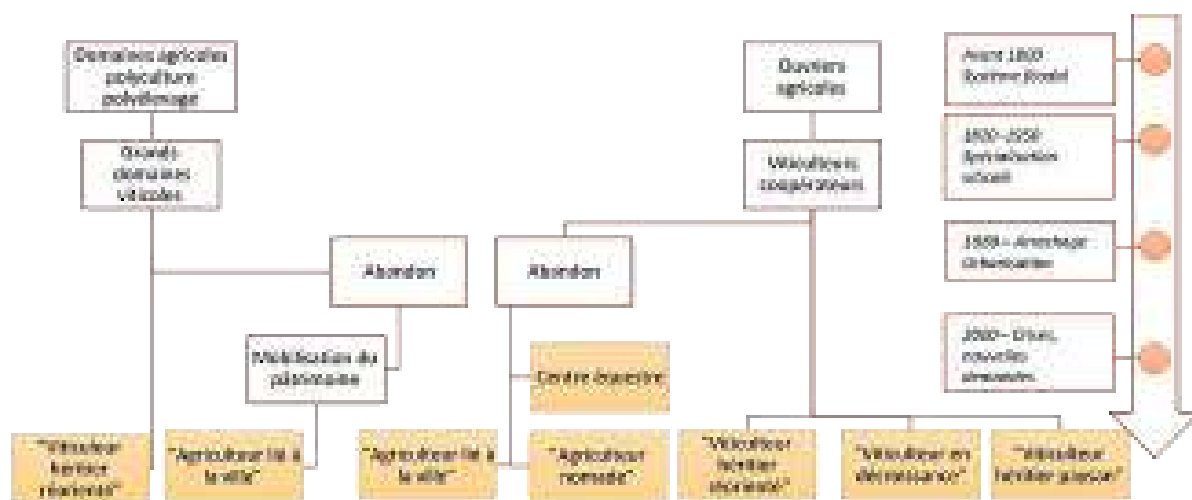


Figure 43 : Généalogie des figures d'agriculteurs, inspiré de (Robineau and Dugué, 2017)

En lien avec la ville, les pratiques des agriculteurs évoluent. Certaines figures, comme le viticulteur en décroissance, et l'agriculteur nomade, simplifient par exemple leurs itinéraires techniques (et pour les nomades, font appel à des ETA), pour différentes raisons : accessibilité des parcelles en lien avec la circulation et le morcellement du parcellaire, précarité du foncier, perception négative d'un espace isolé. Indirectement, la simplification des itinéraires techniques amène à une forme d'écologisation non voulue des pratiques, par exemple en limitant certains traitements. Les temporalités agricoles s'adaptent à la ville : au sein de la journée, les déplacements sont prévus pour éviter les heures de pointe, et les traitements phytosanitaires adaptés sur les parcelles proches des habitations, par exemple par le viticulteur héritier réorienté, l'agriculteur nomade, le viticulteur héritier paysan. Au sein de l'année, la localisation de certains maraîchers, qui, du fait de la rareté du foncier agricole sont contraints d'occuper des espaces inondables, les amène à adapter la localisation de leurs cultures pour éviter les inondations. Les centres équestres deviennent fournisseurs de matière organique (souvent gratuite) pour les maraîchers. Enfin les agriculteurs liés à la ville et les viticulteurs hérités réorientés écologisent leurs pratiques et relocalisent leur commercialisation en réponse à la demande urbaine pour une alimentation saine et locale. Toutes les évolutions de pratiques ne sont pas directement dues à une adaptation à la ville, la figure du viticulteur héritier paysan constitue un renouvellement des pratiques au sein du système viticole, une écologisation en soi, plus qu'une réaction à l'urbanisation d'un territoire agricole.

Ecologiser ses pratiques, relocaliser sa commercialisation demande une organisation spatiale particulière : distinguer des terroirs, intensifier et extensifier selon les espaces et le temps, ou être mobile. Ces nouvelles demandes et pratiques sont l'objet de débats au sein des réseaux professionnels, entre pairs, avec les non-pairs et avec les collectivités. Les réseaux sociaux évoluent, incorporent une

dimension urbaine, avec des relations directement avec les habitants, via la commercialisation, et avec les collectivités territoriales, souvent par la négociation pour des questions de foncier, de bâti, d'accueil de public. L'étude montre une fragmentation des réseaux, qui semble liée à la fragmentation de l'espace agricole périurbain. Les réseaux sont principalement structurés par les filières, et non structurés lorsque la filière n'est pas formalisée, les institutions agricoles traditionnelles, comme la Chambre d'Agriculture ne semblent pas être des relais essentiels pour certaines des figures décrites.

Notre étude montre ensuite de nouvelles dynamiques agraires, entre une délocalisation de la vigne plus loin de la ville, sur les zones agricoles dynamiques et les garrigues, abandonnant les zones de marges, isolées, et une conquête de ces espaces par d'autres formes d'agricultures : nomades, liées à la ville, orientées sur les loisirs. Ainsi, les espaces d'innovation, où on trouve une écologisation des pratiques et une relocalisation de la commercialisation sont aussi des espaces de marges, d'attente foncière et de contraintes pour l'agriculteur. L'écologisation de la production et la relocalisation de la commercialisation apparaissent alors comme une réponse à la contrainte de la production agricole en périurbain (foncier, bâti, normes, nuisances...), incorporant les demandes de la ville pour s'y adapter.

A l'heure actuelle, au sein des exploitations agricoles, on observe un mouvement d'écologisation des pratiques et de relocalisation de la commercialisation, illustré au sein de la diversité des figures d'agriculteurs décrite. Ce mouvement n'est pas issu d'un accompagnement par la ville, mais au contraire, s'est construit parce que contraint par la ville : foncier, bâti, marchés, isolement, normes créent une pression et poussent à l'adaptation des systèmes de production et de commercialisation. Ce sont ces recompositions territoriales sous pression qui viennent questionner la compatibilité entre la P2A et la pratique du métier d'agriculteur telle que décrite grâce aux figures.

B. La politique agricole et alimentaire de la Métropole de Montpellier : déclinaisons au sein de la plaine Ouest

1. L'agriculture vue par les acteurs de la P2A

Au cours de notre étude, en complément des enquêtes avec les agriculteurs, une diversité d'acteurs de la P2A ont été rencontrés. Ces entretiens montrent une pluralité des positionnements quant aux fonctions de l'agriculture : « Je mets tous les espaces qui sont « à protéger » à travers une potentielle activité agricole qui contribue à la fois à deux choses : sur le plan économique à ce que des personnes puissent vivre de l'agriculture et sur le plan environnemental faire en sorte qu'on ne construise pas partout. Protéger l'espace pas seulement pour le plaisir de protéger et de voir comment on peut l'utiliser soit en matière agricole, soit en matière environnementale par exemple pour des promenades, mais parce que je suis convaincu que l'urbanisation a des limites. Il faut savoir accueillir mais aussi à quel endroit et combien de personnes... Je pense que la consommation de l'espace dans nos secteurs périurbains a des limites et que on ne pourra continuer à urbaniser comme on urbanise aujourd'hui » (Membre du conseil municipal de Lavérune).

Selon les acteurs, l'agriculture peut fournir différents biens et services : production, emploi, protection de l'environnement, paysage, éducation. « Ce positionnement comme je l'ai évoqué sur l'économie, agriculture et environnemental, il y a tout un tas de communes qui ne sont pas sur ce schéma-là. Ils sont sur un schéma prioritairement d'urbaniser, de l'emploi...mais l'agriculture crée de l'emploi » (Membre du conseil municipal de Lavérune). Les entretiens avec les acteurs soulignent une fracture entre le fonctionnement agricole du territoire, le perçu et le vécu des agriculteurs, et les orientations politiques, les projets pour l'espace agricole. Si certaines communes insistent sur une fonction de production nourricière, une fonction économique avant une fonction environnementale, paysagère et éducative, ce n'est pas le cas d'autres acteurs, dont la vision de l'agriculture est bien plus paysagère, créatrice d'un écrin pour la ville. « Donc l'idée c'est de réinvestir tous les tissus montpelliérains, pour donner envie d'utiliser un réseau cyclable efficace, beau... une belle image de la ville, pour arriver enfin aux franges qui vont permettre d'accéder à l'agro territoire. Et on voit que ce réseau va permettre de

résoudre cette visibilité, cette ouverture. Donc il y a des politiques à mettre en place en terme d'aménagement urbain et des politiques à mettre en termes de valorisation des espaces naturels et agricoles, des franges, pour donner envie aussi aux touristes, au-delà de la fonction agricole pure, il y a le paysager ». (Agent DUH (Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, Métropole de Montpellier))

Ces deux visions, entre élu d'une petite commune périurbaine, et urbaniste, nous permettent d'observer une variété « d'images » des fonctions attribuées à l'agriculture qui s'est retrouvée chez les personnes rencontrées. Ces divergences soulignent l'ambition d'une politique comme la P2A, comme l'a montré une étude portant sur sa gouvernance et se basant sur des entretiens avec ses acteurs principaux et des observations de réunions (Lasbleiz, 2017). Les positionnements différents viennent de différences de culture professionnelle. De la même façon, le concept d'agroécologie nourricière, fondamental dans cette politique, nécessite un apprentissage, et occasionne des positionnements entre une agroécologie inclusive et exclusive qui mènent parfois à des incompréhensions entre acteurs. Cette étude révèle également les écueils d'une politique d'abord administrative, parfois éloignée des réalités du terrain, dont les temporalités ne sont pas des temporalités agricoles. Enfin, peu de moyens humains et financiers sont alloués pour sa construction, alors que les objectifs sont ambitieux.

2. Les projets de redéploiement agricole et pastoral, projection des attentes de la ville sur l'espace rural ?

Au sein de la Plaine Ouest la P2A est concrétisée ponctuellement par des projets de redéploiement agricole et pastoral. Selon les termes employés, l'objectif est de constituer un « archipel de fermes ressources », en prenant pour base le foncier et le bâti patrimonial de la Métropole et des communes. « Le projet de territoire identifie de manière indicative de grands domaines d'exploitation agricole (mas, domaines...), à la fois indépendants et complémentaires, où peuvent être localisés des lieux de recherche agronomique, des sites de production agroalimentaire et d'autres fonctions économiques, pédagogiques, d'accueil... Ces domaines ont vocation à se structurer en « fermes ressources », prenant appui, chaque fois que possible, sur le patrimoine agricole existant. Conçus comme des lieux multifonctionnels, ils pourront jouer un rôle d'échange de savoirs et de pratiques professionnelles, de rencontre entre exploitants et usagers, d'animations culturelles et pédagogiques... » (Montpellier Méditerranée Métropole, 2017a). Ces projets ponctuels, fortement liés aux objectifs politiques de la P2A, se retrouvent également au nord et à l'ouest de la ville de Montpellier. L'Annexe 12 : Document de synthèse – Redéploiement agricole est issue d'une journée organisée avec la Métropole et des chercheurs de l'INRA, afin de faire un point sur l'avancement des différents projets, et d'identifier les freins et leviers à leur aboutissement. Cette annexe détaille à la fois les trois projets présents sur la zone, mais aussi les autres au sein de la Métropole.

Depuis 2016, la commune de Fabrègues et le Conservatoire des Espaces Naturels mettent en place un projet de redéploiement agricole et pastoral, motivé par la préservation des espaces naturels et de la biodiversité. Le domaine de Mirabeau, datant du XIXe siècle, disposant de 220 ha de terres arables et garrigues, ainsi que d'un mas de 2200 m² est acquis en 2014 par la commune de Fabrègues, suite à une mobilisation citoyenne pour empêcher un projet de décharge à ciel ouvert (CEN LR and Mairie de Fabrègues, 2017). Le domaine se situe en effet à l'interface entre garrigues et plaine, avec une diversité de milieux et espèces animales et végétales. Le site est d'enjeu, puisque localisé dans une zone où les infrastructures mettent en péril la biodiversité (A9, carrières, circuit moto, ZAC...), la diminution de l'élevage entraîne la fermeture des milieux et l'importance du risque incendie. Les garrigues sont également lieux de dépôt d'ordures. Le projet du domaine de Mirabeau, de « pôle d'excellence agroécologique et sociale », prévoit d'intégrer plusieurs axes s'adressant à une diversité de thématiques pour la transition agroécologique :

- Agricole et alimentaire, par le développement de 6 activités complémentaires : viticulture, maraichage, élevage laitier, oléiculture, trufficulture, brasserie artisanale. L'objectif est de retrouver la vocation polyculture polyélevage du domaine. La production biologique a pour

vocation d'être valorisée au moins en partie en circuits courts et pour la restauration collective de la ville de Fabrègues

- **Ecologique**, créateur de biodiversité en intra et extra zones agricoles
- Economique, en étant pépinière d'entreprises et lieu de vente des productions du domaine
- **Sociale**, le projet viticole et maraîcher sont des projets d'insertion sociale
- Pédagogique, lieu d'accueil de public, organisation d'évènements
- **Formation et recherche** : expérimentations menées au sein du domaine, espaces permettant l'organisation de formations. Capitalisation des expériences du domaine afin d'envisager une reproduction à d'autres échelles ou sur d'autres lieux. Suivi technique et économique de l'évolution du projet, autour des freins et leviers à la transition agroécologique, au sein d'un domaine cultivé durant 60 ans en agriculture conventionnelle, dont la conversion constitue un défi.

Ce projet fait partie de l'archipel des fermes ressources. Des appels à projets auront lieu afin de recruter les différentes personnes en charge des activités agricoles et non agricoles du domaine. Les différents axes de développement mettent en œuvre la multifonctionnalité agricole, productrice de biens et services. Il s'agit de réunir en un même lieu des objectifs de production et rentabilité, création d'emploi, protection de l'environnement et restauration de biodiversité, valorisation du patrimoine et inscription dans le territoire, éducation. En somme, en intégrant tous les aspects de la P2A, le domaine de Mirabeau constitue un espace projeté par la ville pour l'agriculture.

La question de l'intégration au sein du monde professionnel agricole local n'a à ce jour pas ou peu été discutée. Si l'intérêt scientifique, économique, environnemental et social d'un tel lieu est certain, son insertion locale doit être bien définie, afin d'une part de pouvoir toucher et sensibiliser une grande diversité d'acteurs agricoles, mais surtout de ne pas créer de concurrence au sein d'une plaine où nous l'avons vu, le renouveau agricole passe souvent par le positionnement sur des marchés de niche, l'organisation d'évènements promotionnels et culturels, la diversification des activités et des productions. Les moyens de communication et le public pouvant être touché par un projet tel que celui du domaine de Mirabeau sont incomparables à ceux dont disposent des maraîchers diversifiés ou des domaines viticoles par exemple. Faire de Mirabeau une vitrine de l'excellence agroécologique et sociale à un intérêt indéniable pour montrer l'exemple, impulser un mouvement de transition, créer des données permettant d'étudier la mise en place d'agroécosystèmes agroécologiques l'impact social et sociétal. Ce projet demande cependant de procéder précautionneusement, pour éviter la création de conflits locaux.

3. La révision du SCOT, enjeux pour l'agriculture

La politique agricole et alimentaire de la Métropole de Montpellier, constitue un espace projeté, proposé par la Métropole. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), pour 2018, incorpore les objectifs de la P2A au sein d'un document d'urbanisme en amont de la révision des PLU. Les propositions du nouveau SCOT pour la Plaine Ouest sont proposées en Annexe 11 : Espace projeté : le SCOT 2017. « Pour la révision du SCOT on s'intéresse aux grands équilibres du territoire avec un volet particulier sur l'armature des espaces naturels agricoles. On est sur les grands principes permettant ou pas la réalisation de projets, l'insertion de ces projets dans le territoire et dans l'armature naturelle agricole. Dans le SCOT, il y a une déclinaison de ce qui sera possible de définir dans le zonage du PLUi, les règles sur les zones agricoles et les zones naturelles ». (Agent DFAO (Direction du Foncier et de l'Aménagement Opérationnel, Métropole de Montpellier). Alors que le SCOT 2006 avait pour objectif de contenir la ville, le SCOT 2018, rédigé après un bilan sur les résultats du document précédent, ambitionne d'aller plus loin, vers un projet pour le territoire, incluant les objectifs de la P2A. « ce qui est affirmé c'est qu'il y a trois défis : la Métropole acclimatée, avec la question de la résilience du territoire vis à vis du changement climatique et la préservation de l'armature agro-naturelle, puis la question de la Métropole équilibrée entre les différents types d'espaces, et enfin la Métropole efficace.

Un SCOT c'est comment on organise le développement du territoire, comment on répond aux besoins du territoire à l'échelle 20 ans, il faut identifier les territoires et les équilibres entre les besoins en logement, en développement économique, en préservation de l'environnement, en déplacement ». (Agent DFAO).

Le rôle du SCOT est essentiel pour la préservation du caractère agricole des sols, et l'établissement de règles encadrant la construction agricole, enjeu indispensable au développement économique des exploitations. C'est une volonté affirmée au sein du projet de SCOT, « répondre aux besoins en « foncier économique » nécessaires à la filière agricole d'amont en aval, notamment les bâtiments d'exploitation agricole et aménagements connexes » (Montpellier Méditerranée Métropole, 2017a). En pratique le dépôt de dossier de permis de construire pose problème. « Si on se penche sur des cas précis, *quelqu'un qui arrive en disant moi, j'ai besoin d'un bâtiment pour développer mon exploitation, très bien. Sauf qu'en fait le bâtiment, le Mr est peut-être bien intentionné, mais si son exploitation ne marche pas, il revend et ça se transforme en maison, il n'a pas le droit mais n'empêche que le bâtiment est là. Voilà les enjeux. Voilà pourquoi les PLU ont été fermés, c'est aussi pour empêcher ça. Mais si on veut pouvoir développer de l'agriculture, il faut pouvoir répondre à ça.* » (Agent DFAO). Au sein de la Plaine Ouest, le projet de SCOT délimite les zones d'extension de l'urbanisation, pour chacune des communes. Ce sont principalement les enjeux de mitages qui sont visés, définissant les surfaces d'extension et leur localisation selon différentes études : projection démographique, potentialité agronomique des sols, potentialités du paysage... « *L'enjeu sur la plaine, qui est une très bonne illustration des problématiques liées au SCOT, c'est d'un côté contenir les mitages, arriver à tenir les limites qu'on fixe, arriver à les faire respecter et en même temps c'est la plaine, avec un potentiel nourricier extrêmement important et il faut permettre d'avoir un appareil de production agricole. C'est l'endroit idéal pour le faire, donc ça implique de donner de la constructibilité. Mais il faut voir comment on l'encadre.* » (Agent DFAO)

Pour les agriculteurs, la traduction du SCOT dans le PLU puis l'application de ceux-ci par les communes est cruciale pour faciliter les questions d'accès au bâti agricole et de limitation de la pression foncière. Si les limitations du PLU sont claires, et qu'il est affiché qu'elles sont fixes à long terme comme c'est prévu dans le SCOT, les propriétaires pourraient être plus enclins à proposer des baux ruraux plutôt que des accords verbaux dans les espaces de déprise hors zone d'extension, le renouveau agricole de ces zones pourrait être encouragé. Cependant, la question est liée à la crédibilité de ce type de document, aux signaux envoyés par les communes aux propriétaires fonciers. L'installation de trottoirs sur certaines routes, d'éclairage public, sont par exemple des signaux manifestes d'urbanisation potentielle, qui encouragent l'attente foncière. « **Un des gros enjeux, quand le SCOT sera approuvé c'est comment il pourra être porté, compris et accepté par les acteurs. La règle ne fait pas tout, on l'a bien vu précédemment, on peut avoir des limites très posées dans le SCOT pour l'urbanisation et pour autant les gens n'y croient pas. Il faut donner des signes, d'abord réglementaires, mais aussi d'aménagement. Un point qu'on a bien vu avec la chambre d'agriculture, c'est de donner des signes clairs, ici, l'urbanisation s'arrête, ça peut être des signes visuels, des manières d'aménager les lisières, ça peut être justement d'occuper le terrain, si on a de la réserve foncière, on va montrer que c'est pour de l'agriculture.** » (Agent DFAO). Si le document du SCOT 2018 est rédigé et en passe d'être accepté, sa traduction puis son application ne sont donc pas encore évidentes, et pourtant essentielles pour les questions de bâti et foncier agricole.

4. Des appels à projets au projet agricole pour le territoire

« Pour l'instant la P2A ne se traduit pas vraiment dans les faits, c'est la prochaine étape » (Chargé de projet, CEN). Au-delà du SCOT, document d'urbanisme, et des projets de redéploiement agricole sur du foncier public, comment procéder à une réelle mise en œuvre des objectifs de la P2A ? Les projets de redéploiement, les installations aidées, le renouveau agricole dans les espaces de marges posent de réelles questions quant à la pérennité ces signaux faibles de redéploiement agricole. Dans ces projets, le processus de sélection des agriculteurs se fait en général par un comité multi acteurs (élu, experts agricoles, associations...) sur la base de critères qui garantissent l'accord entre porteur et projet (par exemple le modèle agricole porté par la personne, mais aussi sa capacité à s'inscrire dans

le réseau professionnel local). Pour la personne recrutée, il y a de multiples avantages, comme l'accès à du foncier et du bâti agricole, un accompagnement à l'installation, dans un contexte actuel très difficile. « *Sans l'appel à candidature, je n'aurais pas pu m'installer (Robin, Eleveur Ovin)* ». Le nombre de candidatures sérieuses reçues lors des différents appels à candidature lancés ces dernières années (Domaine de Viviers, Domaine de la Condamine, Garrigues de la Lauze) est un réel signal de la situation précaire des porteurs de projet. « *On a reçu beaucoup de candidatures, et ça a cassé des préconçus que les gens qui allaient candidater seraient des jeunes sans projet sérieux, ou des Parisiens qui en ont marre de la ville. Non, les candidatures qu'on a reçues, ça tenait la route, des gens compétents, diplômés, qui savaient où ils allaient, des candidatures solides, avec des business plans. On n'a pas reçu que des candidatures à l'installation il y avait aussi des gens qui voulaient se conforter, se développer. Donc il y a vraiment beaucoup de gens sérieux qui veulent s'installer* » (Chargé de projet, CEN). Beaucoup de porteurs de projets, pour au final, un nombre limité (environ 20) de fermes ressources. L'installation est une question clé dans la P2A, au-delà des projets ponctuels, c'est un réel problème sur le territoire, révélé de façon évidente par la figure de l'agriculteur au « système lié à la ville ». Tous les porteurs de projets, que ce soit pour une installation ou pour un développement, ne pourront être installés par les collectivités territoriales où les institutions, dont ce n'est à priori pas le métier. Comment passer d'une P2A par projets, îlots, essais-erreurs, à une P2A territoire ?

Si ces initiatives permettent effectivement l'installation par la mobilisation d'outils fonciers hors de portée des agriculteurs individuellement, ces projets posent la question de l'insertion dans le territoire et dans le monde professionnel local. La recherche de foncier est une épreuve, l'existence d'appels à projet met en compétition les porteurs de projet entre eux, un sentiment d'injustice peut se développer, d'une part chez ceux qui ne sont pas sélectionnés, d'autre part par les agriculteurs récemment installés, dont l'accès au foncier a été très difficile. « *Tous ces trucs des politiques, Agenda 21, où on se gargarise de tous ces mots, ça me met dans un état ! Et le maire, à chaque fois, on fait des jardins, un Agriparc enfin... En fait la grande mode maintenant c'est l'Agriparc. Je veux bien, mais vous êtes allé voir à l'espace-test qui est installé ? Il paraît qu'il n'y a rien, ils sont venus m'acheter 12 poules, à 5 agriculteurs. Ils ne vont pas aller loin... Ils doivent faire 1000€ de chiffre par an, il n'y a pas un panneau, c'est introuvable... Bon la grande mode c'est les Agriparcs, je veux bien quelqu'un qui veut s'installer qui a pas d'argent c'est bien. Mais un vrai agriculteur, un pro, il a décidé d'être agriculteur justement pas pour se parquer avec d'autres, c'est pour être en pleine nature. [...] Ici, on nous interdit des serres, sous prétexte de PLU* ». Pour un agriculteur qui se voit refuser un permis de construire pour un bâtiment essentiel à son développement économique, difficile de comprendre et d'accepter un ou des agriculteurs installés sur un bâti et du foncier public mis à disposition, parfois sur des productions concurrentielles. Pour l'agriculteur aidé, se pose la question du patrimoine. Au moment de la retraite, que devient l'agriculteur lorsque le foncier et le bâti ne lui appartiennent pas ? Les retraites agricoles sont en général très faibles, mais parfois compensées par la vente ou la location du foncier, et par la possession du lieu d'habitation. Dans le cas d'un projet communal ou métropolitain, il est nécessaire d'engager une réflexion sur le devenir des agriculteurs concernés. Autre question, celle de la temporalité, nos enquêtes nous montrent que pour les installations récentes, la phase de test, d'essai-erreur dure parfois jusqu'à 10 ans. Il faut intégrer cette composante, d'une part dans les projets ponctuels de redéploiement agricole, mais également dans une optique territoriale.

Il apparaît en effet que la mise en place d'une politique à l'échelle du territoire, dépassant les documents d'urbanisme et les projets ponctuels, nécessite la mise en place d'une animation territoriale, d'un médiateur chargé de réduire la fracture observable entre monde agricole et monde urbain. Les questions de foncier et de bâti sont essentielles, associées à la question de la patrimonialisation dans le cas des installations sur foncier communal ou métropolitain. Il est nécessaire que des documents d'urbanisme comme le SCOT (puis les PLUi), qui dans sa nouvelle version affiche une volonté de supporter l'activité agricole en place et son déploiement au sein du territoire, puissent être appliqués selon ces objectifs. C'est l'application qui pose question pour le moment. Si aujourd'hui l'innovation naît des marges et des contraintes, il faut qu'elle puisse se développer ailleurs pour devenir pérenne. Les espaces agricoles dynamiques, plans, irrigués, semblent tout indiqués, mais sont

verrouillés foncièrement, et leur évolution la plus probable suite au développement du réseau d'irrigation est plutôt la coexistence d'une viticulture irriguée avec des productions semencières et du maraichage spécialisé, destinées à l'exportation (hors territoire Montpelliérain).

La notion de tranquillité, presque toujours mentionnée par les agriculteurs, mais jamais par les acteurs, est primordiale dans la pratique quotidienne et le vécu du territoire. Les espaces de marges sont théâtre d'activités illégales, de nuisances, qui accélèrent la déprise agricole. Une médiation sociale, pour gérer et éviter les conflits est nécessaire. Certains agriculteurs ont commencé à le faire, à leur échelle, par la négociation avec les gens du voyage ou l'accueil pédagogique par exemple. Mais une médiation à l'échelle territoriale et communale apparaît essentielle.

La relocalisation de la commercialisation est très présente sur le territoire étudié. Si dans le cas de la vigne, de nombreuses actions ont permis de structurer une filière locale, liée au tourisme et aux événements, adossée à des filières nationales et mondiales, ce n'est pas le cas pour les autres productions. Sur le territoire, il existe une forte demande en produits locaux : légumes et produits animaux, mais aussi par exemple de blé bio pour faire du pain, avec l'implantation d'une boulangerie solidaire bio, Pain et partage. Les productions sur très petites surface ne sont pas les seules impliquées. Il apparaît nécessaire d'accompagner les agriculteurs pour la structuration de filières locales sur ces productions, à compléter par des filières plus larges, pour plus de résilience.

Ces quelques pistes de réflexion nous montrent que si les projets ponctuels de redéploiement agricole sont des signaux importants, démontrant l'implication nouvelle de la Métropole et des communes pour l'agriculture, en mobilisant leur foncier et bâti, leur impact pour le territoire a ses limites et génère des débats. Il semble que pour dépasser les coalitions et divergences politiques, et atteindre les objectifs ambitieux de la P2A, pour dépasser les asymétries créées par les projets de redéploiement agricole et mieux prendre en compte le fonctionnement du territoire, il est nécessaire de mettre en place une animation de cette politique à l'échelle du territoire de la Plaine Ouest et de la Métropole.

Conclusion et perspectives

Les études sur l'agriculture périurbaine à Montpellier sont pour la plupart antérieures à la création de la Métropole et la mise en place de la P2A. Les recherches portant sur les recompositions spatiales, utilisant des méthodes statistiques ou d'analyse d'images et de paysages (Jarrige et al., 2009), dressent le bilan des arrachages viticoles et des stratégies foncières combinées qui sont spécifiques du périurbain, des années 90 aux années 2000. Ils observent bien que les surfaces arrachées sont urbanisées, enfrichées, replantées en vigne ou voient se développer de nouvelles activités agricoles et de loisir (cultures annuelles, centres équestres...). L'agriculture nomade et son organisation spatiale a été décrite dans la littérature (Soulard, 2014a). Les stratégies développées par les agriculteurs face aux contraintes et opportunités du périurbain de Montpellier ont été décrites par (Jarrige, 2004). Les propositions de (Soulard and Aubry, 2011) font état des questions agronomiques liées aux systèmes agricoles périurbains, en termes de formes d'exploitations, de pratiques agricoles, de commercialisation. Les récents travaux de (Ruault and Vitry, 2017) confirment d'importants changements au sein des réseaux professionnels des agriculteurs, liés à la proximité urbaine. L'adaptation de la méthode du schéma d'organisation territoriale de l'exploitation (Soulard et al., 2002) pour l'étude des relations entre ville et agriculture a été initiée pour établir d'une grille de lecture de la participation des agriculteurs à l'établissement de la P2A (Hasnaoui Amri, 2015).

Cette étude a permis de poursuivre ce travail, se centrant sur les questions de mutation des espaces et usages agricoles et de la compatibilité entre le métier d'agriculteur et la politique agricole et alimentaire développée par la Métropole de Montpellier.

L'étude du secteur SCOT Plaine Ouest, a permis de construire 6 figures d'agriculteurs, à partir de la compréhension de la perception et du vécu de l'espace de l'agriculteur. Ce résultat confirme notre hypothèse de l'existence d'une diversité de formes d'agriculture au sein de la zone d'étude. L'étude historique montre que c'est la présence de l'urbain, associée au contexte agricole local et global, qui fait émerger ces figures. Elles révèlent de nouveaux usages de l'espace, de nouvelles pratiques, nouveaux marchés, de nouvelles alliances et de nouveaux voisins qui nous permettent de comprendre le fonctionnement agricole du territoire. Ainsi des dynamiques agraires nouvelles sont à l'œuvre, entre une relocalisation de certaines activités agricoles loin de la ville, sur les espaces agricoles dynamiques et de garrigues, ou un mouvement de renouveau agricole sur les espaces en déprise. Ce résultat confirme notre hypothèse d'adaptation du métier d'agriculteur au périurbain. Ces mutations agricoles (systèmes, pratiques et espaces) questionnent le projet de politique alimentaire et agricole de la Métropole de Montpellier, d'ambition territoriale et aujourd'hui concrétisé dans des projets ponctuels de remobilisation agricole du patrimoine foncier et bâti métropolitain. Pour intégrer ces mutations dans le projet politique et les accompagner, la mise en place d'une animation d'échelle territoriale semble essentielle, car peu présente actuellement.

Au-delà des mutations agraires, c'est donc un renouvellement du métier d'agriculteur qui se dessine, avec la définition de nouvelles compétences et connaissances, sur le plan commercial, social et agronomique. Les agriculteurs s'adaptent à la demande, mettent en place des alliances, négocient l'usage de certains espaces, prennent un rôle de médiateur, acquièrent des savoirs sur le fonctionnement des agroécosystèmes. La fracturation des réseaux sociaux nous montre la nécessité d'un nouvel accompagnement. En définitive, la multifonctionnalité agricole dont il est beaucoup question dans la P2A, apparaît comme un construit social, qui doit naître d'une co-construction entre monde urbain et rural.

Ces résultats et cette étude ont des limites. L'échantillon exclut les pratiquants agricoles non professionnels. C'est un biais important dans la compréhension des mutations agricoles quand bien même l'objectif initial n'était pas l'exhaustivité. La phase de prospective, puis les enquêtes avec les agriculteurs révèlent leur existence et leurs interactions avec les agriculteurs professionnels. Ils pourraient constituer une « figure » supplémentaire très riche en apprentissages. De la même façon,

la diversité des « agriculteurs nomades », connue par ailleurs, n'a pu être incluse dans la construction des figures, source ici aussi de perte d'information sur les recompositions agricoles à l'œuvre

Afin d'amorcer des propositions d'animation territoriale prenant en compte la coexistence d'une diversité d'agriculteurs au sein d'espace en mutation, une séance de restitution du travail effectué est proposée, auprès des agriculteurs ayant participé à l'étude. Cette réunion s'articulera en deux temps. D'abord, les **principaux résultats** seront restitués. Ensuite, une séance de travail est proposée. Il s'agira d'exposer deux scénarii extrêmes d'évolution de la Plaine Ouest (qui restent à définir), par exemple, un territoire de plus en plus urbanisé, mité, avec extension des zones en déprise et en attente, multiplication des activités de loisirs, mis en miroir avec un territoire où le redéploiement agricole est effectif, dynamique. Ces scénarii n'ont pas valeur de projection, mais sont plutôt destinés à faire réagir les agriculteurs, la confrontation avec un territoire craint et territoire rêvé, étant vouée à faire apparaître des préoccupations, un diagnostic sur l'actuel, dans des perspectives de co-construction. Les résultats de cette journée pourront être communiqués aux acteurs de la Métropole en lien avec la P2A, et être intégrés au travail de thèse en cours.

Bibliographie

Archives FNSEA (1965). Le métier d'agriculteur doit être rentable. Population **20^{ème} année**, 713.

Arnal, C. (2015). L'arrachage viticole : un facteur de mutations pour le département de l'Hérault.

Aubry, C., and Chiffolleau, Y. (2009). Le développement des circuits courts et l'agriculture péri-urbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles. (Versailles), p.

Bernard, C., Dufour, A., and Angelucci, M.-A. (2005). L'agriculture périurbaine : interactions sociales et renouvellement du métier d'agriculteur. *Économie rurale* 70–85.

Bollon, M., and Bricas, N. (2013). Une autonomie alimentaire de l'Hérault ? Estimation de la surface agricole nécessaire pour nourrir l'Hérault et la région urbaine de Montpellier (Montpellier).

Bryant, C. (2006). La place des espaces ruraux périurbains et de l'environnement dans le développement régional. In *Territoires et Enjeux Du Développement Régional*, (Editions Quae), pp. 159–171.

CEN LR, and Mairie de Fabrègues (2017). Création d'un pôle d'excellence agroécologique et sociale - Site Pilote pour la reconquête de la biodiversité, le Domaine de Mirabeau.

Collectif histoire de Lavérune (2000). Lavérune : un village en terre d'Oc. (Lavérune: Ville de Lavérune).

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987). *Rapport Bruntland (ONU)*.

Deffontaines, J.-P. (1996). Enjeux spatiaux en agronomie. In *Compte Rendu de l'Académie d'Agriculture de France*, 1996, p.

Gavignaud-Fontaine, G. (1998). L'extinction de la "viticulture pour tous" en Languedoc, 1945-1984. *Pôle Sud* 9, 57–70.

Hasnaoui Amri, N. (2015). Quelles organisations et coopérations territoriales permettent aux agriculteurs d'être acteurs de la politique agricole et alimentaire de Montpellier Méditerranée Métropole ? Elaboration d'une grille de lecture. Mémoire de fin d'études (Montpellier).

Ibanez, M., Lecoivre, C., Genevet, E., Aussibal, G., and Auréjac, R. (2013). L'élevage et les garrigues.

INRA (2015). Construire une politique agricole et alimentaire pour la métropole de Montpellier. Etude de préfiguration.

INRA UMR Innovation (2015). Abeille, initiatives agro-écologiques pour l'alimentation et les territoires.

Jarrige, F. (2004). Les mutations d'une agriculture méditerranéenne face à la croissance urbaine : dynamiques et enjeux autour de Montpellier. *Cahiers Agricultures* 64–74.

Jarrige, F., Delay, C., Montfray, P., Gambier, J.-P., Buyck, J., and Chery, J.-P. (2009). Mutation du foncier agricole en frange urbaine. Elaboration et mise à l'épreuve d'une politique de régulation territoriale. (Clermont Ferrand), p.

Lasbleiz, R. (2017). Étude de la gouvernance de l'agriculture en contexte périurbain : le cas de la Politique Agroécologique et Alimentaire de la Métropole de Montpellier. Mémoire de fin d'étude (Montpellier).

Martin, J.P. (1998). Viticulture du Languedoc : une tradition syndicale en mouvement. *P?le Sud* **9**, 71–87.

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (2017). Comment construire son projet alimentaire territorial ?

Montpellier Méditerranée Métropole (2015). Evaluation du SCoT. Analyse des résultats d'application depuis 2006.

Montpellier Méditerranée Métropole (2016). Diagnostic agricole de Montpellier Méditerranée Métropole.

Montpellier Méditerranée Métropole (2017a). Révision du SCOT Tome 2 Projet d'aménagement et de développement durables (Montpellier).

Montpellier Méditerranée Métropole (2017b). 7 piliers de développement.

Montpellier Méditerranée Métropole (2017c). Révision du SCOT, Séminaire thématique d'acteurs. Environnement, biodiversité, eau, énergie, agriculture (Montpellier).

Observatoire Viticole – Conseil général de l'Hérault (2005). Etude d'impact des arrachages définitifs dans l'Hérault.

Perrin, C., Jarrige, F., and Soulard, C.-T. (2013). The relations between city and agriculture in time and space: A systemic review in the city-region of Montpellier. *Cahiers Agricultures* 552–558.

Robineau, O., and Dugué, P. (2017). A socio-geographical approach to the diversity of urban agriculture in a West African city. *Landscape and Urban Planning*.

Ruault, C., and Vitry, C. (2017). Articuler dynamiques agricoles et action publique locale en péri-urbain : quelles dimensions en jeu ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* Juin, 483.

Scheromm, P., Perrin, C., and Soulard, C.-T. (2013). Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier. *Espaces et sociétés* **158**, 49.

Secondy, L. (1985). 10 villages, 10 visages entre Coulazou et Mosson.

Soulard, C.-T. (1999). Les agriculteurs et la pollution des eaux : Proposition d'une géographie des pratiques. Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Soulard, C.-T. (2014a). Les agricultures nomades, une caractéristique du périurbain. *Pour* **224**, 151.

Soulard, C.-T. (2014b). Pratiques, politiques publiques et territoires : construire une géographie agricole des villes. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches (Montpellier).

Soulard, C.-T. (2017). Approche géographique de l'exploitation agricole. Concepts et méthodes (Montpellier).

Soulard, C.-T., and Aubry, C. (2011). Cultiver les milieux habités : quelle agronomie en zone urbaine ? *Agronomie, Environnement et Sociétés* Vol **1**, 89–101.

Soulard, C.-T., and Vial, C. (2010). Cheval et territoire : le rapport à l'espace des propriétaires d'équidés. In *Actes de Colloque, (Les Haras Nationaux, Direction des connaissances)*, p.

Soulard, C.-T., Morlon, P., and Chevignard, N. (2002). Le schéma d'organisation territoriale de l'exploitation agricole : un outil dans l'étude des relations agriculture-environnement. In **Agronomes et Territoires. Deuxième Édition Des Entretiens Du Pradel. Actes Du Colloque Du 13 Septembre 2002**, (L'Harmattan), pp. 395–417.

Sud & bio (2015). L'agriculture biologique sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Sud & bio (2016). La production bio dans la Métropole de Montpellier.

Thinon, P., Jarrige, F., Nougarèdes, B., and Pariset, G. (2003). Analyse des espaces agricoles et naturels de l'Agglomération de Montpellier (Montpellier: Inra UMR Innovation).

Touzard, J.-M. (2011). Les caves coopératives dans la transformation du vignoble languedocien. *Etudes Héraultaises* 101–112.

Annexes

I. Annexe 1 : Délibération cadre de la P2A

INBération n° 13043

AGRO-ÉCOLOGIE ET ALIMENTATION – POLITIQUE AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE - PROPOSITION DE CADRE : ENJEUX, OBJECTIFS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE - APPROBATION

Mme I. TOUZARD, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée à l'Agro-écologie et alimentation, agricole :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Montpellier Méditerranée Métropole se construit progressivement autour de sept piliers stratégiques pour l'avenir, vecteurs de développement économique, territorial et humain, dont un pilier initial « Agro-écologie et Alimentation ». La présente délibération vise à expliciter la démarche et le cadre proposés pour établir la future politique agro-écologique et alimentaire métropolitaine.

La place de l'agro-écologie et de l'alimentation au sein de Montpellier Méditerranée Métropole

Ensemblement territorial, cette politique publique prend appui sur d'autres champs de politiques publiques investis par Montpellier Méditerranée Métropole : aménagement du territoire et espaces publics, préservation de la biodiversité, eau, lutte et potable, gestion des risques, prévention et gestion des déchets, développement économique, investies par l'économie, tourisme, inclusion sociale, participation citoyenne, solidarité & éducation, énergie, santé publique, logistique urbaine.

Les documents de planification et de programmation de la Métropole ont déjà défini des cadres qui permettent de préserver les ressources, notamment foncières, indispensables à la mise en œuvre d'actions ambitieuses en matière d'agriculture et d'alimentation, sachant toutefois que ces derniers restent à définir.

Fondatrice et pilonnaire, son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le résultat d'une démarche d'« invention du regard » et fait de la manière dont espaces agricoles et naturels s'inscrivent dans un territoire de limites claires et durables à l'urbanisation. Approuvé en février 2008, il organise le développement en définissant les espaces naturels, agricoles et urbains dans le respect de l'environnement naturel, première richesse et facteur d'attractivité du territoire et traduit le besoin, qui reste encore à préciser « d'agripages ». Le premier bilan du SCoT, établi après 6 années de mise en œuvre, met en évidence qu'il apparaît de répondre à la première condition d'un réseau d'espaces agricoles potentiels. L'arrêt de l'étalement urbain sans précédent qui avait été constaté durant les décennies précédentes. Sa révision en cours, dite « Grande 2 », inclut une évaluation environnementale visant la description d'un état initial de l'environnement ainsi que la définition des zones vertes et bleues (TVB). Il contribuera d'articuler ce volet de planification territoriale avec les axes de la politique publique agro-écologique et alimentaire et surtout de donner corps au contenu du « volet agricole » du SCoT.

Dans le cadre du SCoT, l'Agenda 21, adopté à l'unanimité en novembre 2011, est un outil de travail à vocation plus opérationnelle. Il a inscrit clairement dans l'agenda que la confirmation de Rio à Gênes, en 1992, aux « Agendas 21 locaux », un plan d'actions concertées au profit du développement durable. Ainsi, il prolonge et valorise les différentes actions déjà mises en œuvre par la Métropole en matière de transports, d'énergie, d'assainissement, de gestion de l'eau ou des déchets et d'agriculture, notamment avec le guide des « agripages », défini par plusieurs communes. Montpellier Méditerranée Métropole a occupé la dernière de Nîmes (200 Ha) en particulier dans cet objectif qui reste encore à étayer.

Enfin, face au changement climatique, Montpellier Méditerranée Métropole s'est résolument engagée dans le basculement des énergies de gaz à effet de serre et la transition énergétique. En 2014, elle adopte son Plan Climat Énergie Territorial (PCEET) 2015-2018, avec les communes de Montpellier, Bédarrides, Castellan-le-Lég, Lattes et Pérols. Enrichi des nouvelles politiques publiques développées par Montpellier Méditerranée Métropole pour former un véritable projet durable de territoire, ses objectifs ambitieux pour répondre aux défis énergétiques actuels, ce PCEET vient d'être actualisé par le 201 projet basés de l'appui à initiatives gouvernementales « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », agricoles lancé 9 février 2015 par Sébastien Royat, Maire de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

À l'échelle communale, il apparaît clairement que certaines communes de la Métropole développeront des projets agricoles et alimentaires, en réponse aux attentes de leurs habitants (mode de vie,

13043-2

Délibération n° 13043

alimentation de qualité, lien social) et dans une optique de développement économique (création d'emplois non délocalisables ; production de valeur ajoutée à forte assise territoriale). De plus, les initiatives citoyennes, associatives et professionnelles sont nombreuses et diversifiées dans ces domaines.

On observe également de nombreuses dynamiques publiques et privées sur les territoires voisins, parties prenantes du bassin de production et de consommation montpellierain.

Les éléments de contexte à l'échelle nationale et internationale

En France, cette préoccupation est relativement nouvelle au sein de l'action publique développée par les grandes agglomérations. En effet, la politique alimentaire était, jusqu'à l'an dernier, principalement portée au niveau ministériel et déclinée en plans régionaux seulement depuis 2008 et essentiellement en milieu rural. *La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt*, votée le 11 septembre 2014, précise les enjeux liés à une politique nationale de l'alimentation, et affirme l'importance de son ancrage territorial. Elle mentionne le développement de « projets alimentaires territoriaux »¹. Quelques villes et collectivités commencent ainsi à développer des volets de politique agricole ou alimentaire, à l'instar de Nantes, Lyon, Brest ou encore Rennes.

À l'échelle internationale, les politiques locales organisées autour de la question agricole et alimentaire sont plus fréquentes. Le thème choisi pour *l'exposition universelle « Milano 2015 – Nourrir la Planète, Energie pour la Vie »* met en lumière l'importance cruciale, vitale, de cet enjeu, et la nécessité que les pouvoirs publics locaux s'en saisissent.

Aussi est-il aujourd'hui stratégique de formuler clairement et de façon concertée une politique publique, basée sur la conjugaison du développement économique, territorial et social au service de pratiques agricoles et alimentaires consolidées et renouvelées. Les enjeux sont de taille : création et diversification d'activités et d'emplois, structuration de filières territorialisées, éducation et ressources alimentaires, prévention des déchets, paysage, prévention des risques naturels, etc.

La démarche et le cadre proposés pour la politique agro-écologique et alimentaire de la Métropole

En élaborant avec l'ensemble des communes le pacte de confiance métropolitain, la Métropole a démontré sa capacité à **renforcer l'intégration intercommunale dans le respect des souverainetés communales**. La démarche proposée pour construire la politique agro-écologique et alimentaire s'inscrit pleinement dans cette volonté.

À l'automne 2014, la Communauté d'Agglomération de Montpellier, aujourd'hui Montpellier Méditerranée Métropole, a sollicité un **collectif de chercheurs – géographes, sociologues, agronomes** – pour un appel à la définition d'une politique agricole et alimentaire sur son territoire. Au cours de deux ateliers réunissant chacun entre 40 et 50 élus et agents des services de la Métropole et de ses 31 communes, chaque participant a été invité à réagir à un portrait agricole et alimentaire du territoire et à la présentation d'expériences de politiques agricoles et alimentaires pionnières. Les débats ont permis de commencer à s'approprier un vocabulaire commun et une vision partagée de la mosaïque agricole et alimentaire territoriale. Les débats ont ainsi fait émerger réflexions et pistes d'actions possibles pour une future politique agro-écologique et alimentaire. L'ensemble de ces informations est présenté en *annexe 1*. Il est précisé que le périmètre d'activités concerné par la présente délibération est celui de l'alimentation et de l'agriculture au sens large, y compris élevage/pastoralisme, aquaculture, bois énergie...

Au cours des ateliers, il est clairement apparu que **les problématiques rencontrées par les communes diffèrent** en fonction de leur géographie : localisation (urbaine, péri-urbaine, rurale), démographie sociale et tissu économique, ainsi que de leur posture politique.

Les finalités, axes opérationnels et principes d'action proposés ci-dessous visent à donner un cadre politique commun afin de permettre l'établissement d'un dialogue fructueux avec l'ensemble des acteurs du paysage agricole et alimentaire territorial. Il n'est pas question ici de décréter une politique monolithique, unilatérale et descendante ("top-down"), mais bien au contraire de **donner un cadre politique clair pour mieux 'faire avec' et 'donner à voir' les initiatives existantes et en projet et 'agir sur' les leviers les plus efficaces.**

¹ Article 1, titre III.

Délibération n° 13043

Il est proposé que la présente délibération soit portée à connaissance des conseils municipaux, afin que l'ensemble des communes puissent s'approprier et partager cette vision du territoire. **Chaque conseil municipal est ainsi invité à délibérer sur sa contribution à cette politique agro-écologique et alimentaire d'ici la fin de l'année 2015**, afin que, dans la partition collective proposée par la Métropole, chaque commune joue sa propre mélodie qui participe à l'harmonie du concert d'ensemble.

Précisons que les scénarios d'actions proposés ci-après ne sont que des illustrations d'actions possibles, visant à expliciter concrètement les axes opérationnels. Les fiches actions seront élaborées au cours des prochains mois par des **groupes de travail partenariaux, adossés aux 6 axes de travail opérationnel proposés**, et auxquelles participeront les parties prenantes (communes, collectivités à l'échelle supra-métropolitaine, État (DRAAF), profession agricole, associations, entreprises, acteurs de la recherche agronomique, représentants de consommateurs...) selon l'expression de leur intérêt.

Chaque **fiche action**, issue des contributions collectives au sein groupes de travail partenarial, fera l'objet d'une délibération proposée à l'approbation du Conseil de Métropole et explicitera les éléments suivants :

- Constats actuels et objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Eléments à prendre en compte (autres démarches ou études en cours)
- Partenariat proposé ou déjà mis en place, pilotage
- Montage financier (ressources, budget et plan de financement)
- Description de l'action (descriptif, cible, pérennité de l'action)
- Calendrier de mise en œuvre
- Dispositif d'évaluation

Un plan d'actions opérationnel, agrégant l'ensemble des fiches actions et précisant le dispositif d'évaluation global sera proposé au Conseil de Métropole début 2016.

Ainsi l'agenda s'établit comme suit :

La politique agro-écologique et alimentaire métropolitaine vise cinq finalités que chaque commune est ainsi invitée à hiérarchiser selon ses priorités, et auxquelles chacune d'elle contribuera à son échelle et sur la base de ses projets propres :

- **Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre**, en ligne avec les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS), lancé en 2001 – ce plan de santé publique vise à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition, entendu comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique.
- **Soutenir l'économie et l'emploi agricoles et agro-alimentaires**. Souvent retenu dans les politiques publiques pour ses aménités (préservation des paysages, lutte contre les incendies, contribution à la sauvegarde de la qualité des eaux...), l'agriculture est pourtant bien avant tout une réalité économique, créatrice d'emplois et de valeur, depuis sa fonction productive et sur toute la chaîne de valeur : transformation agro-alimentaire ; outils, technologies et services à l'agriculture ; logistique et distribution ; diversification d'activités dans le tourisme ; restauration hors domicile...
- **Préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles** (biodiversité, qualité écologique des eaux, des sols et de l'air). Cette finalité s'inscrit naturellement dans la révision en cours du SCoT, en ligne avec le plan Ecophyto, lancé en 2008 à la suite du Grenelle de l'Environnement, qui vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Tous les « partenaires agricoles » (agriculteurs, mais aussi les jardiniers amateurs et responsables de collectivités qui

13043-4

Délibération n° 13043

gèrent l'entretien des routes et des espaces de nature...) sont concernés. Notons que les pratiques de la Métropole sur les espaces de nature qu'elle a en charge sont déjà exemplaires à cet égard, comme celles de plusieurs communes métropolitaines. Il s'agira également de s'articuler avec la future politique métropolitaine en matière de tourisme (valorisation, promotion et aménagement touristiques).

- **Limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter au changement climatique.** Alors que le monde entier se mobilise pour préparer la COP 21, Conférence internationale sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra en décembre à Paris, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt M. Stéphane Le Foll a rappelé que, si l'agriculture contribue aux émissions de gaz à effet de serre, elle peut aussi favoriser le stockage du CO₂ dans les sols. Selon le ministre, une augmentation de 4/1000 par an (soit 0,4 %) de la matière organique contenue dans la couche supérieure des sols «suffirait à compenser les émissions de gaz à effet de serre de la planète». Le programme du ministère vise donc à imaginer des modèles agricoles protecteurs qui puissent contribuer à lutter contre le réchauffement climatique tout en répondant à l'objectif premier de l'activité : nourrir l'humanité à partir des terres plus fertiles.
- **Favoriser la cohésion sociale, en soignant le lien avec la nature, les liens entre ville et campagne.** Le nouveau contrat de ville, qui sera signé au début de l'été 2015, souhaite conduire au cœur des douze quartiers prioritaires, tous situés sur la Ville de Montpellier, des actions portant sur la réussite éducative, le logement, le développement économique, le renouvellement urbain, l'insertion et la formation professionnelle, la tranquillité publique, le cadre de vie, l'accès au droit, à la santé, au sport, à la culture. L'alimentation et la restauration du lien avec la nature, notamment avec les espaces « nourriciers », pourraient être des vecteurs efficaces en faveur de la cohésion des quartiers. Les différents secteurs de l'économie agricole et alimentaire pourraient en particulier être des supports à des actions de remobilisation et d'insertion par l'activité économique, auprès d'un public éloigné de l'emploi.

Les axes opérationnels de l'action publique

La Métropole propose un cadre d'action basé sur 6 axes opérationnels, concernant chacun des partenaires et des cibles spécifiques. Rappelons que les actions proposées ci-dessous ne sont que des illustrations possibles, étant entendu que les fiches actions seront élaborées par les comités techniques partenariaux au cours des prochains mois.

1- Consolider le tissu des fermes agro-écologiques en vente directe

Cibles : petites fermes nourricières, exploitations d'un nouveau genre, avec une production très diversifiée, fonctionnement avec peu d'intrants, souvent en vente directe. Le besoin exprimé tourne essentiellement autour de l'accès au foncier, de la mutualisation des coûts et du soutien à la vente.

Exemples d'actions possibles :

- Guide des points de vente de produits locaux
- Création d'un centre de ressources, conçu comme lieu d'effervescence et d'expérimentation, sorte de lieu « totem agro-écologique »

2- Favoriser l'approvisionnement local de la ville, en particulier celui de la restauration collective

Cibles : exploitations plus spécialisées, acteurs des filières agroalimentaires (producteurs, grossistes, détaillants, restauration collective)

Exemples d'actions possibles :

- Modernisation du Marché d'Intérêt National, plateforme majeure de mise en marché (carreau des producteurs, halles des grossistes, rénovation énergétique)
- Renforcement de la commande publique, par exemple en appuyant les communes sur l'allotissement des marchés, en travaillant produit par produit (pain, pommes, viande...)

13043-5

Délibération n° 13043

- Appui à la structuration des filières de production correspondant à cette contrainte problématique, par exemple via la mise en culture de foncier public adapté.

3- Mobiliser les citoyens autour de l'alimentation et du lien producteur-consommateur

Cibles : consommateurs, « jardiniers »

Exemples d'actions possibles :

- Renforcement des liens entre Ecoles (écoles) et centres de loisirs (forums d'activités périscolaires, ... Accueils de Loisirs Avec et Sans Hébergement (ALSH et CLSH))
- « Collecte » d'initiatives infra-locales, sur une plateforme internet de type « wiki », favorisant le partage d'expériences, la visibilité des projets de tous ordres et éventuellement la mutualisation entre initiatives similaires ou complémentaires.
- Appel à idées, cofinancé par la Métropole et les communes volontaires, afin d'encourager les projets citoyens. Principe : des petits montants (500-1000€) et l'attribution de l'aide financière à tous les projets candidats sur respect du cahier des charges. Thèmes possibles à préciser : pratiques alimentaires, lutte contre le gaspillage, la nature dans la ville...

4- Soutenir les entreprises innovantes dans le domaine de l'agroalimentaire et des services à l'agriculture

Cibles : entreprises, de l'amont à l'aval

Exemples d'actions possibles :

- Soutien au pôle de compétitivité Qualimed, le pôle des agrotechnologies durables
- Soutien au pôle de transformation alimentaire actuellement en projet sur le MIN
- Renforcement des liens entre le BIC – Cap Alpha, l'incubateur de Montpellier Sup Agro...
- Facilitation de rencontres d'affaires à l'international, par exemple avec le Parc Technologique de Padano à Lodi (à côté de Milan, Italie)

5- Promouvoir la diversité des produits emblématiques du territoire et développer l'agro-tourisme

Cibles : exploitations oléicoles, viticoles...

Exemples d'actions possibles :

- Filière oléicole : constituer une masse critique permettant le référencement en GMS
- Soutien à la promotion des produits (festivals, guides...)
- Construction d'une stratégie en agro-tourisme (en lien avec la politique touristique)

6- Construire une démarche cohérente d'intégration de l'agriculture dans les projets d'aménagement

Cibles : aménageurs, collectivités

Exemples d'actions possibles, en articulation avec le SCOT et le PLU

- Valorisation double des terres les plus fertiles et articulation avec les autres usages des espaces naturels et agricoles pour un aménagement équilibré du territoire métropolitain
- Mise en lumière des différentes formes d'agriculture urbaines
- Inscription de la dimension alimentaire dans la politique d'urbanisme commercial
- Intégration de la logistique alimentaire dans le schéma directeur de logistique urbaine et de transports de marchandises en ville

Les axes opérationnels transverses

Trois thèmes fondamentaux s'inscrivent en transversal dans le plan d'action, dans la mesure où ils impactent chaque axe opérationnel. Il s'agit ainsi de :

1- Mobiliser du foncier public et privé.

La problématique foncière met en regard d'une part des agriculteurs et porteurs de projets à la recherche d'espaces agricoles (terre, bâti, eau ...) et les propriétaires fonciers (agriculteurs, privés, collectivités, autres acteurs publics) susceptibles de mettre à disposition, louer ou céder leurs terres pour une activité

13043-6

Délibération n° 13043

agricole (mise en culture, bois énergie, pastoralisme...). La mise en adéquation offre/demande est complexe. Sur ce thème, il est proposé de mettre en place une animation foncière progressive, et de commencer par le foncier appartenant à la Métropole et aux communes volontaires. Cette action fera l'objet d'une fiche action soumise à l'approbation du Conseil de la Métropole.

2- Communiquer, s'informer, partager

Le territoire éprouve le besoin clair d'un espace de partage d'expériences entre parties prenantes, d'agrégation des connaissances, bases de données, initiatives existantes et en projet sur le territoire. Il est envisagé de proposer une plateforme collaborative, agrégative sur le sujet, qui permette d'amplifier, de structurer et de diversifier les actions menées ou en gestation.

3- Se former

Il apparaît que la thématique agricole et alimentaire n'est pas appréhendée de façon homogène par tous, élus et techniciens de la Métropole et des communes. Il est ainsi proposé d'organiser des ateliers de formation dès l'automne.

Les principes de l'action : avancer en expérimentant

D'autres territoires ont choisi d'accorder beaucoup de temps et de ressources à un diagnostic approfondi et exhaustif. Ce n'est pas ce cadre de travail qui est proposé. Le portrait agricole et alimentaire du territoire, consultable dans le rapport d'étude figurant en annexe 1 de cette délibération, fournit des éléments jugés suffisants pour engager la réflexion, voire l'action. L'option est délibérément prise **d'expérimenter, d'avancer par l'action** en apprenant, s'inspirant des expériences des autres territoires nationaux et internationaux, de nos erreurs comme de nos réussites et de **corriger la démarche « en marchant »**. Aussi la **gouvernance est-elle construite par l'action**, au sein de chacun des 6 axes opérationnels et sur les **quatre échelles territoriales** (infra-locale, communale, métropolitaine, supra-métropolitaine).

La démarche se veut très **ouverte et inclusive**, sur la base du « faire avec » et du « donner à voir » exposé plus haut : une attention particulière sera accordée aux **liens avec la profession agricole, avec la société civile et avec la recherche agronomique** (agronomie, mais aussi urbanisme, sciences sociales, géographie...).

Autre principe d'action : **Participation**. Il conviendra de rester en veille active pour permettre au territoire de rester maître de son histoire : cadre légal et juridique aux niveaux national, européen (PAC) et international (TAFTA) ; changement climatique et transition écologique bien sûr pour construire et mettre en œuvre une politique agro-écologique adaptée; mutations économiques, sociales et sociétales (nouveaux impératifs en matière de transports, nouveaux métiers, comportements alimentaires...), technologies au service de l'agriculture de demain ; géopolitique internationale...

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- approuver le cadre et la démarche proposés pour l'élaboration de la politique agro-écologique et alimentaire ;
- autoriser le Président de Montpellier Méditerranée Métropole à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Métropole adopte.

Certifié Exécutoire
Publié le : 07/07/15
Déposé En Préfecture
Le : 07/07/15
Numéro de l'acte :
034-243400017-20150629-lmc199904-DE-1-1

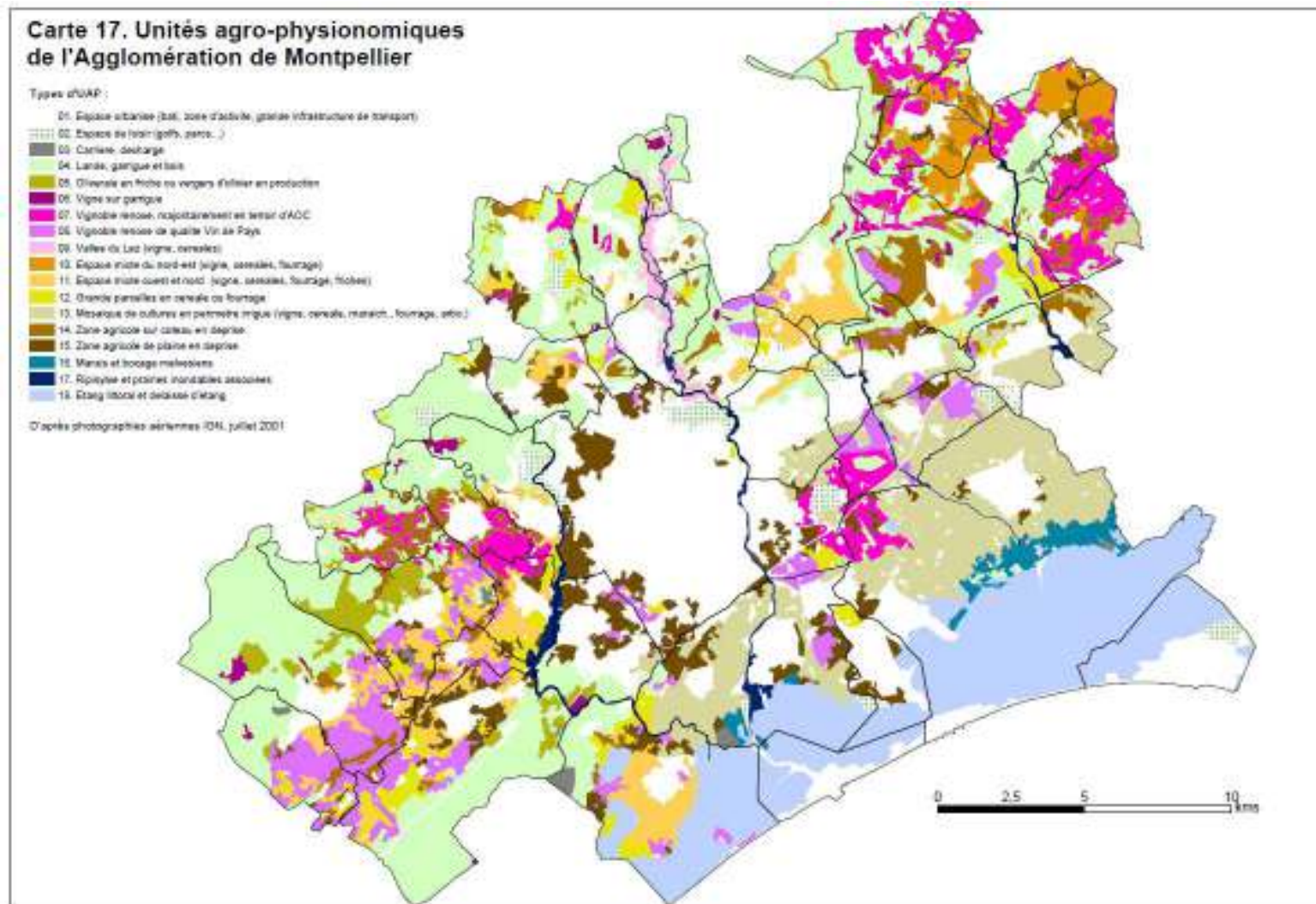
Pour extrait certifié conforme à
l'original.
Le Président,

SIGNÉ

M. Philippe SAUREL.

13043-7

II. Annexe 2 : Carte des Unités agro-physionomiques de Montpellier



Source : (Thinon et al., 2003)

III. Annexe 3 : Guide d'enquête agriculteurs

Présentation

- ⇒ Je suis étudiante en agronomie en stage fin d'étude à l'INRA. Je travaille au sein d'un projet qui vise à comprendre les spécificités de l'agriculture en milieu périurbain, pour aider à la construction par la Métropole de Montpellier d'une politique pour l'agriculture et l'alimentation sur le territoire.
- ⇒ Je voudrais comprendre ce que c'est être agriculteur dans la métropole de Montpellier. L'enquête d'aujourd'hui est anonyme et il n'y a pas d'objectif opérationnel, (de mise en place d'actions), mais l'objectif est de comprendre.
- ⇒ Je suis là comme agronome, donc je m'intéresse aux pratiques agronomiques, mais aussi avec un regard géographique, et je m'intéresse à votre espace. C'est-à-dire là où vous travaillez, habitez, vivez, vous déplacez, et je veux comprendre votre point de vue, vos préoccupations. Je fais des enquêtes avec plusieurs agriculteurs quelles que soient leur production dans la plaine ouest, le but n'est pas de comparer par rapport à un idéal mais bien de comprendre chacun dans sa particularité.
- ⇒ L'enquête va se dérouler en 3 temps : j'aimerais d'abord que nous abordions votre trajectoire l'évolution de votre métier jusqu'à aujourd'hui. Ensuite vous pourrez nous expliquer votre territoire : on utilisera la carte pour que vous puissiez nous montrer ce que vous faites et où, vos productions, que vous nous expliquiez comment vous travaillez. Et enfin pour bien comprendre vos pratiques, on pourra parler de vos relations au voisinage dans le territoire et de la particularité d'être agriculteur ici, à X.
- ⇒ Temps de l'enquête : environ 1h30

Guide d'enquête

Objectifs	Question que je pose	Relance	Matériel	Temps
Est-ce que l'agriculteur à compris pourquoi je suis là et ce que nous allons faire Est-ce qu'il accepte d'être enregistré	Est-ce que vous avez compris pourquoi je suis là ? Avez-vous des questions Est-ce que je peux enregistrer ? L'enquête est anonyme		Dictaphone Pas de carte de suite !	5 min
<u>Historique de l'exploitation et caractéristiques principales</u>				
Etablir une relation de confiance Avoir un premier portrait de l'exploitation Comprendre le point de vue de l'agriculteur sur son historique, ce qui a changé entre ses débuts et aujourd'hui	Pour commencer, j'aimerais que vous me présentiez votre exploitation et que vous me retraciez les grands changements depuis votre installation, l'historique	Famille Installation Changements importants : quel évènement déclencheur ? Structure foncière Formation, réseau agricole Productions Main d'œuvre	Frise chronologique	20 min
BILAN	Synthèse : Si je comprends bien les grandes évolutions... (grandes périodes, moteurs du changement, étapes charnières			

	<p>Est-ce que vous pouvez me décrire une année de culture ?</p> <p>Une journée d'été, d'hiver ?</p> <p>Est-ce que vous pouvez m'expliquer vos logiques de rotation ?</p> <p>Qu'est ce qui détermine le choix d'une culture ? Des variétés ?</p>	<p>Fertilisation</p> <p>Gestion maladies, adventices, ravageurs</p> <p>Irrigation</p> <p>Récolte</p>		
	<p>GRANDES CULTURES</p> <p>Est-ce que vous pouvez m'expliquer vos logiques de rotation ?</p> <p>Qu'est ce qui détermine le choix d'une culture ? Des variétés ?</p> <p>Est-ce que vous pouvez me décrire une année de culture ?</p>	<p>Décrire les opérations culturales</p>		
<p>Quelle prise en compte de l'environnement dans la production ?</p>	<p>Préoccupations/ difficultés liées à l'environnement : Est-ce que vous prenez en compte des aspects écologiques dans vos pratiques ? Où ? Exemples</p> <p>Quelle reconnaissance du rôle joué ?</p>	<p>Quelles ressources environnementales ?</p> <p>Gestion biodiversité, enrichement, milieux (ouvert/fermé)</p> <p>Menaces ?</p>		
<p>Comprendre la commercialisation en lien avec la fonction productrice : quel niveau de production pour le territoire ?</p>	<p>Quels sont vos circuits de commercialisation, à qui destinez-vous votre production ?</p> <p>Quels sont vos fournisseurs ?</p>	<p>Rendements</p> <p>Autoconsommation / Vente (%) ?</p> <p>Nombre de circuits de commercialisation et importance</p> <p>Transformation</p> <p>Relations, contractualisation ...</p>		
<p>BILAN</p>	<p>J'ai bien compris que vous faites la distinction entre ces différents blocs... car... et que ça impacte sur la gestion des cultures/l'élevage A destination de ... justement, lien à l'urbain par le commerce, maintenant, j'aimerais parler de vos relations avec les autres agriculteurs, les urbains et les contraintes/avantages du fait d'être en ville</p>			
<p><u>Play-Place : relations aux autres agriculteurs et usagers</u></p>				
<p>Comprendre la situation de l'agriculteur vis-à-vis des autres (structure du tissu relationnel)</p>	<p>Quelles relations avez-vous avec d'autres agriculteurs/viticulteurs/éleveurs ?</p> <p>Par rapport aux voisins agriculteurs est ce qu'il y a des relations (pour de l'aménagement, de la lutte.)</p>	<p>Groupes, projets</p> <p>Entraide</p> <p>Matériel</p> <p>Coopérative</p> <p>Partage d'emploi</p> <p>Echange de conseils</p> <p>Formation</p> <p>Structures professionnelles (OP, CA)</p>	<p>Eventuellement dessiner le réseau, sinon prendre des notes</p>	<p>15 min</p>
<p>Comprendre le positionnement de l'agriculteur par rapport aux urbains</p>	<p>Relations de voisinage urbain : vos parcelles sont-elles fréquentées par d'autres usagers ? (Chasse, promenade, zone d'atterrissage...)</p> <p>Où ?</p>	<p>Aménagements/ accueil ou au contraire évitement</p> <p>Actions pédagogiques</p>		

		Accueil organisé (écoles, clients...)		
	Circulation : des difficultés par rapport à la localisation des parcelles ?	Localiser les endroits les plus difficiles ? Mesures pour répondre à ces contraintes ? Des changements dans : garage du matériel, collaboration, gestion parcelle Livraisons	Eventuellement repérer les trajets fréquents sur la carte, marquer les « zones noires » ⇒ En rouge	
BILAN	Donc si je comprends bien, vous avez plutôt des relations professionnelles avec... et les urbains... Maintenant, on peut parler de votre rapport au territoire de la métropole et autre			
Protect-Place : relation au territoire global				
Comment l'agriculteur perçoit la métropole	Municipalité, métropole : Est-ce que la municipalité interfère avec l'exploitation ? quel type de relations ? Autres territoires, Europe, quelles relations			15 min
Avenir foncier de l'exploitation : une menace ou une ressource ?	Situation foncière : est ce qu'il y a du foncier menacé ? (où) Des difficultés liées à l'urbanisation ?	Urbanisation Perte de terres ou de parcours Transmission familiale A qui appartient le foncier menacé ?		
L'agriculteur acteur dans la protection du territoire ?	Est-ce que votre exploitation est dans une zone protégée ? Quel impact pour vous ?	Changement dans les pratiques, MAE, Captage eau potable ...		
Conclusion	Evolution : quelle vision de l'EA dans le futur (foncier familial, productions) ? Remercier pour le temps accordé, Enquête 2 si besoin d'approfondir (mais pas forcément) : un retour sur ce qui a été dit aujourd'hui et une discussion sur les évolutions, les projets, approfondir certaines pratiques intéressantes.			

Fiche ressource (à la fin)

Nom :

Localisation :

⇒ Sexe : H

F

⇒ Age : < 30 ans

30 – 40

40-50

> 50

Niveau d'études :

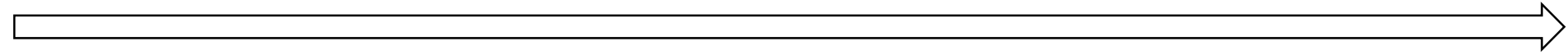
Année d'installation : Avant 1980 1980-90 90-2000 2000-2010 Après 2010

Statut juridique : Individuel Forme sociétaire familiale Forme sociétaire non familiale

Nombre d'UTH : Dont familiale Dont salariale (contrat)

Annexes

LIEU	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
LIEU 1												
LIEU 2												
LIEU 3												
LIEU 4												



Habiter
Personnel

Professionnel

Loisir

IV. Annexe 4 : Exemple de guide d'entretien avec un acteur (Elu)

Bonjour, je suis en stage fin d'étude à l'INRA, avec comme objectif l'étude de la diversité agricole de la Plaine Ouest de Montpellier, c'est-à-dire comprendre les différents types d'agriculture qu'on peut retrouver dans une zone périurbaine.

Choix de cette zone car dans la métropole une des zones les plus agricoles, avec une diversité de milieux (rural, urbain, garrigue, humide) et enjeux de déprise/redéploiement agricole dans le cadre de la P2A.

Je m'intéresse donc à la fois à la connaissance de la zone (histoire agraire, paysage) et à la connaissance du métier d'agriculteur aujourd'hui, face aux exigences sociétales d'écologisation de la production et relocalisation de la commercialisation.

Dans ce cadre je rencontre d'autres acteurs : élus, associations, organismes de développement agricole, afin de mieux comprendre les attentes envers l'agriculture aujourd'hui, localement. En complément des questions de mon collègue, j'aurais aimé aborder des questions sur l'histoire agraire récente de la commune, et votre vision de l'agriculture actuelle.

HISTOIRE AGRAIRE DE LA COMMUNE & PROFIL ACTUEL

1. Livre s'arrête en 1980 pour ce qui est de la partie agricole, assez peu d'infos sur l'après guerre : pouvez vous en raconter plus ? Transformation dans les usages agricoles des terres => urbanisation mais le reste ? qui sont ceux qui font des céréales etc ? comment vient l'idée de faire autre chose que de la vigne ? PAC ? Pouvez vous raconter la période d'arrachage (>40% sau vigne)
2. Pas de cave coopérative à Lavérune ? Où apportaient les viticulteurs ? Est-ce en majorité des coopérateurs ou bien domaines comme Guizard, Engarran, Mas de Chot, avec vinification sur place de façon historique ?
3. Est-ce que certaines parcelles plus accessibles pour les ouvriers ? si oui lesquelles ? que sont elles devenues ? Les parcelles agricoles aujourd'hui sont-elles celles de familles viticoles historiques ou plus tardives ?

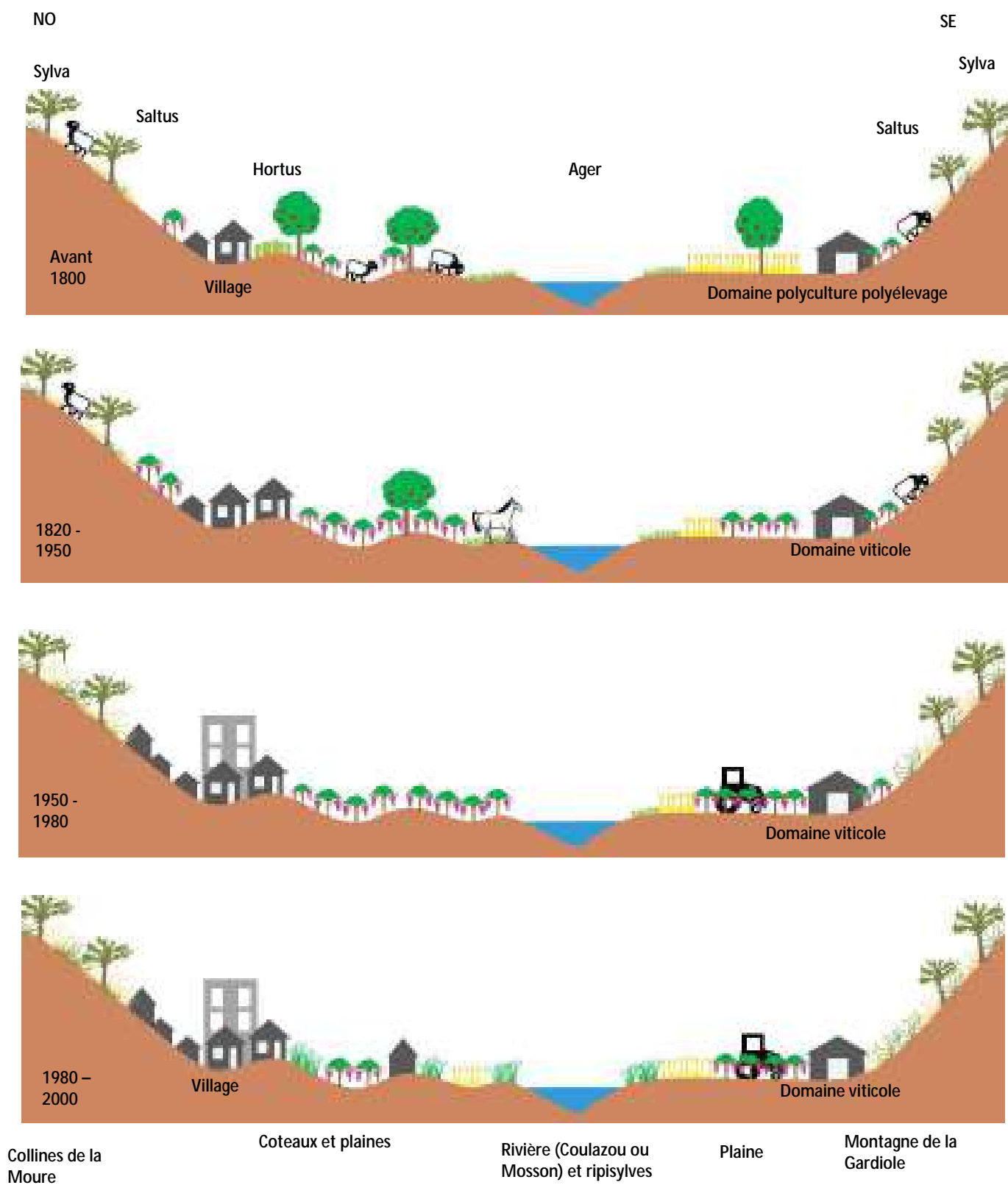
PROFIL AGRAIRE

4. Population agricole aujourd'hui : des héritiers ou de nouvelles installations ? Plus que les grands domaines viti ?
5. Combien d'agriculteurs sur la commune ?
6. (Est-ce qu'il y a une liste ?) Ou des recommandations pour l'étude ?
7. Accès au foncier pour l'agriculteur ? Evolution du foncier ces dernières années (perception de l'élu)

P2A & LAVERUNE

8. Pour vous quel est le rôle de l'agriculture au sein de la commune ? Quelles sont les fonctions de l'agriculteur ? A quels enjeux locaux doit pouvoir répondre l'agriculture
9. Quelles initiatives pour participer au développement agricole local ?
10. Quels sont pour vous les acteurs locaux indispensables au développement agricole ? (Chambre, civam, collectivité ?)
11. Quel est votre point de vue sur la situation foncière dans la commune : quelles conditions d'accès au foncier pour un JA ?
12. Le SCOT 2017 fixe les parties AU et zone agricole. Comment faire passer le message aux propriétaires, comment favoriser le retour de l'agriculture sur des zones mises en attente foncière ? traduire le scot dans les pratiques foncières
13. Quel diagnostic portez-vous sur l'agriculture à Lavérune / aux autres communes de la plaine Ouest ?
14. Quelle agriculture, paysage agricole dans 10 ans ?

V. Annexe 5 : Transects dans le temps



VI. Annexe 6 : Diversité des paysages étudiés au sein de la Plaine Ouest

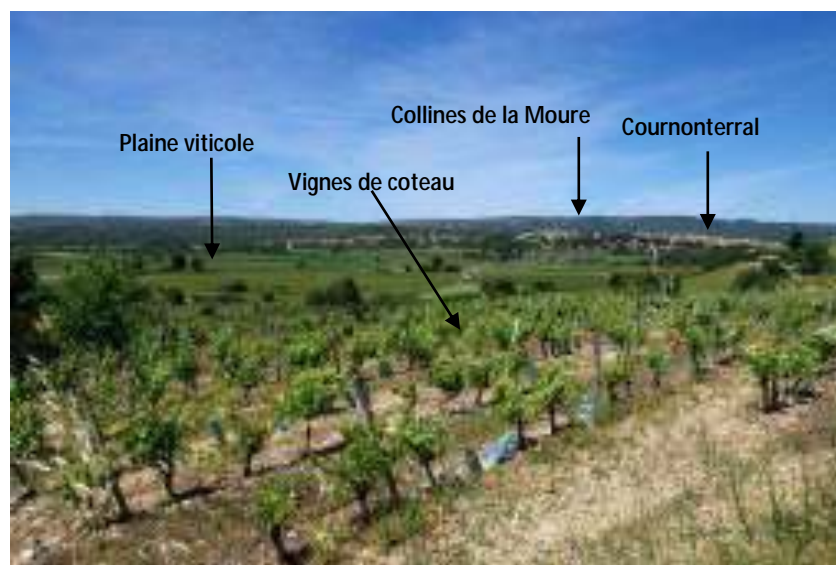


Illustration du « carré A » : plaine et coteaux dynamiques

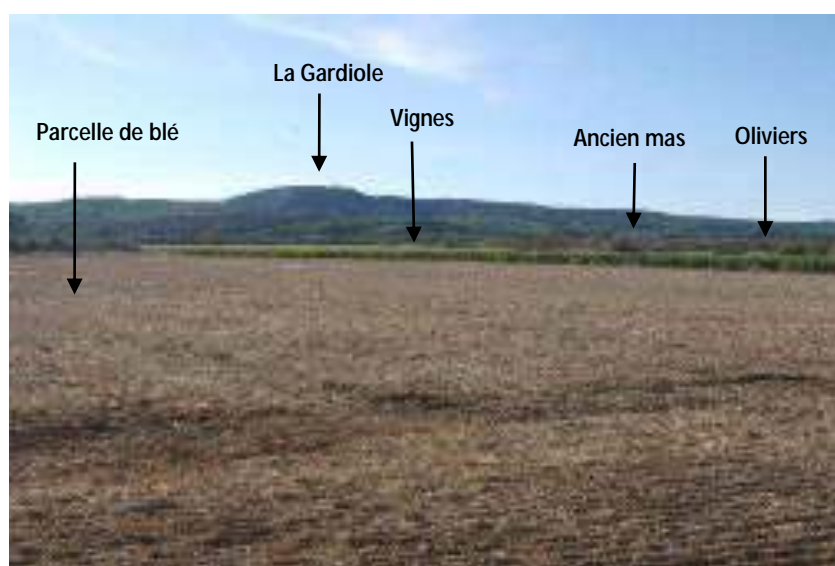


Illustration du "carré B" : Grandes parcelles de cultures annuelles et vignes

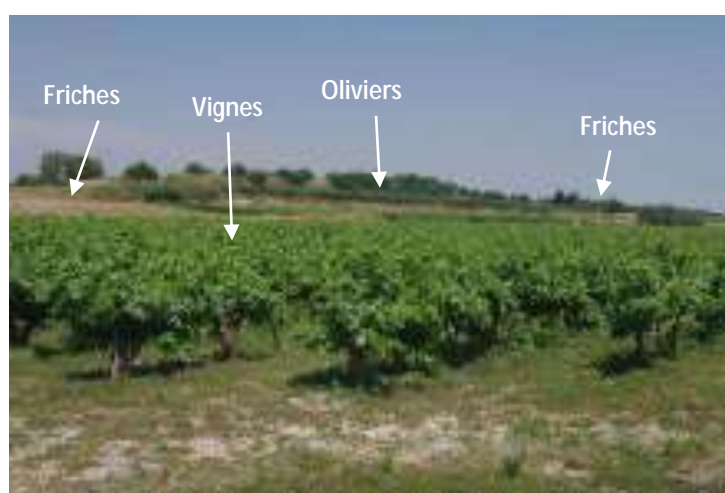


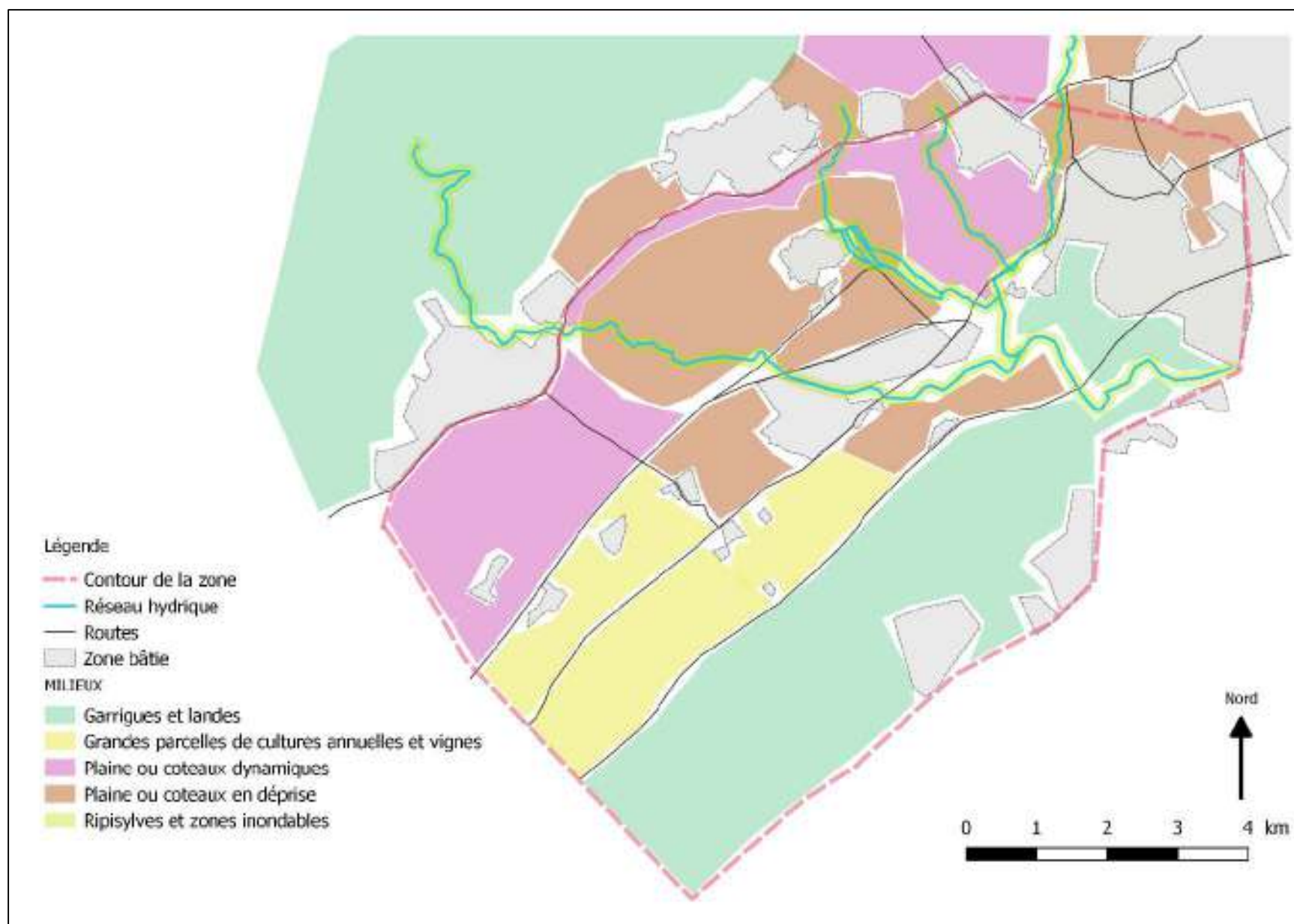
Illustration du "carré C" : plaine et coteaux en déprise



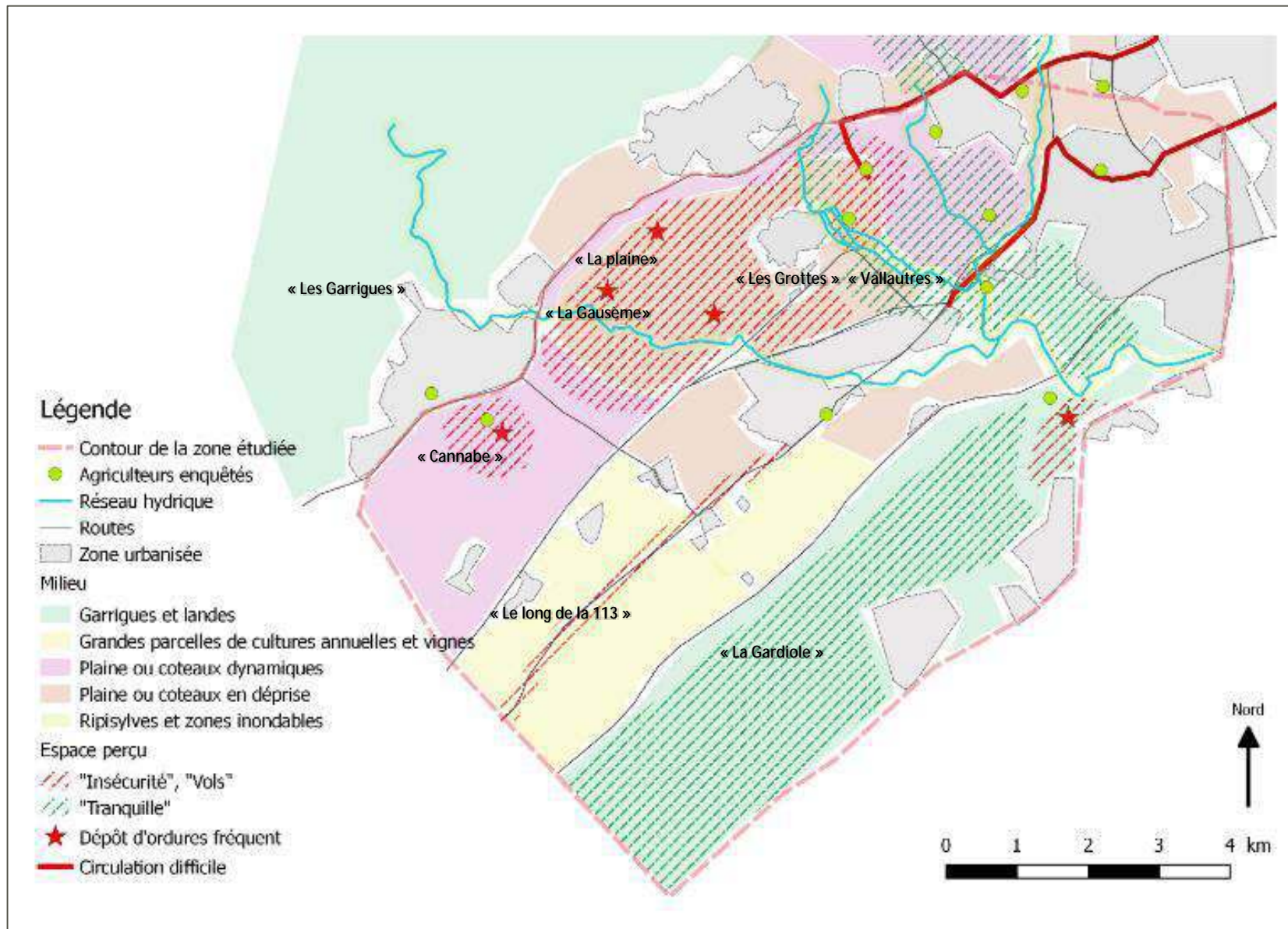


Illustration des carrés "D et E" : plaine et coteaux en déprise, zone d'attente

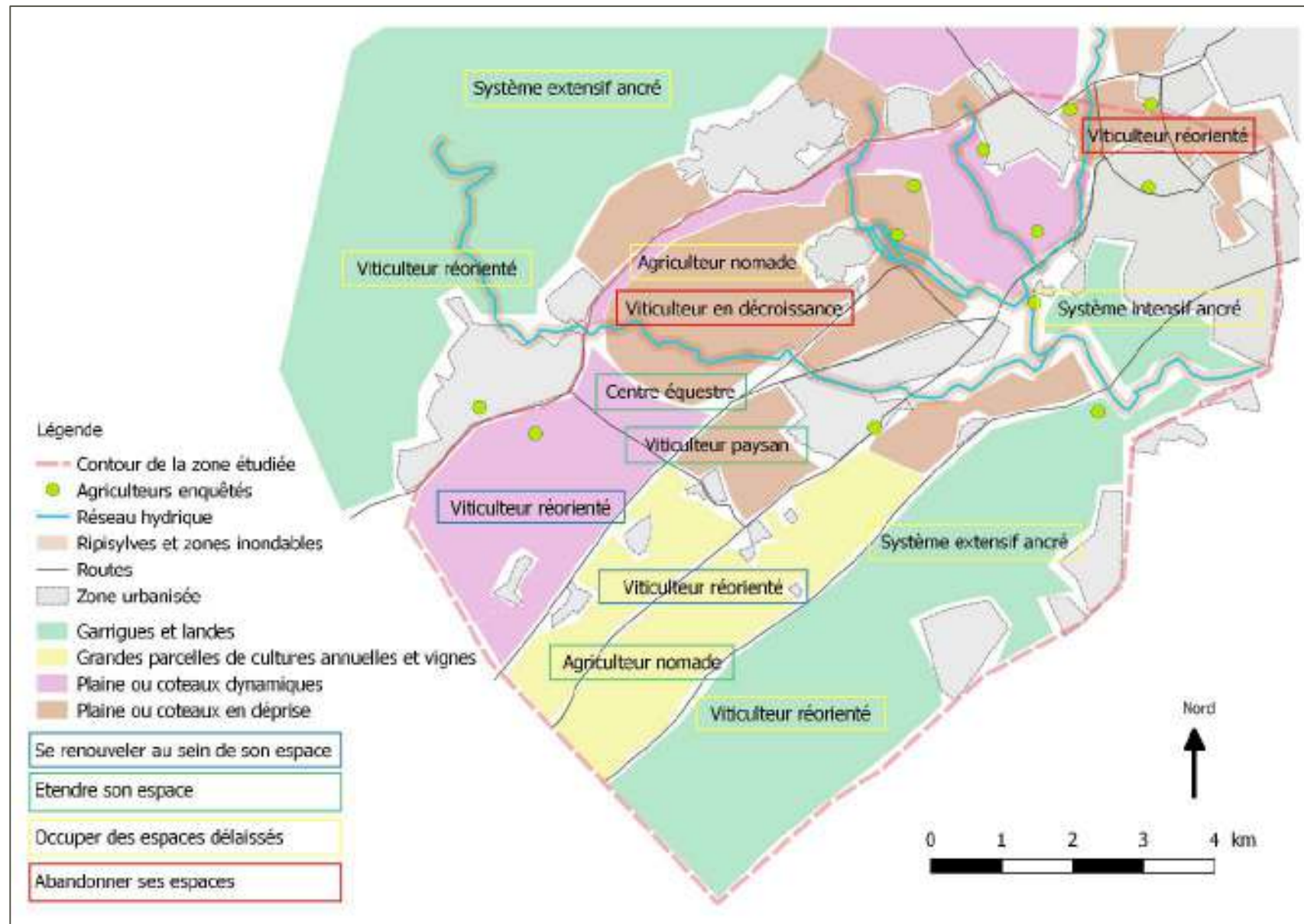
VII. Annexe 7 : Carte des milieux



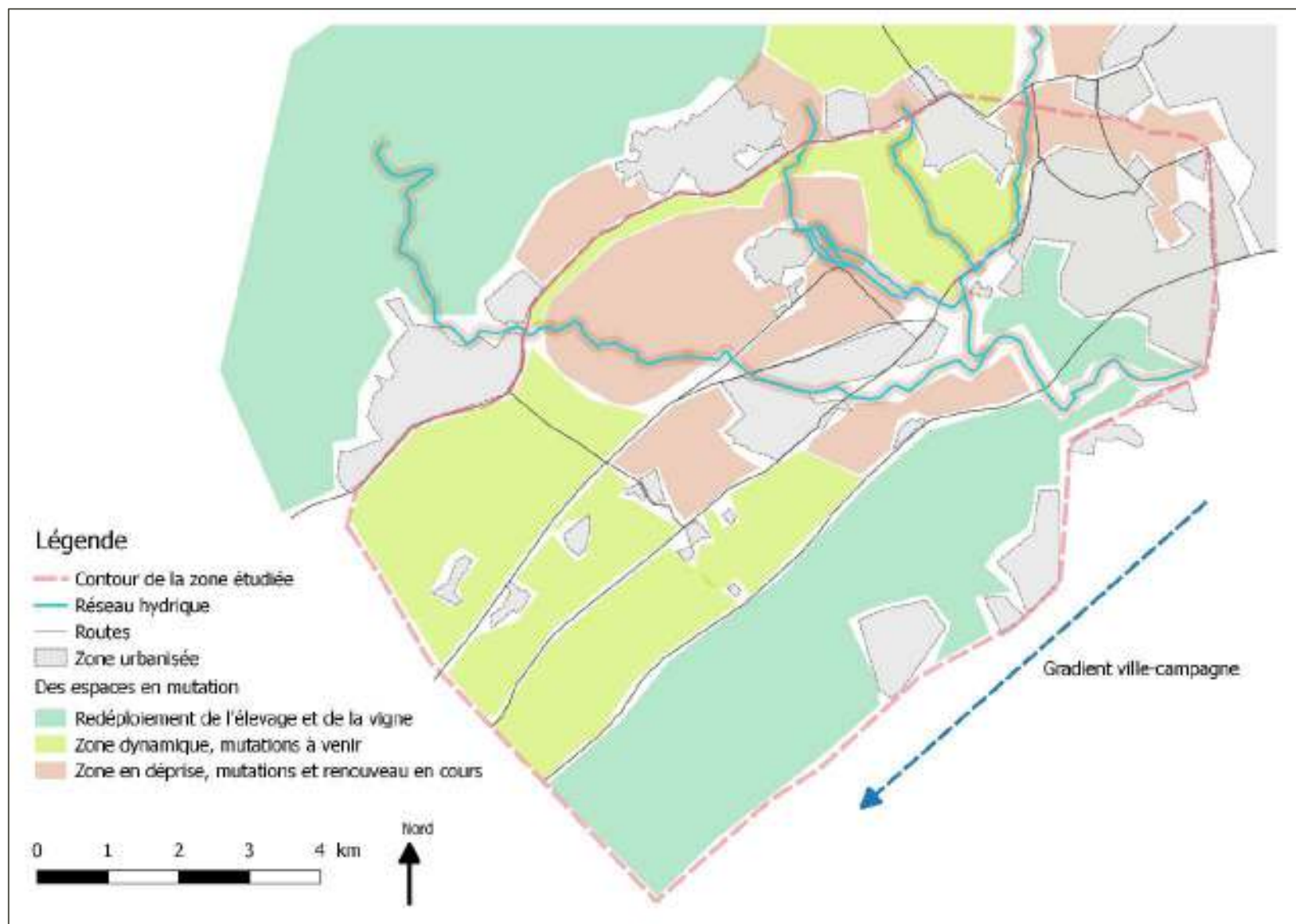
VIII. Annexe 8 : Carte de l'espace perçu



IX. Annexe 9 : Carte de l'espace vécu



X. Annexe 10 : Carte des mutations agricoles



XII. Annexe 12 : Document de synthèse – Redéploiement agricole



ANRT—thèse CIFRE de 2015 / 0420/
INRA—équipe AgriCités, UMR Innovation
Montpellier Méditerranée Métropole—PCER de DÉVELOPPEMENT n°3,
Futurs d'AMENR + Agriculture et Alimentation +

FONCIER : Expériences de l'EPCI en matière de mobilisation de terres et de bâtis pour le renouvellement agricole urbain et périurbain



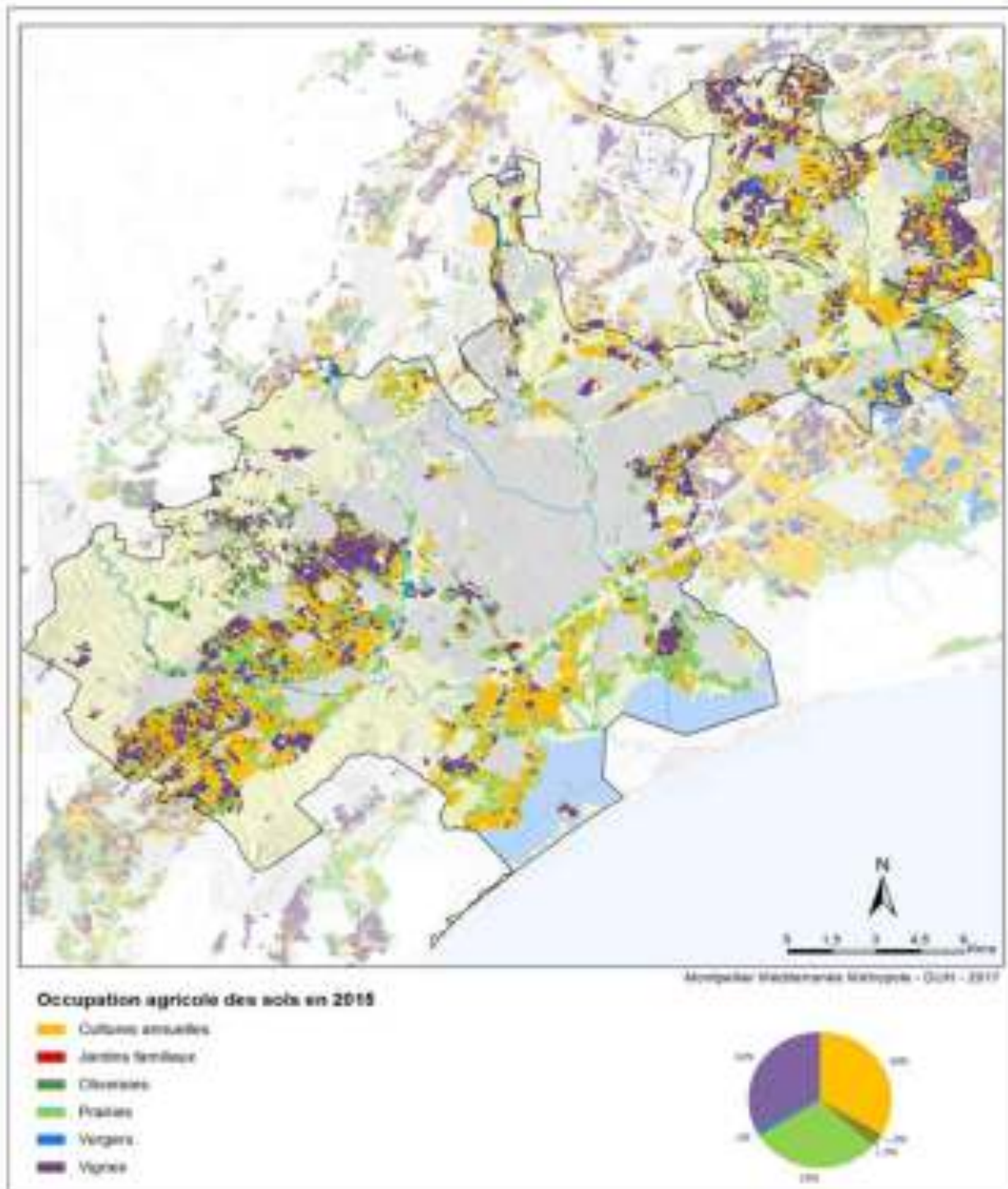
(Crédit photo : Laurent Nicoté (2017))

Consolider et redéployer l'agriculture aux portes de la ville, est-ce possible ?

Ce recueil d'expériences s'appuie sur les travaux menés récemment (2010-2017) par l'intercommunalité de Montpellier (CAM, puis 3M). La Métropole s'appuie sur le foncier qu'elle détient pour instaurer une dynamique de consolidation et de renouvellement de l'agriculture, dans l'optique de favoriser les pratiques écologiques (agriculture biologique, élevage extensif, fertilisation organique, etc.) et de rélocaliser l'alimentation (en mobilisant le levier de la restauration collective).

Accompagner le renouvellement agricole en zones urbaines et périurbaines n'est ni aisé, ni habituel pour une collectivité territoriale. L'équipe mobilisée sur cette question veut donc, par le biais de cette publication, faire part des avancées, freins, et questions posées dans la mise en œuvre : quelle spécificité des activités agricoles développées ? Quelle ingénierie d'action publique territoriale déployée ? Quels liens entre les diverses échelles d'action à considérer (de l'unité d'activité agricole à la Région, l'Europe) ?

25/06/2017—Page 1

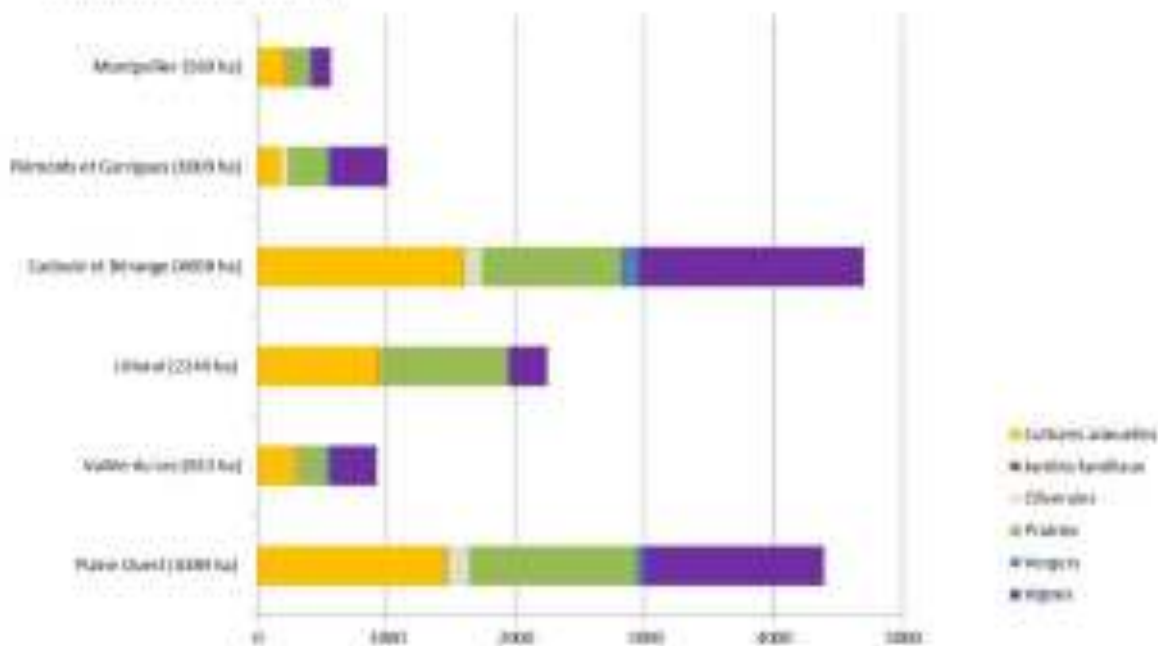


Agricultures et agriculteurs de la Métropole de Montpellier : de quoi parle-t-on ?

Importance spatiale : équilibre 1/3 naturel (15800 ha, soit 38% de la superficie totale) - 1/3 agricole (14620 ha (32% de la surface du territoire), dont 60% en vignes) - 1/3 artificialisée (13460 ha, 30%) (Source : OrcoSol, 2012).

Importance économique : 640 exploitations sur le territoire métropolitain en 2010 (chute de 40% en comparaison avec 2000 – source : Agreste), pour 850 employés permanents (baisse de 40% en 10 ans). 53 vigneron·ne·s indépendants, 8 caves coopératives (implantés sur le territoire). Les agriculteurs du territoire pratiquent les grandes cultures, dont principalement des fourrages (destinés entre autres aux élevages équestres) et du blé dur (destiné à l'industrie pâtière).

Ce secteur est stratégique en termes de développement économique, si on le considère bien dans son ensemble, de la terre à l'assiette (activités amont [recherche, engrais, semences, etc.] et aval [transformation, distribution, commercialisation, accueil]).



Source : Montpellier Méditerranée Métropole – DFAD / Base de données « Occupation du sol » (du OrcoSol), MARS 2015 – DJUW (2017)

Importance sociale : Historiquement, la viticulture structure l'agriculture sur le territoire de la métropole, modelant les paysages, entre garrigues, plaines et littoral. Cette uniformité cache une diversité importante. En cave particulière, cave coopérative ou bien structure mbba, multipliant les cépages, combinant parfois la vigne avec d'autres activités, agricoles, comme l'élevage ovin, ou non agricoles (pluri-activité). Il y a presque autant de viticulteurs que de viticulteurs ! Aux côtés des vignes, cultures céréalières, oliviers, élevages ovins, équins, s'inscrivent dans la tradition méditerranéenne. Les installations récentes en maraîchage diversifié ou en apiculture, offrent des pistes de diversification pour notre territoire. La dynamique démographique agricole est toutefois préoccupante : 60% des agriculteurs avaient plus de 55 ans en 2010, et 84% étaient sans successeur déclaré (Agreste, RGA 2010). Le renouvellement de la population agricole se fait aussi par l'installation de néo-ruraux, motivés par le métier d'agriculteur, qui, loin de disparaître, se voit attribuer par la société un rôle grandissant : protection de l'environnement et des paysages, éducation et bien-être, production alimentaire.

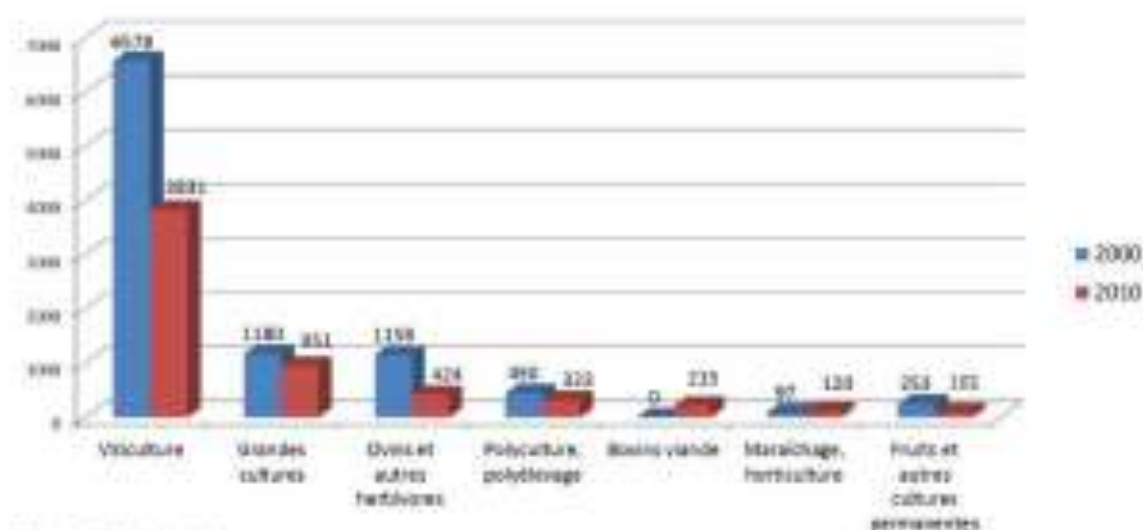
Fragilités du renouvellement agricole, liées (entre autres) à l'accès au foncier

Dans l'Hérault, les viticulteurs sont pour la plupart propriétaires des terres qu'ils travaillent : le faire-valoir direct est majoritaire (plus de 70% des viticulteurs en Languedoc, source : Agreste 2010). Cette particularité explique l'importance, dans le cadre du renouvellement agricole, de l'alliance entre « porteurs de projets agricoles » et viticulteurs en activité pour l'accès au foncier agricole (particulièrement ceux qui sont proches de la transmission, ou ceux qui cherchent à diversifier produits et services).

Au-delà des vignes, du foncier « dormant » est disponible, plus particulièrement aux frontières urbaines. La proximité de la ville donne une valeur à ces terres et favorise le phénomène de « désactivation » foncière (Van Der Ploeg, 2010) : les propriétaires marquant l'attente du passage des terres à l'urbanisation par de la rétention foncière, ce qui peut se traduire par des friches, ou des accords avec des agriculteurs « nomades » (Soulard, 2015), capables de valoriser du foncier urbain et périurbain disponible même temporairement. La pratique récurrente de « l'accord verbal » ne facilite pas les démarches d'installations pour des agriculteurs aux activités plus sédentaires (serres pour les fruits et légumes; bâtiments d'élevage) prônant une multifonctionnalité agricole liée à la ville.

Dans ce contexte, comment les nouveaux agriculteurs peuvent-ils se projeter, à moyen et long terme ?

Comment l'action publique territoriale peut-elle se déployer, en appui à ces projets ? Nous allons tenter d'apporter quelques éclairages sur ces questions, en nous appuyant sur la description de cas de consolidation et redéploiement agricoles appuyés par la CAM puis 3M, de 2010 à 2017.



SAU par GTEA (en ha)

Source : Agreste (séries 2000, 2010) - toutes exploitations

Vignes du territoire de la Métropole
(Crédit photo : Laura (Ense))



Quelle place pour la Métropole dans le champ d'action du redéploiement agricole?

S'interroger sur la légitimité de la Métropole d'agir sur le redéploiement agricole nous amène à penser l'action métropolitaine dans l'agriculture au croisement de trois grandes tendances.

D'abord, l'évolution des différentes **demandes des citoyens** nous laisse entrevoir une nouvelle équation alimentaire (Morgan, 2010) où les enjeux de qualité, de respect de l'environnement et du bien-être animal rentrent désormais en compte.

Nous faisons le constat également que des changements majeurs sont en cours dans le **monde agricole** suite à des crises économiques, sociales et environnementales qui conduisent aujourd'hui à une redéfinition des priorités sectorielles, une évolution dans son rapport à la société et l'arrivée de nouveaux entrants.

Enfin, l'**action publique** elle-même est en pleine transformation, avec notamment de nouvelles compétences pour les échelons locaux à travers la décentralisation et une nouvelle place des citoyens par la participation. C'est pourquoi la **Métropole**, à l'instar d'autres territoires (ruraux et urbains), s'intéresse aujourd'hui au redéploiement agricole. Comme d'autres collectivités territoriales (Commune, Département, Région), l'EPCI est à la fois « propriétaire foncier » (constitution d'un portefeuille en lien avec les compétences d'habitat, d'aménagement économique ou de développement des voies), et « territoire de projet ». Le fait de posséder des

terres, des bêtes, permet à la collectivité de montrer l'exemple : « oui, il est possible aujourd'hui de s'installer en agriculture ou en élevage, même à proximité de la ville, en associant des pratiques agroécologiques de production et une commercialisation par les circuits de proximité ». La Métropole tente d'activer le renouvellement agricole en déverrouillant, sur certaines de ses propres terres, le frein foncier. La période précédente a également été marquée par des actions liées à l'agri-alimentation : la Communauté d'Agglomération avait lancé courant 2010 une première allocation de foncier public, et engagé un dispositif de recherche-action avec quelques communes membres intéressées autour de la gestion des espaces agricoles et naturels périurbains. C'est dans cette continuité que la Métropole souhaite faire évoluer ses services publics en lien à l'agriculture, bien qu'elle n'ait pas l'obligation de déployer une compétence « agricole » (tâche essentiellement dévolue aujourd'hui aux échelles départementale et régionale).

Sa légitimité à intervenir est toutefois fondée sur le croisement de plusieurs facteurs : à l'échelle nationale, la déclinaison des décrets européens a favorisé l'émergence de règles de plus en plus strictes de protection des espaces et activités agricoles et naturels (Grenelle, La Biodiversité, Loi d'avenir Agriculture, etc.). À l'échelle intercommunale, l'agroécologie et l'alimentation ont été identifiées comme pilier de développement, filière d'avenir, au sein du projet stratégique métropolitain (2015-2020), et font l'objet d'une politique territoriale spécifique, la « politique agroécologique et alimentaire ».

Les espaces naturels et agricoles constituent l'un des atouts majeurs du territoire, souvent cités comme l'un des principaux motifs d'attractivité de Montpellier. La Métropole peut dès lors justifier son intervention sur le plan agricole et alimentaire à la croisée de plusieurs de ses compétences obligatoires, en gestion de l'eau, de la biodiversité, du climat, en planification, aménagement, développement économique, ou encore en tourisme, éducation, formation et recherche. Plus largement, la Métropole affirme son attachement à ce sujet en adhérant dès 2015 au « **Pacte de Politique alimentaire de Milan** » : plus de 100 villes du monde s'engagent à mettre en place des actions en faveur d'une agriculture et d'une alimentation plus durables. En 2016, dans le même esprit, la Métropole rejoint le niveau national « **Terres en villes** », dédié à l'agriculture urbaine et aux politiques alimentaires territoriales.

Ces changements, dans les attentes citoyennes et l'action publique, interpellent les agriculteurs locaux : sont-ils attentifs à ces évolutions ? sont-ils en mesure de les anticiper, ou de s'y adapter ?

Les agriculteurs, comme de nombreuses autres catégories de travailleurs, sont « **multi-localisés** » : parce qu'ils cultivent des parcelles dispersées, et commencent sur une aire large, leur « aire de circulation » dépasse largement la commune, et est, dans la plupart des cas, intercommunale (voire interdépartementale ou inter-régionale, pour l'accès à certains services « rares » dans une région dominée par la viticulture : abattoirs ; ateliers de transformation ; plateformes de compostage ; etc.).

C'est dans cette perspective qu'il convient d'envisager l'insertion des actions agricoles et alimentaires de la Métropole dans un ensemble territorial plus vaste, comme celui de la **grande région** Occitanie Pyrénées Méditerranée, née le 1^{er} janvier 2016 (région dont les surfaces sont pour moitié agricoles). L'inscription de la Métropole dans une dynamique régionale plus large permettrait d'amplifier la visibilité de la politique intercommunale agroécologique et alimentaire, de favoriser les partages d'expériences avec d'autres territoires, et de doter cette politique ambitieuse et innovante de moyens supplémentaires.



Journée de terrain « regards croisés » du 9 Juin 2017 (Crédit photo : Laura Etienne)

Viviers et Condamine: Des installations agricoles métropolitaines *Montpellier-Clapiers-Jacou-Teyran-Assas*

- Patrimoine hérité de 2 anciens domaines agricoles : Viviers et Condamine
- 110ha attribués en 2011, puis 9,5 ha alloués en 2017
- 1 maraîcher en activité relocalisé en 2016 sur le domaine de Viviers
- 1 collectif multi-activité (6 emplois) installé et logé à la Condamine en 2016, objectifs de production maraîchère, accueil de public

2010 Parution du SCoT 1 qui donne comme règle de garder 1/3 d'espaces agricoles, 1/3 d'espaces naturels, 1/3 d'espaces artificialisés

2009 Parution de l'Agenda 21 de la CAM proposant le concept d'Agriparcs

Achat des domaines comme réserves foncières par la Métropole, Viviers en 2010 et Condamine en 2014

2012 110 ha du domaine de Viviers sont attribués par la SAJER, principalement à des agriculteurs en activité

2013 Lancement d'appels à projet d'installation agricole orienté vers une agriculture écologique, nourricière et multifonctionnelle en deux lots (4,5ha pour Viviers et 5 ha à la Condamine)

2017 Sélection des porteurs de projet et mise en place de prêts à usage gratuit d'un an

2017 Aménagements par la Métropole (adduction d'eau brute à Viviers, rénovation du bâtiment à la Condamine)

Ils nous ont dit = Il ne s'agit pas seulement d'installer des agriculteurs, mais bien de recréer des unités agricoles cohérentes. La Métropole doit à la fois prendre en compte ses contraintes, une viticulture hégémonique, une augmentation de la population, des problèmes de changement climatique ; mais elle doit aussi s'appuyer sur ses atouts, un pôle scientifique agricole important, une équipe restreinte mais dynamique, beaucoup de possibilités de diversification agricole. = Elue Métropole

= Sur place, on ne se parle pas trop, il peut même y avoir de la tension. Le voisin nous considère comme un concurrent. = Gérant de coopérative d'installation en maraîchage biologique

= On a vu la possibilité de développer notre activité du fait de l'appartenance de l'appel à projets. Après ça n'a pas été simple, on n'a pas vraiment eu de date claire pour savoir quand on pouvait s'installer. = Porteur de projet

• L'installation agricole ne se limite pas à la mise à disposition de terres, ce foncier doit pouvoir être aménagé pour pouvoir accueillir une activité agricole (accessibilité, eau brute à disposition, bâti utilisable ...) viable pour un/plusieurs agriculteur(s) (logement disponible à proximité, méthodes de commercialisation accessibles...). La Métropole en tant que maître d'ouvrage doit prendre ces éléments en compte.

• Une animation territoriale est requise pour qu'au-delà de l'installation de quelques agriculteurs, il puisse y avoir une cohérence au niveau territorial (enjeux de régulation d'ensemble, de justice).

Quels enseignements ?



Réalisation : Mathieu Boleux, DFD



Parcours rose en culture, Domaine de Vièze, Decou, Juin 2017

Credit photo: Laura Étienne



Réalisation : Mathieu Boleux, DFD



Serre de la Constantine, Domaine de la Constantine, Montpellier, Juin 2017

Credit photo: Laura Étienne

L'AGRIPARC : Vers un espace agricole multifonctionnel *Lavérune*

- 1 site classé Patrimoine (Château des Evêques et son parc arboré)
- 1 ensemble de 190 ha : Parc muré de 27 ha de terres irrigables et fertiles actuellement en friche + berges de la Mosson réfecti depuis 2009
- Réflexions autour des activités agricoles à développer, dans l'objectif de créer un lieu agricole multifonctionnel (lieu de production, d'accueil, pédagogique...)
- Implication de la commune de Lavérune

1977 Achat du château par la commune (son parc boisé est un espace public de détente)

2002 En lien avec la Safer, Lavérune s'engage dans une politique d'acquisition du foncier agricole et naturel pour lutter contre la spéculation et la cabanisation.

2003 Inscription à l'Agenda 21 du projet « Agriparc » qui comprend le parc muré ainsi que 100ha sur les berges de la Mosson

2014 Réalisation de l'étude GENA (étude de préfiguration d'un plan de gestion des espaces naturels et agricoles de 3M) : l'Agriparc de Lavérune est considéré comme site pilote

- 2017**
- Négociation en bonne voie pour l'acquisition par la commune du parc muré
 - Rédaction d'une convention entre le CEN et la mairie pour la gestion des berges de la Mosson
 - Recrutement d'un chargé de mission à plein temps pour l'animation du projet agricole
 - Réflexion sur le montage juridique de l'Agriparc, une SOC est envisagée

Il nous ont dit

- Avant de lancer un appel à projets pour trouver des agriculteurs, il nous faut négocier avec les actuels propriétaires l'acquisition des terres, puis voir ce qui est possible techniquement dans le cadre du PLU, en termes d'aménagements, de logements... = Chargé de mission Commune
- Quel turn-over recherchons-nous sur une installation agricole préparée par la collectivité ? = Elue Métropole
- Quelle place accorder au porteur de projet dans l'élaboration et la conception du projet ? = Chargé de mission Commune

• L'Agriparc est à l'état de projet depuis 2003. La situation se débloque grâce à une politique foncière communale volontariste rendue possible par la stabilité politique municipale, et par la mise en œuvre d'une négociation foncier agricole à bâtons rompus.

• La Mairie a une vision globale pour le projet et son insertion dans le territoire communal: la gestion par mandat est préférée à un fonctionnement en régie (le modèle envisagé est la SCIC). Tout en étant représentée dans la structure gestionnaire, la Commune resterait ainsi détachée de la gestion quotidienne du site.

Quels enseignements ?



Révisé par / Mathieu Bataillon, DPAO



Zone du jarr près du château de Lavérune, Juin 2017

Crédit photo: Laura Etienne

LA GARDIOLE : La compensation par le redéploiement pastoral *Villeneuve-lès-Maguelone*

- 15 ha de garrigues « compensées » qui pourraient intégrer 1 AFA libre montée par le CEN LR (sur la base de 2 autres mesures de compensation, et sur un périmètre intercommunal)
- 1 éleveur en viande en cours d'installation (passage de 50 à 200 puis 300 brebis d'ici 2 ans) sur l'AFA libre Lauze Madeleine (proche, mais non contiguë à ce périmètre de 15ha de compensation)

2010-2012 Etude d'impact en vue de l'extension de la ZAC Charles Martel sur 15 ha

2014-2015 Application de la séquence Éviter Réduire Compenser (instrument réglementaire loi Biodiversité)

- La CAM propose une réduction de 5ha du périmètre aménagé de la ZAC
- Le CEN envisage l'installation d'un ou plusieurs éleveurs sur les garrigues de la Gardiole (communes de Fabrègues et Villeneuve-lès-Maguelone) en mobilisant du foncier pour la compensation

2015 Autorisation par la DREAL de création d'une ZAC obtenue à condition de **gérer 14 ha de garrigue pendant 30 ans**, l'élaboration du plan de gestion de la compensation est confiée au **CEN**, la décision est prise d'y installer un éleveur sous contrat (contraintes de résultats écologiques) et le CEN gère :

- L'appel à candidatures
- L'accompagnement du porteur de projet
- La sélection du porteur de projet
- L'aménagement (qui est financé par la compensation)

2017 Installation de l'éleveur en cours (bâtiments provisoires, troupeau en constitution) avec le soutien de la commune

- Ils nous ont dit**
- « La garrigue appartient à tout le monde » Conseiller municipal
 - « La commune peut mettre à disposition des terres inexploitées ainsi que le bâti du stord de tir comme solution temporaire pour l'éleveur » Conseiller municipal
 - « Sans le CEN, je ne me sentais jamais installé » Porteur de projet
 - « L'enjeu est de pérenniser cet espace par un outillage autonome et économiquement autonome : en 30 ans pour y parvenir » Animateur CEN

- Quels enseignements ?**
- L'intérêt de l'activité d'élevage est reconnu pour la gestion et la préservation de la garrigue. Toutefois, la coexistence de nouveaux usagers avec les usagers actuels de cet espace reste à moduler (règles d'interdépendance territoriale à définir et mettre en œuvre).
 - La compensation environnementale (dispositif relativement nouveau) des projets d'aménagement urbain est un levier qui peut bénéficier à l'installation agricole, cependant, le code des marchés publics oblige à faire des mises en concurrence pour la gestion du site, avec des marchés dont la durée ne peut pas dépasser 5 ans, il y a donc un risque que le prestataire de la compensation change entre deux plans quinquennaux.
 - L'installation durable d'un berger implique d'aller au-delà de la mise à disposition de garrigues avec enclos : une disposition ergonomique de bâtiments techniques et d'un logement doit être envisagée
 - La solidarité est active au sein du réseau régional d'éleveurs : utilisation du cheptel-bail pour l'appui à l'installation.



Réalisation : Mélanie Bonissin, DPAE



Gorgias, Villeneuve-lès-Maguelone, Juin 2017

Credit photo: Laura Ebnerre

CANNABE : un hameau agricole pour un développement économique agricole *Courmanterral*

- 1 zone d'activité économique (20 lots de 500 à 1500m²) dédiée aux PME et TPE locales
- 1 projet de hameau agricole (4 lots de 3000 m²), habitat possible si intégré aux bâtiments professionnels
- 4 viticulteurs indépendants intéressés pour vinifier et vendre
- Implication de la DREAL, de la Métropole de Montpellier et de la Commune de Courmanterral

2013

Initiation par l'Agglomération de Montpellier du projet de création d'une ZAC de 10 ha issue du SCoT de 2005 - dans l'objectif de satisfaire les besoins en foncier pour des entreprises artisanales et de construire un hameau agricole

2014

Prise en compte des **normes ERC** (dialogue constructif avec la DREAL) - il est choisi de :

- Diminuer le périmètre aménagé à 5 ha (sur une surface totale de 11 ha de ZAC)
- Créer une oliveraie et une amanderaie bio (habitat d'une espèce impactée: le lézard ocellé)

Dans les négociations foncières amiables, les propriétaires (dont des viticulteurs) ont fait remonter leur besoin de foncier économique. Les expropriations ne sont alors plus nécessaires car cette solution répond à la fois aux enjeux des viticulteurs, de la DREAL et de l'aménageur (enjeux d'espace périurbain en mitage).

2016

• Satisfaction des services de l'Etat quand à la gestion écologique du milieu impacté: projet non soumis à étude d'impact

• Concertation publique : confirmation des besoins en zone d'artisanat, et intérêt maintenu des viticulteurs pour la création d'un hameau agricole, équipé d'une aire de lavage

2017

Choix d'un aménageur pour l'aménagement de la ZAC

ils nous ont dit

« La demande des viticulteurs correspond à une parcelle de 3000m² avec le siège d'exploitation, un logement et un caveau de vente : il est nécessaire d'examiner le PLU et de travailler le PLU afin de permettre certaines choses (la vente directe par exemple) » Technicien métropole

« Comment s'assurer que le bâti dédié à l'agricole et aux agriculteurs ne devienne pas des espaces de logement non agricole? » Chercheuse INRA

Quels enseignements ?

- Le zonage du PLU (en construction) doit être précis et prendre en compte divers paramètres concernant les usages autorisés : vente (quels types de produits ?), logement (seulement pour les agriculteurs ?), visites (permettre des structures d'accueil, type parking ...)
- La concertation avec les agriculteurs (viticulteurs) existants dans l'élaboration du projet permet de calibrer les installations prévues pour eux, faute d'expériences préalables. Cependant, comment impliquer, prendre en compte aussi d'autres porteurs de projets, cherchant à s'installer (par exemple sur la base de l'oliveraie et de l'amanderaie bio qui sera plantée) ?



Réalisation : Mathieu Besson, DPAO



Future ZAC de Cannabe, Courronterral, Juin 2017

Credit photo: Laura Fresse

Coopérer pour activer la multifonctionnalité des espaces agro-naturels de notre Métropole ?

Confrontée à la présence de la ville, aux demandes variées des urbains, l'agriculture est amenée à remplir plusieurs fonctions, que l'on peut, avec Bryant (1996), répartir en 4 grandes classes : productive ; paysagère ; ludo-éducative ; et de protection de l'environnement (les « 4 P » en anglais : *Product Place Play and Protect*).

Etudiant cette multifonctionnalité, Eric Duchemin (2008) identifie 8 sphères d'intervention publiques situées au croisement ville/agriculture : l'aménagement urbain, l'environnement, l'économie, la sécurité alimentaire, la santé, le loisir, l'éducation et les interactions sociales.

Le travail de prospective territoriale agricole et environnementale réalisé à l'occasion de la révision du SCoT (2015-2018) a placé cette notion au centre des réflexions, engagées par la Métropole, et ses partenaires agricoles (Chambre d'Agriculture ; réseau INPACT ; interprofession Sud & Bio ; etc.).

Cependant, pour que cette multifonctionnalité soit réellement « active », certaines conditions semblent nécessaires à remplir : aménagement, équipement de sites (en mesure d'accueillir plusieurs usages) ; modification des règles d'urbanisme (ce qui peut être permis en fonction de la ou des fonctions privilégiées sur un espace) ; et animation de réseaux thématiques (les plus avancés à ce jour étant le réseau technique viticole, le groupement de travail autour de l'éducation à l'alimentation (réseau Tout en plat), ou le réseau de protection de sites naturels (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Aires d'Alimentation de Captage, etc.).

Nous voudrions, pour ouvrir les possibles, conclure ce document par des questions concernant les 3 champs suivants :

TEMPORALITES

Lorsqu'une commune, la Métropole, ou le CEN, cherchent à « installer » des agriculteurs, se pose vite la question : à partir de quand intégrer le(s) porteur(s) de projet dans le dispositif ?

La réponse n'est pas simple, et dépend à la fois de projet territorial (aménagement temporaire d'un espace par l'activité agricole ; ou maintenir durablement une vocation agricole ?) et du projet de l'agriculteur (qui lui-même est lié à sa trajectoire, son expérience, ses références, les marchés visés). Tout l'art de l'accompagnement tient dans l'équilibre de la proposition, dans certains cas d'un outil de travail « clé en main », et, dans d'autres cas d'une base simplifiée de démarrage (foncier et droit à bâtir conditionné au maintien d'un usage agricole des espaces non bâtis associés), permettant d'envisager l'accueil ultérieur d'autres projets.



ECHELLES D'ACTION

Les agriculteurs qui développent des projets sur le périmètre métropolitain ne savent pas toujours quelle échelle privilégier pour soutenir leurs démarches. Par exemple, pour faciliter l'accès direct des citoyens aux fermes du territoire, le passage de l'idée « d'accueil » à la réalisation nécessite d'avoir une réflexion sur la signalétique. Aujourd'hui, seules 53 exploitations sont indiquées par des panneaux : ce sont les domaines vigneron, inscrits dans la « route des vins et de patrimoine » créée par la CAM au début des années 2000. Dans la continuité du concept « d'agroécologie nourricière », une question se pose autour du signallement des « fermes nourricières », celles qui proposent des services et produits alimentaires de proximité. Mais les agriculteurs sont « perdus » : à qui s'adresser ? la Commune ? le Département ? la Métropole ?

Plus largement, la question se pose du fait de la multiplication des indications, marques et labels territoriaux : quelle « échelle » privilégier ? indiquer toutes les échelles, ou en mettre en avant une plus spécifiquement ?

APPRENTISSAGES

La Métropole a décidé de reprendre en main l'ingénierie liée à la gestion de ses espaces agricoles et naturels. Cela se traduit par l'accueil de 2 doctorants CIFRE, travaillant sur le devenir de ces espaces dans un environnement en urbanisation, par la coordination « en règle » d'un diagnostic agricole (activité précédemment réalisée par des prestataires) ou encore par l'octroi « en direct » de terres destinées à favoriser le redéploiement agricole (Haanaoué Amel et Perrin, 2018).

Ce changement de perspective anime de nouvelles interrogations : en interne Métropole, comment mieux coordonner les actions de plusieurs services concernés par cette reconquête agricole (foncier, développement économique, eau, bâtiments, etc.) ? dans la relation Métropole / Communes membres, comment articuler les actions pour être en mesure de proposer un accompagnement global, tenant compte de la (ou des) personnes, de leur projet, et des spécificités du territoire d'implantation ? comment s'assurer du lien avec le réseau local d'intervenants, partenaires conventionnés (ou pas) avec la Métropole pour ces missions (Ardie, Terre de Liens, Chambre d'Agriculture, etc.) ? comment formaliser les apprentissages issus de ces expériences ?

De façon plus large, comment s'y prendre pour « tricoter » règle et délégation de service, pour répondre à un secteur qui doit être en mesure de réagir rapidement pour évoluer dans un monde incertain, aux besoins évolutifs ?

GLOSSAIRE

Agence ZI : Issu de la conférence de fin 2002, un **agence ZI local** est plan d'action adopté par les collectivités locales et « leurs habitants pour mettre en œuvre le développement durable. Celui de la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été adopté en 2011. Il se décline en 4 éco-projets : un schéma directeur des énergies renouvelables, un éco-référentiel des projets urbains, une charte de l'achat public durable, et un guide des agriculteurs (source : Agence ZI local, CAAE, 2011).

Agripart : Dans la continuité du SCoT (CAM, 2006), qui a introduit l'idée « d'ouverture du regard » (considérer les espaces agricoles et naturels comme l'armature du projet urbain), l'Agence ZI précise le notion d'agripart. Ce n'est ni « un espace vert urbain », ni « un espace agricole protégé », mais bien un « espace multifonctionnel qui doit concilier fonctions urbaines et agricoles » (source : Guide des Agriparts, CAAE, 2011).

Appel à projets « Agréologie ruricoïde » : IM a lancé fin 2015 un appel à projets consistant à mettre à disposition des moyens (foncier, bâti) aux fins « renouvelées en faveur de l'agréologie ruricoïde » (IM, 2016). L'agréologie est entendue comme une démarche de progrès des pratiques agricoles promouvant la diversité biologique, les processus naturels, et l'établissement de liens étroits avec les organisations de producteurs, de consommateurs et les autres acteurs de la chaîne alimentaire. Elle se réalise explicitement dans l'appel à projets au titre représenté par l'agriculture biologique, mais en allant au-delà du bâti : d'une part du fait de la nécessité « d'apprendre en faisant » (démarche de progrès continu), de l'autre du fait de la dimension « ruricoïde » qui implique la qualité des produits issus de ces nouvelles activités agricoles : « remettre » la ville (formats courts alimentaires de proximité).

Association Foncière Agricole (ou AFA) : Association syndicale entre propriétaires (publics et privés) de terres à vocation agricole et naturelle (en excluant les parcelles urbanisées ou à urbaniser), ayant pour objet la mise en valeur et la gestion du foncier agricole, sylvicole, pastoral et naturel du périmètre choisi. La constitution d'une AFA implique d'abord le rassemblement de propriétaires au sein d'une Assemblée générale, approuvant statuts et règlements intérieurs, et définissant un projet territorial approprié aux enjeux spécifiques du périmètre géographique considéré.

Bail rural : Contrat par lequel un propriétaire agricole met à disposition d'un exploitant agricole des terres ou des bâtiments agricoles, en vue de les exploiter, en contrepartie d'un loyer ou d'un partage de récolte. En France, on distingue 2 types de baux ruraux (le bail à ferme et le bail à métayage). Le bail à ferme régit les conditions de location (pour une durée maximale de 9 ans) d'une exploitation agricole à un fermier, en contrepartie du paiement d'un loyer, appelé « fermage » (source : Code rural, articles L-411, D-410 et R-412).

Bail rural environnemental : Le bail rural à clauses environnementales est une forme de bail rural prévu par la loi d'orientation agricole du 30 janvier 2006 et créé par décret du 8 mars 2007 (n° 2007-1205). Il vise à garantir des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur les parcelles en fil agricole. Par cette forme particulière de bail un propriétaire d'une terre (bailleur) loue à un agriculteur (preneur) en imposant certaines conditions de respect de l'environnement, généralement sur la base d'un plan de gestion (source : Wikidédia). Le BRE peut orienter les pratiques du fermier. Par exemple, il peut limiter ou interdire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Contrat de prêt à usage (ou Comnodat) : contrat par lequel une des parties loue un bien à une autre, pour l'emprunter, à charge par le preneur de le rendre après un être usage (source : article 1675 du Code civil). A la différence de fermage, le comnodat est une mise à disposition gratuite du bien. C'est ce caractère gratuit qui rend le comnodat souple, et permet au propriétaire (à la différence de fermage) d'y adjoindre des règles d'usage spécifiques permettant de protéger ce qui est entendu par « bien rendu en bon état » (par exemple le respect de pratiques agricoles écologiques).

EPCI de Montpellier : (établissement Public de Coopération Intercommunale) d'abord « District » de Montpellier (1961-2001), puis « Communauté d'Agglomération de Montpellier » (ou CAM, 2003-2016), et à présent « Métropole » (depuis 2015).

Formule agricole : modèle de regroupement des constructions agricoles associant un regroupement de constructions agricoles (intégrées ou non à l'habitat des agriculteurs), une maîtrise foncière par la collectivité (Communauté ou EPCI), une ceinture de parcelles aménagées aux agriculteurs (à un prix négocié, entre celui du foncier agricole et celui du foncier constructible), et des formules juridiques visant à garantir la destination agricole des constructions à plus long terme (source : Reuquoyes, R., 2015).

SM : schéma d'accueil des entreprises pérennarisées en cours de mise de 200, approbation courant 2016.

SCoT : Schéma de cohérence territoriale hétérogène actuellement en cours de révision, approbation courant 2012 par vote en Conseil Communautaire.

Document de synthèse des échanges d'expériences réalisés lors de la journée « regards croisés » du 8 juin 2017, organisée par Nabil HASBAGOUT AVNI, dans le cadre de son thèse GRÉ (AMR 2015_0403), accueillie sur Montpellier Méditerranée Métropole (DDEE) et l'INRA (UMR Innovation, équipe AgriDiel).

Equipe d'animation de la journée et de rédaction : Nabil HASBAGOUT AVNI (Coart), Mathieu BISSON, Laurent ETIENNE, Valérie BAILLON, Eleonore LE SAUTÉ, Bastien LAGNÉO.

Bienvenue à tous les intervenants lors de la journée du 8 juin 2017 : Isabelle TOUDRAE, Marie OLIVIER, Brigitte NOUGAREDES, Edouard ESTEVAU, Aurélien CARTIER, Guillaume SOLLE, Christophe BRUNER, Joseph LEBLANC, Fabien LEFÈVRE, et Tariq ELARI.

Pour la relecture des fiches: Charlotte BRIARD, Alice MARTIN-PRIVEL, Aurélien CARTIER, Guillaume SOLLE.

Ces pages ainsi que ce document n'engagent que les auteurs, et non les services (INRA et Montpellier Méditerranée Métropole) auxquelles ils contribuent et dont ils peuvent être employés ou associés.



Mémoire de fin d'études

Présenté pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Agronome
Option Développement Agricole et Rural au Sud [DARS]
Spécialité Ressources, Systèmes Agricoles et Développement [RESAD]

Agricultures périurbaines en Méditerranée : coexistence d'une diversité d'agriculteurs dans des espaces en mutation

Le cas du secteur SCOT Plaine Ouest de la Métropole de Montpellier

Par Laura Etienne

La Métropole de Montpellier développe depuis 2015 une politique agroécologique et alimentaire, issue de la demande citoyenne pour une alimentation saine, respectueuse de l'environnement, locale et créatrice d'emploi. Dans le contexte d'un milieu périurbain méditerranéen historiquement viticole, où la démographie et l'urbanisation sont en croissance forte, les volontés politiques et les mutations des espaces agricoles en cours interrogent quant à la pratique du métier d'agriculteur. Le travail présenté dans ce mémoire propose d'étudier par les pratiques agricoles un territoire situé à l'ouest de Montpellier, composé d'une diversité de milieux, d'agricultures et d'un gradient ville-campagne. Ce territoire permet d'étudier les relations ville-agriculture du point de vue d'une diversité d'agriculteurs. Pour cela, 12 enquêtes complètes ont été réalisées avec des agriculteurs, étudiant leur trajectoire, leurs pratiques dans l'espace et leur réseau professionnel. A partir de ces trois variables, il est possible de construire une diversité de « figures d'agriculteurs », qui nous renseignent sur les recompositions en cours et le fonctionnement agricole de ce territoire périurbain. Négociations pour l'usage des espaces, arrangements fonciers, positionnement sur des marchés de niche, utilisation de l'animal pour valoriser les espaces en marge ou dynamiser l'activité viticole, sont autant d'enseignements issus des enquêtes, au sein d'une diversité d'espaces. Il est alors possible de construire un « espace vécu » par les agriculteurs, d'analyser les mutations agricoles à l'œuvre et de questionner les politiques publiques au regard des nouvelles façons d'agir sur le territoire, d'être agriculteur, que le travail de terrain permet de révéler.